Rostocker Dokumentenserver
Dieses Werk wurde Ihnen durch die Universitätsbibliothek Rostock zum Download bereitgestellt.
Für Fragen und Hinweise wenden Sie sich bitte an: digibib.ub@uni-rostock.de

Jean Labrune de

Memoires Pour Servir A L'Histoire De Louis De Bourbon, Prince de Condé

2

Cologne: Marteau, 1697

http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318

Band (Druck) Freier Zugang PUBLIC DOMAIN

II. J. 119.
II 3020.



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0002
DFG

209.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0003
DFG

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

LOUIS DE BOURBON,

PRINCE DE CONDÉ.

TOME SECOND.

A COLOGNE,
Chez PIERRE MARTEAU;

M. DC. XCVII.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0005
DFG



MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
LOUIS DE BOURBON,
PRINCE DE CONDE'.

LIVRE QUATRIE'ME.

ON n'eut pas plûtôt apris à la Cour que les Princes avoient été transferez à Marcoussy, qu'elle en fût extrémement irritée, le Cardinal accusa le Coadjuteur de Paris d'avoir conseillé à Monsieur de les transferer en ce lieu-là, & d'avoir empéché qu'on ne les conduisît au Havre, ce qui étoit son intention. Il crût méme

La Cour est irritée de ce que les Princes ont été transferés à Marcoussy, & le Cardinal se plaint du Coadjuteur.

Liv. IV. 1650. que ce Chef des Frondeurs avoit deſſein d'avoir les Princes en ſon entiére diſpoſition, pour en retirer de grands avantages; La Reine s'en plaignit hautement. Et l'arrivée d'un Trompette de l'Archiduc, chargé d'une lettre remplie de propoſitions de paix, ayant obligé le Duc d'Orleans à luy envoyer le Baron de Verderonne, & enſuite ſur ſa réponſe, Mr. d'Avaux; le Cardinal ſe plaignit fortement que le Coadjuteur ſans ſa participation, eût propoſé de faire la Paix.

Ces deux ſujets de plainte furent ſuivis d'un troiſiéme, qui ne parut pas moins injuſte. Bordeaux ſe défendoit vigoureuſement; & les nouvelles qui venoient du Siége, en faiſoient l'iſſuë ſi douteuſe, qu'il ſembloit qu'on ne pouvoit faire rien de mieux pour la réputation des Armes du Roy, que de ſauver cette Ville par un Traitté d'accommodement. Monſieur donc manda les Gens du Roy, & leur dit de propoſer de ſa part au Parlement d'envoyer des députez en Guienne pour s'entremettre du Traitté. Ces députez furent envoyez; mais mal reçûs: & comme l'on en envoya d'autres, le Cardinal publia que le Coadjuteur par ces députez l'avoit empéché de châtier la rebellion des Bordelois, & qu'il renverſoit tous ſes deſſeins.

Le

Le Coadjuteur averti de ces plaintes, & piqué, qu'aprés avoir agi sincérement, on blâmât sa conduite à la Cour, il fut chez Madame de Chevreuse, qui comme l'on a vû, avoit fort contribué à l'empriſonnement des Princes, & qui depuis leur priſon avoit entretenu avec le Cardinal une parfaite intelligence. Il ſe plaignit extrémement à ſon tour, & luy témoigna qu'il ne pouvoit plus garder des meſures, & qu'il vouloit chercher de nouveaux appuis. Madame de Chevreuſe s'efforça de luy faire changer de réſolution, & de l'empécher de rompre avec la Cour. Elle luy répréſenta qu'il ne devoit pas ajoûter foy à de ſimples rapports, qui venoient peut être des partiſans de Mrs. les Princes, qui ne penſoient qu'à déſunir le parti qui leur étoit oppoſé; & qu'avant que d'aller plus loin, il devoit inſtruire le Cardinal de ſes intentions, & luy demander des graces pour bien connoître les intentions de cette Eminence. Le Coadjuteur réſiſta long temps à tout cela, diſant entre autres choſes, que le Cardinal, quelque belles promeſſes qu'il luy fit, ne ſe réſoudroit jamais à luy procurer le Chapeau, qu'il déſiroit. Enfin il ſe determina à conſentir que Madame de Chevreuſe demandât pour luy le Chapeau au Cardinal. Il conſideroit

Plaintes du Coadjuteur.

Liv. IV. 1650. que si le Cardinal accordoit ce qu'elle luy demanderoit il n'en auroit l'obligation qu'à elle seule ; & que si elle recevoit un refus, ce refus luy donneroit moyen de la detacher des intérêts du Cardinal. Madame de Chevreuse écrivit au Cardinal, & luy marqua toutes les raisons qui devoient l'obliger à procurer le Cardinalat au Coadjuteur. Mais son Eminence fit une réponse où véritablement il ne se trouvoit pas un refus formel, mais où il n'y avoit que de purs complimens, & certaines paroles qui ne donnoient que des espérances fort éloignées.

Madame de Chevreuse écrit au Cardinal en faveur du Coadjuteur.

Réponse du Cardinal.

Dispositions à l'accommodement de Guienne.

Cependant, les choses tendoient en Guienne à un accommodement. La Cour désiroit la Paix, parce qu'elle craignoit l'évenement du Siége de Bordeaux, dont la résistance étoit d'autant plus opiniâtre, qu'il esperoit le secours d'Espagne & celuy du Maréchal de la Force, qui étoit sur le point de se déclarer. D'autre côté, comme le Parlement de Bordeaux, ennuyé des longueurs & du péril du Siége, souhaitoit la Paix, les cabales de la Cour & du Duc d'Espernon agirent puissamment pour y disposer le reste de la Ville. Le Parlement donc envoya des Députez à Bourg, où étoient arrivez les Députez de Mr. le Duc d'Orleans pour faire des propositions de Paix. Il convia Ma-

Madame la Princesse, & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault d'y en envoyer aussi. Mais comme ces Ducs ne se proposoient que la liberté des Princes, & qu'ils ne pouvoient consentir à la Paix sans cette condition, ils se contenterent de ne s'opposer point à une chose qu'aussi bien ils ne pouvoient empêcher. Ainsi, ils refuserent d'y envoyer personne de leur part: ils prierent seulement les Députez de menager leur seûreté & la liberté de Madame la Princesse, du Duc d'Enguien, & de tous ceux qui avoient été dans les intérêts des Princes, avec le rétablissement de chacun. Liv. IV. 1650.

Les Députez se rendirent à Bourg, & conclurent la Paix, sans en communiquer les articles à Madame la Princesse, ni aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Les conditions du Traitté étoient, I. Que le Roy seroit reçû dans Bordeaux en la maniére qu'il avoit accoûtumé de l'être dans les autres Villes de son Royaume. II. Que les troupes qui avoient soûtenu le Siége en sortiroient, & pourroient en sûreté aller joindre l'Armée de M. de Turenne. III. Que tous les Priviléges de la Ville & du Parlement seroient maintenus. IV. Que le Château Trompette demeureroit demoli. *Traitté de Bourg.*

1650. On permit à Madame la Princeſſe & au Duc d'Enguien d'aller à Montrond, où le Roi entretiendroit une petite garniſon pour leur ſeureté, garniſon que Madame la Princeſſe choiſiroit elle-même. Le Duc de Boüillon ſe retira à Turenne, & le Duc de la Rochefoucault dans ſon gouvernement de Poitou. Madame la Princeſſe, le Duc d'Enguien, & les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault partirent enſemble de Bordeaux pour aller à Coutras. Le Marêchal de la Meilleraye, qui alloit à Bordeaux, rencontra ſur l'eau Madame la Princeſſe, & lui propoſa de voir le Roi & la Reine, lui faiſant eſpérer que le Roi accorderoit peut-être aux priéres & aux larmes d'une femme ce qu'il avoit crû devoir refuſer lors qu'on le lui avoit demandé les armes à la main. Enfin, nonobſtant la répugnance que cette Princeſſe avoit d'aller à la Cour, les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault lui perſuaderent de ſuivre l'avis du Marêchal de la Meilleraye, afin qu'on ne pût au moins lui reprocher d'avoir oublié aucune choſe pour la liberté de ſon Mari. Les Ducs même voulurent dans la ſuite agir de leur côté pour le même but: Ils eurent de grandes conferences avec le Cardinal Mazarin dans le deſſein de le faire ré-

Les Ducs de Boüillon & de la Rochefoucault propoſent au Cardinal de fortes raiſons pour l'engager à rendre la liberté aux Princes.

ſoudre

soudre à donner la liberté aux Princes. Ils lui représenterent que les Princes lui en seroient d'autant plus obligez, qu'ils sçavoient bien qu'il n'étoit pas en état d'y être contraint par la guerre; qu'il lui étoit assez glorieux que toute l'Europe vît qu'il avoit ruiné & rétabli M. le Prince quand il avoit voulu; que le procedé des Frondeurs lui devoit faire connoître qu'ils se vouloient rendre Maîtres des Princes afin de les perdre, & de le perdre lui même ensuite avec plus de facilité, ou pour leur donner la liberté, & les engager par-là à travailler ensemble à la ruine de la Reine & à la sienne; que la guerre étoit finie en Guienne mais que le désir de la recommencer dans tout le Royaume ne finiroit jamais qu'avec la prison des Princes, & qu'il en devoit d'autant plus croire ceux qui lui parloient, qu'ils ne craignoient pas de le dire à lui même pendant qu'il les avoit entre ses mains, & qu'ils n'avoient d'autre sûreté que sa parole; que les cabales se renouvelloient de toutes parts dans le Parlement de Paris & dans tous les autres Parlements du Royaume pour procurer la liberté aux Princes, ou pour les ôter de ses mains; que pour eux, ils lui déclaroient qu'ils favoriseroient tous les desseins qui tendroient à les tirer de prison; & que

Liv. IV. 1650.

Liv. IV. 1650. tout ce qu'ils pouvoient faire pour lui, étoit de souhaiter que préferablement à tous autres ils lui en eussent l'obligation. Ce discours ébranla le Cardinal; & quand il fut rapporté à Monsieur & aux Frondeurs il leur donna de la jalousie, & les disposa à se reünir avec les amis des Princes, & de chercher de nouveau les moyens de perdre le Cardinal.

Départ de la Cour. Cependant le Roi & la Cour partirent pour Paris; & le Cardinal passant à Blois commença à témoigner un grand mécontentement à l'égard de Madame de Chevreuse, qui paroissoit être si avant dans les intérêts du Coadjuteur, puisqu'elle lui avoit demandé pour ce Prélat le Chapeau de Cardinal. Aprés que la Cour fut arrivée à Fontainebleau Madame de Chevreuse ne laissa pas de représenter à son Eminence de vive voix ce qu'elle lui avoit proposé par écrit dans ses lettres touchant le Coadjuteur: mais elle ne pût éviter un refus. Le Cardinal pourtant ayant fait ensuite réflexion sur toutes les raisons qui lui avoient été proposées par cette Duchesse, dont il craignoit d'ailleurs l'esprit agissant, le credit, l'adresse & la vengeance, prit le parti de dissimuler quelque temps, & de lui donner quelque espece d'esperance, jusqu'à ce qu'il eût

Refus du Chapeau de Cardinal pour le Coadjuteur.

eût fait transferer les Princes en une place sûre & forte dont il disposât, & que le Coadjuteur, ni même Monsieur ne pussent leur procurer la liberté. Il fit donc dire à Madame de Chevreuse, qui étoit allée à Paris par l'ordre de la Reine, qu'il voyoit à la verité de grands inconveniens à lui accorder sa demande, mais qu'enfin il vouloit la satisfaire, & qu'aussi-tôt qu'il seroit à Paris, il la contenteroit, si elle lui conseilloit encore une fois de procurer le chapeau au Coadjuteur, de peur qu'il ne changeât de parti & ne se rangeât du côté de ceux qui demandoient la liberté des Princes. Cependant il disposa toutes choses pour les faire transferer incessamment au Havre, afin de pouvoir bien-tôt se déclarer hautement & refuser ouvertement ce qu'on exigeoit de lui. C'est pourquoi la Reine dit à Mr. le Duc d'Orleans que les Princes n'étoient pas en lieu de sûreté, & lui proposa de vouloir se charger lui-même de leurs personnes, & de les faire garder dans quelqu'une de ses Places jusques à la Majorité du Roi. Monsieur rejetta la proposition : & comme il résistoit aussi puissamment aux instances de la Reine, elle ajoûta, que puisqu'il refusoit de s'en charger, il consentît du moins qu'on mit les Princes dans une Place forte d'elle-

Liv. IV. 1650.

Dissimulation du Cardinal.

On parle de transferer les Princes dans quelque Place forte.

Liv. IV. 1650. même, afin d'éviter les dépenses extraordinaires qu'il faloit faire pour les garder dans un lieu si foible. Le Garde des Sceaux & M. le Tellier dirent que les cofres du Roi étoient si épuisez qu'on devoit éviter toutes les dépenses, & qu'il y avoit des Places dans le Royaume, dans lesquelles les Princes seroient assez sûrement gardez par la seule garnison. On en proposa plusieurs, avant que de nommer le Havre: mais comme l'on trouvoit des inconveniens en toutes, enfin on le nomma. Monsieur si opposa fortement, parce qu'il se souvenoit que trois mois auparavant, lors qu'il s'agissoit de transferer les Princes, de Vincennes ailleurs, le Coadjuteur & le Duc de Beaufort n'avoient point voulu consentir qu'on les transferât en cét endroit, & avoient protesté de s'y opposer de tout leur pouvoir, si l'on entreprenoit de le faire. Le Cardinal voyant que Monsieur disoit qu'il ne consentiroit point qu'on les transferât en ce lieu-là, repliqua, que la Reine qui le devoit avertir de ses desseins, n'étoit pas obligée de suivre ses sentimens. Peu s'en falût que Monsieur ne s'emportât à quelque chose de fâcheux contre cette Eminence. La Reine reprît d'abord la parole, & pressa de nouveau Monsieur de se charger des Princes, ou de permettre qu'on les menât au Havre;

Monsieur s'oppose à la translation des Princes au Havre.

Havre; l'assurant qu'il n'y auroit pas moins d'autorité que dans Marcoussy, & que les Princes seroient gardez par la même personne qui s'étoit obligée de ne les remettre que par les ordres d'elle & de lui, & par un commandement signé d'eux. La Reine joignit à tout cela des prieres trespressantes; ensorte que Monsieur consentit à ce qu'elle souhaitoit. Liv. IV. 1650.

Monsieur consent que les Princes soient transferez au Havre.

Peu d'heures aprés, un homme de qualité représentant à Monsieur l'importance & les consequences de cette translation, & le prejudice qu'il en recevroit, il envoya chercher en diligence M. le Tellier pour lui défendre d'en expedier les ordres. Mais le Cardinal, qui avoit craint ce changement de Monsieur, avoit ordonné à Mr. le Tellier de s'éloigner de Fontainebleau, & de n'y revenir point qu'il ne fut nuit; & pendant ce temps là les ordres furent envoyez à de Bar, toutes choses furent disposées pour le depart des Princes, & les troupes destinées à les conduire arriverent à Marcoussy, & se mirent en marche avec eux pour les mener au Havre. Lors que Mr. le Tellier fut de retour chez lui, il ne put se dispenser d'aller trouver Monsieur, qui lui défendit d'envoyer aucun ordre à de Bar. Mr. le Tellier ayant répondu, que dés le matin les Princes étoient partis

Il change de sentiment.

Liv. IV. 1650. partis & marchoient, M. le Duc d'Orleans fit paroitre beaucoup de colére. Il manda d'abord Mr. le Garde des Sceaux ; & aprés lui avoir témoigné qu'il avoit grand sujet de se plaindre, il lui dit qu'il ne pouvoit approuver cette transflation ; & que la Reine, à laquelle il n'avoit pu la refuser, le devoit vaincre par raison plûtôt que par des priéres. Le soir, la Reyne luy en fit reproche : & Monsieur ne voulant point rompre avec elle, les Princes furent emmenez au Havre le quinziéme de Novembre, conduits par le Comte d'Harcourt, qui par cét emploi indigne de sa naissance & de son courage flêtrit les lauriers de ses plus fameuses Victoires.

Les Princes sont transferez au Havre.

Cette transflation de Messieurs les Princes causa une sensible douleur à leurs serviteurs & à leurs amis, sur tout parce que les mesures qu'ils avoient prises pour les tirer hors des fers, avoient été entierement rompües par là. Depuis long-temps ils avoient établi adroitement intelligence avec leurs gardes, & n'avoient rien épargné pour les gagner. Ils avoyent méme gagné quelques-uns des bas Officiers, qui s'étoient asseurez ensuite d'un certain nombre de Soldats, & de quatre des sept gardes, qui se tenoient ordinairement dans l'antichambre. Sous la fenêtre de la

Mesures rompües des Amis des Princes.

là chambre de Mr. le Prince dehors, on posoit un corps de garde de quatorze hommes, sur une terrasse que battoit l'eau d'un étang. Il avoit été résolu d'y jetter un batteau fait de cuir boüilli, que celuy qui en étoit l'artisan devoit conduire au pied de la terrasse. Le jour pris, les quatre gardes de l'Antichambre, qu'on avoit gagnez, devoient se saisir des armes des autres, & en cas de resistance, les assommer. Ceux de la Chambre devoient être au même temps poignardez avec des poignards qu'on avoit fait tenir à Mr. le Prince, qui ensuite, à la faveur du corps de garde gagné de la terrasse, seroit descendu par la fenêtre, se seroit jetté dans le bateau, auroit été tiré au haut des fossez par Arnaud, & recû d'un Corps de Cavalerie à la tête duquel devoit être le Duc de Nemours. Liv. IV. 1650.

Mais malheureusement dans ce temps-là quelques uns des plus zelez pour Messieurs les Princes, dirent hautement dans Paris, dans la chaleur du vin, ou par un zéle inconsideré, qu'il faloit aller à Marcoussy delivrer ces illustres malheureux. Mr. le Duc d'Orleans fut averti de ces discours, & écrivit d'abord à De Bar de redoubler les gardes, à cause qu'on tramoit une entrepriſe. Cét homme ne manqua pas

Liv. IV. 1650. pas d'executer l'ordre de Monsieur & de profiter de son avis. Il augmenta le nombre des sept gardes de l'Antichambre, de trois nouveaux. De sorte que Mr. le Prince jugeant par là que l'affaire étoit éventée, manda à ses amis de ne la point entreprendre, & qu'ils étoient découverts. Peu de jours aprés, de Bar rassûré, & ne craignant plus rien, remit les choses au premier état. Les trois nouveaux gardes furent levez. Mr. le Prince écrivit l'état des choses à ses amis : & comme ils se préparoient pour exécuter leur dessein, l'ordre fut porté à Marcoussy de mener les Princes au Havre.

Le Cardinal refuse hautement le Chapeau pour le Coadjuteur.

Aprés qu'ils y eurent été conduits, le Cardinal leva entiérement le masque, & se croyant au dessus de toutes les cabales, refusa tout net à Madame de Chevreuse de procurer au Coadjuteur le Chapeau qui lui avoit été si souvent demandé pour ce Prélat. Cette conduite du Cardinal irrita extrémement Madame de Chevreuse & le Coadjuteur, & les disposa à se ranger du côté de ceux qui desiroient la liberté des Princes, & à agir méme fortement auprés de Monsieur pour le porter à faire la méme chose.

Dans ce temps-là la Garnison de Rhetel faisant de grands ravages dans la Champagne, & ces ravages donnant

sujet

sujet aux Ennemis du Cardinal de se plaindre de sa conduite, il partit le premier d'Octobre pour aller assieger cette place dont Mr. de Turenne s'étoit rendu maître quelque-temps auparavant avec l'Armée qu'il commandoit, & qui étoit composée des Troupes Espagnoles, de celles de Lorraine, & de celles de Mr. le Prince qu'il avoit pû conserver. Il fut reçû dans les Villes de Champagne avec des marques d'honneur & de déferences qui surprirent tous les serviteurs de Mr. le Prince. Il sejourna quelques jours à Châlons pour y faire amasser avec plus de diligence les provisions nécessaires, pendant que les Troupes s'assembloient, & formoit cette Armée de douze mille hommes que devoit commander le Marêchal du Plessis Praslin. Lors qu'elle fut assemblée aux environs de Reims, Mr. de Turenne la fit harceler par de si frequentes escarmouches & par de si chaudes attaques, qu'on fut contraint de la faire camper dans la Ville méme, où elle demeura plusieurs jours sans faire aucun mouvement, en attendant le Cardinal. Liv. IV. 1650.

Aussi-tôt qu'il fut arrivé, on résolut de marcher droit à Rhetel & de l'assieger. Cela reüssit plûtôt & mieux qu'on n'avoit crû, La lâcheté & l'infidelité de Delli-ponti Gouverneur de la

Liv. IV. 1650. la place rompit toutes les mesures de Mr. de Turenne. Car Delli-ponti ayant promis de tenir un temps assez considerable, ce Marêchal avoit pris avec les Espagnols des mesures pour le secourir. Son dessein étoit de marcher en diligence à Rhetel, & de faire de deux choses l'une, ou d'obliger le Marquis du Plessis à lever le Siege, ou de charger les quartiers de son Armée separez : mais dans le temps qu'il marchoit à la tête de l'Armée d'Espagne pour exécuter ce dessein, Delli-ponti rendit la place par composition six jours plûtôt qu'il n'avoit promis : ce qui fut cause que s'étant fort avancé il fut contraint de combattre avec desavantage, & perdit la Bataille, qu'on appelle la Bataille de Somme-Suip, & qui se donna le quinziéme de Decembre prés de Rhetel.

Mr. de Bouteville, frére de Madame de Châtillon, aprés avoir combatu avec beaucoup de valeur sous les étendars de Mr. de Turenne fut fait prisonnier, & le Cardinal espéra de tirer de cette prise de grands avantages, ainsi qu'il le marqua dans une lettre qu'il écrivit à Mr. le Tellier au sujet de la Bataille.

En effet, cette prise lui donnoit lieu de negocier avec Madame de Châtillon, sous pretexte de traiter de la liberté

liberté de son frere ; & un traitté de cette nature ne pouvoit pas manquer de donner de nouvelles inquiétudes à ses ennemis, à cause qu'on ne le pouvoit conclure que Madame de Châtillon ne s'engageât d'abandonner les interêts de Mr. le Prince, que l'amour & la parenté luy rendoient si chers, & de les faire abandonner aussi à Mr. de Nemours, dont elle disposoit absolument comme sa maitresse. Liv. IV. 1650.

Effets de la Victoire de Rhetel.

Cependant le Cardinal, aprés une si importante Victoire, retourna à Paris en triomphe, & en parut si enflé qu'il renouvella dans tous les esprits, le dégout & la crainte de sa domination, & reveilla contre luy l'envie & la haine publique. De sorte que ce qui fut d'abord un sujet d'affliction au parti des Princes, fut dans la suite tres funeste au Cardinal Mazarin, & méme la principale cause de la liberté des Princes. Car les Frondeurs craignant que le gain de la Bataille de Rhetel ne rendit le Cardinal trop puissant, detacherent Monsieur des interêts de la Cour, & tous ensemble resolurent de faire sortir Messieurs les Princes de prison & de chasser le Cardinal.

On traitte de la liberté des Princes

Ils eurent aussi-tôt pour cela plusieurs entre-vûës avec le President Viole, Arnaud, & quelques autres qui avoient

Liv. IV. 1650. ient reçû des Princes un pouvoir absolu de traitter. Monsieur remit au Coadjuteur le soin d'adjuster les conditions sous lesquelles on pouvoit consentir à leur liberté. Aprés quoy, le Coadjuteur commença par asseurer ses propres intérêts, & voulut que Madame de Longueville y intervint comme caution. Là dessus on depecha en diligence à Stenay. Elle offrit de signer, du consentement méme des Espagnols: 1651. & le seiziéme de Janvier Messieurs les Princes ayant envoyé leurs procurations à Madame la Princesse Palatine, le Traitté du Coadjuteur fut achevé. Il contenoit plusieurs articles, tant pour sa propre sûreté que pour celle de ses amis. Et parce que de sa part & de celle de Madame de Chevreuse il s'agissoit de se précautionner contre le souvenir d'un tres-sensible outrage fait à un Prince aussi rempli d'esprit que de cœur, & qu'il ne faloit pas moins que les plus forts liens pour réünir des intérêts si détachez, on demanda encore que Mr. le Prince de Conty épousât Mademoiselle de Chevreuse; qu'il y eut un accommodement sincere des Princes avec le Coadjuteur, avec le Duc de Beaufort, & avec leurs amis, un oubli général du passé, & une fidele union pour l'avenir. Mr. de Beaufort demanda aussi

Conditions du Traitté.

pour

pour Madame de Montbazon une somme considérable que M. le Prince seroit obligé de luy faire donner par la Cour, ou de luy payer de son propre bien: & pour ce qui regardoit ses propres intérêts, il n'oublia pas de le faire renoncer à l'Amirauté. Liv. IV. 1651.

Par le Traitté de Mr. le Duc d'Orleans il fut proposé que Mr. le Duc d'Enguien épouseroit Mademoiselle de Vallois, troisiéme Fille de Monsieur; que M. le Prince ne demanderoit aucune grace pour ses Serviteurs; qu'il demeureroit attaché aux intérêts de son Alteſſe Royale, envers tous & contre tous; & qu'il ne poursuivroit aucune charge pour luy-méme.

Toutes ces propositions & d'autres encore qui n'étoient pas moins fâcheuſes, furent acceptées de la part de M. le Prince, qui pouvoit dire avec juſtice que par ces differents traittez auſquels il étoit contraint de consentir, il ne devenoit pas libre; mais changoit seulement de prison, & sortoit de celle du Cardinal pour rentrer dans beaucoup d'autres.

Aprés que tout eût été ainſi reglé, Monsieur, Madame de Chevreuſe, le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, tous les Frondeurs & le Parlement ſe declarerent ouvertement dans pluſieurs aſſemblées pour la liberté des Princes; &

Liv. IV. 1651. & dans ce temps-là Monsieur résolut de rompre tout-à-fait avec le Cardinal. Il en eût une belle occasion le premier de Février dans le Conseil, sur certains discours que son Eminence y fit contre le Parlement, qu'il accusoit d'en vouloir au Roy, comme celuy d'Angleterre.

Monsieur rompt avec le Cardinal.

Les impressions dangereuses que de semblables discours pouvoient faire sur la jeunesse du Roy, & l'affection de son Alteſſe Royale pour l'Etat, jointe à la connoissance de la fidélité des peuples & du Parlement, l'obligerent à répondre, qu'il n'y avoit personne dans le Parlement qui ne fût Serviteur du Roy, & que ceux qu'il nommoit Frondeurs, n'étoient pas les moins fidéles, quoy-qu'ennemis de sa personne. Et le Cardinal continuant à parler sur le méme ton, & à dire des choses fâcheuses contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, Monsieur sortit du Conseil, pour ne perdre pas le respect en présence de la Reine, prit une ferme résolution de n'entrer plus dans le Conseil, ni dans le Palais Royal, tant que ce Ministre y seroit, & ensuite fit avertir la Reine de sa résolution, dans laquelle il persista toûjours.

Le Cardinal se retire à S. Germain.

C'est pourquoy, le Cardinal, qui voyoit d'ailleurs que tout conspiroit à la liberté des Princes, qu'il se faisoit

soit tant de traittez secrets entre leurs partisans, entre Monsieur & la Fronde, & que les mémes personnes qui demandoient que les Princes fussent tirez de prison, demandoient en méme temps avéc ardeur son éloignement & sa perte: Le Cardinal, dis-je, pour toutes ces raisons, prit le parti de se retirer à S. Germain. Il sortit de Paris la nuit du sixiéme au septiéme de Février, entre onze heures & minuit, par la porte de Richelieu, accompagné de trois hommes seulement. Il est vray que le Comte d'Harcourt l'attendoit avec deux cens Chevanx pour le conduire à Saint Germain. Liv. IV. 1651.

Le Cardinal se proposoit d'obliger, par sa retraite, Mr. le Duc d'Orleans à aller au Palais Royal, & de donner moyen à la Reine de luy faire changer de sentiment & de parti, & peut-étre, en cas de refus, de le faire arrêter. Que si Monsieur venoit à persister à ne vouloir point aller au Palais Royal & conferer avec la Reine, & si tous ceux qui avoient épousé les intérêts des Princes & s'étoient fortement unis pour leur liberté, continuoient à demander avec feu qu'ils fussent tirez de prison; Son Eminence avoit pour but de partir pour le Havre, afin de delivrer lui-même les Princes sans conditions

Liv. IV. 1651. tions, d'engager par là le Prince de Condé à luy donner sa protection, de le mettre dans ses intérêts, de prevenir par ce bon office les perils dont il se voyoit menacé, & de rendre vains & inutiles tous les traittez secrets qui avoient été faits, & les soins de ceux qui ne poursuivoient sa liberté que sous des conditions qui lui étoient trés-desavantageuses, particuliérement une qui le privoit de ses Gouvernemens jusqu'à la majorité du Roy,

Monsieur ne voulut jamais se rendre au Palais Royal quoy que le Cardinal n'y fût plus; & tous les partisans de la liberté des Princes redoublerent leurs soins & leurs demandes pour la leur procurer. La derniére assemblée qui se tint sur ce sujet, se fit au Palais d'Orleans. Elle étoit composée de Monsieur, de Madame de Chevreuse, du Garde des Sceaux, du Maréchal de Villeroy, de M. le Tellier; du Duc de la Rochefoucault, du Président Viole', de Mr. Arnaud; du Duc de Beaufort, & du Coadjuteur.

Assemblée du Palais d'Orleans

A prés quelque contestation l'on convint enfin des conditions du Traitté; en méme temps on résolut que le Duc de la Rochefoucault, le Président Viole, M. Arnaud, & M. de la Vrilliere Secretaire d'Etat iroient au Havre avec une Lettre de cachet signée de la Reine

ne & de Monsieur, pour mettre les Princes en liberté. Liv. IV. 1651.

Comme le Cardinal eût appris la résolution de cette Assemblée, qui s'étoit tenuë immédiatement aprés dîner; il partit incessamment pour tâcher de se rendre au Havre avant l'arrivée des Députez, & marcha toute la nuit. Il y arriva le treiziéme de Février au matin. Lors qu'il fut entré dans la Citadelle, il donna à De Bar, qui y commandoit, une Lettre de la Reine, qui luy ordonnoit de faire tout ce que son Eminence luy diroit pour la liberté de Mrs. les Princes. En suite il alla saluer Mr. le Prince. Il l'aborda en luy disant : *Je viens, Monsieur, de la part de la Reine, vous rendre vôtre liberté : oubliez vôtre prison ; aimez toûjours le Roy ; & me croyez à jamais vôtre Serviteur.* Le Prince répondit, qu'il remercioit la Reine de la justice qu'elle luy rendoit; qu'il oublieroit le passé; & qu'il continueroit à soûtenir & à avancer, comme il avoit toûjours fait, les intérêts du Roy & de l'Etat. En suite le Cardinal eût avec les Princes un entretien qui dura plus d'une heure.

Le Cardinal va au Havre pour rendre la liberté aux Princes.

Tout ce que l'on en a pû sçavoir, c'est que d'abord le Cardinal voulut se justifier auprés d'eux, en leur disant les sujets qu'il avoit eûs de les faire arrêter; & qu'ensuite il leur demanda leur ami-

Liv. IV. 1651. amitié, ajoutant avec fierté, qu'ils étoient libres de la luy accorder ou de la luy refuser: & que quoy qu'il en fût ils pouvoient dés ce moment sortir du Havre; & aller où il leur plairoit. Apparemment les Princes luy promirent tout ce qu'il voulut. Il dina avec eux sur les dix heures: & aussi tôt aprés le repas, qui fut fort court, il eût un entretien particulier avec Mr. le Prince, à qui il dit, entre plusieurs autres choses, que Mr. d'Orleans avoit beaucoup contribué à sa prison, à la sollicitation du Coadjuteur; & qu'ainsi le plus sûr & le meilleur pour son Alteſſe, étoit de s'attacher entiérement au Roi & à la Reine; pour ruiner le parti des Frondeurs; que tout ce qu'il y avoit de bonnes places entre les mains de ses amis, seroient à lui, pourvû que lui-même voulût être à leurs Majestez; & que pour ce qui regardoit le Gouvernement, son Alteſſe pouvoit s'en entretenir avec de Lionne, à qui il avoit confié tous ses secrets. Mr. le Prince répondit, qu'il lui sçavoit tout le gré qu'il devoit de ses offres, & du bon office qu'il luy étoit venu rendre: ensuite il sortit de la chambre. Le Cardinal le suivit jusqu'au Caroſſe qui l'attendoit, & en préſence de Meſſieurs de Conty & de Longueville qui y étoient déja dedans,

il

il se rabaissa jusqu'à embrasser ses genoux, & à lui demander les larmes aux yeux, sa protection contre ses ennemis. Aprés quoy, les Princes partirent accompagnez du Marêchal de Gramont, & allerent coucher à trois lieües de là, dans une maison nommée Grosmenil, sur le chemin du Havre à Rouen, où les Députez dont il a été parlé arriverent un moment aprés, avec les ordres de la Cour, n'ayant pû arriver plûtôt à cause que leur départ avoit été retardé par un different arrivé entre M. de la Vrilliere & M. le Tellier; Mr. le Tellier souhaitant d'avoir la commission d'aller au Havre, pour faire sa Cour à M. le Prince & rentrer en grace avec lui; & l'autre pretendant cét emploi comme ayant le département de Normandie. Le different fut jugé en faveur du dernier.

Les Princes partent du Havre pour Paris.

Aprés que les Princes eurent couché à Grosmenil, ils en partirent le lendemain, pour se rendre à Paris à grandes journées. Ils y arriverent le seiziéme du mois, sur le soir.

Il n'est pas possible d'exprimer l'allegresse que toute cette grande Ville fit paroître. La plûpart des soldats & du peuple voyant M. le Prince pleuroient de joye, & chacun à l'envi témoignoit la sienne en mille maniéres. Il reçut des marques de cette satisfaction publique,

Joye universelle pour la liberté & le retour de Mr. le Prince.

Liv.IV. 1651. blique, dés Pontoise même, où un grand nombre de personnes de haute qualité l'allerent joindre. A Saint Denis il fut rencontré par une infinité d'autres qui lui venoient au devant; & le chemin, tout ce jour-là fut si couvert de carosses & de peuple, qu'on ne pouvoit assez admirer qu'une joye si générale pût être causée par la liberté d'un homme; dont la prison treize ou quatorze mois auparavant avoit été si agréable.

Mr. le Duc d'Orleans alla au devant des Princes jusqu'entre la Chapelle & Sant Denis; & par la precipitation avec laquelle il courut embrasser Mr. le Prince, il lui découvrit la verité de ce compliment qu'il lui fit d'abord; Que de sa vie il n'avoit senti une si douce joye, ni fait aucune action qui lui eût donné tant de plaisir. Mr. le Prince lui répondit comme à l'Auteur de sa liberté. Et Monsieur ayant ensuite embrassé Mr. le Prince de Conty, & le Duc de Longueville, presenta à M. le Prince le Duc de Beaufort & le Coadjuteur qu'il avoit amenez avec lui. Ils en furent reçûs avec caresses; aprés quoi M. le Prince monta dans le carosse de Monsieur, où entrerent M. le Prince de Conty, M. le Duc de Longueville, le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, le Maréchal de la Motte, & le

le Prince de Guimené. Ils furent de- Liv. IV.
scendre au Palais Royal, au milieu des 1651.
acclamations du peuple. Monsieur présenta Mrs. les Princes au Roi & à la Reine, qu'il n'avoit lui-même visitez que le jour d'auparavant. Dans cette premiére entrevûë il y eût plus de complimens de bienséance & de pure civilité, que de tendresse & de reconciliation sincére. Ils trouverent la Reine sur son lit, avec laquelle, aprés lui avoir rendu graces de la justice de leur liberté, ils furent fort peu de tems. Monsieur retourna à Luxembourg son Palais Mr. le Prince fut voir le Duc de Nemours, & le même soir il rendit ses civilitez à Madame la Duchesse d'Orleans, à laquelle il témoigna être infiniment obligé. Monsieur lui présenta plusieurs Conseillers du Parlement, qui se trouverent alors au Palais d'Orleans, & ausquels il fit beaucoup de caresses. Et son naturel cedant alors à sa joye, tous ceux sur le visage desquels il remarqua qu'ils prenoient part à sa liberté, obtinrent ce jour là de lui quelque marque de reconnoissance. Il soupa le soir chez Monsieur, où chacun se répandit librement en toutes sortes d'invectives & de railleries contre Mazarin, à qui les arrêts fulminans du Parlement ne laissoient plus d'asile en France, & qui étoit alors

Liv. IV. 1651. en marche pour sortir du Royaume & se retirer auprés de l'Electeur de Cologne.

Le lendemain Monsieur accompagna au Parlement M. le Prince & M. le Prince de Conty ; & lorsqu'ils furent entrez, prenant la parole il dit : *Messieurs, je vous ay amené mes Cousins pour consommer vôtre ouvrage, suivant ce que vous aviez résolu. Je leur ay témoigné l'affection avec laquelle vous vous êtes tous portez pour leur liberté, & leur ay représenté celle qu'ils doivent avoir pour vôtre Compagnie. J'espére que leur présence servira de remède aux desordres du Royaume, & qu'ils contribueront conjointement avec nous au bien de l'Etat, que je proteste avoir été le seul but de mes actions.* Monsieur s'étant teû, M. le Prince, parla de cette sorte : *Messieurs, aprés avoir rendu graces à la Reine de la justice qu'elle nous a faite de nous donner la liberté, je croirois manquer à moy-même, si je ne témoignois publiquement les obligations extraordinaires que nous avons à la bonté de Mr. le Duc d'Orleans, & à la generosité avec laquelle il s'est employé pour nous. Mais quoy-que ce bienfait que nous avons reçû de lui soit si grand que pour le connoître je ne dois épargner mon sang ni ma vie, je n'en serois pas néanmoins pleinement satisfait,*

Mr. le Prince va au Parlement.

fait, si je n'étois venu assurer cette Compagnie de la reconnoissance que j'aurai toûjours des marques de son affection. Comme elle m'oblige à ne me separer jamais de ses interêts; aussi je la supplie de croire que je n'en puis avoir d'autres, & qu'en toutes occasions je tâcherai de vous témoigner combien je suis redevable à tous en général, & à chacun en particulier. Mr. le Prince de Conty fit un compliment peu different de celui de son Frére. Aprés quoy M. le Prince reprenant la parole dit, que Mr. de Longueville auroit souhaité de leur pouvoir témoigner, comme eux, l'obligation qu'il leur avoit; mais qu'ils jugeoient bien ce qui l'en avoit empêché. Liv. IV. 1651.

Alors le premier Président répondit: *Messieurs, la Compagnie ne peut assez exprimer la joye qu'elle ressent de vôtre retour, & s'estime heureuse que ses offices y ayent contribué. L'affection de Mr. le Duc d'Orleans, à laquelle vous devez vôtre liberté, aprés la bonté de la Reine, nous fait esperer que les confusions qui depuis trois années entiéres ont failli à causer la ruine de cette Monarchie, & ont si fort abbatu l'Autorité Royale, seront dissipées par la parfaite union que l'on doit attendre entre des Princes d'un même sang. Vous avez tant d'interêt d'en conserver la*

Liv. IV. 1651. *gloire & l'éclat, que travailler à relever cette Autorité, & dissiper tous les nuages de division, c'est agir pour vos propres avantages & vous rendre plus considerables, en employant vos personnes & vos soins pour maintenir les peuples dans l'obéissance qu'ils doivent au Roi leur Souverain. Il est encore de vôtre prudence, Messieurs, d'éloigner de vous tous les esprits seditieux, qui sous prétexte de biens apparens, pourroient n'avoir pour but que vôtre desunion. Ces mauvais Conseillers doivent être éloignez de vos personnes. Et aprés les obligations que vous avez, Monsieur, à Mr. le Duc d'Orleans;* (en disant cela il regarda M. le Prince) *rien ne doit être capable de vous separer de cœur ni d'intérêts. C'est dans cette union que l'Etat peut trouver son repos, le Peuple le soulagement de ses miseres, le Roi l'appui de son Autorité: & c'est la seule récompense que cette Compagnie souhaite pour les vœux qu'elle a faits pour vôtre liberté, & pour l'affection avec laquelle elle s'y est toûjours employée.*

Quelques uns ensuite demanderent la Déclaration d'innocence qu'il avoit été arrêté de donner pour Messieurs les Princes. Mais comme elle n'étoit pas encore dressée, & qu'il faloit du temps pour la concerter avec M. le Prince,

la

la chose fut remise au premier jour. Aprés, Monsieur se leva: & Mr. le Prince répondant encore à tous ceux qui le félicitoient de son retour, se retira au milieu des cris de joye que fit une multitude infinie de peuple qui rempliſſoit la grande Sale, & qui s'efforçoit à l'envi de lui donner des marques éclatantes d'une satisfaction capable non seulement de faire perdre le souvenir de celle qu'il avoit témoignée de sa prise, mais encore de lui rendre sa prison plus glorieuse que ses victoires. 1651.

Nouvelle gloire du Prince de Condé.

La maniére dont Monsieur le Prince fut reçû à Paris aprés sa liberté, donna un nouveau lustre à sa gloire, & fit avoüer à ce Héros, que cette reception ne lui étoit pas même moins glorieuse que ces belles & fameuses journées de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, & de Lens, dans lesquelles il avoit triomphé des plus puissans efforts des Ennemis de la France.

Elle lui étoit deûe.

Et certes, cette nouvelle sorte de gloire lui étoit bien deûë, puis qu'aprés avoir rendu de si grands services à l'Etat, & fait briller en tant de batailles & en tant de Sieges des vertus extraordinaires, il avoit été arrêté & retenu long temps en prison, le plus injustement du monde, & avec une extrême ingratitude de la part de la

Liv. IV. 1651. *Obligations que l'Etat avoit au Prince de Condé.*

Cour. Car enfin, outre les marques de valeur qu'il avoit données, tout jeune qu'il étoit, dans les tranchées d'Arras, dans les plaines d'Ypres, & dans le Siege de Perpignan, n'eſt-il pas vray que la France eût apparemment ſuccombé, dans les commencemens de la Regence, ſans la Bataille de Rocroy que Mr. le Prince avoit gagnée? Ce Royaume, qui avoit porté ſi loin la gloire de ſes armes, par le grand genie du Cardinal de Richelieu, ſembloit dechoir peu à peu de ſon élevation, depuis la mort de ce Miniſtre. L'Eſpagne alors attentive à pourſuivre ſes vaſtes deſſeins, & qui comptoit peut-être ſur une Reine à qui elle avoit donné le jour, & qui avoit été ſoupçonnée longtemps n'avoir pas le cœur François: l'Eſpagne, dis-je, regardoit la minorité prochaine du Roi comme une ſource de diviſions, qui aprés la mort de Louis XIII. dont la maladie étoit jugée par les Medecins incurable, alloit expoſer en proye à ſes ambitieux deſirs un ſi grand Etat. D'ailleurs, on manquoit en France de Chefs fameux & habiles, auſſi-bien que de troupes diſciplinées: pendant que les Ennemis avoient une Armée triomphante, compoſée des meilleures troupes de l'Europe, conduite par

un

un Général trés-experimenté, qui n'attendoit que le moment propre pour profiter d'une conjoncture qui promettoit tout à ſes eſpérances; & que les Places du Royaume degarnies & ſans ſecours regardoient en tremblant le cours de cét orage incertain qui menaçoit toute la Frontiere. Dans cette conjoncture Louis XIII. étant venu à mourir, la conſternation de ſa mort, la foibleſſe d'une Minorité, une Régence tumultueuſe, un Conſeil en bute à l'intrigue & à la cabale, des ſemences de diviſion, de Grands mécontens, l'agitation de la Cour, l'épuiſement des peuples, faiſoient concevoir à l'Eſpagne des eſperances prochaines de la ruine totale de la France. La valeur du Prince de Condé, alors Duc d'Enguien, apporta le remede à tous ces maux, par le gain d'une Bataille, de laquelle dépendoit ou le ſalut ou la perte de l'Etat. Par cette Victoire il ſauva effectivement le Royaume, il le calma, il le raſſura, & pour ainſi dire, il le ranima, il devint le ſoûtien de la Monarchie & affermit l'autorité naiſſante du jeune Monarque. Liv. IV. 1651.

Depuis cette memorable journée, ce ne fut plus, pour la France, qu'un torrent de proſperitez, de conquêtes, de Batailles gagnées, de priſes de villes,

Liv. IV. 1651. les. Il n'y eut point de campagne dans la suite qui par la singularité des entreprises que forma le Duc d'Enguien, & qu'il exécuta, n'égalât, ou ne surpassât tout ce que nous lisons dans l'Histoire de plus surprenant. Les journées de Fribourg & de Nortlingue si célébres par l'opiniâtre résistance des ennemis, & par les insurmontables difficultez qu'il y eut à les attaquer : ces journées, que l'on peut fort bien comparer à celles d'Arbéles & de Pharsale, porterent l'alarme & l'effroy jusques dans le cœur de l'Empire, & forcerent enfin l'Allemagne à vouloir la paix aux conditions qu'il plût à la France de la luy donner. La journée de Lens encore plus glorieuse & plus triomphante, achevant de mettre le Prince de Condé dans la juste & inconteſtable poſſeſſion d'être le Héros de son Siécle, mit en méme temps comble à toutes ces grandes & signalées obligations que luy avoit la Cour, laquelle fit ensuite aprés cette Bataille toutes les fautes sans luy, & ne se sauva que par luy dans la guerre de Paris. Néanmoins, dans le temps que tous ses desseins, toutes ses vertus, toutes ses actions alloient pleinement au service du Roy & à la grandeur du Royaume, dont il étoit l'ornement, on l'arrête, parce que sa conduite

duite, en certaines occasions n'avoit pas paru assez respectueuse à l'égard de la Reine, qu'il n'avoit pas eu pour le Cardinal toute la complaisance que ce Ministre auroit souhaité, & qu'il avoit eû le malheur de deplaire par l'impetuosité d'une humeur dont il n'avoit pas été maître : choses qui ne peuvent être regardées, tout au plus, que comme des fautes de Cour, & non pas comme des crimes d'Etat, capables de faire oublier les services importans qu'un premier Prince du Sang avoit rendus. Ainsi, il ne faut pas être surpris si aprés sa liberté, lors qu'il retourna à Paris, tout le monde fit éclater sa joye, & si on l'y recût en triomphe, comme s'il fût venu tout fraichement de gagner les Batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, & de Lens. Liv. IV. 1651.

Mais malheureusement sa gloire si éclatante en tant de maniéres, fut ternie dans la suite par une conduite tres-blâmable. Car enfin, il excita une guerre civile & prit les armes contre son Souverain. D'ailleurs, il agit dans cette guerre avec tant d'imprudence & fit tant des fautes capitales, qu'il se trouve infiniment, à cét égard, au dessous de ces grands hommes qui par leur sage conduite & par des mesures bien concertées sont venus à bout

Liv. IV. 1651.

à bout des plus hautes & des plus difficiles entrepriſes. Ce n'eſt pas que la Cour méme ne fit ſouvent auſſi de fautes conſidérables, & que l'un & l'autre parti ne ſe maintint plûtôt par les manquemens de celuy qui luy étoit oppoſé, que par ſa bonne conduite : mais cela ne juſtifie point la mauvaiſe conduite de Mr. le Prince, ſur tout ſi l'on conſidere qu'elle fit ſuccomber ſon parti, & triompher celuy de la Cour. Il eſt certain que ſi Mr. le Prince eut eû toutes les qualitez de Céſar, il auroit réüſſi en tout ce qu'il auroit voulu. Ceſar avoit une prudence conſommée ; tous ſes pas étoient meſurez, en ſorte qu'il ne faiſoit rien qu'aprés une meure déliberation, menageant ſon zéle, & allant plus au ſolide qu'à l'éclat, prenant dans les affaires difficiles toutes les précautions poſſibles, & ne manquant jamais de reſſources dans les conjonctures les plus fâcheuſes. On n'a gueres vû en perſonne tant d'égalité dans la vie, tant de moderation dans la fortune, tant de clemence dans les injures. Il gagnoit l'affection de tout le monde par ſa bonté & par ſa douceur : Ceux qui le pratiquoient & qui épouſoient ſes interéts n'apprehendoient ni ſa colére ni ſes caprices. Il étoit liberal & magnifique, envers le peuple, envers ſes amis,

La gloire du Prince de Condé ternie.

Qualitez du Prince de Condé differentes de celles de Céſar.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0042
DFG

amis, envers ses ennemis mémes. Il alloit à son but par des voyes douces, insinuantes, fines, cachées. Le Prince de Condé n'avoit pas ces qualitez là. Il étoit fort inegal; il étoit d'une humeur aigre, difficile, altiere, ennemie des précautions. Il ne sçavoit pas se moderer dans la prosperité & dans la Fortune Il étoit colére & vindicatif. Il ne reconnoissoit pas les services signalez qu'on luy avoit rendus; ou s'il venoit à les reconnoître, on n'étoit pas asseuré de la continuation de sa gratitude. Il n'avoit pas une fidelité exacte envers ses amis, méme envers les plus illustres & les plus nécessaires: il faisoit des traittez sans eux, il négligeoit souvent leurs intérêts les plus considérables, & ne songeoit qu'aux siens propres. Il n'étoit pas non plus fort liberal & fort magnifique. Il ne menageoit point les esprits du peuple, & n'avoit pas grand soin de s'en faire aimer. Il ne sçavoit pas dissimuler, ni agir, dans les grandes choses, d'une maniére fine & cachée. Pour comprendre tout en peu de mots, il se confia trop en sa seule valeur, en son seul mérite, en sa réputation & en son rang, & n'employa pas, comme il faloit, toutes les autres choses qui sont nécessaires pour l'éxécution des grands desseins. Je ne marqueray pas icy les fautes qu'il fit; Liv. IV. 1651.

Liv. IV. 1651. fit; les lecteurs les appercevront assez à mesure que je rapporteray fidélement & par ordre les faits & les évenemens principaux.

Mais auparavant, parce qu'il s'agit ici du point le plus considérable de cette Histoire, & que la partialité de ceux qui nous en ont laissé des mémoires fait qu'on ne peut que difficilement demêler les véritables sentimens du Prince dont nous écrivons la vie; je poseray comme un fondement nécessaire, que le Prince de Condé sortit de prison avec des sentimens de vengeance, non seulement contre le Cardinal Mazarin, contre Madame de Chevreuse, & contre les Frondeurs, qui ne luy avoient procuré la liberté que par des veûës peu obligeantes & sous des conditions trés-fâcheuses, mais encore contre la Reine & contre le Roy. Je ne croy pas qu'on puisse me blâmer de ce que j'avance, puisque Mr. le Prince luy-même, aprés la guerre civile & aprés être rentré en grace, condamnant sa conduite & ses sentimens précédens, a dit avec candeur à des personnes considérables & dignes de foy, *Qu'il étoit entré dans sa prison le plus innocent de tous les hommes; & qu'il en étoit sorti le plus coupable.* Hé! poursuivoit-il avec douleur, *avant cette malheureuse prison,*

je ne respirois que le service du Roy & la grandeur de l'Etat. Tellement que la valeur, l'activité, l'humeur impetueuse, toutes les qualitez extraordinaires de Mr. le Prince furent semblables à ces matiéres dont se forment les exhalaisons. Comme ces matiéres servent à des usages considérables, mais lors qu'elles sont changées en exhalaisons, & qu'élevées par la chaleur du Soleil elles se trouvent renfermées dans les nües, si elles n'en sortent d'ordinaire que pour fraper les lieux les plus élevez, que pour renverser les édifices les plus superbes, & causer de terribles desordres: aussi le temperament ardent, le courage & la valeur du Prince de Condé ne furent employez, avant sa prison, qu'au bien du Roiaume & à la gloire de son Souverain; mais aprés qu'il fut sorti de prison, toutes ces qualitez héroïques furent employées à un usage tout differents, & au lieu qu'il avoit été auparavant l'espérance, l'appuy, & la joye de l'Etat, il en devint tout d'un coup la terreur, il attaqua l'Autorité Roïale, & alluma une guerre civile qui causa de grands désordres, ainsi qu'on va voir dans la suite de cette Histoire.

Aprés le retour des Princes à Paris, leur prison fut déclarée injuste par le Par-

Liv. IV. 1651. Parlement, & un nouvel Arrêt fut donné contre le Cardinal Mazarin. Cét Arrêt du Parlement étoit terrible ; il condamnoit ce Ministre à un banniſſement perpétuel, ordonnoit à tous les François de *luy courir ſus*, s'il paroiſſoit dans le Royaume, & confiſquoit tout ce qui étoit à luy.

La Reine tâche de porter M. le Prince à conſentir au retour du Cardinal.

Cependant la Reyne déſiroit avec ardeur le retour du Cardinal, & elle tenta toutes ſortes de voyes pour diſpoſer Mr. le Prince à conſentir à ce retour. Elle luy fit offrir pour cela, par la Princeſſe Palatine, toutes ſortes d'avantages pour luy & pour ſes amis : mais il ne répondit à ces belles offres que par des complimens qui ne l'engageoient à rien. Il eſt vray que dans la ſuite la Reine faiſant de grandes inſtances pour l'obliger à s'expliquer, il promit de traitter, ſoit qu'il ne voulut pas rompre ſi tôt avec la Reine, & qu'il eût deſſein d'attendre que les choſes fuſſent bien diſpoſées en ſa faveur, & qu'il eût quelque pretexte plauſible pour rompre avec éclat ; ſoit qu'effectivement il ſe fût réſolu à traitter, dans l'eſpérance d'obtenir pour luy & pour tous ceux qui étoient dans ſes interêts les emplois & les gouvernemens les plus importans, & d'être par ce moyen en état de faire tout ce qu'il luy plairoit. Il voulut pourtant que le traitté fût ſecret ; & la Reine le ſouhaita auſſi

auſſi : La Reine craignoit, d'augmenter la défiance de Mr. le Duc d'Orleans & des Frondeurs, & de contrevenir trop tôt & ſans aucun prétexte à toutes les déclarations qu'elle venoit de donner au Parlement contre le retour du Cardinal. Mr. le Prince de ſon côté apprehendoit que ſes amis ne fuſſent irritez de ce qu'il traittoit ſans leur participation, que le Duc de Boüillon & le Maréchal de Turenne ne quittaſſent ſes intérets, qu'il ne ſe rendit irreconciliables les Frondeurs & la Ducheſſe de Chevreuſe, & qu'il ne renouvellât tout d'un coup au Parlement & au peuple, l'image afreuſe de la derniere guerre de Paris.

Traitté ſecret du Prince de Condé.

On prit donc toutes ſortes de précautions pour traitter ſecrétement. Mr. le Prince ſe trouva chez la Princeſſe Palatine que la Reine avoit choiſie pour s'entremettre du traitté & qui étoit de la Maiſon de Mantoüe, & ſœur de la Reine de Pologne. Le Comte de Servient & Mr. de Lionne s'y trouverent auſſi de la part de la Reine. Mr. le Prince voulut que le Duc de la Rochefoucault fut préſent, & il ne fit rien que du conſentement du Prince de Conty ſon frére, & de la Ducheſſe de Longueville ſa Sœur.

Le premier projet du traitté, qui avoit été propoſé par la Princeſſe Palatine,

Liv. IV. 1651. tine, étoit qu'on donneroit la Guienne à Monsieur le Prince, avec la Lieutenance-Générale pour celuy de ses amis qu'il voudroit ; que Mr. le Prince de Conty auroit le gouvernement de Provence ; qu'on feroit des gratifications à ceux qui avoient suivi les intérets de M. le Prince ; qu'on n'exigeroit de luy que d'aller dans son Gouvernement, avec ce qu'il choisiroit de ses troupes pour sa sûreté ; qu'il y demeureroit sans contribuer au retour du Cardinal Mazarin, mais qu'il ne s'opposeroit pas aussi à ce que le Roy feroit pour le faire revenir ; & que quoy qu'il arrivât, Mr. le Prince seroit libre d'être son ami ou son ennemi, selon que sa conduite luy donneroit sujet de l'aimer, ou de le hair. Ces mêmes conditions furent non seulement confirmées, mais encore augmentées par Messieurs de Servient & de Lionne. Car sur ce que Mr. le Prince vouloit joindre le Gouvernement de Blaye a la Lieutenance Générale de la Guienne pour le Duc de la Rochefoucault, ils luy en donnerent toutes les esperances qu'il pouvoit désirer. Ils demanderent seulement du temps pour traitter avec Mr. le Duc d'Angoulême, du Gouvernement de Provence, & pour achever de disposer la Reine à accorder Blaye. Mais apparemment ce fut pour pouvoir rendre compte

compte au Cardinal de ce qui se passoit, & recevoir ses ordres. Il étoit alors à Brueil dans l'Archevêché de Cologne ; & la Reine le consultoit comme un Oracle. Liv. IV. 1651.

Cette affaire demeura quelque temps sans éclater : mais celui qu'on avoit pris pour la conclure, produisit bientôt une rupture entiére, & porta les choses aux derniéres extrémitez. *Disposition à une rupture entiére.*

Monsieur de Chavigny qui venoit d'être rappellé & de rentrer dans le Ministére, qui étoit un grand ennemi du Cardinal, & qui avoit seul alors la confiance de Mr. le Prince, le porta à rompre son traitté avec la Reine, contre l'avis de Madame de Longueville, de la Princesse Palatine, & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Messieurs de Servient & de Lionne se trouverent au même temps brouillez des deux corez pour cette négociation, & furent chassez ensuite. La Reine nioit d'avoir jamais écouté la proposition de Blaye, & elle accusoit Servient de l'avoir faite exprés pour rendre les demandes de Mr. le Prince si hautes, qu'il lui fut impossible de les accorder. Pour Mr. le Prince, il se plaignoit du Comte de Servient, de ce qu'il étoit entré en matiére avec lui de la part de la Reine sur des conditions dont elle n'avoit *Chavigny porte le Prince de Condé à rompre le traitté.* *Brouilleries.*

Liv. IV. 1651. n'avoit pas eû connoissance, ou de ce qu'il lui avoit fait tant de vaines propositions pour l'amuser sous l'apparence d'un traitté sincére, & qui n'étoit en effet qu'un dessein premedité de le ruiner.

Quoy-que le Comte de Servient fût soupçonné des deux partis, cela ne diminua point l'aigreur qui commençoit à se former entre la Reine & M. le Prince: elle étoit presque également fomentée par tous ceux qui les approchoient. On représentoit à la Reine, que la division de Mr. le Prince & de Madame de Chevreuse produite par le mariage rompu du Frére de l'un & de la fille de l'autre, alloit réunir les Frondeurs aux intérêts du Cardinal, & que les choses se trouveroient bientôt aux mêmes termes où elles étoient lorsqu'on arrêta Mr. le Prince. Lui d'autre côté étoit poussé à rompre avec la Cour par beaucoup de differens intérêts. Il ne trouvoit plus de sûreté avec la Reine, qui ne faisoit rien sans le consentement du Cardinal; & il craignoit de retomber dans ses anciennes disgraces. Madame de Longueville sçavoit que le Cardinal l'avoit brouillée irreconciliablement avec son mari, & qu'aprés les impressions qu'il lui avoit données de sa conduite elle ne pouvoit l'aller trouver en Normandie

Sentimens differens à l'égard de la guerre civile.

die sans exposer sa vie ou sa liberté. Le Duc de Longueville vouloit pourtant la retirer auprés de lui par toutes sortes de voyes ; & elle n'avoit d'autre moyen d'éviter ce perilleux voyage qu'en portant son Frére à quitter la Cour avec éclat & à se préparer à une guerre civile. Le Prince de Conty n'avoit point de but arrêté ; il suivoit les sentimens de sa sœur sans les connoître, & vouloit la guerre, parce qu'elle l'éloignoit de sa profession Ecclesiastique, qu'il n'aimoit pas. Le Duc de Nemours conseilloit la guerre avec empressement : mais c'étoit moins par des sentimens d'ambition, que par des sentimens de jalousie, qu'il avoit conçûs contre Mr. le Prince. Il ne pouvoit souffrir qu'il vît & aimât Madame de Châtillon. Et comme il ne pouvoit empecher qu'il la vit, qu'en les separant, il crut que la guerre étoit le seul moyen qu'il pouvoit employer pour cela, & qu'elle éteindroit même avec le temps la passion du Prince. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ne désiroient point cette guerre. Ils venoient d'éprouver par une experience toute recente à combien de peines & de difficultez insurmontables on s'expose, lorsqu'on entreprend de soutenir une guerre civile contre la personne de son Roi. Ils sçavoient de

Liv. IV. 1651.

Liv. IV. 1651. de quelles infidelitez l'on eſt menacé. Ils connoiſſoient la foibleſſe des Eſpagnols; ils n'ignoroient pas combien leurs promeſſes étoient vaines & trompeuſes, & que leur intérêt n'étoit pas que Mr. le Prince, ou le Cardinal ſe rendit maître des affaires, mais ſeulement de fomenter le deſordre entre eux pour ſe prevaloir des diviſions de la France. Le Duc de Bouillon joignit encore ſon intérêt particulier à celui du public, & eſperoit d'obliger ſenſiblement la Reine & d'être tout-à-fait dans ſes bonnes graces, s'il contribuoit à retenir Mr. le Prince dans ſon devoir. Pour le Duc de la Rochefoucault, il ne pouvoit pas témoigner ſi ouvertement la répugnance qu'il avoit pour cette guerre, à cauſe que ſon amour & ſa paſſion pour Madame de Longueville l'obligeoit de ſuivre les ſentimens de cette belle Princeſſe leſquels tendoient à allumer une guerre civile, que Mr. le Prince aigri par ſes malheurs & par de mauvais traittemens deſiroit peut être auſſi ardemment.

Quoy qu'il en ſoit, la conduite de la Cour, & celle de Mr. le Prince fournirent bien-tôt des Sujets de defiance reciproque, dont la ſuite fut tres funêſte à l'Etat, à un grand nombre d'illuſtres familles du Royaume, &

& ruïna la plus grande & la plus éclatante fortune qu'on ait jamais vûë sur la tête d'un Sujet. Liv. IV. 1651.

Mais avant que d'aller plus loin, il est nécessaire de marquer icy un peu plus au long une chose que je n'ay fait que toucher en passant, c'est que Mr. le Prince empêcha le Prince de Conty son frere d'épouser Mademoiselle de Chevreuse. Parce que dans les conditions du traitté qui avoit été fait pour la liberté des Princes, ce mariage n'avoit été demandé par le Coadjuteur & par Madame de Chevreuse, que pour leur servir de précaution contre le souvenir de l'outrage fait à son Alteſſe sur le Pont-neuf, le soin qu'on vouloit prendre d'en solliciter l'exécution, ne servoit qu'à rétracer plus vivement dans sa mémoire l'image d'une si sanglante injure: tellement que comme d'ailleurs Mr. le Prince sçavoit que le Coadjuteur & Madame de Chevreuse s'étoient servis de l'infortune de sa prison pour lui imposer les conditions qu'il leur avoit plû, il ne pût se résoudre à dissimuler son ressentiment, & aima mieux se voir abandonné de ses meilleurs amis mêmes, que de se rabaisser à des déguisemens de caresses & de flatterie pour le cacher.

Raisons qui porterent le Prince de Condé à rompre le mariage de son frére & de Mademoiselle de Chevreuse.

Par ce procedé il irrita extrémement Madame de Chevreuse, & les Fron-

Liv. IV. 1651.

deurs, & par conſequent le peuple, & deſobligea même ſi fort Meſſieurs de Bouillon & de Turenne, qu'ils ſe rangerent du côté de la Cour, laquelle mit le Duc de Bouillon à la tête du Conſeil, & le Vicomte de Turenne à la tête de la principale Armée. Pluſieurs autres perſonnes de marque, à leur exemple, tournerent le dos au Prince. Le Comte de Buſſy même qui l'avoit ſi bien ſervi juſqu'alors en fut du nombre. Car étant venu exprés de Bourgogne à Paris pour témoigner à ſon Alteſſe la joye particuliére qu'il reſſentoit de ſa liberté, le Prince, aprés un aſſez froid remercîment qu'il lui fit des ſervices qu'il lui avoit rendus durant ſa priſon, lui demanda auſſi tôt s'il ne vouloit pas donner à Guitauld ſon Cornette, la demiſſion de ſa Charge de Lieutenant de ſes Chevaux-legers d'ordonnance, ſuivant le traitté qui en avoit été fait trois mois avant ſa priſon. Le Comte de Buſſy fut extrémement ſurpris de cette demande, qui marquoit dans le Prince tres-peu de reconnoiſſance pour ſes ſervices paſſez, & encore moins d'eſtime pour lui & de conſideration pour ſa qualité : mais il ne laiſſa pas d'y conſentir, à condition néanmoins qu'il feroit ſa demiſſion entre les mains de ſon Alteſſe. Auſſi-tôt que la demiſſion

Pluſieurs perſonnes abandonnent le parti du Prince de Condé.

sion eût été faite, il le quitta, comme avoit fait auparavant le Comte de Grand-pré qui avoit épousé son parti avec tant de chaleur, & qui aprés la liberté des Princes lui ayant été rendre visite en avoit été reçû d'une maniere fort desobligeante. Liv. IV. 1651.

Tout cela donna un grand échec aux affaires de Mr. le Prince, & affoiblit fort dans la suite son parti. Il arriva même que la plûpart de ceux qui s'étoient separez des intérêts de Mr. le Prince, aprés les avoir embrassez avec tant d'ardeur, répandirent de faux bruits contre lui, & tâcherent de le rendre suspect de beaucoup de mauvais desseins, pour se faire par là un merite de leur changement. *Bruits desavantageux au Prince de Condé*

En effet, peu de temps aprés le bruit courut que M. le Prince traittoit avec les Ennemis du Roi & de l'Etat, dans Paris même par Madame de Longueville, à Bruxelles par le Marquis de Sillery, & à Stenay par Mr. de Croissy. On disoit aussi qu'il n'auroit pas demandé le Gouvernement de Guienne en échange de celui de Bourgogne, s'il n'avoit eû dessein d'exécuter quelque criminelle entrepriſe. On alleguoit pour raisons, que le Gouvernement de Guienne valoit quarante cinq mille livres moins que celui de Bourgogne & que par consequent il

Liv. IV. 1651. faloit qu'il eût pour but de se servir de l'affection particuliere que les peuples de Guienne avoient pour sa personne, pour exécuter quelque extraordinaire entrepriſe ; que les peuples de Guienne auſſi-bien que les Limoſins leurs voiſins, étoient belliqueux, legers, inconſtans ; que le Poitou, dont le Duc de la Rochefoucault étoit Gouverneur étoit tout proche de cette Province ; que Mr. le Prince avoit d'autres amis qui avoient un grand pouvoir dans d'autres Provinces voiſines ; qu'il n'avoit demandé la Provence pour le Prince de Conty, & l'Auvergne pour le Duc de Nemours, que pour exécuter mieux ſes vaſtes deſſeins.

Ce qu'il y a de fort certain, c'eſt que dans le temps qu'on parloit de cette maniere, Mr. le Prince avoit envoyé le Marquis de Sillery en Flandres, ſous pretexte de dégager Madame de Longueville & le Maréchal de Turenne des traittez qu'ils avoient faits avec les Eſpagnols pour procurer ſa liberté, mais veritablement avec ordre de prendre des meſures avec le Comte de Fuenſaldaigne, & de preſſentir quelle aſſiſtance le Prince pourroit tirer du Roy d'Eſpagne, s'il étoit obligé de faire la guerre. Fuenſaldaigne répondit, ſelon la coutume ordinaire aux Eſpagnols, en pro-

promettant en général beaucoup plus qu'on ne luy pouvoit raisonnablement demander, & n'oublia rien pour engager Mr. le Prince à prendre les Armes. Liv. IV. 1651.

Liaison de la Reine avec le Coadjuteur.

D'autre côté la Reine avoit fait une nouvelle liaison avec le Coadjuteur, qui étoit terriblement irrité contre Mr. le Prince, à cause qu'il avoit porté le Prince de Conty à n'épouser pas Mademoiselle de Chevreuse, & qu'il avoit appuié de tout son pouvoir une Déclaration qui excluoit du Ministére les Cardinaux & en général tous les Prélats. Cette liaison de la Reine & du Coadjuteur étoit tenuë secrette, parce que la Reine ne pouvoit attendre de service des Frondeurs que par le credit qu'ils avoient sur le peuple, & qu'ils ne conserveroient qu'autant qu'on les croiroit ennemis du Cardinal.

Complots contre le Prince de Condé.

Les deux partis trouvoient également leur sûreté à perdre M. le Prince. On offrit même à la Reine de le tuer, ou de l'arrêter prisonnier : mais elle eut horreur de la premiere proposition, & consentit volontiers à la seconde. Le Coadjuteur & M. de Lionne se trouverent chez le Comte de Montresor, pour convenir des moyens d'éxécuter cette entrepriſe. Ils demeurerent d'accord qu'il la faloit ten-

Liv. IV. 1651.

ter ; mais ils ne résolurent rien pour le temps, ni pour la maniére de l'éxécution. Mr. de Lionne découvrit méme au Maréchal de Gramont le dessein qui avoit été formé, celui-cy le communiqua à Mr. de Chavigny, & Mr. de Chavigny en avertit incessamment Mr. le Prince.

Mr. le Prince mépriſe le bruit qui couroit qu'on vouloit l'arrêter de nouveau.

Mr. le Prince crut quelque temps que pour l'obliger à quitter Paris, on faisoit courir le bruit qu'on vouloit l'arrêter ; & que ce seroit une foiblesse indigne de lui, d'en prendre l'alarme, principalement puis que le peuple prenoit tant à cœur ses intérêts, & qu'il étoit sans cesse accompagné d'un nombre infini d'Officiers d'Armée, de ceux de ses troupes, de ses domestiques, & de ses amis particuliers. Dans cette confiance, il ne changea rien dans sa conduite, hors de n'aller plus au Louvre. Il se livra même un jour entre les mains du Roi. Car il se trouva par hazard au Cours dans son Carosse au même temps que le Roi y passoit, en revenant de la chasse, suivi de ses Gardes & de ses Chevaux-legers. Cette rencontre ne produisit pas pourtant l'effet que le Prince avoit sujet de craindre : car le Roi continua son chemin, sans qu'aucun de ceux qui étoient auprés de lui, s'avisât de lui donner Conseil, parce qu'ils furent sans doute surpris,

surpris, & les François le sont toûjours. Le Roy seulement se contenta, lorsqu'il vit que le Carosse de Mr. le Prince passoit fort vite, sans s'arrêter comme sont obligez de faire toutes sortes de Carosses à la rencontre de celui de Sa Majesté: il se contenta, dis je, de proferer ces paroles avec le ton & l'air qu'on peut s'imaginer: *J'apprendray à ce Monsieur-là son devoir.* Mr. le Prince continua rapidément son chemin & sortit du Cours pour ne donner pas le temps au Roi de former quelque dessein contre lui. La Reine & les Frondeurs se consolerent aisément d'une si belle occasion perduë, dans l'espérance de voir bien-tôt réüssir leur projet.

Rencontre du Carosse du Roi & de celui de M. le Prince, au Cours.

Cependant, les avis continuels qu'on donnoit de toutes parts à Mr. le Prince, commencerent à lui persuader qu'on songeoit à s'assurer de sa personne. Néanmoins il continua encore quelque temps à négliger de prendre des précautions pour se garentir, quoy que tous ceux qui étoient dans ses intérêts le sollicitassent sans cesse à le faire. Enfin, aprés avoir tant resisté aux sages avis de ses amis, il prît un jour l'alarme sans sujet. Etant couché dans son lit, & causant avec Mr. de Vineuil, il reçût un billet d'un Gentil homme, qui l'avertissoit que deux

M. le Prince sort de Paris pour se retirer à S. Maur.

Liv. IV. 1651. Compagnies des Gardes avoient pris les armes, & alloient marcher vers le Fauxbourg Saint-Germain, cette nouvelle lui fit croire qu'elles devoient investir l'Hôtel de Condé, qui est dans ce Fauxbourg. Tellement que sans songer qu'on employoit souvent ces Compagnies à garder les portes pour faire payer les entrées, comme en effet elles n'étoient commandées alors que pour ce dessein là, il s'imagina qu'on en vouloit à sa personne. Il est vray que dans un manifeste, qui parut bien tôt aprés pour justifier sa sortie de Paris, il dit qu'outre le mouvement du Regiment des Gardes, deux ou trois cens personnes armées rodoient cette nuit-là dans le Fauxbourg Saint-Germain. Tout cela donc précedé des avis de ses amis particuliers, l'obligea de monter à cheval avec une extréme precipitation; & de sortir de Paris, suivi de six ou sept hommes. Accompagné de ce petit nombre il rencontra, à sa sortie, deux cens partisans de Mazarin armez, qui n'oserent rien entreprendre, & qui le laisserent passer.

Alarme plaisante. Il demeura quelque temps dans le grand chemin, pour attendre des nouvelles du Prince de Conty, qu'il avoit envoyé avertir. Mais une seconde alarme, assez plaisante, l'obligea de quitter

quitter son poste. Comme il vint à oüir le bruit d'un grand nombre de Chevaux qui marchoient au trot vers lui, & qu'il se figura que c'étoit un Escadron qui le cherchoit, il se retira du côté de Fleuri proche Meudon: & il se trouva que ces gens qui lui avoient fait prendre la fuite, n'étoient que des coquetiers qui marchoient toute la nuit pour arriver à Paris. Liv. IV. 1651.

Dés que Mr. le Prince de Conty sçût que Monsieur son frére s'étoit retiré de Paris, il en donna avis au Duc de la Rochefoucault, qui alla joindre Mr. le Prince: mais Mr. le Prince l'obligea, à l'heure même, de retourner à Paris pour rendre compte de sa part à Mr. le Duc d'Orleans du sujet de sa sortie, & de sa retraite à Saint-Maur. Madame la Princesse, Mr. le Prince de Conty, & Madame de Longueville s'y étoient presque rendus aussi-tôt que Mr. le Prince: & dans les premiers jours cette Cour ne fut pas moins grosse & moins remplie de personnes de qualité, que celle du Roi; tous les divertissemens même s'y rencontrerent, pour servir à la politique, & les Bals, les Comedies, le jeu, la chasse, la bonne chere y attiroient un nombre infini de gens incertains qui s'offrent toûjours dans les com-

Cour de Mr. le Prince à S. Maur.

Liv. IV. 1651. mencemens des partis, & qui les trahissent ou les abandonnent d'ordinaire, selon leur crainte, ou leur esperance. On jugea néanmoins que ce grand nombre de gens pourroit rompre les mesures que la Cour auroit pû prendre pour attaquer S. Maur, & que cette foule, inutile & incommode en toute autre rencontre, pouvoit servir en celle cy, & donner quelque reputation aux affaires.

Cependant les Marechaux de Gramont & de Villeroy alloient & venoient sans cesse de la part de la Reine pour tâcher d'accommoder les affaires. Mr. le Prince fut long temps sans leur vouloir parler qu'en présence de tout le monde; & il leur disoit, qu'il n'y avoit point de sûreté pour luy à Paris, & qu'il n'y en trouveroit jamais tandis que Mazarin gouverneroit la Cour, comme il faisoit par le Tellier, Servient & Lionne; que le Cardinal n'étoit point à Breuil comme un exilé, mais comme un oracle que l'on y consultoit sans cesse contre luy; qu'aiant souffert une si rude & si injuste prison, il avoit éprouvé que son innocence ne pouvoit établir sa sûreté qu'il esperoit trouver dans la retraite, où il conserveroit les mêmes sentimens qu'il avoit fait paroître tant de fois pour le bien

Plaintes du Prince de Condé.

bien de l'Etat & pour la gloire du Roy. Mr. le Prince eut sur ce même sujet plusieurs conferences avec Mr. d'Orleans, qui ne pouvoit non plus que luy voir regner à la Cour l'esprit & les maximes du Cardinal Mazarin. Le Parlement en fit aussi beaucoup de plaintes, & se joignit avec leurs Altesses pour obliger la Reine à exclure du Conseil & du Ministére le Tellier, Servient, & Lionne, qui ne se conduisoient en toutes choses que par l'esprit du Cardinal, & ne regloient aucune affaire d'importance que par ses ordres, Mr. le Tellier voyant cela, se retira de luy même: & la Reine aiant peu de jours aprés consenti à l'exclusion des deux autres; le Prince revint à Paris, rendit ses devoirs au Roy & à la Reine, & ne pensa qu'à s'en aller prendre possession de son nouveau Gouvernement de Guienne. Liv. IV. 1651.

le Prince rétourne à Paris.

Mais avant son depart, il fut bienaise de faire voir dans Paris le superbe équipage qu'il avoit fait preparer pour son entrée dans Bordeaux. C'est pourquoy il parut dans les rües de Paris dans un Carosse magnifique, accompagné d'un train des plus nombreux & des plus brillans qu'on eût vû depuis long-temps en France; & avec ce superbe équipage il alla se promener au Cours, où il rencontra le Roy

Liv.IV. & la Reine qui y passoient alors par
1651. hazard, & dans des circonstances bien differentes de celles de cette rencontre dont j'ay parlé cy-dessus. Le Roy & la Reine furent étrangement surpris & embaraſſez de se trouver presque seuls au milieu d'une foule de gens armez de la suite & des Amis de Mr. le Prince, dont tout le Cours étoit alors rempli. La Reine avoit déja beaucoup de chagrin contre ce Prince de ce qu'il ne voioit plus le Roy depuis quelque temps, & qu'il étoit sans cesse avec Monsieur & avec les plus animez du Parlement contre le Cardinal: de sorte qu'elle croioit avoir sujet de tout apprehender de sa part en cette rencontre. Il y eût même plusieurs personnes de la Cour qui en parlerent comme s'il eut eû effectivement dessein d'insulter leurs Majestez; & ce fut ce qui acheva de les aigrir tout-à-fait contre Mr. le Prince.

Le lendemain M. le Duc d'Orleans en ayant eû avis, voulut pacifier les choses, & engagea, avec assez de peine Mr. le Prince à aller au Louvre. Mais leurs Majestez le reçurent avec une si froide indifference, qu'il en sortit tout en colére, & protesta tout haut, qu'il n'y retourneroit plus. Cela se fit avec tant d'éclat, qu'on commença dés lors à ne plus douter

du

du bruit qui avoit déja couru, que Mr. le Prince de Condé étoit en liaison avec les Ennemis de l'Etat pour faire la Guerre au Roy. Liv. IV. 1651.

Le Prémier Préſident Molé même, qui étoit de ſes amis ; s'en plaignit en pleine chambre, de telle ſorte qu'il ſembloit déja avoir renoncé à ſon amitié ; tant il étoit ferme dans le parti de la juſtice, & tant il avoit d'averſion pour l'infidelité & la rebellion envers ſon Roy. Auſſi, le Prince de Conty s'étant trouvé alors au Parlement, & s'étant levé pour repréſenter à ce Préſident combien ce ſoupçon étoit injurieux au Prince ſon Frére, qui ne reſpiroit, diſoit il, que la gloire du Roy & la tranquilité de l'Etat, il le traitta en quelque façon de jeune homme, à qui il n'appartenoit pas de parler de la ſorte devant une ſi auguſte Aſſemblée, & luy dit avec aigreur, qu'il devoit ſçavoir que dans le Parlement les Princes du Sang n'étoient pas plus que de ſimples Conſeillers *Plaintes du Premier Préſident contre la conduite du Prince de Condé.*

Le Préſident Molé ne s'étoit pas plaint ſans de fortes raiſons de la conduite & des mauvais deſſeins de Mr. le Prince. Car outre diverſes autres choſes qui avoient pû parvenir à ſa connoiſſance, Mr. le Prince qui n'avoit quitté Saint Maur pour rétourner à Paris que parce qu'il croyoit que cette con- *Fondement de ces plaintes.*

Liv. IV. 1651.

conduite fiere & hardie donneroit de la réputation à ses affaires, avoit fait partir au même temps Madame la Princesse, Mr. le Duc d'Enguien, & Madame de Longueville, pour aller à Montrond, & avoit résolu de s'y rendre luy-même bien-tôt aprés, & de passer de là en Guienne, où l'on étoit bien disposé à le recevoir & à prendre son parti. Il avoit aussi envoyé le Comte de Tavanes à ses Troupes, qui servoient dans l'Armée de Champagne, & avoit donné ordre à ce Comte, qui n'avoit pas au reste grand sujet de se louer de luy, de faire marcher ces Troupes en corps à Stenay aussi-tôt qu'il le luy manderoit. Il avoit pourvû à ses places, & il avoit deux cens mille écus d'argent contant; en un mot il se preparoit à la Guerre. Il essayoit d'engager dans ses intérêts des gens de qualité, entre autres le Duc de Bouillon & le Maréchal de Turenne. Ils étoient l'un & l'autre particuliérement amis du Duc de la Rochefoucault, qui n'oublia rien pour leur faire prendre le même parti qu'il se voyoit obligé de suivre. Le Duc de Bouillon luy parut alors irrésolu; il ne vouloit rien entreprendre sans trouver ses suretez & ses avantages, & il se defioit presque également de la Cour & de Mr. le Prince; il étoit bien-aise même de voir l'affaire en-

engagée, avant que de se déclarer. Pour le Maréchal de Turenne, il demeura toûjours attaché au parti de la Cour, & parla toûjours d'une méme maniére, depuis son retour de Stenay. Il dit au Duc de la Rochefoucault, qu'il ne s'étoit jamais ni loüé, ni plaint de Mr. le Prince, pour ne pas donner lieu à des éclairciſſemens, dans leſquels il ne vouloit point entrer; qu'il croyoit n'avoir rien oublié pour contribuer à la liberté de Mr. le Prince; mais qu'il prétendoit auſſi que l'engagement qu'il avoit avec luy, dût finir avec sa priſon, & qu'ainſi il pouvoit prendre des liaiſons nouvelles, ſelon ſon inclination, ou ſes intérêts. Il ajoûta, que Mr. le Prince ne l'avoit ménagé ſur rien depuis sa liberté, & que bien loin de prendre ſes meſures de concert avec luy, & de luy faire part de ſes deſſeins, non ſeulement il avoit pratiqué le contraire, mais encore il avoit mieux aimé laiſſer périr ces mémes Troupes qui venoient de combattre pour luy, & qui étoient à Mr. de Turenne, que de dire un mot pour leur faire donner des quartiers d'hyver.

Liv. IV 1651.

Le Maréchal de Turenne refuſe de prendre le parti de Mr. le Prince.

Il paroit par tout cela que le Préſident Molé n'avoit pas un zéle aveugle, & qu'il étoit bien fondé dans ſes plaintes. Comme la Reine donc vit que le prémier Préſident étoit dans l'Etat & dans

Liv. IV. 1651.

dans les sentimens qu'elle souhaitoit, & qu'il avoit parlé avec vigueur & avec fermeté contre Mr. le Prince, elle voulut profiter de cette occasion avantageuse pour animer le Parlement contre ce Prince. C'est pourquoy elle fit assembler toutes les Chambres le dix-septiéme d'Août, & y envoya le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, pour y présenter, de la part de Sa Majesté, un écrit qui ne contenoit que des plaintes contre Mr. le Prince. Ce Comte en fit luy même la lecture en présence de Mr. d'Orleans & du Prince de Conty, qui s'étoient trouvez à cette Assemblée.

Plaintes de la Reine contre Mr. le Prince.

Ces plaintes étoient, qu'aprés tant d'Arrêts qui ôtoient au Cardinal tout commerce en France, & que Sa Majesté même avoit tellement confirmez qu'il ne luy restoit plus aucune espérance de retour dans le Royaume, elle trouvoit bien dur & bien étrange que le nom de ce Ministre servit encore de prétexte aux mal-intentionnez, pour continuer leur revolte. Qu'elle ne pouvoit plus dissimuler les mauvais desseins du Prince, qui portoit luy même à la revolte les mal intentionnez, par le mépris qu'il faisoit ouvertement de la Personne du Roy, ne l'ayant vû qu'une fois & comme par maniére d'acquit, depuis plus d'un mois qu'il étoit

étoit dans Paris. Qu'il ne faisoit que répandre par tout de malins discours contre le Gouvernement pour soûlever les peuples, & les détourner de leurs légitimes devoirs. Qu'il avoit déja muni & fortifié les Places qu'il tenoit, levé des Troupes dans les Provinces qu'il avoit gagnées, & disposé si bien toutes choses à la revolte, que les factieux n'attendoient plus que ses ordres pour se mettre sous les armes. Que c'étoit pour cela qu'il avoit un continuel commerce à Bruxelles avec les Espagnols, & qu'au lieu de satisfaire à la principale condition de son élargissement, qui étoit de faire sortir de Stenay la Garnison que ces ennemis de l'Etat y avoient, il l'y retenoit par intelligence avec eux, pour avoir toûjours ce poste à sa disposition durant la Guerre qu'il avoit dessein de rallumer dans le cœur de la France. Liv. IV. 1651.

Que les troupes qu'il avoit assemblées à Marle, ne reconnoissoient que son Altesse, & n'avoient pour toute discipline qu'une cruelle licence de ravager la Picardie & la Champagne comme des terres ennemies, à la honte & au dommage de l'armée du Roy, qu'on voyoit notablement diminuer de jour en jour, par le grand nombre de deserteurs que cette licence attiroit dans celle du Prince. La Reyne finissoit en disant,

Liv. IV. 1651. disant, Que ces extrémitez si fâcheuses & si pressantes meritoient bien que la Compagnie se mit en peine d'y remedier, en se déclarant tout de bon contre ceux qui en étoient les auteurs; & que s'ils avoient encore quelque reste d'affection & de tendresse pour le Roy, ils ne le pouvoient faire paroître plus à propos qu'en ce temps que sa Majesté alloit entrer en majorité, & qu'il faloit, selon les loix, luy rendre compte du Gouvernement.

Réponse du Prince de Conty.

Aprés la lecture de cét Ecrit, chacun retint dans le silence ce qu'il en pensoit. Il n'y eut que le Prince de Conty qui parla. Il dit d'un air assez froid, que tout cela n'étoit qu'un vain artifice des Ennemis de Monsieur son Frére, qui sçauroit bien les detruire & les confondre. Il y avoit pourtant alors assez de sujet d'apprehender le contraire, à cause de la disposition où se trouvoit le Parlement. Mais un incident qui survint fit bien-tôt passer cette auguste Assemblée dans d'autres dispositions, lesquelles donnerent lieu à Mr. le Prince d'exécuter heureusement ce que M. de Conty avoit si hardiment avancé en sa faveur contre les plaintes de la Cour. Voicy comment.

Effet du voiage & du mariage du Duc de Mercœur.

Lors que le Parlement voulut deliberer sur ces plaintes, on apprit que le Duc de Mercœur s'étoit retiré sans bruit

bruit à Cologne auprés du Cardinal, & qu'il y avoit méme épousé sa Niece de Manciny, avec un secret consentement de la Reine. D'abord le Parlement, qui s'étoit déja assez déclaré avec Mr. le Prince contre ce mariage, témoigna en être étrangement offensé, jugea par-là que Son Alteſſe n'avoit pas tout le tort qu'on s'étoit imaginé, de se plaindre encore au sujet de Mazarin, aprés sa retraite hors de France, & considera ce marige comme une preuve incontestable de la puissance excessive avec laquelle ce Cardinal regnoit toûjours à la Cour. Liv. IV. 1651.

C'est pourquoy, Mr. le Prince estimant cette conjoncture favorable pour se sauver dès reproches dont on l'avoit noirci, présenta au Parlement une Déclaration écrite de la máin de Monsieur, Oncle du Roy, laquelle portoit, Que les troupes que Mr. le Prince avoit à Marle, n'y étoient pas sans le consentement de son Alteſſe Royale; que c'étoit par son ordre qu'elles demeuroient toutes ensemble dans ce quartier, & que méme il y avoit envoyé de sa part le Sieur Valons pour les commander avec les siennes, au lieu de la Ferté-Senneterre qui n'étoit qu'un fieffé Mazarin. Qu'à l'égard de la garnison ennemie qui étoit dans Stenay, il sçavoit que le Prince avoit toûjours

Déclaration de Monsieur.

Liv. IV. 1651. jours offert de bonne foy son ministére pour l'en tirer par force, ou par composition. Qu'en un mot il se croyoit obligé de rendre à Son Altesse ce témoignage, qu'il avoit toûjours reconnu en elle une ame droite, généreuse, & parfaitement devoûée au Roy & à l'Etat. Qu'ainsi il étoit bien éloigné d'avoir la moindre part à la résolution precipitée qu'on avoit prise à la Cour de le faire déclarer criminel de Leze-Majesté, pour de prétendus commerces avec les ennemis de la Couronne.

Aprés ce témoignage de Monsieur d'Orleans, Lieutenant-Général du Royaume, Mr. le Prince n'avoit besoin d'aucune autre apologie, sur tout le Parlement étant assez porté à le croire innocent. Néanmoins, pour confondre davantage ses ennemis, & empêcher que leurs accusations ne luy fissent du tort, il joignit à la Déclaration de Son Altesse Royale un espéce de Manifeste contre tous les chefs d'accusations formées contre luy.

Manifeste du Prince de Condé. Dans ce Manifeste il disoit, qu'il ne possedoit rien en France que les biens que le feu Prince de Condé son pére luy avoit laissez. Que les villes de Stenay & de Clermont ne luy avoient été données qu'en compensation de la Charge d'Amiral qui luy devoit appartenir, comme luy étant echûë par droit de suc-

succession, aprés la mort du Maréchal de Brezé son beau-pére. Qu'aprés avoir souffert sans sujet une prison de treize mois, on ne devoit pas appeller son élargissement une grace, mais une justice. Qu'on ne pouvoit exclure du Conseil un Prince du Sang, dont le Pére en avoit été déclaré le Chef, par le Testament du feu Roy. Qu'on ne voyoit point qu'il eût dans le Royaume aucune Place forte pour soûtenir ses pretendus desseins de revolte; au lieu que Mazarin les tenoit encore toutes par les mains de ses Créatures. Que la Cour avoit bien tort de porter tant d'envie à ce peu de troupes qu'il avoit à Marle, puis que c'étoit particuliérement à elles qué la France étoit redevable de la plus grande partie de ses derniéres victoires; & que d'ailleurs elles n'y étoient assemblées que par l'ordre de son Alteſſe Royale, qui étoit le maître absolu de ce sortes de choses. Que s'il avoit fait quelques instances à la Cour pour avoir la Guienne en échange de la Bourgogne, ce n'avoit été qu'à dessein de soulager cette pauvre Province de la misere qu'elle souffroit sous l'orgeüilleuse & violente domination du Duc d'Espernon, dont les excés n'étoient que trop connus dans le monde. Que s'il s'étoit reservé quelques Places dans la Bourgogne, c'étoit parce qu'elles

Liv. IV. 1651.

Liv. IV. 1651. les luy appartenoient, comme ayant été achetées par le feu Prince son Pere, avec la permission & l'aggrément de Sa Majesté; & qu'ainsi il avoit droit de les retenir, sur tout ne luy en ayant point été donné d'autres, en échange, dans la Guienne. Qu'à la verité il s'étoit quelque-temps abstenu de voir le Roy, & d'assister au Conseil; mais qu'il n'y avoit point d'homme de bon sens qui l'en pût blâmer, parce que ses ennemis les plus declarez étant ceux que l'on voyoit être le plus dans la confidence de la Reine, il étoit de sa prudence de s'en défier, pour ne pas tomber une seconde fois dans le même piege. Que depuis sa sortie de prison il n'avoit eû rien plus à cœur que de chasser de Stenay la garnison Espagnole, & que c'étoit à cela seul que tendoit tout ce pretendu commerce avec les Ennemis de l'Etat, dont on faisoit tant de bruit; & qu'ainsi c'étoit une chose honteuse de voir, sous ce beau pretexte, un Prince du Sang poursuivi comme criminel de Leze-Majesté, à l'instance de la Reine même. Qu'il faloit informer contre les auteurs d'une entreprise si outrageante, & les contraindre ou à soûtenir leur calomnie, ou à en souffrir la juste peine. Que néanmoins il soûmettoit ses biens & sa personne à la disposition du Parlement, & à tout ce qu'il luy plairoit d'en ordonner. Mon-

Liv. IV. 1651.

Le Prince de Condé demande justice au Parlement contre ses accusateurs.

Monsieur le Prince voyant que cét Ecrit avoit fait, en sa faveur, de fortes impressions dans les esprits, & que tout conspiroit à sa justification dans le Parlement, y alla luy même pour renouveller ses plaintes de vive voix, demander reparation de l'honneur qu'on avoit tâché de luy ôter par les calomnies atroces dont on l'avoit noirci, & en marquer en même temps les auteurs. Il dit, entre plusieurs choses où il designoit le Coadjuteur de Paris, qu'il n'y avoit rien de plus odieux que de voir des personnes dont le principal emploi doit être de procurer la paix, s'être ainsi malheureusement appliquez à la troubler par des fausſetez outrageantes, qu'une implacable haine leur avoit fait inventer. Le Coadjuteur, à qui cette sorte de discours s'adressoit, & qui se sentoit appuié de l'autorité & de la protection de la Reine, s'étant aussi tôt levé répondit, qu'il n'avoit rien fait que dans la seule vûë du bien public, & que ce qu'on devoit attendre d'un homme d'honneur, & à qui l'on ne pouvoit rien reprocher sur sa fidelité, que ses ennemis au moins ne l'accuseroient pas d'avoir manqué à ses promesses, & que peu de personnes se trouvoient aujourd'hui éxemtes de ce défaut. *Je m'étonne*, reprit le Prince, qui se posseda

Liv. IV. 1651. seda en cette rencontre plus qu'il n'avoit coutume de faire, *qu'il y ait icy des gens assez hardis pour oser se commettre avec un Prince du Sang & entrer en contestation avec luy. Ie sçay, Monsieur*, repliqua la Coadjuteur, *ce que l'on doit à un Prince comme vous : mais dans le lieu où nous sommes, chacun doit être libre; & il n'y a que le Roy seul à qui l'on soit obligé de rendre une pure obeissance.*

Alors le premier Préſident prenant la parole, leur rémontra, que le lieu où ils étoient, n'étoit pas un lieu de querelle & de conteſtation, mais un lieu de Majeſté : & voyant d'ailleurs que tout le Palais étoit rempli, de la part du Prince, & de celle du Coadjuteur, de gens armez tout prets à ſe charger les uns les autres, & que même les épées brilloient de tous côtez, il pria & le Prince & le Coadjuteur de faire retirer leurs gens, afin de laiſſer à Meſſieurs de la Cour la liberté de leurs opinions. Il ſe tourna aprés vers Mr. le Prince, & lui dit : *C'eſt à vôtre Alteſſe à montrer par ſon exemple l'honneur & le reſpect qui eſt dû à cette Compagnie.*

Deſordre dans la grand' Sale.

Mr. le Prince deferant à cét avis envoya d'abord le Duc de la Rochefoucault commander à ſes gens de ſortir du Palais & de ſe retirer. Le Coad-

Coadjuteur sortit au même temps de la Grand' Chambre pour aller prier les gens de se retirer aussi. Le Duc de la Rochefoucault marchoit huit ou dix pas derriére lui, & il étoit encore dans le Parquet des Huissiers quand le Coadjuteur parut dans la grand' Sale. A la vûë de ce Prelat, tous ceux qui tenoient son parti mirent l'épée à la main; & les amis de Mr. le Prince firent le même. Chacun se rangea du côté qu'il servoit; & en un instant les deux troupes ne se trouverent éloignées l'une de l'autre que de la longueur de leurs épées, sans que parmi tant de gens braves & animez par tant de haines differentes, il y en eût aucun qui allongeât un coup d'épée, ou qui tirât un coup de Pistolet. Le Coadjuteur voyant un si grand desordre s'en voulut retirer, & retourner dans la Grand' Chambre: mais en arrivant à la porte par où on va de la Sale au Parquet des Huissiers, il trouva que le Duc de la Rochefoucault s'en étoit rendu maître. Il essaïa pourtant de l'ouvrir avec effort: mais comme elle ne s'ouvroit qu'à moitié, & que le Duc de la Rochefoucault la tenoit, ce Duc, dans le temps que le Coadjuteur rentroit, la poussa de sorte qu'il l'arrêta comme ce Prélat avoit la tête passée du côté du Par-

Liv. IV. 1651.

Liv. IV. 1651. quet, & le corps dans la Sale. Cette occasion pouvoit tenter le Duc de la Rochefoucault, à perdre le plus grand ennemi du parti de Mr. le Prince, & à venger un Prince du Sang de la honte & du reproche qu'il venoit d'endurer en plein Parlément. Il se contenta pourtant de le tenir arrêté, afin que sa vie répondit de l'évenement du desordre. Ainsi le Duc de la Rochefoucault pour ne vouloir point faire une action qui parût cruelle, & les gens même du Prince qui se trouvoient alors prés de ce Duc étant irresolus dans une chose de cette conséquence, donnerent temps à Mr. de Champlatreux fils du premier President d'arriver, avec ordre de dégager le Coadjuteur, & de le tirer ainsi du plus grand peril où il se soit jamais trouvé.

Expedient du Duc d'Orleans.

Ce procedé du Duc de la Rochefoucault envers le Coadjuteur fut un nouveau sujet de haine & de division entre eux & leurs amis, qui auroit sans doute excité de grands desordres, si Mr. le Duc d'Orleans n'eut un peu adouci les esprits par l'expedient qu'il imagina, qui fut, qu'à l'avenir le Coadjuteur ne se trouveroit plus aux Assemblées du Parlement; & que M. le Prince n'y meneroit avec lui que peu de gens de sa suite ordinaire.

Cependant, la Reine, qui voyoit que

tout le Parlement se déclaroit de jour en jour plus ouvertement en faveur de Mr. le Prince, & qu'ainsi ce seroit inutilement commettre son Autorité que de poursuivre d'avantage sa condamnation, se rélâcha tout à coup de ses poursuites, & témoigna qu'elle ne désiroit rien tant que sa justification: & peu de jours aprés le Prince de Condé obtint, à la priére de Sa Majesté même, un Arrêt de la Cour, par lequel les accusations & les plaintes formées contre lui, furent déclarées fausses & sans fondement, comme ayant été concertées à plaisir pour aigrir les esprits & augmenter les divisions.

Liv. IV. 1651. *Le Prince de Condé justifié.*

Aprés tant d'obstacles heureusement levez, il sembloit que tout dût être bien tôt dans le calme. Mais on vit presque au même temps recommencer l'orage au sujet des *Barbons*: c'est ainsi qu'on appelloit Mr. de Châteauneuf, le Président Molé, & Mr. de la Vieville, à cause de leurs longues barbes. Ces trois vieillards, que Mr. le Prince regardoit comme des esclaves du Cardinal, s'étoient si bien insinuez dans les bonnes graces de la Reine, & s'étoient engagez si avant dans les intrigues de la Cour depuis l'éloignement de Messieurs de Servient, le Tellier, & de Lionne, que l'on destinoit déja

Les Barbons.

Liv. IV. 1651. publiquement M. de Châteauneuf pour premier Miniſtre, le Préſident Molé pour Garde des Sceaux en la place de M. Seguier, à qui on les devoit ôter, & Mr. de la Vieville pour Sur-Intendant des Finances. Cela choquoit d'autant plus Mr. le Prince, que le premier s'étoit comme déclaré ennemi de ſa Maiſon & de ſon Sang, par l'Arrêt de mort qu'il avoit prononcé à Touloufe contre le Duc de Montmorancy; & que l'on ſçavoit aſſez que le ſecond étoit tres mal intentionné à ſon égard depuis un certain temps.

Juſte ſujet de plainte de Mr. le Prince.

Il n'étoit peut être point encore arrivé à Mr. le Prince de ſujet plus digne de ſa colére & de ſon indignation que celui là: mais quelques plaintes qu'il en pût faire à la Cour; dans la perſuaſion que l'on y avoit qu'il étoit engagé aux Eſpagnols pour faire la guerre au Roi, on ne les regardoit que comme des plaintes & des inſtances affectées dans leſquelles il ne ſe propoſoit que de trouver un honnête pretexte pour ſe retirer.

Majorité du Roi.

Cependant le temps de la Majorité du Roi approchoit: on étoit déja au quatriéme de Septembre; & la Cérémonie s'en devoit faire le ſeptiéme. Cela donnoit de l'embaras & de l'inquietude au Prince de Condé. Il voyoit

voyoit que la Majorité alloit rendre l'autorité du Roi absoluë, & que le Roi étant Majeur il n'y auroit plus de sûreté pour lui dans Paris. Il consideroit aussi qu'il n'étoit pas nouveau de voir ces sortes de Fêtes & de Solemnitez publiques souillées par les coups les plus sanglans & les plus hardis. Mais aussi de s'absenter dans le temps d'une si grande & si auguste Cérémonie, c'étoit mépriser trop ouvertement le rang qu'il y devoit tenir, & confirmer, & augmenter même les soupçons qu'on avoit déja conçus contre lui. Il faloit donc au moins quelque prétexte apparent pour colorer son absence. Liv. IV. 1651.

Le Prince de Conde ne veut pas se trouver à la Cérémonie de la Majorité.

C'est pourquoy il se servit de l'entremise de Prioli Gentilhomme Venitien pour faire entendre à la Reine qu'il avoit d'importantes affaires à regler avec le Duc de Longueville, & que le Public même avoit grand intérêt qu'elles se terminassent au plûtôt entre eux. Ce Gentilhomme étoit secrettement attaché au Cardinal & pensionnaire de la Cour : il s'étoit rendu agréable à la Reine par son esprit, & par plusieurs services qu'il luy avoit rendus en diverses rencontres, aussi bien qu'au Cardinal. Ainsi, il n'eût pas de peine à faire agréer à Sa Majesté l'entrevûë que le Prince desiroit

Liv. IV. 1651.

avoir avec le Duc de Longueville, qui n'y voulut pourtant consentir que sur l'assurance secrette que Prioly luy donna par écrit, qu'en cela il rendroit un service tres-agréable à Sa Majesté. Le rendez vous fut donc aussi tôt donné à Trie.

Le Prince de Condé tâche d'engager dans son parti Mr. de Longueville.

Le dessein du Prince de Condé n'étoit pas seulement d'avoir occasion de s'absenter durant la Cérémonie de la Majorité, mais encore d'attirer dans son parti Mr. de Longueville, & de faire soulever par son moyen toute la Normandie en sa faveur, & de donner par là plus de poids & de réputation à son parti, sur tout parmi les Etrangers. Ce Duc, qui n'avoit taché d'éluder cette entrevûë que par la crainte qu'il avoit d'un si dangereux engagement, étoit résolu de ne point écouter les propositions que le Prince luy en feroit, & de le détourner même de son dessein, autant qu'il luy seroit possible. Et comme Prioly, qui avoit la confiance de tous les deux, ne tendoit qu'à fortifier adroitement le Duc dans sa résolution, afin de découvrir plus à fond, par sa résistance, les véritables desseins & toutes les intrigues du Prince; la Reine avoit par là le plaisir de voir l'adresse & l'industrie du Prince être employée à le tromper luy-même.

Le

Le Prince de Condé se rendit à Trie chez le Duc de Longueville le jour qui avoit été marqué pour le rendez vous. Mais avant que de partir, il laissa au Prince de Conty une lettre, qu'il écrivoit au Roy, dans laquelle il marquoit les raisons qui l'empêchoient de se trouver auprés de sa personne le jour de sa Majorité, & luy promettoit une fidelité inviolable. Le jour de la Cérémonie, avant que la Cour se mit en marche pour aller au Palais, Mr. de Conty présenta au Roy la lettre du Prince son frére. Le Roy reçût cette lettre d'un air froid & negligé, sans rien dire, & ne l'ouvrit presque qu'à demi, sans regarder ce qu'elle contenoit. Liv. IV. 1651.

Pendant que Mr. le Prince tachoit à Trie d'engager dans son parti le Duc de Longueville; le Duc de la Rochefoucault travailloit à Paris à attirer dans le méme parti le Duc de Boüillon, le Maréchal de Turenne, le Prince de Tarente, & le Marquis de la Force. Pour conclure avec le Duc de Boüillon qui offroit de se declarer pour Mr. le Prince, & de joindre à ses interêts le Maréchal son frére & ces autres que je viens de nommer, le Duc de la Rochefoucault luy promit au nom de Mr. le Prince, les conditions suivantes. I. De luy donner la Place de Stenay avec son do-

Le Duc de la Rochefoucault tâche d'engager dans le parti du Prince des personnes considérables.

Le Duc de la Rochefoucault traitte avec le

Liv. IV. 1651. *Duc de Bouillon, de la part de Mr. le Prince.*

domaine, pour en joüir aux mêmes droits que Mr. le Prince, jusqu'à ce qu'il luy eût fait rendre Sedan, ou qu'il l'eût mis en possession de la récompense que la Cour luy avoit promise pour l'échange de cette Place. II. De luy ceder ses prétentions sur le Duché d'Albret. III. De le faire recevoir dans Bellegarde avec le commandement de la Place, & de ne point faire de traitté, sans y comprendre l'article du rang de sa Maison. IV. De luy fournir une somme d'argent dont ils conviendroient, pour lever des Troupes & pour faire la Guerre. Le Duc de la Rochefoucault luy proposoit encore d'envoyer Mr. de Turenne à Stenay, à Clermont, & Danvilliers pour y commander les vieilles Troupes de Mr. le Prince, qui s'y devoient retirer, lesquelles jointes à celles que les Espagnols y devoient envoyer de Flandres, feroient occuper le même poste à Mr. de Turenne, que Madame de Longueville & luy avoient tenu durant la prison des Princes. Il eut charge de Mr. le Prince de luy dire ensuite, Que son dessein étoit de laisser Mr. le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours à Bourges & à Montrond, pour y faire des levées, & se rendre Maîtres du Ber-

Berri, du Bourbonnois, & d'une partie de l'Auvergne, pendant que Mr. le Prince iroit à Bordeaux, où il étoit appellé par le Parlement, & par le peuple, & où les Espagnols luy fourniroient des Troupes, de l'argent, & des Vaisseaux, suivant le traitté du Marquis de Sillery avec le Comte de Fuensaldaigne, pour faciliter la levée des Troupes, qu'il devoit faire en Guienne; Que le Comte de Doignon entroit dans son parti avec les Places de Broüage, de Ré, d'Oleron, & de la Rochelle; Que le Duc de Richelieu feroit des levées en Saintonge & au Pais d'Aunis, le Marquis de la Force en Guienne, le Duc de la Rochefoucault en Poitou & en Angoumois, le Marquis de Montespan en Gascogne, Mr. d'Arpajon en Roüergue; Et que Mr. de Marsin, qui commandoit l'Armée de Catalogne, ne manqueroit pas de reconnoissance. Tant de belles apparences fortifierent le Duc de Boüillon dans le dessein qu'il avoit de s'engager avec Mr. le Prince; & il en donna sa parole au Duc de la Rochefoucault; aux conditions que j'ay dites.

Mr. de Longueville refuse de se déclarer.

Pour Mr. de Longueville, Mr. le Prince ne put l'engager si avant, ni en tirer aucune parole positive, soit qu'il fut irrésolu, ou qu'il ne voulut pas appuyer

Liv. IV. 1651. puyer un parti qu'il croyoit que sa femme avoit formé, ou enfin, qu'il crût qu'étant engagé avec Mr. le Prince, il seroit entrainé plus loin qu'il n'avoit accoûtumé d'aller.

Le Prince de Condé va de Trie à Chantilly. De Trie, Mr. le Prince s'en alla à Chantilly sans passer par Pontoise, qui étoit pourtant son vrai chemin. Mais il craignoit qu'on ne l'y attendit au passage. Cette crainte étoit fort bien fondée; car le Comte d'Harcourt & la Duchesse d'Eguillon, qui étoit toute-puissante en ces quartiers-là, avoient proposé à la Reine de l'y arrêter, & disposé toutes choses pour le faire.

Retraite de M. le Prince. Quand il fut à Chantilly, il considera que les dangers qui le ménaçoient devenoient tous les jours plus grands, & qu'il n'y pouvoit pas demeurer longtemps en sûreté. Ainsi, pour assurer sa retraite & amuser la Cour pendant qu'il se retireroit à Montrond, il fit adroitement proposer à la Reine des conditions d'accommodement. Cependant il partit de Chantilly avec quelques Compagnies de Cavalerie; & aprés avoir demeuré un jour à Angerville chez le Président Perrault, il se rendit à Bourges, où les applaudissemens des peuples & de la Noblesse augmenterent si fort ses espérances, qu'il crût que tout

tout le Royaume alloit imiter cét exemple, & se déclarer pour luy. Liv. IV. 1651.

Monsieur le Duc d'Orleans, qui jusqu'alors n'avoit rien oublié pour arrêter tous les secrets mouvemens du Prince de Condé, & pour étouffer tous ses desseins de guerre civile, par un accommodement qu'il tâchoit de menager pour luy à la Cour, fut étrangement surpris de son départ si precipité. Il luy envoya, quelques jours aprés, Mr. de Croissy, pour luy offrir, de la part de la Reine, des conditions d'accommodement justes & raisonnables, & dont il luy promettoit d'être luy-méme la caution. Ces conditions étoient que son Alteſſe demeureroit en toute liberté dans son gouvernement de Guienne; & que ses Troupes, dont il étoit si fort en peine, auroient de bons quartiers d'hyver, où elles seroient en sûreté & à couvert de toutes sortes d'insultes & de violences. Mr. de Croissy trouva Mr. le Prince à Bourges: de sorte que ce Prince se voyant si proche de Montrond, répondit à Croissy, qu'il ne pouvoit honnêtement accepter les offres que Monsieur luy faisoit de la part de la Reine & de la sienne, sans en avoir auparavant conferé avec le Prince de Conty son Frére, avec Madame de Longueville sa Sœur, qui étoient alors

Monsieur envoye Croissy au Prince de Condé pour un accommodement.

Liv. IV. 1651. à Montrond, & avec Mrs. de Nemours & de la Rochefoucault. Cette conference ne produisit qu'un refus des offres qui avoient été faites, & une résolution ferme de commencer tout de bon la guerre civile.



M E

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
LOUIS DE BOURBON,
PRINCE DE CONDE'.

LIVRE CINQUIE'ME.

LE Voyage de Croisſy aïant donc été inutile, Mr. le Prince continua le ſien, & arriva à Montrond, où Madame la Princeſſe & Madame de Longueville l'atendoient. Il y demeura un jour, pour voir la place, qu'il trouva la plus belle, & au meilleur état du monde. Ce jour-là même, il dreſſa une ample inſtruction pour

Guerre Civile tirée des Memoires de Mr. le Duc de la Rochefoucault.

Liv. V. 1651. pour traiter avec le Roi d'Espagne, où furent compris ses plus considérables amis. Mr. Laisné fut choisi pour cette négociation. En suite, Mr. le Prince donna de l'argent à Mr. son frére, & a Mr. de Nemours, pour faire des levées dans les Provinces voisines, laissant avec eux Vineuil Intendant de justice, pour commencer à lever la taille sur le Berri & sur le Bourbonnois. Il recommanda fort de ménager la Ville de Bourges, & de la maintenir dans la disposition, où il l'avoit laissée. Le lendemain, il partit de Montrond avec le Duc de la Rochefoucault, chez qui il passa, & trouva beaucoup de Noblesse, qui le suivit. Il se rendit avec assez de diligence à Bordeaux, où Madame la Princesse & M. le Duc d'Anguien arrivérent bien-tôt aprés. Il y fut reçu de tous les Corps de la Ville avec beaucoup de joye, & il est difficile de dire, si ces peuples bouillans, & acoutumez à la révolte, furent plus touchez de l'éclat de sa naissance & de sa réputation, que de ce qu'ils le considéroient, comme le plus puissant ennemi du Duc d'Epernon. Il trouva le Parlement dans la même disposition, & qui donna en sa faveur tout les arrêts, qu'il pût désirer.

Les choses étant si heureusement commencées, il crût n'avoir rien de

plus

plus important à faire, que de prendre tous les revenus du Roi à Bordeaux, & de se servir de cet argent, pour faire promptement ses levées, jugeant bien que la Cour marcheroit à lui en diligence avec ce qu'elle auroit de troupes, pour ne lui donner pas le tems de mettre les siennes sur pié. Dans cette vuë, il distribua son argent à tous ceux, qui étoient engagez avec lui, & les pressa tellement d'avancer leurs levées, que cette précipitation leur servit de prétexte, pour en faire de mauvaises. Liv. V. 1651.

Peu de jours aprés son arrivée, le Comte du Doignon le vint trouver, & se déclara ouvertement pour son parti; le Duc de Richelieu, & le Marquis de la Force firent la même chose, & le Prince de Tarente, qui s'étoit rendu à Taillebourg, lui manda, qu'il entroit aussi dans ses intérêts. Mr. d'Arpajou fut plus difficile, & il eut encore en cette occasion la même conduite, dont il avoit déja reçu des récompenses durant la prison des Princes; car il demanda des conditions, qu'on ne lui put accorder, & traita avec la Cour, quand il vit tomber les affaires de Mr. le Prince.

Cependant, le Duc de la Rochefoucault donne avis au Duc de Bouillon de ce qui s'étoit passé au Parlement de Bordeaux, & lui mande, que les con-

Liv. V. 1651. conditions, qu'il avoit desirées, étant acomplies, on attendoit l'éxécution de ses promesses. Ce Duc évita assez longtemps, de répondre nérement, voulant tout à la fois se ménager avec la Cour, qui lui fesoit de grandes avances, & ne point rompre avec Mr. le Prince, dont il pouvoit avoir besoin. Il voyoit aussi, que Mr. de Turenne, qu'il avoit crû inséparable de ses intérets, lui refusoit de se joindre à ceux de M. le Prince; que le Prince de Tarente y étoit entré sans lui; & que le Marquis de la Force demeuroit uni avec Mr. de Turenne. Il jugeoit encore, que n'étant pas suivi de son frére, ni des autres, que j'ay nommez, dont il avoit répondu au Duc de la Rochefoucault, sa considération & sa sureté seroient moindres dans le parti, qu'il aloit prendre, & que Mr. le Prince ne témoigneroit pas plus de reconnoissance pour les choses que Mr. de Turenne & lui pouroient faire à l'avenir, que pour ce qu'ils avoient fait par le passé. Il voyoit de plus, qu'il faudroit refaire un nouveau traité avec Mr. le Prince, moins avantageux, que celui, dont ils étoient déja convenus. Enfin, toutes ces raisons jointes aux promesses de la Cour, & apuyées de tout le crédit & de toute l'industrie de Madame de Bouillon, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son mari, l'empêchérent de

de suivre son premier dessein, & de se déclarer pour Mr. le Prince ; mais pour sortir de cet embaras, il voulut se rendre médiateur de son accommodement avec la Cour. Et aprés avoir eu des conférences particuliéres avec la Reine sur ce sujet, il renvoya Gourville, qui lui avoit été dépêché par le Duc de la Rochefoucault, offrir à Mr. le Prince tout ce qu'il avoit demandé pour lui, & pour ses amis, avec la disposition du Gouvernement de Blaye, sans éxiger de lui d'autres conditions, que celles, que Servient & de Lionne lui avoient demandées dans le premier projet de traitté, qui se fit à Paris à la sortie de sa prison. Liv. V. 1651.

D'ailleurs, Mr. de Chasteauneuf fesoit faire d'autres propositions d'accommodement par le même Gourville, mais comme elles aloient à empêcher le retour du Cardinal, il ne pouvoit pas balancer par ses offres celles que la Reine lui avoit fait faire par le Duc de Bouillon. Il s'engageoit seulement à demeurer inséparablement uni à Mr. le Prince aprés la chute du Cardinal, & à lui donner dans les afaires toute la part, qu'il pouvoit desirer. On lui ofroit encore de la part de la Cour, de consentir à une entrevuë de lui & de Monsieur le Duc d'Orleans à Richelieu, pour y éxaminer ensemble les conditions d'une paix sincére

Liv. V. 1651.

cére, dans laquelle il sembloit, que la Cour vouloit agir de bonne foi. Mais pour le malheur de la France, & pour celui de Mr. le Prince, il ferma l'oreille à tant de partis avantageux, irrité de ce que les ofres de la Reine se fesoient par l'entremise du Duc de Boüillon. Car il s'étoit atendu, que ce Duc & son frere seroient d'un grand poids dans son parti, d'autant que personne ne pouvoit soutenir comme eux les postes de Bellegarde & de Stenay; & d'ailleurs les vieilles troupes, qu'il y avoit laissées, pour être commandées par Mr. de Turenne, devenoient par là inutiles, & couroient fortune de se dissiper, ou d'être défaites. Il considéroit encore, que les mesures, qu'il avoit prises avec les Espagnols, du côté de ses Places de Champagne, n'auroient aucun éfet, & que ses troupes, & les Espagnols même, n'auroient aucun autre Chef, qui pust remplir ce poste avec la même estime, qu'on avoit pour Mr. de Turenne. Toutes ces raisons touchoient sensiblement Mr. le Prince, & bien qu'il essaiat de cacher son ressentiment, il ne laissa pas de répondre assez seichement au Duc de Boüillon, qu'il n'étoit pas honnête d'écouter des propositions, qu'on ne vouloit pas éfectuer: qu'il se déclarât comme il avoit promis; que Mr. de Turenne

renne se rendit à la tête de ses troupes, qui avoient marché à Stenay, & qu'alors il seroit en état d'entendre les ofres de la Cour, & de faire un traité glorieux. Gourville fut chargé de céte réponse, & de dire à Mr. le Duc d'Orleans les raisons, qui lui fesoient refuser l'entrevûe de Richelieu. Les principales étoient, que le but de céte conférence n'étoit pas de faire la paix, mais seulement de l'empêcher de pouvoir faire la guerre : que dans le tems, où tous les Corps de l'État étoient sur le point de se déclarer contre la Cour, & que les Espagnols préparoient des secours considérables d'hommes, d'argent, & de vaisseaux, on le vouloit engager à une négotiation publique, dont le seul bruit empêcheroit ses levées, & lui débaucheroit tous ceux, qui étoient prêts de se joindre à son parti. Outre ces raisons générales, il y en avoit encore de particulières, qui ne lui permétoient pas de confier ses intérets à Mr. le Duc d'Orleans, dont la liaison étroite avec le Coadjuteur de Paris, son ennemi déclaré, lui étoit suspecte, ainsi que celle de ce Prélat avec la Cour, qui venoit de lui prométre le Chapeau de Cardinal. Incident, qui lui fit prendre une étrange résolution. Car voyant, que le Coadjuteur, & par intérêt, & par vanité, afectoit de le traverser sans ceſſe,

Liv. V. 1651.

Liv. V. 1651. ceſſe, il forma le deſſein de le faire enlever dans Paris. Quelque impoſſible que parût cête entrepriſe, Gourville s'en chargea, aprés en avoir reçu un ordre ſigné de Mr. le Prince; & ſans doute, le Coadjuteur euſt été pris un ſoir, qu'il ala à l'Hôtel de Chevreuſe, s'il en fut ſorti dans ſon caroſſe; mais l'ayant renvoyé avec ſes gens, il n'y eut pas moien de ſavoir certainement celui, qui le remena. De ſorte que l'afaire fut retardée de quelques jours, & decouverte enſuite, car il eſt tres rare, que ceux, dont on eſt obligé de ſe ſervir en de telles rencontres, aient aſſez de diſcrétion, pour ſe contenter de la connoiſſance, qu'on leur veut donner, ou aſſez de fidélité & de ſecret, pour l'éxécuter ſûrement.

Les choſes ſe diſpoſoient ainſi de tous côtez à faire la guerre : Mr. de Chaſtauneuf, qui étoit alors Chef du Conſeil, avoit fait marcher la Cour à Bourges, & la préſence du Roy avoit d'abord mis cette ville dans ſon obéiſſance : au bruit de ces heureux commencemens, Mr. le Prince de Conty, Madame de Longueville, & Mr. de Nemours, furent obligez de partir de Montrond avec leurs troupes, pour ſe retirer en Guienne. Ils laiſſérent le Chevalier de Riviére à l'extremité, & le même jour il mourut, regreté de tous ceux, qui le con-

connoissoient, car outre qu'il avoit toutes les qualitez nécessaires à un Gentilhomme, on verra peu de personnes de son âge, qui ayent donné autant de preuves de conduite, de fidélité, & de désintéressement, en des rencontres aussi hazardeuses, que celles où il s'étoit trouvé. Liv. V. 1651.

Le Marquis de Pergan demeura pour commander dans la Place, qui étoit bloquée par un petit Corps d'Armée logé à Saint-Amand, dont Palluau étoit Lieutenant-Général. La Cour s'étoit ensuite avancée à Poitiers, & Mr. de Chasteauneuf insistoit, pour la faire marcher à Angoulême, jugeant, que la guerre n'ayant autre prétexte que le retour du Cardinal, il falloit profiter de son absence, & qu'il suffisoit pour les intérets de l'Etat, & encore plus pour les siens particuliers, de faire durer son éloignement. Il representoit encore, que la presence du Roy étoit un puissant remede pour retenir les peuples dans la naissance des désordres, qu'en s'aprochant de Mr. le Prince, qui n'étoit point assuré de la Guienne, ni du Parlement de Bordeaux, on dissiperoit aisément ses desseins, qui au contraire, s'afermiroient par l'éloignement de la Cour. Mais les conseils de Chasteauneuf étoient trop suspects au Cardinal, pour être suivis à Poitiers, sans avoir été

Livre V. 1651. été éxaminez à Cologne : & comme il faloit attendre ſes ordres, leur retardement & leur diverſité cauſérent des irréſolutions continuelles, & tinrent la Cour incertaine à Poitiers, juſqu'à ſon retour, qui fut bien-tôt aprés.

De l'autre part, le Baron de Batteville étoit arrivé dans la Riviére de Bordeaux avec la flote d'Eſpagne, compoſée de huit vaiſſeaux de guerre, & de quelque brulots. Il fortifioit Talmont, où il y avoit un Corps d'infanterie de quinze-cens hommes. La ville de Saintes s'étoit renduë ſans réſiſtance : Taillebourg, qui a ſon port ſur la Charante, étoit aſſez bien fortifié, & Mr. le Prince étoit maître de la Riviére juſqu'à Angoulême, excepté Coignac. Le Comte de Jonſac, Lieutenant de Roi en Saintonge, & Gouverneur particulier de Coignac, s'y étoit retiré, afin que cette Place lui aidât à rendre ſa condition meilleure dans le parti, où il entreroit, ne ſachant encore auquel il ſe devoit joindre. Dans cette incertitude, il entra en commerce de lettres avec M. le Prince, & lui écrivit aſſez de choſes, pour lui donner lieu de croire, qu'il ne demandoit qu'à ſauver les aparences, & qu'il remétroit bien-tôt ſa ville entre ſes mains, ſi l'on feſoit

mine

mine de l'assieger. Cette espérance, plutôt que l'état des forces de Mr. le Prince, qui étoient alors tres-petites, lui fit prendre la résolution de marcher à Coignac. Il voyoit de quelle importance il lui étoit de donner réputation à ses armes, mais il savoit bien aussi, que manquant de troupes, & de tout ce qu'il faut pour faire un siége, il n'y avoit que celui là seul, où il pût prétendre de réussir. De sorte que fondant toutes ses espérances sur ce Gouverneur, il fit partir le Duc de la Rochefoucault de Bordeaux, pour assembler ce qui se trouveroit sur pié, qui n'étoit en tout, que trois Régimens d'infanterie & trois-cens chevaux, avec ordre d'aller investir Coignac, où le Prince de Tarente se devoit rendre avec ce qu'il avoit de troupes. Le bruit de leur marche s'étant répandu dans le pais, on retira en diligence à Coignac tout ce qui pût être transporté de la Campagne, & beaucoup de Noblesse s'y retira aussi, pour témoigner son zele au service du Roi, & plus aparemment encore, pour garder eux-mêmes ce qu'ils y avoient fait porter. Ce nombre considérable de gentilshommes retint aisément les Bourgeois, & les fit résoudre à fermer les portes de la Ville, dans l'espérance d'être bien-tôt secourus par

le

Livre V. 1651. le Comte d'Harcourt, Général des troupes du Roi, qui s'avançoit vers eux. Mais comme ils avoient peu de confiance au Comte de Jonsac, & qu'ils le soupçonnoit presque également d'être foible, & d'être gagné par Mr. le Prince, ils l'observérent de si prés, qu'on peut dire, qu'il se résolut enfin de défendre la Place, parce qu'on lui ôta le pouvoir de la rendre.

Ce fut en cela seul, que la Noble se témoigna quelque vigueur, car durant huit jours, que les gens de Mr. le Prince demeurérent devant Coignac, sans armes, sans munitions, sans Officiers, & sans discipline, & outre cela, fatiguez par des pluies continuelles, qui emportérent le pont de bateaux qu'on avoit fait sur la Charante, pour la communication des quartiers: jamais ceux de dedans ne se prévalurent de ces désordres, se tenant renfermez avec les Bourgeois, & se contentant de faire tirer par derriére les murailles. Mr. le Prince étant néanmoins averti, que la Ville étoit sur le point de se rendre, partit de Bordeaux, & se rendit au Camp avec le Duc de Nemours. Le lendemain de son arrivée, le Comte d'Harcourt averti, que le pont de bateaux étoit rompu, & que Nort, Maréchal de Camp, étoit retranché dans un Faubourg de l'autre côté de la Riviére

viére avec 500. hommes, sans qu'il pût être secouru, marcha à lui avec 2000. hommes de pié des Gardes Françoises & Suisses, & avec les Gendarmes & les Chevauxlegers du Roi, les Gardes, & de la Noblesse. Il força Nort dans son quartier, sans trouver presque de résistance, & secourut ainsi Coignac à la vûe de M. le Prince, qui étoit logé au delà de la Riviére. Le Comte d'Harcourt se contenta d'avoir sauvé la Place, & laissa retirer M. le Prince, sans le suivre. 1651.

Bien que ce succés fût peu considerable de soi même, il augmenta néanmoins les espérances du Comte d'Harcourt, & donna de la réputation à ses armes. Il se crût même en état de faire des progrés, & sachant, que le Marquis d'Estissac avoit remis la Rochelle en l'obéissance du Roi, excepté les Tours, qui ferment le port, il fit dessein d'y aler avec ses troupes, s'assûrant sur la bonne volonté des habitans, & sur la haine qu'ils portoient au Comte du Doignon, leur Gouverneur. Il avoit fait fortifier les Tours, & y tenoit une Garnison Suisse, se défiant presque de tout le monde, & croyant trouver parmi cette nation plus de fidélité, que dans la sienne propre. Mais la suite lui fit bien-tôt voir, que ses mesures étoient fausses, car la peur

Livre V. 1651.

& l'intérêt, qui rendent ces sortes de gens aussi infidéles que les autres, fournirent aux Suisses des prétextes de faire encore plus que ce qu'il avoit aprehendé des François. Il est certain, que cette défiance du Comte du Doignon fut la ruine du parti de Mr. le Prince, qui sans cela auroit marché d'abord à la Rochelle avec toutes ses troupes, pour rétablir ses anciennes fortifications, & pour y faire le siége de la guerre, avec toute la commodité, qu'une situation, comme celle-là, lui pouvoit aporter : au lieu que pour ménager l'esprit jaloux & incertain de cet homme, il fut contraint de demeurer inutile à Tonay-Charante, & de voir perdre la Rochelle, sans oser même proposer de la secourir. Il est vrai aussi, que le peu de resistance de la Garnison des Tours ne lui donna pas grand loisir d'en former le dessein ; car le Comte d'Harcourt étant arrivé avec ses troupes à la Rochelle, assisté du Marquis d'Estissac, pourvû nouvellement des Gouvernemens du Comte du Doignon, il trouva les habitans disposez à lui donner toute l'assistance qu'il en pouvoit atendre. Cependant, les Tours étoient en état de l'arrêter quelque tems, si les Suisses eussent été aussi braves & aussi fidéles, que ce Comte l'avoit crû. Mais au lieu de répon

répondre à ce qu'il en atendoit, ils crurent se devoir racheter par une trahison, & aprés une resistance de trois jours, le Comte d'Harcourt leur ayant mandé qu'il ne leur feroit point de quartier, s'il ne poignardoient Basse, leur Commandant, ils n'eurent point d'horreur d'un tel ordre, & commencerent à l'éxécuter : mais Basse, croyant trouver plus de compassion auprés du Comte d'Harcourt, que parmi ses propres Soldats, se jeta tout blessé qu'il étoit du haut des Tours dans le port, où ce Général le fit achever en sa présence, sans se laisser fléchir par les priéres des Officiers, qui demandoient sa grace, ni par un spectacle si pitoyable. La perte de cette place nuisit à la réputation des armes de Mr. le Prince, car on atribua au peu de confiance qu'il avoit en ses troupes ce qui n'étoit qu'un égard, qu'il avoit falu avoir aux ombrages du Comte du Doignon. Il fut vivement touché de cette nouvelle, & s'imaginant, que toutes les autres Places suivroient cet éxemple, il se retira à Brouage, d'où il ne sortit plus jusqu'à ce qu'il eût fait son traité avec la Cour, dont aparemment il a eu sujet de se repentir. 1651.

Le Comte d'Harcourt encouragé par ces bons succés, & fortifié par des troupes, qui avoient joint son armée,

Livre V. 1651.

se résolut de marcher à M. le Prince, qui étoit à Tonay-Charante. Mais lui, jugeant bien par le nombre, & par le peu de discipline de ses troupes, qu'il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roi, ne crut pas la devoir atendre dans le lieu où il étoit, & passant de nuit la Riviere sur un pont de bateaux, il se retira à la Bergerie, qui n'est qu'à demi-lieüe de Tonay-Charante. Les ennemis se contentérent d'avoir défait deux escadrons le jour d'auparavant, & lui donnérent tout le tems, qui fut nécessaire, pour faire sauter la Tour de Tonay-Charante, & se retirer à la Bergerie sans être poussé. Le Comte d'Harcourt perdit alors une belle ocasion de le combatre dans sa retraite, & à demi passé. Il en eut encore le même jour une plus avantageuse, dont il ne sût pas se prévaloir, car il ariva que M. le Prince se reposa entiérement sur un Marechal de Camp, à qui il avoit donné ordre de bruler, ou de briser le pont de bateaux, & sur cette assûrance, il mit ses troupes en divers quartiers, dont quelques-uns étoient éloignez du sien d'une lieue & demie, sans craindre qu'on pût aler à lui, la Riviére étant entre-deux. Mais l'Officier, au-lieu de suivre éxactement son ordre, se contenta de détacher les bateaux,

teaux, & de les laisser aler au cours de l'eau. De sorte qu'étant repris par les gens du Comte d'Harcourt, ils refirent le pont dans une heure, & à l'instant même il fit passer trois-cens chevaux, & quelque infanterie, pour garder la tête du pont. Cette nouvelle fut portée à Mr. le Prince à la Bergerie, & il crut d'autant plus, que le Comte d'Harcourt marcheroit au milieu de ses quartiers, pour les tailler en piéces l'un aprés l'autre, qu'il jugeoit, que c'étoit le parti qu'il avoit à prendre. Cela l'obligea de mander à ses troupes de quiter leurs quartiers, & de revenir en diligence à la Bergerie, & de ce pas il marcha vers Tonay Charante avec les Duc de Nemours & de la Rochefoucault, ses Gardes, & ce qui se trouva d'Oficiers & de Volontaires auprés de lui, pour voir le dessein des ennemis, & tâcher de les amuser jusqu'à ce que ceux de ses gens, qui étoient plus éloignez, le fussent venu joindre. Il trouva vrai l'avis qu'on lui avoit donné, & que les trois-cens chevaux étoient en bataille dans la prairie, qui borde la Riviere : mais il vit bien que les ennemis n'avoient pas eu le dessein, qu'il avoit aprehendé, ou qu'ils avoient perdu le tems de l'éxécuter, puisque n'étant pas passez, lors qu'ils le pouLivre V. 1651.

Livre V. 1651. voient sans empêchement, il n'y avoit pas d'apparence, qu'ils le fissent en sa présence. L'on escarmoucha quelque tems sans perte considérable de part & d'autre, & l'Infanterie étant arivée, il fit faire un long retranchement vis-à-vis du pont de bateaux, laissant la prairie & la riviére entre le Comte d'Harcourt & lui. Les deux Armées demeurérent plus de trois semaines dans les mêmes logemens, sans rien entreprendre, & elles se contentérent de vivre l'une & l'autre dans un païs fertile, & où toutes choses étoient en abondance.

Cependant, les longueurs du Duc de Bouillon, & toute sa conduite, firent bien juger à Mr. le Prince, qu'il n'avoit plus rien à ménager avec lui, ni avec Mr. de Turenne; & pour cette raison, il s'emporta contre eux avec une aigreur extréme, quoique leurs engagemens eussent été diférens. Car il est vrai, que le Duc de Bouillon étoit convenu avec le Duc de la Rochefoucault, & ensuite avec Mr. Laisné de toutes les conditions que j'ay dites, & qu'il crut s'en pouvoir dégager pour les raisons que j'ai marquées. M. de Turenne, au contraire, s'étant entiérement séparé des intérêts de Mr. le Prince, dés sa sortie de prison, ignoroit même, à ce qu'il a dit depuis, les

les traitez & les engagemens du Duc de Bouillon. Livre V 1651.

Mr. le Prince se voyant dans la nécessité d'envoyer promtement un homme, pour soutenir le poste, qu'il avoit destiné à Mr. de Turenne, jetta les yeux sur le Duc de Nemours, dont la naissance & la valeur extréme pouvoient en quelque sorte supléer à la capacité de Mr. de Turenne. Il le fit donc partir en diligence, pour aler en Flandre, mais n'ayant pû suporter les incommoditez de la Mer, il fut contraint d'aler par terre, avec beaucoup de tems & de péril, à-cause des troupes, qui ramenoient le Cardinal en France. Il renvoya aussi le Duc de la Rochefoucault à Bordeaux, pour disposer Mr. le Prince de Conty à s'en aler à Agen afermir les esprits des peuples, qui commençoient à changer de sentiment sur le nouveau progrés des armes du Roi. Il le chargea encore de proposer au Parlement de Bordeaux, de consentir, que le Baron de Batteville & les Espagnols fussent mis en possession de la Ville & du Château de Bourg, qu'ils ofroient de fortifier.

Sur ces entrefaites, Fontrailles vint trouver Mr. le Prince de la part de Mr. le Duc d'Orleans, pour voir l'état de ses afaires, & pour l'informer, que

Livre V. 1651. le Parlement de Paris étoit prêt de se joindre à S. A. R. pour empêcher le retour du Cardinal Mazarin, & que dans cette afaire, sadite Alteſſe vouloit agir de concert avec lui. Fontrailles lui proposa aussi une reconciliation avec le Coadjuteur, disant que Mr. le Duc d'Orleans la desiroit ardemment. Mr. le Prince ne répondit rien de positif sur cet article, soit qu'il ne pût pas prendre de mesures certaines avec le Coadjuteur; soit qu'il crût, que celles, qu'il prendroit, ne seroient pas aprouvées de Madame de Longueville & du Duc de la Rochefoucault, à qui il avoit promis de ne se point réconcilier avec le Coadjuteur, que de leur consentement. Il dit néanmoins à Fontrailles, qu'il feroit ce que Mr. d'Orleans souhaitoit, quand les choses seroient plus avancées, & lors que cette réconciliation pouroit être utile au bien commun du parti.

Dans ce même tems, le Comte de Marsin joignit Mr. le Prince à la Bergerie, & lui amena mille hommes de pied & trois-cens chevaux des meilleures troupes de l'Armée de Catalogne qu'il commandoit. Plusieurs ont blâmé cette action comme une trahison: Pour moi, sans la condamner, ni la défendre, je dirai seulement, que Marsin s'étant ataché depuis long tems

à

à M. le Prince il avoit receu de lui le Gouvernement de Bellegarde, qui étoit une de ses Places, & qu'ensuite il l'avoit non seulement maintenu dans le service, mais méme il avoit obtenu par son credit la Viceroyauté de Catalogne & le Gouvernement de Tortose, où il servoit le Roi avec beaucoup de fidélité & de bonheur. Cependant, Mr. le Prince fut arrêté prisonnier, sans que Marsin, qui fut aussi arrêté, fût chargé d'autre crime, que d'être sa créature. On donna méme son Gouvernement de Tortose à Launay-Gringelinere, qui le laisla prendre peu aprés. La prison de Marsin dura autant que celle de Mr. le Prince, & aprés en être sorti, il demeura quelque tems sans charge & sans emploi: mais les afaires de Catalogne dépérissant, & la Cour ne sachant où trouver un homme capable de les soutenir, Marsin fut proposé une seconde fois par Mr. le Prince, & le Duc de la Rochefoucault en fit l'ouverture de sa part à Mr. le Tellier, sans que Marsin fit aucune diligence de son côté. Il ne lui fut pas possible de retarder son voyage de Catalogne, pour atendre l'evenement des choses douteuses qui se passoient à la Cour, & qui devoient plus aparement se terminer par un acommodement, que par une guerre

Livre V. civile. Il partit donc pour son nouvel
1651. emploi, dont il avoit toute l'obligation à Mr. le Prince, qui lui avoit encore donné tout nouvellement le Gouvernement de Stenay, vacant par la mort de la Moussaie. Ainsi, l'action de Marsin peut avoir deux faces bien diférentes : Ceux qui le regarderont abandonnant une Province, que le Roi lui avoit confiée, le trouveront infidéle ; ceux qui le considéreront courant à ses pressantes & quasi indispensables obligations, le trouveront un fort honnête homme. Peu de gens de bon sens oseront dire, qu'il est coupable ; peu de gens de bon sens oseront le déclarer innocent. Enfin, ceux qui lui seront contraires, & ceux, qui lui seront favorables, s'acorderont à le plaindre, les uns, d'une faute, qu'il a faite par une nécessité inévitable ; les autres, de ce qu'il a dégagé ses grans devoirs par une faute.

La Cour étoit alors à Poitiers, comme j'ay dit, & Mr. de Chasteauneuf occupoit en apparence la premiere place dans les affaires, bien que le Cardinal en fut toûjours le maître en effet. Neanmoins, la façon d'agir de ce Vieillard ferme & décisive, familiére, & directement oppoſée à celle du Cardinal, commencoit à faire approuver son Ministere, & gagnoit même quelque créance

ance dans l'esprit de la Reine. Le Cardinal en étoit trop bien averti, pour lui laisser prendre de plus profondes racines ; & il y a apparence, qu'il jugea, que son retour étoit un remede absolument necessaire au mal qu'il apprehendoit pour son particulier, puisque dans tout le reste il s'accommodoit mal aux interets de l'Etat, & qu'en effet il acheva de fournir à Mr le Duc d'Orleans, & au Parlement de Paris, le prétexte de se declarer contre la Cour. Le Maréchal d'Hoquincourt eut ordre d'aler recevoir le Cardinal Mazarin sur la frontiére de Luxembourg avec deux-mille chevaux, & de l'escorter jusques où seroit le Roy. Il traversa le Royaume, sans avoir trouvé d'empêchement, & arriva à Poitiers aussi maitre de la Cour, qu'il l'avoit jamais été. On affecta de donner peu de part à ce retour à Mr. de Chasteauneuf, sans toutefois rien changer aux apparences dans le reste, ni lui donner aucunes marques de défaveur. Le Cardinal méme lui fit quelques avances, mais lui, craignant de se commétre, & jugeant bien qu'il ne pourroit être ni sûr, ni honnête, à un homme de son âge, & de son experience, de demeurer dans les affaires sous son ennemi, & qu'il seroit sans cesse exposé à toutes les mortifications, qu'il lui voudroit donner, il prit pré- Livre V. 1651.

Livre V. 1651. texte de se retirer sur ce que la résolution étant prise, par son avis, de faire marcher le Roy à Angouléme, on changea ce dessein, sans lui communiquer, & on prit en méme tems celui d'aller faire le siege d'Angers, bien qu'il fut de sentiment contraire : de sorte qu'ayant pris congé du Roy, il se retira à Tours. La Cour partit bien-tôt aprés, pour aller à Angers, où le Duc de Rohan avoit fait soulever le peuple, & cette Province s'étoit déclarée pour Mr. le Prince, dans le méme tems, que Mr. le Duc d'Orleans & le Parlement de Paris se joignirent à lui contre les interets de la Cour.

Il sembloit, que toute la France étoit en suspens, pour attendre l'événement de ce siége, qui pouvoit produire de grandes suites, si sa défense eût été assez vigoureuse, ou assez longue, pour arrêter le Roy. Car outre que Mr. le Prince eût pû s'assurer des meilleures Places des Provinces voisines, il est encore certain, que l'exemple de Mr. le Duc d'Orleans & du Parlement auroit été suivi par les plus considérables Corps du Royaume. En effet, si la Cour eût été contrainte de lever ce siege, elle se fut trouvée en de grandes extrémitez, & la personne du Roy eût été bien exposée, si cela fut arrivé dans le tems, que le Duc de Nemours entra

en

en France avec l'Armée de Flandre & les vieilles troupes de Mr. le Prince, sans trouver de réfistence. Cette Armée passa la Seine à Mante, où le Duc de Beaufort avec les troupes de Mr. le Duc d'Orleans se joignit au Duc de Nemours, & tous ensemble marcherent avec un Corps de 7000. hommes de pied, & trois-mille chevaux, vers la Riviére de Loire, où ils étoient assurez des Villes de Blois & d'Orleans. Mais soit que Angers ne fut pas en état de se défendre, par la division des Bourgeois; soit que le Duc de Rohan ne voulut pas hazarder sa vie & sa fortune sur la foy chancelante d'un peuple étonné, il remit la Place entre les mains du Roy, sans beaucoup de réfistence, & eut permission de se retirer à Paris auprés de Monsieur le Duc d'Orleans. 1651.

Les choses étoient en ces termes, lors que Mr. le Prince partit de la Bergerie, aprés y avoir demeuré plus de trois semaines, sans que le Comte d'Harcourt, qui étoit de l'autre côté de la Riviére à Tonay Charante, & maître du pont de bateaux, eût rien entrepris contre lui. Néanmoins, comme il étoit de beaucoup inférieur à l'Armée du Roy en nombre & en bonté de troupes, il voulut éviter les occasions d'être contraint de venir à un combat si inégal.

De

Livre V. 1651. De sorte qu'il alla à la Bernette, éloignée de trois lieües des troupes du Roy, afin d'avoir plus de temps pour prendre son parti, si l'on marchoit droit à lui. Il y demeura quelque temps, sans qu'il se passât rien de considerable : mais voyant, que bien loin de faire des progrés dans le pais où il étoit, il ne se trouvoit pas seulement en état d'y rester en presence du Comte d'Harcourt, il tourna toutes ses pensées à conserver la Guienne, & à fortifier les Villes, qui tenoient son parti. Il résolut donc d'y marcher avec son Armée, & crût pouvoir maintenir quelque-temps la Saintonge, en laissant d'un côté le Comte du Doignon dans les Places, les Espagnols à Talmont, & le Prince de Tarente dans Saintes & Taillebourg, pour en hâter les fortifications. Ayant ainsi donné ses ordres, il fit marcher son Infanterie & ses Bagages à Talmont, pour aller par mer à Bordeaux, & aprés avoir fait la premiere journée une fort grande traitte avec toute sa Cavalerie, il s'arêta la seconde à Saint-Andras à quatre lieües de Bordeaux, croyant être hors la portée des ennemis. Mais le Comte d'Harcourt, qui l'avoit suivi avec une diligence extreme, arriva à la vuë de son quartier, lors qu'il y songeoit le moins, & l'auroit assurément forcé, si les premieres troupes

pes eussent entré dedans sans marchander; au lieu qu'elles se mirent en Bataille vis-à-vis de Saint Andras, pendant que les autres attaquerent le quartier de Baltazar, qui les repoussa avec vigueur, & vint joindre Mr. le Prince, qui étoit monté à cheval au premier bruit. Ils furent quelque-temps en presence, mais la nuit étant obscure, il n'y eut point de combat, & Mr. le Prince se retira sans rien perdre, plus redevable de son salut à la trop grande précaution de ses ennemis, qu'à la sienne propre. Le Comte d'Harcourt ne le suivit pas plus avant, & Mr. le Prince persistant dans le dessein qu'il avoit d'aller à Bergerac, & de le faire fortifier, passa à Libourne, dont le Comté de Maure étoit Gouverneur, & y laissa ses ordres pour continuer quelque dehors. Le Maréchal de la Force arriva au méme temps que lui à Bergerac, avec son fils le Marquis de Castelnau, qui commandoit dans la Place; & le Duc de la Rochefoucault, qui étoit revenu de la haute Guienne avec Mr. le Prince de Conty, s'y rendit aussi.

Ce fut en ce méme tems, que commencérent à paroitre à Bordeaux les factions & les partialitez, qui ont ruiné le parti de Mr. le Prince en Guienne, qui ont divisé sa maison, & séparé de ses

Liv. V. 1651. ſes intérêts ſes plus proches, & qui l'ont enfin reduit à chercher une retraite parmi les Eſpagnols, à qui il a ſauvé pluſieurs fois la Flandre. Je dirai en ſon lieu le plus ſuccintement que je pourrai les cauſes d'un ſi grand changement, lors que j'en raporterai les effets. Maintenant je paſſe au récit de ce que Mr. le Prince fit durant cet intervalle. Son principal ſoin étoit de réparer promtement les Places de Guienne, mais il s'atachoit particuliérement à mettre Bergerac en état de ſe défendre : Il y employa quelques jours avec beaucoup d'application, pendant leſquels il reçut nouvelles, que ſes affaires dépériſſoient en Saintonge ; que le Comte du Doignon étoit renfermé dans ſes Places, n'oſant en ſortir, pour ſes défiances ordinaires ; que le Prince de Tarente de ſon côté avoit reçu quelque déſavantage dans un combat, qui s'étoit donné auprés de Pons ; que Saintes, qu'il croyoit en état de ſoutenir un grand ſiége par les travaux, qu'on y avoit faits, & par la Garniſon, qui étoit compoſée de ſes meilleures troupes, s'étoit toute fois renduë ſans faire grande réſiſtence ; & que Taillebourg étoit aſſiégé & prêt de ſuivre l'exemple de Saintes. Il fut encore informé, que le Marquis de Saint Luc aſſembloit un Corps pour s'op-

s'opposer à celui de Mr. le Prince de Conty, qui avoit pris Caudecôte & quelque autre Ville de peu d'importance. Ce dernier mal étoit le seul, où il pouvoit apporter quelque remède, mais comme le Marquis étoit encore éloigné de Monsieur de Conty, il crût ne devoir pas passer dans la haute Guienne, sans être informé plus particuliérement de l'état des affaires de Bordeaux: de sorte qu'il manda à Madame la Princesse & à Madame de Longueville de se rendre à Libourne, où il arriva en même tems qu'elles. Il y demeura un jour seulement, & donna les ordres, qui dépendoient de lui, pour empêcher le progrés du mal, que la division commençoit à faire naître dans son parti, & dans sa famille. Il partit ensuite avec le Duc de la Rochefoucault, pour aller joindre le Prince de Conty, qui étoit à Staffort, à quatre lieuës au dessus d'Agen; mais ayant apris par un Courier prés de Libourne, que Saint Luc marchoit vers Staffort, il crut, que sa présence y seroit d'un grand secours. Il y alla donc en diligence, & trouva Mr. de Conty qui rassembloit ses quartiers, dans la créance, que Saint-Luc le devoit combatre. Comme ce Marquis étoit à Miradoux avec les Régimens de Champagne & de Lorraine, & Liv. V. 1651.

Liv. V. 1651. & que sa Cavalerie étoit logée séparément dans des Villages & des fermes, il se résolut en un instant de marcher toute la nuit, pour lui enlever les quartiers de Cavalerie, & partit à l'heure même avec le Duc de la Rochefoucault: & bien que le chemin fût long & mauvais, il arriva devant le jour à un pont, où les ennemis avoient un Corps de garde de douze ou quinze maîtres. Il les fit pousser d'abord, & ceux, qui se sauvérent, donnérent l'alarme à toutes leurs troupes, & les firent monter à cheval. Quelques escadrons firent ferme prés de Miradoux, mais il les chargea & les rompit sans peine. Il y eut six Régimens défaits, il prit beaucoup d'équipage & de prisonniers, & puis il se retira à Miradoux, qui est une petite ville située sur la hauteur d'une montagne, dont elle n'occupe que la moitié, & qui pour toutes fortifications n'a qu'un méchant fossé, & une simple muraille, où les maisons sont attachées. Dés que le jour fut venu Saint-Luc mit toutes ses troupes en bataille dans l'esplanade, qui est devant la porte de la ville. Monsieur le Prince attendit au bas de la montagne celles que Mr. de Conty luy amenoit, lesquelles arrivérent bien tôt aprés: mais comme la montée est assez droite & fort longue, & que les terres y

sont

sont grasses en hiver, & coupées par des fossez & par des sillons, Mr. le Prince vit bien, qu'il ne pouvoit aller en bataille aux ennemis, sans se mettre en désordre, & de se rompre lui-même avant que d'arriver à eux. Il se contenta donc sur l'heure de faire avancer son infanterie, & de chasser avec beaucoup de feu les ennemis, de quelques postes, qu'ils avoient occupez. Il y eut aussi deux ou trois escadrons, qui combatirent, & toute la journée se passa en escarmouches, sans que Saint-Luc quitât la hauteur, ni que Mr. le Prince entreprit de l'aller attaquer en un lieu si avantageux, n'ayant point de Canon, & n'en pouvant avoir que le lendemain. Il donna ses ordres, pour en faire venir deux piéces, & cependant, jugeant bien, que le bruit de son arrivée étonneroit plus ses ennemis, que l'avantage, qu'il avoit remporté sur eux, il donna la liberté à quelques prisonniers, pour en porter la nouvelle à Saint-Luc; ce qui fit bientôt l'effet qu'il avoit desiré: Car les soldats en prirent l'épouvante, & la consternation fut si grande parmi les Officiers, qu'à peine attendirent-ils la nuit, pour cacher leur retraite, & se sauver à Leytoure. Mr. le Prince, qui avoit prévû cette retraite, mit des corps de garde si prés des ennemis, qu'il

Liv. V. 1651. qu'il fut averti dés le moment qu'ils marchérent ; mais on peut dire, que son extreme diligence l'empécha de les défaire entiérement ; car sans attendre, que l'Infanterie fût engagée dans le chemin, où il luy auroit été facile de la tailler en piéces, il la chargea sur le bord du fossé de Miradoux, & en entrant l'épée à la main dans le bataillon de Champagne & Lorraine, il les renversa dans le fossé demandans quartier, & jettans leurs armes. Mais comme on ne pouvoit aller à cheval à eux, ils eurent moyen de rentrer dans Miradoux, bien moins pour défendre la place, que pour sauver leur vie. Mr. le Prince de Conty combatit toûjours auprés de Mr. le Prince qui suivit le Marquis de Saint-Luc & le reste des fuiards jusqu'auprés de Leytoure, & revint investir Miradoux, où Marins Maréchal de Camp & Cominges Maître de Camp, étoient entrez avec plusieurs Officiers. Mr. le Prince les fit sommer, croyant, que des gens batus, qui étoient sans munitions de guerre & sans vivres, n'entreprendroient pas de défendre une si méchante Place. En effet, ils offrirent d'abord de la rendre, mais Mr. le Prince, qui ne vouloit pas laisser sauver une si bonne Infanterie, & qui comptoit pour rien d'être maître d'un

lieu

lieu de nulle considération, s'attacha à les vouloir faire prisonniers de guerre, où à les obliger à ne servir de six mois: mais ces conditions leur parurent si rudes, qu'ils aimérent mieux se défendre, & réparer ainsi la honte du jour précedent, que de l'augmenter par une telle capitulation. Ils trouverent même, que les habitans avoient des vivres, & jugerent bien que Mr. le Prince n'étoit pas en état de faire des lignes: ils crurent, qu'on pouroit aisément leur envoyer de la poudre, de la méche, & du plomb, comme en effet le Marquis de Saint Luc y en fit entrer la nuit suivante, & continua toûjours de les rafraichir des choses nécessaires, tant que le siége dura, quelque soin, qu'on prît de l'empêcher. Cependant, Monsieur le Prince renvoya Monsieur de Conty à Bordeaux, & conût bien tôt, qu'il auroit mieux fait de recevoir Miradoux aux conditions, qu'on lui avoit offertes, que de s'engager à un siége, manquant comme il faisoit de toutes choses, & n'étant pas même assuré d'avoir du Canon. Néanmoins, comme on est souvent obligé de continuer de sens froid ce que l'on a commencé en colére, il voulut soutenir son dessein jusqu'au bout, croyant étonner les ennemis. Il tira donc d'Agen deux piéces, l'une de

Liv. V. 1651. de dix livres, & l'autre de douze, avec un trés petit nombre de boulets de calibre; mais il crût, qu'il y en auroit assez pour faire bréche, & les emporter d'assaut, avant que le Comte d'Harcourt, qui marchoit à lui, pût être arrivé. En effet, on prit des maisons assez prés de la porte, où l'on mit les deux piéces en baterie: elles firent d'abord beaucoup d'effet dans la muraille, mais aussi, les boulets manquérent bien-tôt; de sorte qu'on étoit contraint de donner de l'argent à des soldats, pour aller chercher dans le fossé les boulets, qu'on avoit tirez. Les ennemis se défendirent assez bien pour le peu de munition qu'ils avoient, & ils firent deux sorties avec beaucoup de vigueur. Enfin, la bréche commençoit a paroître raisonnable, & la muraille étant tombée avec des maisons, qui y tenoient, avoit fait une trés-grande ouverture; mais tout ce débris servit d'un nouveau retranchement aux assiégez, car le toit de la maison, où se fit la bréche, étant tombé dans la cave, ils y mirent le feu, & se retranchérent de l'autre côté; de sorte que cette Cave ardente devint un fossé, qui ne se pouvoit passer. Cet obstacle retint Mr. le Prince, & il ne voulut pas hazarder une attaque, qui auroit sans doute rebuté ses troupes, & au-

augmenté le courage des ennemis. Il résolut de faire batre un autre endroit, où les maisons n'avoient point de caves, & il y avoit un jour que l'on commençoit à y tirer, lors qu'il reçut avis, que le Comte d'Harcourt marchoit à lui, & qu'il arriveroit le lendemain à Miradoux. Leurs forces étant trop differentes, pour hazarder un combat, cela le fit résoudre à lever le Siége, & à se retirer à Staffort, où il arriva sans avoir été poursuivi. Cette Ville n'est ni plus grande, ni meilleure, que Miradoux, mais comme le Comte d'Harcourt étoit au delà de la Garonne, & qu'il ne la pouvoit passer qu'à un lieu nommé Auvilars, Mr. le Prince ayant l'autre côté du pais libre, sépara les quartiers, dans la créance, que c'étoit assez d'en mettre quelques uns prés d'Auvilars, & de commander, qu'on détachât continuellement des partis de ce côté là, pour être averti de tout ce que les ennemis voudroient entreprendre. Mais il ne prévit pas, que de nouvelles troupes & de nouveaux Officiers exécutent d'ordinaire ce qui leur est commandé d'une maniére bien differente de ce qu'ont accoûtumé de faire des gens éprouvez: & cet ordre, qui auroit sufi pour mettre un Camp en sureté, pensa causer la perte de Mr. le Prince, & l'exposer à la honte d'être

Liv. V. 1651.

Liv. V. 1651. d'être surpris & défait. Car enfin, de tous les partis commandez, pas un ne suivit son ordre, & au lieu d'aprendre des nouvelles du Comte d'Harcourt, ils allérent piller les villages voisins; de sorte qu'il passa la Riviere, & marcha en bataille au milieu des quartiers de Mr. le Prince, & arriva à un quart de lieue de lui sans que personne en prît l'alarme, ni lui en vint donner avis. Enfin, des gens poussez lui ayant aporté cette nouvelle avec le trouble ordinaire, il monta à cheval suivi de Marsin, du Duc de la Rochefoucault, & du Marquis de Montespan, pour voir le dessein des ennemis; mais il n'eut pas fait cinq cens pas, qu'il vit leur escadrons, qui se détachoient pour aller attaquer ses quartiers. Dans cette extremité, il n'eut point d'autre parti à prendre, que d'envoyer faire monter à cheval ses quartiers les plus éloignez, & de venir joindre ce qu'il avoit d'Infanterie campée sous Staffort, qu'il fit marcher à Boüe, pour y passer la Garonne en bateau, & se retirer à Agen. Il envoya tous ses bagages au Port Sainte-Marie, & laissa un Capitaine & soixante Mousquetaires à Staffort, & une piéce de canon de douze livres, qu'il ne pût emmener.

Le Comte d'Harcourt ne se servit pas

mieux de cet avantage, qu'il avoit fait de ceux qu'il avoit à Tonay-Charante & à St. Andras; car au lieu de suivre Mr. le Prince, & de le charger dans le désordre d'une retraite sans Cavalerie, & contraint de passer la Garonne, pour se metrre à couvert, il s'arrêta pour investir le quartier le plus proche de Staffort nommé le Pergan, où étoient logez trois ou quatre cens chevaux des gardes de Mr. le Prince & des Généraux, & luy donna ainsi douze ou treize heures, dont il perdit la plus grande partie à Boué à faire passer la Riviére à ses troupes avec un désordre incroyable, & toûjours en état d'être taillé en piéces, si on l'eût attaqué. Quelque tems aprés que Mr. le Prince fut arrivé à Agen avec toute son Infanterie, on vit quelques escadrons paroître de l'autre côté de la Riviére, qui s'étoient avancez, pour prendre des bagages, qui étoient prêts de passer l'eau: mais ils furent repoussez avec vigueur par soixante maîtres du Régiment de Montespan, qui donnérent tout le tems nécessaire à des bateaux, chargez de Mousquetaires, d'arriver, & de faire retirer les ennemis. Ce jour même, Mr. le Prince sût, que sa Cavalerie étoit arrivée à Sainte-Marie, sans avoir com-

Liv. V. 1651.

Livre V. 1651. batu, ni rien perdu de son équipage, & que ses gardes se défendoient encore dans le Pergan, sans qu'il y eut toutefois apparence de les pouvoir secourir. En effet, ils se rendirent prisonniers de guerre, le lendemain; & ce fut tout l'avantage, que le Comte d'Harcourt retira d'une occasion, où sa fortune, & la négligence des troupes de Mr. le Prince, lui avoient ofert une entiére victoire. Ces mauvais succés furent bien-tôt suivis de la sédition d'Agen, & obligérent Mr. le Prince à tourner ses principales espérances du côté de Paris, & d'y porter la guerre, comme je dirai ci-aprés.

La guerre se soutenoit dans la Guienne, bien plus par la vigilance & par la réputation du Prince de Condé, que par le nombre & par la valeur de ses troupes; & le Comte d'Harcourt avoit déja rétabli par sa conduite, & par sa fortune, tout le désavantage, que la défaite du Marquis de Saint-Luc à Miradoux avoit aporté aux armes du Roi. Le siége de Miradoux étoit levé, les Gardes du Prince de Condé & trois ou 400. chevaux avoient été pris dans le quartier au Pergan, & le Prince de Condé lui-même avec le reste de ses troupes, avoit été contraint de quiter

Staf-

Staffort, de passer la riviére de Garonne à Boué, & de se retirer à Agen: mais les divisions de cette ville firent assez connoître à ce Prince qu'elle ne demeureroit dans son parti, qu'autant qu'elle y seroit retenuë par sa présence, ou par une forte garnison. Ce fut aussi, pour s'en assûrer par ce dernier moïen, que le Prince de Condé résolut d'y faire entrer le Régiment d'Infanterie de Conty, & de se rendre maitre d'une des portes de la ville, pour ôter au peuple la liberté de refuser la garnison: mais comme ce dessein ne fut pas secret, il fut bientôt répandû dans la Ville. A l'heure même les Bourgeois prirent les armes, & firent des baricades; le Prince de Condé en étant averti monta à cheval, pour empêcher la sédition par sa présence, & pour demeurer maitre de la porte de Grave jusqu'à ce que le Régiment s'en fût emparé: mais l'arivée des troupes augmenta le désordre au lieu de l'apaiser: elles entrérent & firent alte dans la premiére ruë; & bien que le Prince de Condé, & le Prince de Conty & tous les Oficiers vouluſſent apaiser le désordre, ils ne pûrent empêcher, que toutes les ruës ne fussent baricadées en un instant. Le peuple néanmoins conserva toûjours du

Livre V. 1651. respect pour le Prince de Condé, & pour les Oficiers Généraux, mais l'aigreur augmentoit aussi dans tous les lieux, où ils n'étoient point. Les choses ne pouvant plus demeurer en cet état là, les troupes, comme j'ai dit, tenoient la porte de Grave, & la moitié de la rue, qui y aboutit; le peuple étoit sous les armes, toutes les rues étoient baricadées, & des corps de garde par tout. La nuit aprochoit, qui eût augmenté le désordre, & le Prince de Condé se voyoit réduit à sortir honteusement de la ville, ou à la faire piller & brûler; mais l'un ou l'autre de ces partis ruinoit aparemment ses afaires: car s'il quitoit Agen, les troupes du Roi y étoient reçues; s'il le brûloit, ce traitement soulevoit contre lui toute la Province, dont les plus considérables villes tenoient encore son parti. Ces raisons le portérent à tenter quelque accommodement, qui sauvât son autorité en aparence, & qui lui servist de prétexte de pardonner au peuple d'Agen. Le Duc de la Rochefoucault parla aux principaux des Bourgeois, & les disposa d'aler à l'Hôtel de-ville, pour députer quelqu'un d'entr'eux vers M. le Prince, pour lui demander pardon, & le suplier de venir à l'assemblée leur prescrire

ſcrire les moïens de lui conſerver Agen dans la ſoumiſſion & la fidelité, qu'ils lui avoient jurée. Mr. le Prince y ala, & leur dit ; que ſon intention avoit toûjours été de leur laiſſer la liberté toute entiére ; & que les troupes n'étoient entrées, que pour ſoulager les Bourgeois dans la garde de la ville : mais que puiſqu'ils ne le deſiroit pas ainſi, il ſe contentoit de les faire ſortir, pourvû que la ville fiſt un Régiment d'Infanterie à ſes dépens, dont on lui nommeroit les Officiers On accepta facilement toutes les conditions ; on défit les baricades ; les troupes ſortirent ; & la ville fut tranquille, & ſoumiſe en aparence, comme elle l'avoit été avant la ſédition. Le Prince de Condé ne pouvant ſe fier à ces aparences fit quelque ſejour à Agen, pour remétre la ville en ſon état ordinaire ; & ce fut en ce tems là qu'il reçut nouvelles, que l'Armée de Flandre, commandée par le Duc de Nemours, & les troupes du Duc d'Orléans, commandées par le Duc de Beaufort, s'étoient jointes, & marchoient vers la Riviére de Loire. Cette joye fût néanmoins mélée d'inquietude : d'un côté il voyoit au milieu de la France une armée d'Eſpagne, qu'il y avoit ſi long-tems attenduë, & qui pouroit venir ſecourir Montrond,

Livre V. 1652. ou le venir joindre en Guienne : mais en même tems il seût, que la division des Ducs de Nemours & de Beaufort, étoit venuë à une extremité tres-dangereuse. Ils ne pouvoient compatir ensemble ; & leurs forces séparées n'étoient pas suffisantes de tenir la campagne devant l'armée du Roi, commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt, & fortifiée par les troupes, que le Cardinal avoit amenées ; & encore plus par le voisinage de la Cour. Les ordres du Duc de Nemours étoient de passer la riviére de Loire, pour secourir Montrond, & marcher aussi-tôt vers la Guienne ; & ceux, que le Duc de Beaufort recevoit du Duc d'Orleans, y étoient entiérement opposez. Monsieur ne pouvoit consentir, que l'armée s'éloignast si fort de Paris, & apréhendoit, que le peuple ou le Parlement ne changeassent de sentiment : dés qu'ils verroient l'armée de Mr. de Nemours passer en Guienne, & celle du Roi demeurer dans leur voisinage. Le Coadjuteur de Paris, qui avoit alors plus de part que personne à la confiance de Monsieur, appuyoit ce conseil, & augmentoit encore les craintes & les irrésolutions naturelles de ce Prince. En retenant l'armée au deça de la riviére de Loire, non seulement

il

il la rendoit inutile au Prince de Condé, de qui il étoit ennemi, mais il se rendoit lui-même plus considérable à la Cour, en faisant voir, qu'étant maître de la conduite de Monsieur, il pouvoit aussi avancer ou retarder les progrés de l'armée, & se servoit ainsi de toutes sortes de moiens, pour obtenir le Chapeau de Cardinal. Chavigny de son côté n'avoit pas de moindres desseins; il prétendoit gouverner Monsieur, en lui faisant connoitre qu'il gouvernoit Mr. le Prince; & s'assûroit aussi de se rendre maître de la conduite de Mr. le Prince, en lui faisant voir, qu'il l'étoit de celle de Monsieur. Ses projets ne s'arêtoient pas là; dés le commencement de la guerre, il avoit pris des mesures pour être négotiateur de la paix, & s'étoit uni avec le Duc de Rohan, croyant, qu'il lui pouvoit être également utile auprés de Monsieur, & de Mr. le Prince: il croyoit aussi avoir pris toutes les précautions nécessaires envers le Cardinal, par le moien de Fabert, Gouverneur de Sedan; & comme il ne métoit point de bornes à son ambition & à ses espérances, il ne douta point, qu'en faisant la Paix particuliére, il ne fût choisi, pour aler avec le Cardinal Mazarin conclure la générale. Il crût même, qu'en se servant de la

Livre V. 1651.

Livre V. 1651. considération, que Mr. le Prince lui pouvoit donner parmi les Espagnols, il auroit tout le mérite des bons succés, & que le Cardinal au contraire seroit chargé de la honte & du blâme des méchans événemens : & qu'ainsi, il rentreroit dans les afaires, ou avec la gloire d'avoir fait la Paix ; ou avec l'avantage d'avoir fait connoître, que le Cardinal l'auroit empêchée. Dans cette vuë-là il écrivit plusieurs fois au Prince de Condé, pour le presser de quiter la Guienne ; il lui representoit le besoin, que l'Armée avoit de sa présence ; que la laissant détruire, toutes ses ressources étoient perduës ; & que faisant des progrés dans le cœur du Roiaume, & à la vuë du Roi, il rétabliroit en un moment non seulement la Guienne, mais tout le reste de son parti. Le Prince de Condé se laissa persuader facilement aux raisons de Chavigny ; mais le principal motif qui l'y porta, fut l'envie de quiter la Guienne dans un tems, où la foiblesse de ses troupes l'obligeoit sans cesse à lâcher le pied devant le Comte d'Harcourt. Il communiqua son dessein au Duc de la Rochefoucault & à Marsin ; l'un & l'autre lui representérent également ce qu'il y avoit à en craindre & à en espérer, sans lui donner de conseil là dessus ; mais tous deux lui demandent

demandérent instamment de le suivre. Il choisit le Duc de la Rochefoucault pour l'acompagner, & laissa Marsin auprés du Prince de Conty, se reposant entiérement sur lui du soin de maintenir son parti en Guienne, & de conserver Bordeaux, non seulement parmi les divisions, qu'on avoit fomentées dans le peuple & dans le Parlement, mais aussi, pour empêcher, que les divers intérets du Prince de Conty & de Madame de Longueville n'augmentassent leur mésintelligence, & ne hâtassent la perte de cette ville, où les afaires étoient en l'état que je vais dire. Livre V. 1651.

Le peuple y étoit divisé en deux Cabales : les riches Bourgeois en composoient une, dont les sentimens étoient de maintenir l'autorité de leurs Magistrats, de se rendre si puissans, & si necessaires dans la ville, que Mr. le Prince & le Parlement les considerassent comme ceux, qui pouvoient le plus contribuer a leur conservation. L'autre Cabale étoit formée par les moins riches & les plus séditieux de la ville, lesquels s'étant assemblez plusieurs fois sans dessein en un lieu proche du Château du Ha, nommé *l'Hormée* en prirent enfin le nom Le Parlement n'étoit pas plus uni que le peuple; ceux de ce corps qui étoient contre la

Livre V. 1651. Cour, s'étoient divisez en deux factions: l'une s'appelloit *la grande Fronde*, & l'autre *la petite*. Bien que toutes deux s'accordassent à être dans les interets de Mr. le Prince, elles étoient fort opposées dans tout le reste : au commencement *l'Hormée* avoit été unie avec l'une & l'autre *Fronde*, & s'en étoit aussi séparée plusieurs fois, selon les divers intérets, qui ont accoutumé de faire agir les gens de cette sorte: mais à la fin le Prince, de Conty, & la Duchesse de Longueville, s'étant malheureusement divisez, augmentérent à un tel point le crédit & l'insolence de cette faction, pour se l'aquerir, qu'ils avancérent la perte du parti, en desespérant le Parlement & le reste du peuple, & en donnant lieu à plusieurs conjurations, & à toutes les autres intelligences de la Cour, qui ont enfin remis Bordeaux dans l'obeïssance du Roy. Je ne parleray qu'en passant des sujets, qui ont causé tous ces desordres, sans entrer dans le particulier de beaucoup de choses qui ne se peuvent écrire. Mr. le Prince de Conty, s'étant laissé persuader par ses gens, gaignez par le Cardinal Mazarin, de rompre avec éclat, avec la Duchesse de Longueville, sur des prétextes, que la bienseance & les interets du sang lui devoient faire cacher ; ils fomen-

fomenterent en haine l'un de l'autre la fureur de *l'Hormée*, & sacrifiérent, en tant de rencontres, les plus grands avantages du parti, à leurs passions & à leurs aigreurs particuliéres; qu'au lieu d'établir leur autorité, & de se rendre par là nécessaires à Mr. le Prince, comme chacun d'eux en avoit le dessein, ils donnérent cours aux desordres & aux seditions du peuple, qui furent si prés de les enveloper, qu'ils les reduisirent enfin à la nécessité d'abandonner Mr. le Prince, & de subir toutes les conditions, que le Cardinal voulut leur imposer. Le Duc de la Rochefoucault, étant persuadé par plusieurs expériences, que leur commune grandeur dépendoit de leur union, s'étoit trouvé plus en état que personne de la maintenir entre eux depuis la guerre de Paris: Mais alors Madame de Longueville crût mieux trouver ses avantages à changer son plan, & il arriva, que les moiens, dont elle se servit pour en venir à bout, la brouillérent avec ses fréres. Mr. le Prince de Conty étoit porté à la paix par l'ennui, & par la lassitude, qu'il avoit d'une guerre, où il ne s'étoit engagé, que pour complaire à Madame de Longueville, & dont il se repentit du moment

Liv. V. 1651. qu'il fut mal avec elle. Il a alegué depuis, pour se justifier, que Mr. le Prince, aprés avoir signé un écrit, où il lui promettoit de ne point traitter sans lui faire avoir le Gouvernement de Provence, s'étoit absolument relâché sur ses intérets. Mais la véritable cause de son détachement fut cette animosité contre Madame sa sœur, dont je viens de parler, & qui le jettoit dans un emportement de colére & de jalousie contre elle, qui eut été plus supportable à un amant qu'à un frére. D'autre côté, encore que Mr. le Prince parlât moins que lui de la conduite de Madame de Longueville, il n'en étoit pas plus avantageusement persuadé en son cœur; il savoit la liaison qu'elle avoit faite avec le Duc de Nemours, & ce qu'elle avoit pensé produire contre ses vrais intérêts; & il craignoit encore, qu'elle ne fût capable d'en prendre de nouvelles, qui lui pourroient peut être causer de plus grands embaras. Pour augmenter celui où se trouvoit alors Madame de Longueville, il y avoit de plus, qu'elle se croyoit irréconciliable avec son mari, par les mauvais offices, qu'on lui avoit rendus auprés de lui; & par l'impression qu'il avoit, qu'elle n'eût trop de part en cette guerre. Elle avoit

aussi

aussi tenté inutilement de se racommoder à la Cour par la Princesse Palatine. Se voyant donc également ruinée de tous les côtez, elle crût ne se pouvoir rétablir qu'en formant un parti dans Bordeaux, qui fût assez puissant pour lui donner une nouvelle considération envers le Prince de Condé, ou envers la Cour. Dans cette vuë, elle ne trouva rien de si propre à son dessein, que de se joindre avec *l'Hormée*, & d'y engager les plus considérables. Au contraire Mr. le Prince de Conty, pour satisfaire sa vangeance, ne songeoit qu'à ruiner le credit de Madame sa sœur, parmi les plus considérables de cette faction, pour se les aquerir, aimant mieux leur soufrir & leur permettre toutes sortes d'excés plûtôt que de les laisser regagner par une personne contre laquelle il étoit si fort aigri. De sorte que Mr. le Prince, qui prévoyoit ce qu'une si grande opposition de sentimens alloit produire dans son parti, & qui jugeoit encore, que l'aigreur & la division augmenteroient par son éloignement; laissa Marsin, comme j'ay dit, pour rémédier autant qu'il pourroit, à de si grans désordres, & en tout évenement, pour empêcher que le Prince de Conty, & la Duchesse de Longueville n'entrepriſſent rien, qui lui

Livre V. 1651. lui pust préjudicier durant son absence. Aprés donc qu'il eut reglé avec Marsin, & avec Laisné, ce qui regardoit l'Armée de Guienne, les Cabales de Bordeaux, & celles de sa famille, il fit venir le Prince de Conty à Agen : & en lui laissant la conduite de toutes choses, le pria de suivre les avis de Marsin & de Laisné. Il temoigna aussi en apparence beaucoup de confiance au Président Violé, mais en éfet il ne croyoit laisser personne à Bordeaux, qui fût véritablement dans ses interets, que les deux premiers que je viens de nommer.

Les choses étant en cet état, il se prépara à partir d'Agen, pour aller joindre l'Armée de Monsieur de Nemours. Ce voyage étoit fort long, & plein de difficultez, qu'on ne pouvoit vrai-semblablement se promettre de surmonter : le Comte d'Harcourt étoit prés d'Agen, & il y avoit dans la ville trop de gens gagnez de la Cour, pour ne l'avertir pas du départ de Mr. le Prince : ceux même de son parti avoient soupçonné son voyage, & le bruit en avoit couru avant qu'il fut résolu : le chemin étoit de prés de six-vints lieües qu'il falloit faire sur les mêmes chevaux : le Comte d'Harcourt pouvoit non seulement faire suivre M. le Prince par des partis, mais encore donner

ner avis en poſte à la Cour de ſa marche, & mander aux villes, & aux garniſons de s'oppoſer à ſon paſſage : de plus il ne pouvoit confier cette affaire à beaucoup de gens ; & un petit nombre n'étoit pas capable de le ſuivre avec ſureté : il faloit encore perſuader à tout le monde, qu'il alloit à Bordeaux, empêcher les Officiers de l'Armée de l'y accompagner, ſous des prétextes, qui ne fiſſent rien imaginer de ſon deſſein. Pour cet effet il laiſſa le Prince de Conty à Agen, & feignant de vouloir aller à Bordeaux, pour deux ou trois jours ſeulement, il donna ordre à tous les Officiers, & à tous les volontaires, de demeurer à Agen auprés de ſon frére. Il en partit le jour des Rameaux à midi, avec le Duc de la Rochefoucault, le Prince de Marſillac, Guitault, Chavaignac, Gourville, & un Valet-de chambre. Le Marquis de Levy l'attendoit avec des chevaux à Languais, maiſon du Duc de Bouillon, où étoit auſſi Bercenes Capitaine des gardes du Duc de la Rochefoucault : & comme le Marquis de Levy avoit un paſſeport du Comte d'Harcourt, pour ſe retirer chez lui en Auvergne avec ſon train, le Prince de Condé, & ceux qui l'accompagnoient, paſſérent à ſa ſuite,

Livre V. 1651. te, comme s'ils eussent été les mêmes domestiques, dont les noms étoient écrits dans son passeport; bien qu'il fut à la fin résolu de ne s'en point servir. Ce qu'il y eut de plus rude dans ce voyage, fut l'extraordinaire diligence, avec laquelle on marcha jour & nuit, & presque toûjours sur les mêmes chevaux, & sans demeurer jamais deux heures en un même lieu, ou pour dormir ou pour repaître. On logea chez deux ou trois Gentilshommes amis du Marquis de Levy, pour se reposer quelques heures, & pour acheter des chevaux; mais ces Gentils hommes soupçonnoient si peu Mr. le Prince d'être ce qu'il étoit, que dans un de leurs repas, où l'on dit d'ordinaire ses sentimens avec plus de sincérité qu'ailleurs, il aprit des nouvelles de ses proches, qu'il avoit peut être ignorées jusque là. Enfin, aprés avoir pris son chemin par la Vicomté de Turenne, & par Charlus en Auvergne, il arriva le samedi au soir au Bec-d'Alier à deux lieuës de la Charité, où il passa la riviére de Loire sans aucun empêchement, bien qu'il y eût deux Compagnies de Cavalerie dans la Charité commandées par Bussy Rabutin. De là il dépêcha Gourville à Paris, pour avertir son Alteſſe Royale,

&

& Chavigny, de sa marche; il passa le jour de Pasques dans Cosnes, où l'on faisoit garde; & comme la Cour étoit à Gien, il dit par-tout, qu'il alloit avec ses compagnons servir son quartier auprés du Roi Néanmoins jugeant qu'il ne pouvoit suivre long-tems le grand-chemin de la Cour sans être connu, il résolut de le quiter, pour prendre celui de Chastillon: il pensa même avoir sujet de se repentir de ne l'avoir pas fait plutôt; car ayant rencontré deux Couriers, il y en eut un, qui reconnut Guitault, & bien qu'il ne s'arêtast pas pour lui parler, il parut assez d'émotion sur son visage, pour faire juger qu'il soupçonnoit, que Mr. le Prince fût là. Il s'en éclaircit bientost aprés, car ayant rencontré le Valet-de-chambre de Mr. le Prince, qui étoit demeuré derriére, il l'arêta, & faisant semblant de le vouloir tuer, il aprit, que son soupçon étoit bien fondé. Cet accident fit résoudre Mr. le Prince non seulement à quiter le grand chemin à l'heure même, mais encore à laisser Bercenes Capitaine des gardes du Duc de la Rochefoucault dans des masures proches d'un pont, pour tuer le Courier, en cas qu'il prist ce chemin-là, qui paroissoit celui, qu'il devoit tenir pour

Liv. V. 1951.

Livre V. 1651. pour aller porter à la Cour l'avis de la marche du Prince de Condé : mais la fortune de cet homme lui en fit prendre un autre, & lui fit porter en diligence à Gien la nouvelle de ce qu'il avoit vû. On dépêcha à l'heure même Sainte Maure avec vint maitres choisis, pour aller attendre Mr. le Prince sur le chemin de Châtillon à l'armée de Mr. de Nemours, avec ordre de le prendre vif, ou mort. Le Prince de Condé, qui jugea bien, que cette rencontre feroit indubitablement découvrir son passage, marcha en diligence vers Châtillon : mais comme il falloit faire ce jour-là trente-cinq lieües sur les mêmes chevaux, la nécessité de repaitre nous fit perdre beaucoup de tems, & donna à Sainte-Maure celuy qu'il lui faloit pour nous joindre. Un autre accident pensa faire prendre encore Mr. le Prince ; car étant arrivé au Canal de Briare, il rencontra les Maréchaux des Logis de deux ou trois Régimens de Cavalerie, qui venoient au logement en ce lieu là ; & comme le corps y arrivoit par differens côtez, il étoit bien difficile de prendre un chemin assuré. Chavaignac, qui connoissoit prés de là un Gentilhomme nommé la *Brusserie*, le voulut aller chercher, & mena Guitault avec luy, pour porter quelque chose

chose à manger au Prince de Conde: mais comme cette journée-là étoit destinée aux avantures, dans l'instant que Chavaignac sortit de cette maison, pour aller chercher le maître, & pour dire à Guitault d'y entrer, un Officier des Régimens, que j'ai dit, y arriva, & tout ce que pût faire la maîtresse de la maison, dans la crainte de voir arriver du désordre chez elle, par la rencontre de gens de different parti, fut d'envoyer sa fille au devant de Guitault, pour l'avertir, qu'il étoit entré chez elle un Officier des troupes du Roi. Comme cela se passoit ainsi, Mr. le Prince, qui attendoit des nouvelles de Chavaignac & de Guitault, n'avoit pu demeurer au lieu, où ils l'avoient laissé, à cause de l'arrivée des troupes. Il avoit envoyé son Valet de Chambre à Chastillou, pour avertir le Concierge de tenir la porte du Parc ouverte; & ainsi il n'avoit avec lui que le Duc de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac. Ils marchérent néanmoins toujours vers Chastillon. Le Prince de Marsillac marchoit cent pas devant Mr. le Prince, & le Duc de la Rochefoucault alloit aprés lui à même distance, afin qu'étant averti par l'un des deux, il eût quelque avantage pour se sauver. Ils n'eurent pas fait grand chemin en cet état-là,

là, qu'ils entendirent tirer des coups de pistolet du côté où étoit allé le Valet de Chambre, & en même tems virent paroitre quatre Cavaliers sur leur main gauche, qui marchoient au trot vers eux; Ils ne doutérent point alors, qu'ils ne fussent suivis; & prenant le parti de charger les quatre hommes, qui venoient, ils y tournérent dans le dessein de se faire tuër plûtôt que d'être pris. Mais s'en étant aprochez, ils reconnurent Chavaignac qui les cherchoit avec trois Gentilshommes: & tous ensemble arrivérent à Châtillon sans aucun danger. Le Prince de Condé y aprit des nouvelles de l'armée, qu'il vouloit joindre, & seût, qu'elle étoit vers Lory prés de la Foresť d'Orleans, à huit lieuës de Chastillon; il seût encore, qu'il y avoit dix ou douze Chevaux legers de la Garde du Roi, & quelques Officiers logez dans la ville de Chastillon; & cela l'obligea d'en partir en diligence sur la minuit avec un guide pour Lory. Ce guide pensa être cause de sa perte; car aprés avoir long-tems marché, il reconnut, qu'il n'étoit qu'à une petite lieuë de Gien; de sorte que voulant quiter ce chemin-là, pour prendre celui de Lory, Mr. le Prince passa à trente pas du lieu, où Sainte-Maure l'atendoit: & soit que celui-ci ne

ne le connût pas, ou qu'il n'osât le charger, rien ne s'opposa à son passage, & il arriva à Lory, où il apprit des nouvelles certaines de son armée, qui n'étoit qu'à deux lieuës de lui. Bien qu'il se cachât avec les mémes précautions qu'il avoit fait ailleurs, il fut reconnu, & le Duc de la Rochefoucault aussi, par plusieurs habitans du lieu, desquels il y en avoit beaucoup, qui étoient domestiques du Roi & de Monsieur. Mais cela lui servit, au lieu de lui nuire, car il y en eut quelques uns, qui montérent à cheval avec lui, & l'accompagnérent jusqu'à l'armée. Il en rencontra l'avant-garde dans le commencement de la Foreſt d'Orleans; quelques Cavaliers vinrent au *qui vive* avec lui, mais l'aïant reconnu, ce fut une joye & une surprise pour toute l'armée, qui ne se pouvoit exprimer. Jamais elle n'avoit eu tant de besoin de sa présence qu'alors, & jamais elle ne l'avoit moins attenduë. L'aigreur augmentoit tous les jours entre les Ducs de Nemours & de Beaufort, & l'on voyoit périr avec certitude la seule ressource du Parti, par la division des Chefs, lors que la présence du Roi, & de son armée, les devoit le plus obliger à préférer l'intérêt public à leurs querelles particulieres. Il étoit trop im- Liv. V. 1651.

Liv. V. 1651. important à Mr. le Prince de les terminer, pour n'y travailler pas avec tout l'empreſſement imaginable ; & il lui fut d'autant plus facile d'en venir à bout, que ſon arrivée leur ôtant le commandement, leur ôtoit auſſi la principale ſource de leur jalouſie & de leur haine. Les choſes étant ainſi, l'armée marcha à Lory, où l'on ſe repoſa un jour ; il s'en paſſa encore trois ou quatre, durant leſquels on alla à Montargis, qui ſe rendit ſans réſiſtence. On quita de bonne heure ce lieu-là, parce qu'il étoit rempli de bled & de vin, dont on ſe pouvoit ſervir au beſoin ; & on le fit encore, pour donner un exemple de douceur, qui pût produire quelque effet avantageux pour le parti dans les autres villes. L'armée partit de Montargis, & alla à Château renard : Gourville y arriva en même tems de Paris, pour raporter au Prince les ſentimens de ſes amis ſur ſa conduite envers Monſieur & envers le Parlement. Les avis furent bien differens, car une partie lui conſeilloit de demeurer à l'armée, lui repréſentant, que les réſolutions de Monſieur & du Parlement dépendroient toûjours de l'événement de cette guerre ; & que tant qu'il ſeroit à la tête d'une armée victorieuſe, la puiſſance du Roy réſideroit entre ſes mains:

au

au lieu qu'allant à Paris; il ôtoit à ſes troupes toute la réputation, que ſa préſence leur avoit donnée, n'en pouvant laiſſer le commandement qu'aux mêmes perſonnes, dont la diviſion & l'incapacité avoient été ſur le point de produire tant de deſordre. Chavigny au contraire mandoit poſitivement à Mr. le Prince, que ſa préſence étoit néceſſaire à Paris; que les cabales de la Cour, & du Cardinal de Rets, augmentoient tous les jours dans le Parlement; & qu'enfin elles entraineroient indubitablement Mr. le Duc d'Orleans, ſi Mr. le Prince ne venoit luy-même le retirer de la dépendance, où il étoit, & mettre le Duc de Rohan & Chavigny en poſſeſſion d'une place, qu'ils ne pouvoient plus diſputer ſans luy au Cardinal de Rets. La fin des uns & des autres étoit, préférablement à toutes choſes, d'entreprendre quelque choſe de conſidérable ſur l'armée du Roy, & tout dépendoit d'un heureux événement. Dans ce tems-là: le Prince de Condé reçut avis, que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt étoit encore dans des quartiers ſéparez, aſſez proche de Château-renard, & que le lendemain elle ſe devoit rejoindre à celle du Maréchal de Turenne. Cela le fit réſoudre de marcher à l'heure même,

Liv. V. 1651.

Livre V. 1651. même, avec toute son armée, droit à celle du Maréchal d'Hoquincourt, avant qu'il eût eu le tems de rassembler ses troupes, & de se retirer vers le Maréchal de Turenne; & le succés repondit à son attente. Il entra d'abord dans deux quartiers, qui donnérent l'alarme aux autres; mais cela n'empêcha pas, qu'on n'en enlevât cinq tout de suite: les quatre premiers ne firent presque point de résistance, mais le Maréchal d'Hoquincourt s'étant mis en bataille avec huit cens chevaux sur le bord d'un ruisseau, qu'on ne pouvoit passer qu'un à un sur une digue fort étroite & fort rompuë, fit mine de vouloir disputer ce passage, au de là duquel étoient les autres quartiers, qu'on alloit attaquer: mais dés que le Duc de Nemours & trois ou quatre autres eurent passé le défil, le Maréchal, qui jugeoit bien que toute l'armée devoit être là, se retira derriere le quartier, & le laissa piller, se contentant de se remettre en bataille, pour essayer de prendre son tems, & de charger pendant le pillage. Ce quartier-là ne fit pas plus de résistance, que les autres, mais comme les maisons étoient couvertes de chaume, & qu'on y mit le feu, il fut aisé au Maréchal d'Hoquincourt de discerner à la clarté, le nombre des troupes, qui étoient passées; & voyant, qu'il n'y avoit

avoit pas plus de cent chevaux, il marcha pour les charger avec plus de huit cens. Le Prince de Condé voyant fondre sur lui cette cavalerie, fit promptement un escadron de ce qu'il avoit avec lui, & marcha aux ennemis avec un nombre si inégal, qu'il semble, que le hazard avoit fait trouver en ce lieu-là tout ce qu'il y avoit d'Oficiers Généraux dans son armée, pour lui faire voir ce qu'un mauvais événement étoit capable de lui faire perdre. Il avoit composé le premier rang, où il étoit, des Ducs de Nemours, de Beaufort, & de la Rochefoucault, du Prince de Marsillac, du Marquis de Clinchant, qui commandoit les troupes d'Espagne, du Comte de Tavannes Lieutenant-Général, de Guitault, de Gaucourt, & de quelques autres Oficiers: les deux escadrons firent leur décharge d'assez prés, sans que pas un pliast: mais deux autres ayant chargé aussitôt aprés celui du Prince, le Duc de Nemours eut un coup de pistolet au travers du corps, & son cheval fut tué. L'escadron du Prince de Condé, ne pouvant soutenir deux charges si prés à prés, se rompit, & se retira cent pas en désordre vers le quartier, qui étoit en feu; mais le Prince & les Oficiers Généraux, qui étoient avec lui, ayant pris la tête de l'escadron,

Liv. V. 1651. l'arêtérent. Les ennemis se contentérent de l'avoir fait plier sans l'enfoncer : il y eut seulement quelques Oficiers & quelques Cavaliers, qui avancérent; & le Prince de Marsillac, qui se trouva douze ou quinze pas derriére l'escadron qui plia, tourna à un Oficier & le tua de coups d'épée entre les deux escadrons. Le Prince de Condé, comme j'ay dit, arêta le sien & lui fit tourner tête aux ennemis, qui ne l'avoient osé pousser, de crainte qu'il ne fût soutenu par de l'infanterie. Ce désordre avoit donné tems à un escadron de trente maîtres de passer le défilé : le Prince de Condé se mit aussitôt à la tête avec le Duc de la Rochefoucault, & ataquant le Maréchal d'Hoquincourt par le flanc, le fit charger en tête par l'escadron, où il avoit laissé le Duc de Beaufort. Cela acheva de renverser les ennemis, dont une partie se jeta dans Bleneau; & on poussa le reste trois ou quatre lieües vers Auxerre, sans qu'ils essayassent de se ralier. Ils perdirent tout leur bagage, & on leur prit trois cens chevaux. Cette déroute eût été plus grande, sans l'avis, qui fut donné au Prince de Condé, que l'armée du Maréchal de Turenne paroissoit.

Cette nouvelle le fit retourner à son infanterie, qui s'étoit débandée pour piller;

piller; & aprés avoir ralié ses troupes, il marcha vers le Maréchal de Turenne, qui mit son armée en bataille dans de fort grandes plaines, & plus prés que la portée du mousquet, d'un bois de tres-grande étenduë, par le milieu duquel l'armée du Prince de Condé devoit passer pour aler à lui. Ce passage étoit de soi assez large, pour pouvoir faire marcher deux escadrons de front: mais comme il étoit fort marécageux, & qu'on y avoit fait plusieurs fossez pour le dessécher, on ne pouvoit ariver à la plaine, qu'en défilant. Le Prince de Condé la voyant ocupée par les ennemis, jeta son infanterie à droit & à gauche dans le bois qui la bordoit, pour en éloigner les ennemis; & cela fit l'éfet qu'il avoit desiré: car le Maréchal de Turenne, craignant d'être incommodé par la mousqueterie, quita son poste pour en aler prendre un autre, qui étoit un peu plus éloigné, & plus élevé que celui de Mr. le Prince. Mais le mouvement, qu'il fit pour cela, fit croire à Mr. le Prince, qu'il se retiroit vers Gien, & qu'on le déferoit aisément dans le désordre de sa retraite avant qu'il pût y ariver. Pour cet éfet, il fit avancer sa cavalerie, & se hâta de faire passer le défilé à six escadrons pour entrer dans la plaine; mais le

Liv. V. 1651. Marechal de Turenne jugeant bien le désavantage qu'il auroit de combatre Mr. le Prince dans la plaine, avec des troupes victorieuses & plus fortes que les siennes, prit le parti de retourner l'épée à la main sur ces six escadrons, pour défaire ce qui seroit passé, & pour arêter le reste des troupes au delà du défilé. Mr. le Prince, qui jugea de son intention, fit repasser sa cavalerie; & ainsi le défilé les empêchant de pouvoir aler l'un à l'autre sans un tres-grand désavantage, l'on se contenta de faire avancer l'artillerie de deux côtés, & de se canonner fort long-tems; mais le succés n'en fut pas égal, car outre que celle de Mr. de Turenne étoit en plus grand nombre & mieux servie, que celle de ses ennemis, elle avoit encore la hauteur sur les troupes de Mr. le Prince, lesquelles étant serrées dans le passage, qui séparoit le bois, il n'y eut presque point de coups inutiles; & on y perdit plus de six vints Cavaliers, & plusieurs Oficiers, entre lesquels fut Maré frére du Maréchal de Grancey. On passa ainsi le reste de la journée. Au coucher du soleil, le Maréchal de Turenne se retira vers Gien; le Maréchal d'Hoquincourt, qui l'avoit joint depuis sa défaite, demeura à l'arriere-garde, & étant alé avec quelques Oficiers,

ciers, pour retirer l'escadron le plus prés du défilé, il fut reconnu de Mr. le Prince, qui lui envoya dire, qu'il seroit bien aise de le voir, & qu'il pouvoit avancer sur sa parole. Il fit ce que Mr. le Prince desira, & s'avancant avec quelques Oficiers, il rencontra Mr. le Prince, suivi des Ducs de la Rochefoucault & Beaufort, & de deux ou trois autres. La conversation se passa en civilitez & en railleries du côté de Mr. le Prince, & en justifications de celui du Maréchal, sur ce qui lui venoit d'ariver, se plaignant de Mr. de Turenne, bien qu'on pût dire avec justice, qu'il fit ce jour-là deux actions belles & hardies, dont le succés fut cause de son salut & de celui de la Cour; car dés qu'il seut, que la brigade du Maréchal d'Hoquincourt, qui le devoit venir joindre le lendemain, étoit ataquée; il marcha avec tres-peu de gens dans le lieu, où on le trouva en bataille, & atendit tout le jour le reste de ses troupes, s'exposant par là à être inévitablement défait, si Mr. le Prince eust été droit à lui, au lieu de suivre deux ou trois lieuës, comme il fit, les troupes, qu'il avoit defaites la nuit: il sauva encore ce même jour-là les restes

Liv. V. 1651.

Livre V. 1651. de l'armée du Roi avec beaucoup de valeur & de conduite, lors qu'il retourna sur les six escadrons de Mr. le Prince, qui avoient passé le défilé, & arêta, par cette action, une armée qui sans doute l'auroit taillé en pieces, si elle avoit pû se mettre en bataille dans la même plaine, où il étoit. L'armée du Roi étant retirée, Mr. le Prince fit prendre à la sienne le chemin de Chastillon, & alla cette nuit loger dans les quartiers, sur le canal de Briare, prés la Brusselerie. Il se rendit le lendemain à Chastillon avec toutes ses troupes dont il laissa deux jours aprés le commandement à Clinchant, & au Comte de Tavannes, pour aler à Paris avec les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault. Ce voyage étoit de plus grande importance, qu'il ne lui parut alors; & je suis persuadé, que l'envie seule d'aler à Paris, & d'y recevoir l'aplaudissement général, que meritoit le succés d'un si périlleux voyage, & d'une si grande victoire, lui fit aprouver les raisons de Chavigny, qui desiroit en éfet d'être apuyé de la personne, & de l'autorité de Mr. le Prince, pour ocuper la place, que le Cardinal de Rets tenoit auprés de Mr. le Duc d'Orleans. Il espéroit comme j'ay déja dit, se rendre égale-

également considérable à ces deux Princes, en persuadant à l'un & à l'autre, qu'il étoit le véritable sujet de leur union ; & de plus il croyoit que cette voye étoit la plus facile pour réussir dans le projet, qu'il avoit fait avec Fabert. Il pressa donc Mr. le Prince de venir à Paris pour s'opposer aux éforts, que le Cardinal de Rets faisoit sur l'esprit de Monsieur, & pour profiter de la bonne disposition du Parlement, qui avoit donné un arrest, par lequel il métoit à prix la tête du Cardinal Mazarin. De quelque façon que Mr. le Prince fût persuadé des avis de Chavigny, il ne laissa pas de les suivre ; il fut reçu à Paris avec tant d'aclamations, & de témoignages de la joye publique, qu'il ne crût pas avoir sujet de se repentir de son voyage. Les choses demeurérent quelque tems en ces termes, mais comme l'armée manquoit de fourage vers Chastillon & Montargis, & qu'on n'osoit ni l'éloigner ni l'aprocher de Paris ; on la fit marcher à Estampes, où l'on crût, qu'elle pouvoit sejourner un tems considérable, avec sûreté & abondance de toutes choses. Le Duc de Nemours n'étoit pas encore guéri de sa blessure, lors qu'on vint donner avis au Prince de Condé, que

Liv. V. 1651.

Liv. V. 1651. quelques troupes du Roi commandées par le Comte de Mioſſens & le Marquis de Saint-Meſgrin, Lieutenans Généraux, marchoient de Saint-Germain à Saint-Cloud avec deux canons, à deſſein de chaſſer cent hommes du Régiment de Condé, qui s'étoient retranchez ſur le pont, & en avoient rompu une arche. Cette nouvelle fit auſſi-tôt monter à cheval Mr. le Prince avec ce qu'il rencontra auprés de lui; mais ce bruit s'étant répandu par la ville, tout ce qu'il y avoit de perſonnes de qualité le vinrent trouver à Boulogne, & furent ſuivis de huit ou dix-mille Bourgeois en armes. Les troupes du Roi ſe contentérent de tirer quelques coups de canon, & ſe retirérent ſans avoir eſſayé de ſe rendre maîtres du pont; mais le Prince de Condé voulant profiter de la bonne diſpoſition des Bourgeois, leur avant donné des Oficiers, les fit marcher vers Saint-Denis, où il avoit apris, qu'il y avoit une garniſon de deux-cens Suiſſes; les troupes y arivérent à l'entrée de la nuit, & ceux de dedans en ayant pris l'alarme, la donnérent prontement aux aſſiégeans. Car Mr. le Prince, étant au milieu de 300. chevaux compoſez de tous les braves & de tous les intrépides de ſon parti, s'en

s'en vit abandonné, dés qu'on eut tiré quelques mousquetades, & demeura lui septiéme. Le reste se renversa en desordre sur l'Infanterie des Bourgeois, qui s'ébranla, & qui eût sans doute suivi l'éxemple de la Noblesse; si Mr. le Prince, & ce qui étoit demeuré auprés de lui, ne l'eust arêtée, & ne l'eût fait entrer dans Saint-Denis par de vieilles bréches, qui n'étoient point défenduës. Alors toutes ces personnes de condition, qui l'avoient abandonné, revinrent le trouver, chacun aléguant une raison particuliére pour excuser sa fuite, bien que la honte en dûst être commune. Les Suisses voulurent défendre quelques baricades dans la ville, mais étant pressez ils se retirérent dans l'Abbaye, où ils se rendirent deux heures aprés prisonniers de guerre. On ne fit aucun désordre aux habitans, ni aux Couvens, & Mr. le Prince se retira à Paris, laissant Deslandes Capitaine de Condé avec 200. hommes dans Saint-Denis, qui fut repris dés le soir même par les troupes du Roi; mais Deslandes se retira dans l'Eglise, où il tint trois jours. Bien que cette action là ne fût considérable de soi par aucune circonstance, elle ne laissa pas de dispoier les Bourgeois en faveur de

Liv. V. 1651.

Livre V. 1651. Mr. le Prince ; & ils lui donnoient des loüanges d'autant plus volontiers, que chacun le prenoit pour témoin de son courage, & du péril, qu'il croyoit avoir couru dans cette ocasion. Cependant le Duc de Rohan, & Chavigny voulurent suivre leur premier dessein, & profiter d'une conjoncture si favorable, pour faire des propositions d'acommodement : Ils croyoient, que la Cour acompliroit de bonne foi, toutes les choses dont Fabert ne leur avoit fait des ouvertures, que pour les engager avec le Cardinal, qui se vouloit servir d'eux, pour entraisner, Mr. le Duc d'Orleans, & M. le Prince dans cet abîme de négotiations, dont on n'a jamais vû le fond, & qui a toûjours été son salut, aussi bien que la perte de ses ennemis. En éfet, dés que les premiers jours de l'arivée de Mr. le Prince furent passez, les intrigues & les cabales se renouvelérent de tous côtez, & soit qu'il fust lassé d'avoir soutenu une guerre si pénible, ou que le sejour de Paris lui donnast l'envie & l'espérance de la paix, il quita enfin pour un tems toutes les autres pensées, pour chercher les moyens de la faire aussi avantageuse, qu'il l'avoit projetée. Mr. de Rohan & Chavigny luy en

en donnérent de grandes espérances, pour l'obliger à se répoſer sur eux du soin de cette négotiation, & à les laisſer aller seuls avec Goulas à Saint-Germain chargez de ſes intérets, & de ceux de Mr. le Duc d'Orleans. On propoſa auſſi d'y envoyer Mr. de la Rochefoucault, & Mr. le Prince le ſouhaitoit pour beaucoup de raiſons, mais il s'excuſa ſur l'opinion qu'il eut, ou que la Paix étoit déja concluë entre Monſieur & la Cour par l'entremiſe ſecrette de Chavigny, ſans la participation de Mr. le Prince, ou qu'elle ne ſe concluroit point alors, non ſeulement parce que les prétentions de Mr. le Prince étoient trop grandes, mais encore parce que le Duc de Rohan & de Chavigny vouloient aſſurer les leurs, par préférence à tout le reſte. Ainſi, le Duc de Rohan, Chavigny, & Goulas, allérent à Saint-Germain avec charge expreſſe de ne point voir le Cardinal Mazarin, & de ne rien traiter avec lui. Les demandes de Monſieur conſiſtoient principalement à l'éloignement du Cardinal; mais celles de Mr. le Prince étoient plus étenduës, parce qu'ayant engagé dans ſon parti la ville & le Parlement de Bordeaux, & un grand nombre de perſonnes de qualité. il avoit fait des traitez particuliers avec eux, où il s' engageoit

Livre V. 1651. geoit de n'en faire point avec la Cour, sans y comprendre leurs intérets, en la maniére que je dirai ci aprés. Personne ne doutoit du succés du voyage de ces Messieurs; il n'y avoit pas aussi d'apparence, qu'un homme habile comme Chavigny, connoissant la Cour & le Cardinal Mazarin par tant d'expériences, se fust engagé à une négociation du poids de celle-là, l'ayant ménagée trois mois, sans être assuré de l'événement. Cette opinion ne dura pas long-temps, & l'on aprit par le retour des Députez, que non seulement ils avoient traité avec le Cardinal Mazarin, contre les ordres exprés qu'ils en avoient; mais même, qu'au lieu de demander pour Mr. le Prince ce qui étoit porté dans leur instruction, ils n'avoient insisté principalement, que sur l'établissement d'un Conseil nécessaire, presque en la même forme de celui, que le feu Roy avoit ordonné en mourant; moyennant quoy ils devoient porter Mr. le Prince à consentir, que le Cardinal Mazarin, suivi de Chavigny, alast traitter la Paix générale au lieu de Mr le Prince; & qu'il pust revenir en France aprés la conclusion. Comme ces propositions étoient fort éloignées des intérets & des sentimens de Mr. le Prince, il les recut aussi avec aigreur contre Chavigny, & ré-

résolut de ne lui donner plus désormais aucune connoissance de ce qu'il traiteroit secrétement avec la Cour. Pour cet effet, il chargea Gourville d'une instruction dressée en présence de la Duchesse de Chastillon, & des Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, qui portoit ce qui s'ensuit. Le premier point étoit : 1. „ Qu'on ne veut plus de négociation passé aujourd'hui ; & qu'on veut une réponse positive sur tous les points, de oui, ou de non, n'étant pas possible de se relâcher sur aucun. On veut agir sincérement, & par conséquent on ne veut promettre que ce qu'on veut executer ; mais aussi, l'on veut être assuré de ce que la Cour prométra. 2. On souhaite, que le Cardinal Mazarin sorte présentement du Royaume, & qu'il aille à Bouillon : 3. Que le pouvoir soit donné a Monsieur, & à Mr. le Prince de faire la Paix générale, & qu'ils y puissent travailler présentement : 4. Qu'à cet éfet on convienne de conditions justes & raisonnables ; & que Mr. le Prince puisse envoyer en Espagne, pour demeurer d'accord du lieu de la Conférence : 5. Qu'on fasse un Conseil composé de personnes non suspectes, dont on conviendra : 6. Qu'on ôte le Surintendant, & qu'on

Livre V. 1651.

Liv. V. 1651. „ qu'on régle les Finances par un bon „ Conseil : 7. Que tous ceux, qui „ ont servi Monsieur, ou Mr. le Prin„ ce, soient rétablis dans leurs biens, „ & dans leurs Charges, Gouverne„ mens, pensions, & assignations, „ & soient réassignez sur de bons fonds, „ & Monsieur & Messieurs les Princes „ aussi : 8. Que Mr. le Duc d'Orle„ ans sera satisfait sur les choses qu'il „ peut desirer pour lui, & pour ses a„ mis : 9. Que les troupes & les Of„ ficiers, qui ont suivi Messieurs les „ Princes, seront traittez comme ils éto„ ient auparavant, & auront les mêmes „ rangs qu'ils avoient : 10. Qu'on octro„ yera à Messieurs de Bordeaux les cho„ ses, qu'ils demandoient avant cette „ guerre, & pour lesquelles ils avoient „ des Députez à la Cour : 11. Qu'on „ accordera quelque décharge des Tailles dans la Guienne, dont on „ conviendra de bonne foi : 12. Qu'on „ donnera à Mr. le Prince de Conty „ la permission de traiter du Gouver „ nement de Provence avec Mr. „ d'Angoulesme, & celle de lui donner „ la Champagne en échange, ou de la „ vendre à qui il voudra, pour lui en don„ ner l'argent : & que pour le surplus, „ on l'assistera d'une somme d'argent, „ dont on conviendra : 13. Qu'on don„ nera à Mr. de Nemours le Gouverne-

„ ment

„ment d'Auvergne : 14. Qu'on don-
„nera au Préſident Viole la permiſſion
„de traiter d'une charge de Préſident
„au Mortier, ou de Secretaire d'Etat;
„& parole, que ce ſera la premiere; &
„une ſomme d'argent dés cette heure,
„pour lui en faciliter la récompenſe :
„15. Qu'on accordera à Mr. de la Ro-
„chefoucanlt le brevet qu'il deman-
„de, pareil à celui de Meſſieurs de
„Boüillon & de Guimené, & le Gou-
„vernement d'Angoumois & de Sain-
„tonge, ou la ſomme de ſix vints mille
„écus; & la permiſſion de traitter du-
„dit Gouvernement, ou de telle autre
„qu'il voudra : 16. Qu'on donnera au
„Prince de Tarente un brevet pour ſon
„rang, pareil à celui de Mr. de Boüil-
„lon; & qu'on l'en metra en poſſeſſion,
„& qu'on le dédommagera des pertes,
„qu'il a ſoufertes à la priſe & au raſe-
„ment de Taillebourg, ſuivant le mé-
„moire qu'il en donnera : 17. Qu'on
„fera Meſſieurs de Marſin & du Doi-
„gnon Maréchaux de France : 18.
„Qu'on donnera des lettres de Duc à
„Mr. de Monteſpan : 19. Qu'on réta-
„blira Mr. de Rohan dans ſon Gouver-
„nement d'Anjou & d'Angers, & qu'on lui donnera le Pont-de-Cé avec le
„reſſort de Saumur : 20. Qu'on
„donnera à Monſieur de la Force le
„Gouvernement de Bergerac & Sainte-

„Foy,

Liv. V. „ Foy, & la survivance à Mr. de Castel-
1651. „ nau, son fils : 21. Qu'on assurera Mr.
„ le Marquis de Sillery, de le faire
„ Chevalier de l'Ordre à la premiére
„ promotion, & qu'on lui en donnera
„ un brevet, avec une somme de cin-
„ quante-mille écus, pour acheter un
„ Gouvernement : Moyennant quoy
„ l'on promet de poser les armes, &
„ de consentir de bonne foi à tous les
„ avantages du Cardinal Mazarin, &
„ à son retour dans trois mois, ou
„ dans le temps que Mr. le Prince
„ ayant ajusté les points de la Paix gé-
„ nérale avec les Espagnols, sera sur le
„ lieu de la Conférence avec les Mini-
„ stres d'Espagne, & qu'il aura man-
„ dé, que la Paix est preste d'être si-
„ gnée; laquelle il ne signera qu'aprés
„ le retour du Cardinal Mazarin : mais
„ que l'argent mentionné par le traitté
„ sera donné avant son retour.

Le Cardinal écouta les propositions de Gourville, & y parut trés-facile, soit qu'il eût intention de les accorder, ou qu'il voulût, que les dificultez vinsent d'ailleurs; mais le Duc de Bouillon, qui craignoit, que la Paix ne se fist sans qu'il eût la Duché d'Albret, qu'on devoit retirer de Mr. le Prince, pour faire une partie de la récompense de Sedan; dit au Cardinal, que puis qu'il trouvoit juste de faire des

gra-

graces à tous les amis de Mr. le Prince, qui étoient ses ennemis jurez, il croyoit, qu'il étoit encore plus raisonnable de faire justice à tous ses amis, qui l'avoient assisté & maintenu contre Mr. le Prince : Qu'il ne trouvoit rien à redire à ce qu'on vouloit faire pour les Ducs de Nemours & de la Rochefoucault, Marsin, & les autres ; mais qu'il pensoit qu'ayant un intéret aussi considérable que la Duché d'Albret, on ne devoit rien conclure sans obliger Mr. le Prince à le satisfaire là dessus.

De quelque esprit que partissent ces raisons du Duc de Bouillon, elles empêcherent le Cardinal de passer outre, & il renvoya Gourville vers Mr. le Prince pour lever cette dificulté. Mais comme dans toutes les grandes affaires les retardemens sont d'ordinaire tres considérables, ils le devoient être particuliérement dans celle-ci, qui étoit composé non seulement de tant d'intérets differens, & regardée par tant de Cabales opposées, qui la vouloient rompre ; mais qui pardessus tout cela étoit conduite par le Prince de Condé d'une part & par le Cardinal Mazarin de l'autre ; lesquels pour avoir plusieurs qualitez directement contraires, ne laissoient pas de convenir en plusieurs choses, & particu-

lié-

Livre V. 1651. liérement à traitter toutes sortes d'affaires sans y avoir de prétentions limitées ; ce qui fait que lors qu'on leur accorde ce qu'ils demandent, ils croyent toûjours en pouvoir obtenir davantage, & se persuadent tellement que tout est dû à leur bonne fortune, que la balance ne peut jamais être assez égale entr'eux, ni demeurer assez longtemps en cet état-là, pour leur donner loisir de résoûdre un Traité & de le conclure. D'autres obstacles se joignirent encore à ceux-ci : L'intéreſt du Cardinal de Rets étoit d'empêcher la Paix, parce qu'étant faite sans sa participation, Mr. le Duc d'Orleans & Mr. le Prince étant unis avec la Cour, il demeuroit exposé & sans protection : d'ailleurs Chavigny ensuite du mauvais succés de sa négotiation, étant piqué contre la Cour, & contre Mr. le Prince, aimoit mieux, que la Paix se rompist, que de la voir faire par d'autres voyes que la sienne.

Je ne puis dire si cette conformité d'intérets, qui se rencontra alors entre le Cardinal de Rets & Chavigny, les fit agir de concert pour empêcher le Traité de Mr. le Prince ; ou si l'un des deux fit agir Mr. le Duc d'Orleans ; mais j'ay seû depuis par une personne que je dois croire, que dans le

le tems, que Gourville étoit à Saint-Germain, Monsieur manda au Cardinal Mazarin par le Duc d'Anville, qu'il ne conclut rien avec Mr. le Prince, qu'il vouloit seul avoir le mérite de la Paix envers la Cour; qu'il étoit prêt d'aller trouver le Roi, & de donner par là un exemple, qui seroit suivi du peuple & du Parlement de Paris. Il y avoit apparence, qu'une proposition comme celle-là seroit écoutée préférablement à toutes les autres: & en effet, soit par cette raison là, soit par celle, que j'ai déja dite de la maniére de l'esprit de Mr. le Prince & du Cardinal Mazarin; ou soit, comme je l'ai toûjours crû, que le Cardinal n'a jamais voulu la Paix, & qu'il s'est seulement servi des négociations, comme d'un piége, où il pouvoit surprendre ses ennemis; enfin les choses furent si broüillées & si éloignées en peu de tems, que le Duc de la Rochefoucault ne voulut plus que ses gens eussent part à des négociations, qui ruinoient son parti, & chargea Gourville de tirer une réponse positive du Cardinal, la seconde fois qu'il alla à Saint Germain avec ordre de n'y plus retourner. 1651.

Cependant, outre que l'esprit du Prince de Condé n'étoit pas toûjours de soi-même constamment arrêté à vouloir la Paix, il étoit combatu sans cesse par les divers intérets de ceux, qui l'en

Livre V. 1651. vouloient détourner. Les ennemis du Cardinal Mazarin ne se croyoient pas vangez, s'il demeuroit en France: & le Cardinal de Retz jugeoit bien, que l'accommodement de Mr. le Prince lui ôtoit tout son crédit, & l'exposoit à ses ennemis: au lieu que la Guerre ne pouvoit durer sans perdre Mr. le Prince, ou éloigner le Cardinal Mazarin, & qu'ainsi demeurant seul auprés de Mr. le Duc d'Orleans, il pouvoit se rendre considérable à la Cour, pour en tirer ses avantages. D'autre part les Espagnols offroient au Prince tout ce qui étoit le plus capable de le tenter, & mêtoient tout en usage, pour faire durer la guerre civile; ses plus proches parens, ses amis, & ses domestiques même appuyoient ce sentiment par leur intéret particulier: enfin, tout étoit partagé en cabales pour faire la Paix, ou pour continuer la guerre.

Tout ce qu'il y a de plus rafiné & de plus sérieux dans la politique étoit exposé aux yeux de Mr. le Prince, pour l'obliger à prendre un de ces deux partis, lors que Madame de Chastillon lui fit naître le desir de la Paix par des moyens plus agréables: Elle crût, qu'un si grand bien devoit être l'ouvrage de sa beauté; & mélant de l'ambition avec le dessein de faire une nouvelle conqueste, elle voulut en

en même temps trionfer du cœur de Mr. le Prince, & tirer de la Cour tous les avantages de la négociation. Liv. V. 1651.

Ces raisons-là ne furent pas les seules, qui lui donnérent ces pensées; il y avoit un intéreſt de vanité & de vangence qui y eut autant de part que le reſte; l'emulation, que la beauté & la galanterie produiſent ſouvent parmi les Dames, avoit cauſé une aigreur extréme entre Madame de Longueville & Madame de Chaſtillon: elles avoient long-temps caché leurs ſentimens, mais enfin ils parurent avec éclat de part & d'autre; & Madame de Chaſtillon ne borna pas ſeulement ſa victoire à obliger Monſieur de Nemours de rompre, par des circonſtances trespiquantes & tres publiques, tout le commerce qu'il avoit avec Madame de Longueville: elle voulut encore lui ôter la connoiſſance des affaires, & diſpoſer ſeule de la conduite & des intérets de Mr. le Prince. Le Duc de Nemours, qui avoit beaucoup d'engagement avec elle, approuva ce deſſein, & crût, que pouvant régler la conduite de Madame de Chaſtillon envers Mr. le Prince, elle lui inſpireroit les ſentimens qu'il lui voudroit donner; & qu'ainſi il diſpoſeroit de l'eſprit de Mr. le Prince, par le pouvoir qu'il avoit ſur celuy de Madame de Chaſtillon. Le

Duc

Livre V. 1651. Duc de la Rochefoucault de son côté avoit alors plus de part que personne à la confiance de Mr. le Prince, & se trouvoit à même temps dans une liaison tres étroite avec le Duc de Nemours & Madame de Chastillon : il connoissoit l'irrésolution de Mr. le Prince pour la Paix ; & craignant ce qui est arrivé depuis, que la Cabale des Espagnols & celles de Madame de Longueville ne se joignissent ensemble, pour éloigner Mr. le Prince de Paris, où il pouvoit traitter tous les jours sans leur participation ; il crût, que le dessein de Madame de Chastillon pouvoit lever tous les obstacles de la Paix ; & dans cette pensée il porta Mr. le Prince à s'engager avec elle, & à lui donner Merlou en propre. Il la disposa aussi à ménager Mr. le Prince, & Monsieur de Nemours, en sorte qu'elle les conservast tous deux ; & fit approuver à Monsieur de Nemours cette liaison, qui ne lui devoit pas être suspecte, puisqu'on vouloit lui en rendre compte, & ne s'en servir, que pour lui donner la principale part aux affaires. Cette machine étant conduite & réglée par le Duc de la Rochefoucault, lui donnoit la disposition presque entiére de tout ce qui la composoit, & ainsi ces quatre personnes y trouvant également leur

leur avantage, elle eût eu sans doute à la fin le succés qu'il s'étoit proposé, si la fortune ne s'y fût opposée par tant d'accidens, qu'on ne peut éviter. Livre V. 1651.

Cependant, Madame de Chastillon voulut paroître à la Cour avec l'éclat, que son nouveau crédit lui devoit donner: elle y alla avec un pouvoir si général de disposer des intérets de Mr. le Prince, qu'on le prit plutôt pour un éfect de sa complaisance envers elle, & pour une envie de flater sa vanité, que pour une intention véritable de faire un acommodement. Elle revint à Paris avec de grandes espérances, mais le Cardinal tira des avantages solides de cette négociation; il gagnoit du tems, il augmentoit les soupçons des Cabales opposées, & amusoit Mr. le Prince à Paris sous espérance d'un Traité, pendant qu'on lui ôtoit la Guienne, qu'on lui prenoit ses places, & que l'armée du Roi commandée par les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt tenoit la Campagne, & que la sienne étoit retirée dans Estampes. Elle ne pût même y demeurer long-tems sans recevoir une perte considérable: Ce fut, que le Maréchal de Turenne ayant avis, que Mademoiselle passant par Estampes avoit voulu voir l'armée en bataille, fit marcher ses troupes, & ariva au Fau-

Liv. V. 1651. Faubourg d'Estampes, devant que celles de l'armée, qui y étoient logées fussent en état de défendre leur quartier: il fut forcé & pillé, & les Maréchaux de Turenne & d'Hoquincourt se retirérent au leur, aprés avoir tué mille ou douze-cens hommes des meilleures troupes de Mr. le Prince, & emmené plusieurs prisonniers.

Ce succés augmenta les espérances de la Cour, & fit naître le dessein d'assiéger Estampes avec toute l'armée, qui étoit dedans. Quelque dificile que parust cette entrepriſe, néanmoins elle fut réſoluë ſous l'eſpérance de trouver des troupes étonnées & des Chefs diviſez; une place ouverte en pluſieurs endroits, fort mal munie, & hors d'état de pouvoir être ſecouruë, que par Mr. de Lorraine, avec qui la Cour croyoit avoir traité. Par deſſus tout cela, on conſidéra à mon avis encore moins l'événement du ſiége, que la réputation, qu'un ſi grand deſſein devoit donner aux armes du Roi; car bien que l'on continuaſt de négotier avec empreſſement, & que Mr. le Prince eût alors un extréme deſir de la Paix, on ne la pouvoit pas toutefois raiſonablement atendre, juſqu'à ce que le ſuccés d'Eſtampes en eût réglé les propoſitions.

Cependant, les partiſans de la Cour

ſe

se servoient de cette conjoncture pour gagner le peuple, & pour faire des cabales dans le Parlement; & bien que Mr. le Duc d'Orleans parût alors tres-uni avec Mr. le Prince, il avoit néanmoins tous les jours conference particuliére avec le Cardinal de Rets, qui s'atachoit principalement à détruire toutes les résolutioions, que Mr. le Prince lui faisoit prendre. Le siége d'Estampes continuoit toûjours, & quoi que les progrés de l'Armée du Roi ne fussent pas considérables, néanmoins les bruits, qui se répandoient dans le Royaume, lui étoient avantageux, & Paris attendoit le secours de Mr. de Lorraine comme le salut du parti. Il y arriva enfin aprés tant de remises, & aprés avoir donné beaucoup de soupçon de son accommodement avec le Roi, toutefois sa présence dissipa pour un tems cette opinion, & on le reçut avec une joye extréme. Ses troupes campérent prés de Paris, & l'on en soufrit les désordres sans se plaindre. Liv. V. 1652.

D'abord, il y eut quelque froideur entre Mr. le Prince & lui pour le rang; mais voyant, que Mr. le Prince tenoit ferme, il se relâcha de ses prétentions d'autant plus facilement, qu'il n'avoit fait ces dificultez que pour avoir le tems de faire un

Liver V. 1652. Traité secret avec la Cour, pour lever le siége d'Estampes sans hazarder un combat. Néanmoins, comme l'on n'est jamais si aisé à être surpris, que quand on songe trop à tromper les autres, il arriva que Mr. de Lorraine, croyant rencontrer tous ses avantages & toutes ses sûretez, dans les negotiations continuelles, qu'il fesoit avec la Cour, avec beaucoup de mauvaise foi, vit tout d'un coup marcher Mr. de Turenne à lui avec toute l'Armée, qui lui manda de decamper à l'heure même, & de s'en retourner en Flandre. Les troupes de Mr. de Lorraine n'étoient pas inférieures à celles du Roi, & un homme, qui n'eust eu soin que de sa réputation, eust pû raisonnablement hazarder un combat. Mais quelles que fussent les raisons du Duc de Lorraine, elles lui firent préférer le parti de se retirer avec honte, & de subir ainsi ce que Mr. de Turenne lui voulut imposer. Il ne dit rien de tout ce qui se passoit ni à Monsieur, ni à Mr. le Prince, & le premier avis qu'ils en eurent, fut, que leurs Troupes étoient sorties d'Estampes, que l'Armée du Roi s'en étoit éloignée, & que Mr. de Lorraine se retiroit en Flandres, prétendant avoir pleinement satisfait aux ordres des Espagnols, & à la parole, qu'il avoit don-

donnée à Monsieur. Cette nouvelle surprit tout le monde, & fit prendre résolution à Mr. le Prince d'aler joindre ses Troupes, craignant que celles du Roi ne les chargeassent en chemin. Il sortit de Paris avec douze ou quinze chevaux, & s'exposant à être rencontré par les partis ennemis, il joignit son Armée, & la ména loger vers Ville juive : elle passa ensuite à Saint Cloud, où elle fit un long sejour, pendant lequel non seulement la moisson fut perduë, mais presque toutes les maisons de la campagne furent brûlées. Ce qui commença l'aigreur des Parisiens, dont Mr. le Prince fût prêt de recevoir de funestes marques à la journée de Saint-Antoine. Livre V. 1652.

Cependant, Gaucourt avoit des conférences secrétes avec le Cardinal, qui lui témoignoit toûjours de desirer la Paix avec empressement ; il étoit convenu des principales conditions, mais plus il insistoit sur les moindres, & plus on devoit croire qu'il ne vouloit pas traiter. Ces incertitudes donnoient de nouvelles forces à toutes les cabales, & de la vraisemblance à tous les divers bruits, qu'on vouloit semer. Jamais Paris n'a été plus agité, & jamais l'esprit de Mr. le Prince n'a été plus partagé pour se résoudre à la Paix, où à la guerre. Les Espagnols le vouloient

Livre V. 1652. éloigner de Paris pour empêcher la Paix, & les amis de Madame de Longueville contribuoient à ce dessein pour l'éloigner aussi de Madame de Chastillon. D'ailleurs Mademoiselle avoit ensemble le même but que les Espagnols & Madame de Longueville ; car d'un côté elle vouloit la guerre, pour se vanger de la Reine & du Cardinal, qui empêchoient, qu'elle n'epousast le Roy ; & de l'autre elle vouloit ôter Mr. le Prince à Madame de Chastillon, & avoir plus de part qu'elle à sa confiance & à son estime : & même, pour le gagner par ce qui lui étoit de plus sensible, elle leva des troupes en son nom, & lui promit de fournir de l'argent pour en lever d'autres.

Ces promesses jointes à celles des Espagnols, & aux artifices des amis de Madame de Longueville, ôterent de l'esprit de Mr. le Prince les pensées, qu'il avoit eues pour la Paix. Ce qui à mon avis l'en éloigna encore plus, fut non seulement le peu de confiance, qu'il crût pouvoir prendre désormais en la Cour ; mais ce qui sera dificile à croire d'une personne de sa qualité & de son mérite, fut une envie démesurée d'imiter Mr. de Lorraine en plusieurs choses, & particuliérement en la maniere de traiter ses Troupes & ses Officiers ; & il se persuada, que si Mr. de Lorraine dé-

dépoüillé de ſes Etats, & avec de bien moindres avantages que les ſiens, s'étoit rendu ſi conſidérable par ſon Armée & par ſon argent, qu'ayant des qualitez infiniment au deſſus de lui, il feroit des progrés à proportion, & cependant meneroit, pour y parvenir, une vie entiérement conforme à ſon humeur. Liv. V. 1652.

C'eſt, à ce qu'on a crû, le veritable motif, qui a entrainé Mr. le Prince avec les Eſpagnols, & pour lequel il a renoncé à tout ce que ſa naiſſance & ſes ſervices lui avoient aquis dans le Royaume. Il cacha néanmoins ce ſentiment autant qu'il luy fut poſſible, & fit paroître le même deſir pour la Paix, laquelle on traitoit toûjours inutilement. La Cour étoit alors à Saint-Denis, & le Maréchal de la Ferté avoit joint l'Armée du Roi avec les Troupes qu'il avoit amenées de Lorraine. Celle de Mr. le Prince plus foible que le moindre de ces deux corps, qui lui étoient oppoſez, avoit tenu juſque là le poſte de Saint-Cloud, afin de ſe ſervir du Pont, pour éviter un combat inégal; mais l'arrivée du Maréchal de la Ferté donna moyen aux Troupes du Roi de ſe ſéparer, & d'attaquer Saint-Cloud par les deux côtez, en faiſant un Pont de bateaux.

Livre V. 1652. vers Saint-Denis, & fit résoudre Mr. le Prince à partir de Saint-Cloud, dans le dessein de gagner Charenton, & de se poster dans cette langue de terre, qui fait la jonction de la riviere de Marne, avec la Seine. Il eût pris sans doute un autre parti, s'il eût eu la liberté de choisir, & il eût été bien plus seur & plus facile, de laisser la riviére de Seine à la main gauche, & d'aller par Meudon & par Vaugirard, se poster sous le Faubourg Saint-Germain, où peut être on ne l'eut pas attaqué, de peur d'engager par là les Parisiens à le defendre. Mais Mr. le Duc d'Orleans n'y voulut jamais consentir, par la crainte qu'on lui donna, non seulement de l'évenement d'un combat, qu'il pouvoit voir des fenêtres du Luxembourg, mais aussi parce qu'on lui fit croire, que l'artillerie du Roy y feroit de continuelles décharges pour l'en chasser. De sorte que par l'opinion d'un péril imaginaire, Mr. le Duc d'Orleans exposa ainsi la vie & la fortune de Mr. le Prince à un des grands dangers qu'il ait jamais courus. Il fit donc marcher ses Troupes à l'entrée de la nuit le premier de Juillet, & croyant arriver à Charenton avant que ses ennemis le pûssent joindre, il fit passer ses Troupes par le *Cours* de la Reine-Mére, & par le

le dehors de la ville, depuis la porte Saint Honoré jusqu'à celle de Saint Antoine, pour prendre de là le chemin de Charenton. Livre V. 1652.

Il voulut éviter de demander passage dans Paris, craignant de ne le pas obtenir, & qu'un refus dans un tems comme celui là ne fist paroître le mauvais état de ses affaires. Il craignoit aussi, que l'ayant obtenu, ses Troupes ne se dissipassent dans la ville, & qu'il ne fust plus en son pouvoir de les en faire sortir, quand il en auroit besoin. La Cour fut aussi tost avertie de sa marche, & le Maréchal de Turenne partit à l'heure méme avec ce qu'il avoit de Troupes, pour joindre celles de Mr. le Prince, & pour les arrêter jusqu'à ce que le Maréchal de la Ferté, qui suivoit avec les siennes, eût le tems d'arriver. Cependant on fit aller le Roi à Charonne, afin que de ce lieu-là, comme de dessus un théatre il fût témoin d'une action, qui selon les apparences devoit être la perte inévitable de Mr. le Prince, & la fin de la Guerre Civile; mais qui fut en éfet une des plus hardies, & des plus périlleuses occasions, qu'on ait vuës dans la guerre, & celle, où les grandes qualitez de Mr. le Prince parurent le plus avantageusement. La fortune même sembla se réconcilier avec lui en cette occa-

Livre V. 1652. sion, & voulut avoir part à un succés, dont l'un & l'autre parti ont donné la gloire à sa valeur, & à sa conduite : car il fut attaqué précisément dans le tems, auquel il se pût servir des retranchemens, que les Bourgeois du Faubourg Saint-Antoine y avoient faits, pour se garantir d'être pillez des Troupes de Mr. de Lorraine; & il n'y avoit que ce lieu dans toute la marche qu'il vouloit faire, qui fut retranché, & où il pût s'empecher d'être entiérement défait; quelques escadrons même de son arriere-garde furent chargez dans le Faubourg Saint-Martin par des gens, que le Maréchal de Turenne avoit détachez, pour l'amuser; ils se retirérent en desordre dans le retranchement du Faubourg Saint-Antoine, où il il s'étoit mis en bataille.

Bataille du Fauxbourg S. Antoine.

Il n'eut que le tems, qui lui étoit nécessaire pour cela, & pour garnir d'Infanterie & de Cavalerie tous les postes, par lesquels il pouvoit être attaqué; il fut contraint de mêtre le bagage de l'Armée, sur le bord du fossé de Saint-Antoine, parce qu'on avoit refusé de le laisser entrer à Paris. On avoit même pillé quelques chariots, & les partisans de la Cour avoient ménagé, qu'on y verroit l'événement de cette affaire comme d'un lieu neutre.

Le Prince de Condé conserva auprés de lui ce qui s'y trouva de ses domestiques,

stiques ; ou de personnes de qualité, qui n'avoient point de commandement, qui étoient au nombre de trente ou quarante : le Maréchal de Turenne disposa ses ataques avec toute la diligence & la confiance, que peut avoir un homme qui se croit assûré de la victoire. Mais comme ses gens détachez furent à trente pas du retranchement, Mr. le Prince sortit avec l'escadron que j'ai dit, & se mêlant l'épée à la main défit entiérement le bataillon, qui étoit commandé, prit des Oficiers prisonniers, emporta les Drapeaux, & se retira dans son retranchement. Livre V. 1652.

D'un autre côté le Marquis de Saint-Mesgrin ataqua le poste, qui étoit défendu par le Comte de Tavannes Lieutenant Général & Languais Maréchal de Camp : la résistance y fut si grande que le Marquis de Saint-Mesgrin voyant, que son Infanterie molissoit, emporté de chaleur, & de colére avança avec la Compagnie des Chevaux-legers du Roi dans une ruë étroite, fermée d'une baricade, où il fut tué avec le Marquis de Nantoüillet, le Foüilloux, & quelques autres. Mancini, neveu du Cardinal Mazarin, y fut blessé, & en mourut quelque tems aprés.

L'on continuoit les ataques de tou-

Liv. V. 1652. tes parts avec une extreme vigueur, & le Prince de Condé chargea une seconde fois les ennemis avec le même succés que la premiére; il se trouvoit par-tout dans le milieu du feu & du combat, & donnoit les ordres avec une néteté d'esprit, qui est si rare & si nécessaire dans ces lieux-là. Enfin les troupes du Roi avoient forcé la derniere baricade de la ruë du *Cours*, qui va au bois de Vincennes; & elles étoient entrées en battaile jusqu'à la Halle du Faubourg Saint-Antoine, lors que le Prince de Condé y acourut, les chargea, & taillant en piéces tout ce qu'il rencontra, regagna ce poste, & en chassa les ennemis. Ils étoient néanmoins maîtres d'une seconde baricade, qui étoit dans la ruë, qui va à Charenton, laquelle étoit quarante pas au delà d'une fort grande place, qui est sur cette même rüe; le Marquis de Noailles s'en étoit rendu maître, & pour la mieux garder il avoit fait percer les maisons, & mis des mousquetaires dans toutes celles de la ruë, pardevant lesquelles il faloit passer, pour ariver à la baricade. Le Prince de Condé avoit dessein de les déloger avec de l'Infanterie, & de faire percer d'autres maisons, pour les chasser par un plus grand feu, comme c'étoit en éfet le parti qu'on devoit pren-

prendre ; mais le Duc de Beaufort, qui ne s'étoit pas rencontré auprés de Monsieur le Prince au commencement de l'ataque, & qui sentit quelque dépit de ce que le Duc de Nemours y avoit toûjours été, pressa Mr. le Prince de faire ataquer cette baricade par de l'Infanterie déja lassée & rebutée, laquelle au lieu d'aler aux ennemis se mit en haie contre les maisons, & ne voulut pas avancer.

Dans ce tems-là un escadron des troupes de Flandres avoit été posté dans une rue, qui aboutissoit à un coin de la place du côté des ennemis, & ne pouvant demeurer davantage, de peur d'être coupé quand on auroit gagné les maisons proches de lui, revint dans la place ; le Duc de Beaufort croyant, que c'étoient les ennemis, proposa aux Ducs de la Rochefoucault, & de Nemours, qui arrivérent en ce lieu-là, de les aler charger, & tous trois étant suivis de ce qu'il y avoit de gens de qualité & de volontaires, on pousa à eux, & on s'exposa ainsi inutilement à tout le feu de la barricade, & des maisons de la place ; car en abordant ils se reconnurent pour être d'un même parti : mais voyant en même tems quelque étonnement parmi ceux, qui défendoient la barricade, les Ducs de Nemours,

Liv. V. 1652. de Beaufort, de la Rochefoucault, & le Prince de Marsillac, y pousserent, & la firent quiter aux ennemis. Ils mirent pied à terre, & la garderent eux seuls sans que l'Infanterie, qui étoit commandée, voulut les soutenir.

Le Prince de Condé fit ferme dans la ruë avec ce qui s'étoit rallié auprés de lui de ceux qui les avoient suivis. Cependant, les ennemis, qui tenoient toutes les maisons de la ruë, voyant la baricade gardée par quatre hommes seulement, l'eussent sans doute reprise, si l'escadron du Prince de Condé ne les en eût empêchez; mais n'y ayant point d'Infanterie, qui les empêchast de tirer par les fenestres, ils recommencérent à faire feu de tous côtez, & voyoient en revers depuis les pieds jusqu'à la tête ceux qui tenoient la baricade. Le Duc de Nemours eut treize coups sur lui dans ses armes; le Duc de la Rochefoucault y reçut aussi une mousquetade, qui lui perça le visage au dessus des yeux, & lui faisant à l'instant perdre la vûe, obligea le Duc de Beaufort & le Prince de Marsillac à se retirer avec ces deux blessez. On les poursuivit, mais le Prince de Condé avança pour les dégager, & leur donna le tems de monter à cheval; de sorte qu'ils laissérent aussi aux trou-

pes

pes du Roi le poſte qu'ils venoient de leur faire quiter. Preſque tous ceux, qui avoient été avec eux dans la place furent tuez, ou bleſſez ; on y perdit entr'autres les Marquis de Flamarin & de la Rocheguiffart, le Comte de Caſtres, le Comte de Boſſu, Desfourneaux, la Martiniere, la Motte-Guyonne, Bercenes Capitaine des Gardes du Duc de la Rochefoucault, de l'Huillere, qui étoit auſſi à lui, & beaucoup d'autres, dont on ne peut mettre ici les noms ; enfin le nombre des morts ou bleſſez fut ſi grand de part & d'autre, qu'il ſembloit, que chaque parti ſongeaſt plutôt à réparer ſes pertes, qu'à ataquer ſes ennemis.

Cette ſorte de Treve étoit neanmoins plus avantageuſe aux troupes du Roi, rebutées de tant d'ataques, où elles avoient été batües & repouſſées ; car durant ce tems-là le Maréchal de la Ferté avoit marché en diligence, & il ſe préparoit à faire un nouvel éfort avec ſon armée fraîche & entiére, lors que les Pariſiens, qui juſque-là avoient été ſpectateurs d'une ſi grande action, ſe déclarérent en faveur de Mr. le Prince. Ils avoient été ſi prévenus des artifices de la Cour, & de ceux du Cardinal de Rets, & on leur avoit tellement perſüadé, que la Paix particuliére de Mr. le Prince étoit

Livre V. 1652. étoit faite sans y comprendre leurs intérêts, qu'ils avoient considéré le commencement de cette action comme une Comédie, qui se joüoit de concert avec le Cardinal Mazarin. Mr. le Duc d'Orleans les confirma même dans cette pensée, en ne donnant aucun ordre dans la Ville, pour secourir Mr. le Prince. Le Cardinal de Rets étoit auprés de lui, qui augmentoit encore le trouble & l'irrésolution de son esprit, en formant des difficultez sur tout ce qu'il vouloit entreprendre.

D'autre part, la porte Saint-Antoine étoit gardée par une Colonelle de Bourgeois, dont les Oficiers, qui étoient gagnez de la Cour, empêchoient presque également de sortir de la Ville & d'y entrer. Enfin, tout étoit mal disposé pour y recevoir Mr. le Prince & ses troupes, lors que Mademoiselle faisant un éfort sur l'esprit de son pére le tira de la létargie, où le tenoit le Cardinal de Rets: elle ala porter ses ordres à la Maison de Ville pour faire prendre les armes aux Bourgeois: en même tems elle commanda au Gouverneur de la Bastille de faire tirer le canon sur les troupes du Roi, & revenant à la porte Saint-Antoine, elle disposa non seulement tous les Bourgeois à recevoir Mr. le Prince & son armée; mais même à sortir & escarmoucher

moucher pendant que ſes troupes entreroient. Ce qui acheva encore d'émouvoir le peuple en faveur de Mr. le Prince, ce fut de voir remporter tant de gens de qualité bleſſez ou morts. Le Duc de la Rochefoucault voulut profiter de cette conjoncture pour ſon parti, & quoi que ſa bleſſure lui fiſt preſque ſortir les deux yeux hors de la tête, il ala à cheval du lieu, où il fut bleſſé, juſqu'au Faubourg Saint-Germain, exhortant le peuple à ſecourir Mr. le Prince, & de mieux connoître à l'avenir l'intention de ceux, qui l'avoient acuſé d'avoir traité avec la Cour. Cela fit pour un tems l'éfet qu'on deſiroit, & jamais Paris n'a été mieux intentionné pour Mr. le Prince, qu'il le fut alors. Livre V. 1652.

Cependant, le bruit du canon de la Baſtille produiſit en même tems deux ſentimens bien differens dans l'eſprit du Cardinal Mazarin; car d'abord il crût, que Paris ſe déclaroit contre M. le Prince, & qu'il aloit trionfer de cette Ville & de ſon ennemi: mais voyant qu'en éfet on tiroit ſur les troupes du Roi, il envoya les ordres aux Maréchaux de France de retirer l'armée, & de retourner à Saint-Denis.

Cette journée fut une des plus glorieuſes de la vie de Mr. le Prince; jamais ſa valeur & ſa conduite n'ont eu plus

Livre V. 1652.

plus de part à sa victoire ; & l'on peut dire avec vérité, que jamais tant de gens de qualité n'ont fait combatre un plus petit nombre de troupes. On fit porter les Drapeaux à Nôtre-Dame, & on laissa aller tous les Oficiers prisonniers sur leur parole.

Cependant, on continua les négociations ; chaque Cabale vouloit faire la Paix, ou empêcher que les autres ne la fissent : & M. le Prince & le Cardinal étoient entiérement résolus de ne la point faire. Mr. de Chavigny s'étoit bien remis en aparence avec Mr. le Prince ; mais il seroit malaisé de dire dans quels sentimens il avoit été jusqu'alors, parce que sa legereté naturelle lui en inspiroit tous les jours de directement opposez ; il conseilloit de pousser les choses à l'extrémité toutes les fois qu'il esperoit de détruire le Cardinal, & de rentrer dans le Ministére ; & il vouloit qu'on demandast la Paix à genoux toutes les fois qu'il s'imaginoit, qu'on pilleroit ses terres, & qu'on raseroit ses maisons. Néanmoins, dans cette rencontre il fut d'avis, comme tous les autres, de profiter de la bonne disposition du peuple, & de proposer une assemblée à l'Hôtel-de-ville, pour résoudre, que Monsieur fût reconnu Lieutenant-Général de la Couronne de France ; qu'on

qu'on s'uniroit inſéparablement, pour procurer l'éloignement du Cardinal; qu'on pourverroit le Duc de Beaufort du Gouvernement de Paris en la place du Maréchal de l'Hoſpital; & qu'on établiroit Brouſſel Prevoſt des Marchands au lieu de le Febvre. Mais cette aſſemblée, où l'on croyoit trouver la ſûreté du parti, fut une des principales cauſes de ſa ruine, par une violence, qui penſa faire périr tout ce qui ſe trouva dans l'Hôtel de-ville, & fit perdre à Mr. le Prince tous les avantages, que la bataille du Faubourg Saint-Antoine lui avoit aportez. Liv. V. 1652.

Je ne puis dire, qui fut l'auteur d'un ſi pernicieux deſſein, car tous l'ont également déſavoüé; mais enfin, lors que l'aſſemblée ſe tenoit, on ſuſcita une troupe compoſée de toutes ſortes de gens en armes, qui vint crier aux portes de la Maiſon de Ville, qu'il faloit non ſeulement, que tout s'y paſſaſt ſelon l'intention de M. le Prince; mais qu'on livraſt dés l'heure même tous ceux, qui étoient atachez au Cardinal Mazarin. D'abord on crût, que ce bruit n'étoit qu'un éfet ordinaire de l'impatience du menu peuple; mais voyant, que la foule & le tumulte augmentoient, que les ſoldats & les Oficiers même avoient part à la ſédition, & qu'en même tems on mit le feu

Liv. V. 1652. feu aux portes, & on tira aux fenêtres; alors tout ce qui étoit dans l'assemblée se crût également perdu. Plusieurs pour éviter le feu, s'exposérent à la fureur du peuple, & il y eut beaucoup de gens tuez de toutes conditions & de tous les partis; & chacun crût, que Mr. le Prince avoit sacrifié ses amis, afin de n'être pas soupçonné d'avoir fait périr ses ennemis. On ne donna nulle part de cette affaire à Mr. le Duc d'Orleans, & on rejetta toute la haine sur Mr. le Prince, bien que je crois que l'un & l'autre s'étoient servis de l'entremise de Mr. le Duc de Beaufort, pour faire peur à ceux de l'assemblée, qui n'étoient pas dans leurs intérets; mais qu'en effet pas un d'eux n'eut dessein de faire mal à personne. Quoi qu'il en soit, ils appaisérent promtement le desordre, mais ils n'éfacérent pas l'impression, qu'il avoit faite dans tous les esprits.

On proposa ensuite de créer un Conseil composé de Monsieur, de Mr. le Prince, du Chancelier de France, des Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Officiers Généraux du parti. Deux Présidens à Mortier y devoient assister de la part du Parlement, Le Prevost des Marchands de la part de la Ville, pour juger définitivement de tout ce qui concernoit la guerre & la police.

Ce

Ce Conseil augmenta le désordre au lieu de le diminuer, par les prétentions du rang qu'on y devoit tenir; & il eut enfin des suites funestes, comme avoit eu l'assemblée: car les Ducs de Nemours & de Beaufort, aigris par leurs differents passez, ou piquez de jalousie au sujet de quelques Dames, se querellérent pour la preséance au Conseil, & se batirent à coup de pistolet; & le Duc de Nemours fut tué par le Duc de Beaufort son beau frére. Liv. V. 1652.

Mort du Duc de Nemours.

Cette mort donna de la compassion & de la douleur à tous ceux, qui connoissoient ce Prince; le public même eut sujet de le regreter: car outre ses belles & aimables qualitez, il contribuoit à la Paix de tout son pouvoir, & lui & le Duc de la Rochefoucault avoient renoncé aux avantages, que Mr. le Prince leur devoit faire obtenir par le Traité, pour apporter plus de facilité à sa conclusion. Mais la mort de l'un, & la blessure de l'autre, laissérent aux Espagnols, & aux amis de Madame de Longueville, toute la liberté qu'ils desiroient, pour entrainer Mr. le Prince, ils n'appréhendérent plus, que les propositions de mener Mr. le Prince en Flandres fussent contestées; ils l'ébloüirent d'espérances, & il sembla que Madame de Châtillon lui parût moins aimable, parce qu'il ne

Livre V. 1652. ne trouva plus de rival illustre à combatre dans son cœur. Cependant, il ne rejetta pas d'abord les propositions de paix, mais prenant ses mesures pour faire la guerre, il offrit le même emploi du Duc de Nemours au Duc de la Rochefoucault, qui ne le pût accepter à cause de sa blessure; de sorte qu'il le donna ensuite au Prince de Tarente.

Paris étoit alors plus divisé qu'il n'avoit encore été; la Cour gagnoit tous les jours quelqu'un dans le Parlement, & dans le peuple, le meurtre de l'Hôtel de Ville ayant donné de l'horreur à tout le monde: l'armée n'osoit tenir la campagne, & son sejour à Paris augmentoit l'aigreur contre Mr. le Prince. Enfin, ses affaires étoient réduites au plus mauvais terme, où elles eussent jamais été, lors que les Espagnols voulant également empêcher sa ruine & son élévation, afin de perpétuer la guerre, firent marcher une seconde fois Mr. de Lorraine à Paris, avec un corps assez considérable, pour arrêter l'armée du Roy. Il la tint même investie à Villeneuve Saint George, & manda à Paris, que les ennemis seroient contraints de donner bataille, ou de mourir de faim dans leur camp.

Cette esperance flatta Mr. le Prince, & il crût tirer de grans avantages de l'événement de cette action là, bien qu'il

qu'il soit vrai, que le Maréchal de Turenne ne manqua point de vivres, & qu'il eut toûjours la liberté de se retirer à Melun, sans hazarder un combat. Il le fit aussi, sans trouver de résistance, pendant que Mr. de Lorraine étoit venu à Paris, & que Mr. le Prince y étoit malade d'une fiévre continuë. Ce fut en ce tems-là, que les troupes de Palluau joignirent l'armée du Roy, aprés avoir pris Montrond: le Marquis de Persan avoit été bloqué dedans des le commencement de la guerre par le Comte de Palluau, avec assez peu de troupes: mais lors que la garnison fut affoiblie, par la faim & par les maladies, on l'attaqua de force, & on le prit avec moins de résistance, qu'on n'en devoit attendre de si braves gens dans une des meilleures places du monde, si on n'y eut manqué de rien. Sa perte dût être d'autant plus sensible à Mr. le Prince, qu'elle étoit arrivée par sa négligence, puisque dans le tems que l'armée du Roi étoit vers Compiegne, il pouvoit aisément secourir Montrond; au lieu que ses troupes, ruinant les environs de Paris, augmenterent la haine, qu'on luy portoit.

Mr. le Prince ne fut pas plus heureux, ni mieux servi en Guienne, où la division du Prince de Conty & de Ma-

Liv. V. 1652. Madame de Longueville servit de prétexte à tout ce qui voulut quiter son parti. Plusieurs villes, à l'exemple d'Agen, avoyent ouvert les portes aux troupes du Roi, & le peuple de Périgueux avoit poignardé Chanlôt, son Gouverneur & chassé la Garnison; Villeneuve d'Agenois, où le Marquis de Teobon s'étoit jetté, fut la seule, qui résolut de se défendre, & elle le fit avec tant de vigueur, que le Comte d'Harcourt fut contraint de lever le siége. Il séjourna peu en Guienne, aprés cette petite disgrace, & soit qu'il eût de véritables défiances de la Cour, ou qu'il crût, que se rendant maître de Brisach, de Philisbourg, & de l'Alsace, il pouroit y jetter les fondemens d'un établissement assuré & indépendant; il partit de son armée, comme un homme qui craint d'y être arrêté prisonnier, & se rendit à Philisbourg avec toute la diligence possible.

Mort de Mr. de Chavigny.

Cependant la maladie de Mr. le Prince s'augmentoit, & bien qu'elle fût trés-violente, elle fut toutefois moins funeste pour luy, que pour Mr. de Chavigny; car dans un éclaircissement fort aigre, qu'il eut avec Mr. le Prince, il en sortit avec la fiévre, dont il mourut peu de jours aprés. Son malheur ne finit pas avec sa vie, & la mort, qui doit terminer les haines, sembla avoir réveillé

veillé contre luy celle de ſes ennemis. On lui imputa toutes ſortes de crimes, & Mr. le Prince particuliérement ſe voulut juſtifier à ſes dépens des ſoupçons que les Eſpagnols & les *Frondeurs* conçurent d'un traité ſecret avec la Cour ; il ſe plaignit donc que Chavigny avoit écouté des propoſitions de l'Abbé Fouquet ſans ſa participation, (bien qu'il lui en eut donné charge par écrit) & qu'il avoit promis de le faire relâcher ſur des articles, dont il ne pouvoit ſe départir. Mr. le Prince fit faire auſſi une copie d'une lettre interceptée de l'Abbé Fouquet, dont j'ai vû l'original, où il mandoit à la Cour, que Goulas porteroit Mr. le Duc d'Orlean à ſe détacher d'avec Mr. le Prince, s'il n'acceptoit les conditions de Paix qu'on lui offroit : mais dans des copies, que Mr. le Prince en a données de ſa main, il mettoit le nom de *Chavigny* en la place de celui de *Goulas* ; de ſorte qu'il l'accuſoit en même tems de le trahir, ſans en donner d'autres preuves que les copies falſifiées de cette lettre écrite par le même Abbé Fouquet, avec qui Mr. le Prince traitoit tous les jours, & en rendoit compte à Chavigny. Livre V. 1652.

Je ne puis attribuer la cauſe d'un procedé ſi injuſte & ſi extraordinaire, qu'à l'extréme envie, que Mr. le Prince avoit de faire la guerre, laquelle étant combatuë par ſes amis, lui fit changer de con-

Liv. V. 1952. conduite avec eux, & donner toute sa confiance aux Espagnols.

Mort du Duc de Bouillon.

En ce même tems, le Duc de Bouillon mourut aussi à Pontoise. Mort qui devroit guerir les hommes de l'ambition, & les dégoûter de tant de plans divers qu'ils font pour leur élévation. Car l'ambition de ce Duc étoit soutenuë de toutes les grandes qualitez, qui pouvoient la rendre heureuse: Il étoit vaillant, & savoit parfaitement les ordres de la Guerre; il avoit une éloquence facile, naturelle, & insinuante: l'esprit net, fertile en expédiens, & propre à soutenir les affaires les plus difficiles; le sens droit, & un discernement admirable. Il écoutoit avec douceur, les conseils qu'on luy donnoit, & il fesoit tant de cas des raisons des autres, qu'il sembloit en tirer ses résolutions. Mais ces avantages luy furent presque inutiles par l'opiniatreté de sa fortune, qui s'opposa toûjours à sa prudence.

Les Espagnols vangeoient par une longue & rude prison l'entrepriſe, que le Duc de Guise avoit faite sur le Royaume de Naples, & ils se montroient inéxorables depuis long-tems à tous ceux, qui les pressoient pour sa liberté. Ils l'accordérent pourtant à Mr. le Prince, & ils renoncérent, en cette rencontre, à une de leurs principales maximes, pour le lier encore plus étroitement à leur parti, par une défférence, qui leur est si peu commune. Le

Le Duc de Guise reçut donc la liberté lors qu'il l'espéroit le moins, & il sortit de prison, engagé par un si grand bienfait, & par sa parole, dans les intérêts de Mr. le Prince. Il le vint trouver à Paris, & croyant peut être s'être aquité, par quelques complimens, & par quelques vîsites, de ce qu'il lui devoit, il s'en alla bien-tôt aprés au devant de la Cour, pour offrir au Roy ce que de si grandes obligations lui faisoyent devoir à Mr. le Prince. Liv. V. 1652.

Dés que Mr. de Chavigny fut mort, Mr. le Prince commença à prendre toutes ses mesures, pour partir avec Mr. de Lorraine; & en effet sa conduite avoit rendu ce conseil si nécessaire, qu'il ne luy restoit de parti à prendre, que celuy-là; car la Paix étoit trop généralement desirée à Paris, pour y pouvoir demeurer avec sûreté dans le dessein de l'empêcher: Mr. le Duc d'Orleans, qui de son côté l'avoit toûjours desirée, & qui craignoit le mal, que la présence de Mr. le Prince lui pouvoit attirer, contribua d'autant plus volontiers à son éloignement, qu'il se voyoit par là en liberté de faire son traité particulier.

Bien que les choses fussent en ces termes, elles n'avoient pas arrêté le cours ordinaire de la négociation; car dans le tems que le Cardinal Mazarin

Livre V. 1652. sortoit pour la seconde fois du Royaume, pour faire cesser le prétexte de la Guerre Civile, ou pour faire voir, que Mr. le Prince avoit d'autres intérêts, que son éloignement; il envoya Langlade Secretaire du Duc de Bouillon vers le Duc de la Rochefoucault, soit qu'il eût véritablement dessein de traiter, pour faciliter son retour; ou qu'il pretendist tirer quelque avantage, en faisant paroître, qu'il desiroit la Paix. Enfin Langlade vint avec des conditions beaucoup plus amples, que toutes les autres, & presque conformes à ce que Mr. le Prince avoit demandé; mais elles furent également refusées, & sa destinée, qui l'entrainoit en Flandres, ne lui a permis de connoître le precipice, que lors qu'il n'a plus été en état de s'en retirer. Il partit enfin avec Mr. de Lorraine, aprés avoir pris de vaines mesures avec Mr. le Duc d'Orleans, pour empêcher, que le Roi ne fût reçû à Paris: Mais son crédit n'étoit pas alors en état de balancer celui de la Cour. Il eut ordre de sortir de Paris le jour que le Roi y devoit arriver, & il y obéit à l'heure même, pour n'être pas témoin du trionfe de ses ennemis, aussi bien que de la joye publique.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
LOUIS DE BOURBON,
PRINCE DE CONDE'.

LIVRE SIXIE'ME.

LE Roy rétourna à Paris le vingt-neuviéme d'Octobre. Un trés-grand nombre de perſonnes allerent au devant de ſa Majeſté; & quand elle entra le ſoir dans ſa Capitale, tout le monde donna des marques d'une joye extraordinaire. *Retour du Roy à Paris.*

Le lendemain, dans la Galerie du Louvre où le Parlement avoit été convoqué *Amniſtie.*

Liv. VI. 1652. voqué par des lettres de cachet, on fit lecture de la Déclaration de l'Amnistie que le Roy accordoit à ses sujets; aprés quoy elle fut enregistrée : & en suite Sa Majesté donna ordre à Mr. le Duc d'Orleans de se retirer à Limours, & à Mademoiselle de Montpensier de se retirer au Bois le Vicomte. Le Duc de Beaufort, le Duc de Rohan, le Duc de la Rochefoucault, tous les Domestiques du Prince de Condé & de la Duchesse de Longueville, & tous les proches de ceux qui étoient au service de Mr. le Prince eurent aussi ordre de sortir de Paris & de se retirer ailleurs.

Plusieurs personnes ont ordre de sortir de Paris.

Mouvemens du Prince de Condé.

Le Prince de Condé, qui ne croyoit point qu'il y eût aucune sûreté pour luy dans l'Amnistie, étoit allé vers la frontiére de Picardie afin d'y recevoir quelques troupes Espagnoles & Lorraines pour joindre à son armée. Aprés qu'il eut reçû ce renfort, le reste des troupes Espagnoles & Lorraines se separerent pour marcher à côté de luy, dans le dessein de le joindre & de le secourir en cas de besoin. En suite Mr. le Prince marcha vers Rhetel pour s'en emparer. Il se présenta devant cette ville, le trentiéme, & s'en rendit maître le même jour sans trouver aucune résistance. Il y laissa le Marquis de Persan avec quelques troupes d'Infanterie

&

& peu de cavalerie ; puis il marcha droit à S. Menehoult, avec les troupes de Vittemberg, avec la moitié de celles de Fuenſaldagne, & avec trois mille chevaux du Duc de Lorraine commandez par le Prince de Ligne. Il attaqua S. Menehoult le premier de Novembre, & le prit apres quatorze jours de ſiége : & le ſeixiéme du même mois, ſur l'avis qu'il eut que le Maréchal de Turenne avoit reçû un renfort de trois mille hommes, & qu'il étoit à Vitry le Brulé avec prés de quinze mille, il réſolut de faire paſſer le bois à toute ſon armée vers Clermont, & de camper en cét endroit-là en attendant du ſecours de Fuenſaldagne, dont il avoit beſoin, à cauſe qu'aprés la priſe de S. Menehoult il avoit renvoyé à Mr. le Duc d'Orleans les Regimens de Languedoc, de Valois, & de Langeron, pour les raiſons que nous allons rapporter. Liv. VI. 1652.

Accommodement du Duc d'Orleans.

Lors que Mr. d'Orleans ſe fut retiré à Limours, le Roy envoya à cet Oncle exilé le Duc d'Anville & Mr. le Tellier pour conclure & ſigner avec luy un accommodement. Les principales conditions de cét accommodement avoient été, que Monſieur retireroit ſes troupes, qui conſiſtoient en huit Regimens de Cavalerie, & trois d'Infanterie ; qu'il les donneroit au Roy ;

Liv. VI. 1652. mais que sa Majesté ne les employeroit point contre M. le Prince. Aprés que le traitté eut été signé Monsieur se rendit à Blois, du consentement du Roy, pour y joûir des douceurs de la solitude & y méner une vie privée avec Madame, qui étoit bien-aise de n'avoir point de part aux cabales de la Cour.

Le lendemain, il envoya au Prince de Condé Gedouin Marêchal de Camp & sous Lieutenant de ses Gens d'armes, pour luy donner avis de son accommodement, & pour l'inviter en méme temps à rentrer dans son devoir avec ceux qui suivoient sa fortune, & à profiter de l'amnistie que Sa Majesté leur accordoit. Il porta aussi des ordres pour retirer les trois Regimens que j'ay nommez & que Mr. le Prince avoit emmenez & avoit alors dans son Armée.

Cét envoyé étant arrivé au Camp de S. Menehoult le troisiéme jour du siege, & s'aquitant de sa commission le mieux qu'il luy étoit possible, le Prince luy dit assez froidement, qu'il remercioit Son Alteſſe Royale de l'avis qu'il luy donnoit de son traitté avec la Cour, que luy & ses amis sçavoient le traittement qu'il en avoit reçû nonobstant l'Amnistie, & qu'ils profiteroient de son exemple; qu'à l'égard des Troupes qu'il avoit de Son Alteſſe Royale,

il

il les renvoyeroit aussi-tôt aprés la Place prise ou manquée : ce qu'il exécuta comme j'ay marqué.

Les Espagnols tâchent de surprendre le Cardinal à Boüillon.

Pendant que le Prince de Condé prenoit ces Places, les Espagnols assemblerent plusieurs Troupes de leurs garnisons pour investir la Ville de Boüillon & y surprendre le Cardinal, qui faisoit des levées de gens de guerre dans le Liege pour passer en Champagne où la Noblesse en faisoit aussi d'autres qu'il devoit joindre avec quelques Troupes de Normandie. Mais Son Eminence sortit heureusement de Boüillon avec une forte escorte, dont quelques uns pourtant furent tuez : ce qui obligea le Cardinal de se retirer à Sedan. Ayant assemblé là les Troupes qu'il avoit levées dans le Liege & aux environs, il en partit avec elles le vingt-cinquiéme de Novembre pour aller joindre celles que la Noblesse assembloit en Champagne, & arriva à S. Disier, au commencement de decembre, avec quatre mille hommes.

Le Cardinal & Mr. de Turenne s'abouchent.

Mr. de Turenne, qui étoit averti de tout, avoit quitté son Camp de Baillican, & pris sa marche par Epernay & Châlons vers Reims, où il devoit attendre le Cardinal & recevoir ses Troupes pour les joindre à celles du Roy. Cependant ils jugerent ensemble que l'Armée de Sa Majesté étoit assez

Liv. VI. 1652. forte pour attaquer le Prince de Condé. De sorte que son Eminence prit la route de Chalons en Champagne avec ses Troupes, à dessein de nettoyer la frontiére, avant que de retourner à la Cour, où il étoit attendu avec impatience par le Roy & par la Reine-mére.

Le Prince de Condé est fait Généralissime des Armées d'Espagne.

Quoy que le Prince de Condé eût reçû, le vingt-cinquiéme de Novembre, des mains du Comte de Fuensaldagne, la qualité de Généralissime des Armées du Roy d'Espagne, il n'avoit pas pour cela un plus grand nombre de Troupes qu'il n'avoit eû : c'étoit un tître fastueux qui ne produisoit aucun secours considerable.

Son Embaras.

Ainsi les conjonctures que je viens de rapporter, embaraſſoient fort Mr. le Prince, qui étoit alors dans un poste proche Clermont Il attendoit du secours que Fuensaldagne luy avoit promis : mais il apprit que ce Comte avoit reçû ordre de l'Archiduc Leopold de remener ses Troupes en Flandres. Il est vray qu'alors heureusement le Prince de Tarente revint de Flandres avec cinq ou six mille hommes qu'il y avoit levez à ses frais, & les amena au Prince de Condé, lequel pour reconnoître un si grand service, se crut obligé de luy donner le commandement général de ses Troupes, qu'il luy demandoit.

Mais

Mais parce que le Comte de Tavannes les avoit toûjours commandées, Mr. le Prince luy proposa son dessein qui surprit & fâcha ce Comte. *Que veut donc vôtre Alteſſe que je faſſe auprés d'elle?* dit-il. *L'honneur me permet il de ſervir ſous un autre dans vos Troupes, aprés les avoir toutes commandées depuis tant de temps.* Le Prince répondit, que n'ayant point d'autre moyen de réconnoître l'obligation qu'il avoit à son Cousin le Prince de Tarente, Tavannes devoit être assez de ses amis pour s'accommoder à l'état présent de ses affaires, & que s'il luy fâchoit de ceder à ce Prince le Commandement qu'il demandoit, il feroit en sorte qu'il se contentât de l'avoir alternativement avec luy. *Vôtre Alteſſe eſt le maître de ſes Troupes,* repliqua le Comte de Tavannes, *& je la dois remercier de ce temperament qu'elle veut bien me propoſer, mais ayant toûjours commandé ſeul ſes Troupes je ne puis me reſoudre à ſouffrir un compagnon. Ainſi, je la ſupplie de trouver bon que je me retire pour laiſſer le commandement entier de ſes Troupes au Prince de Tarente.*

Le Comte de Tavannes ne veut pas ceder le Commandement au Prince de Tarente.

Il y avoit quelque temps que le Comte de Tavannes étoit fort mal satisfait du Prince de Condé, qu'il avoit toûjours servi avec beaucoup de fidelité & de zéle. Il ne pouvoit oublier que ce

Mécontentemens du Comte de Tavannes.

Liv. VI. 1652. Prince, avant que de se retirer de Paris, & lors qu'il y étoit malade, eût tenu un Conseil tres considerable, sans l'y avoir appellé; & que dans ce Conseil on eut disposé par avance des premieres charges & des principaux Gouvernemens du Royaume, sans qu'on eût seulement pensé à luy. Le Comte, à la verité, avoit toûjours regardé cette destination de charges & de Gouvernemens, comme quelque chose de chimerique, parce qu'il n'avoit jamais crû que l'Armée du Roy dût être defaite, dans le temps que le Conseil dont il s'agit, se tint, comme le Prince de Condé & tous les autres Grands de son parti s'imaginoient alors. Néanmoins il avoit réconnu par là que le Prince ne se souvenoit pas fort de ses services, & qu'il n'avoit pas fort à cœur son avancement & ses intérets. Ainsi, il avoit été depuis ce temps-là fort mécontent. De sorte qu'étant d'ailleurs fortément sollicité par ses proches de quitter le parti de Mr. le Prince, il fut bien-aise de trouver l'occasion dont je viens de parler & qu'il embrassa avec joye.

Mr. le Prince, aprés avoir entendu les paroles de Tavannes que j'ay raportées, quitta brusquement ce Comte, en lui disant comme en colére, qu'il devoit penser plus d'une fois à ce qu'il alloit

loit faire ; & lors que le Comte de Tavannes perſiſtant dans ſa réſolution voulut prendre congé de Son Alteſſe, *Hé bien, Mr. de Tavannes*, luy dit le Prince, *vous ne voulez donc point avoir de Compagnon pour commander mes troupes avec moy, & ce prétexte vous fait courir aprés les belles eſpérances qui vous rappellent à l'Amniſtie : Allez donc, & donnez à Mazarin la joye de m'avoir arraché mon bras droit, pour l'employer contre moi-même.* On appelloit à Paris le Comte de Tavannes, *le bras droit de Mr. le Prince. Je connois par ce que me dit vôtre Alteſſe*, répondit le Comte, *qu'elle me connoit mal depuis le temps que j'ay l'honneur de la ſervir. Peut-elle m'avoir vû tout abandonner & ſacrifier mes intérêts à ce ſeul honneur, pour me regarder maintenant comme ayant le cœur aſſez bas pour me laiſſer dominer par la paſſion de l'intérêt ? Je reconnois par là que je ne ſuis vôtre bras droit, que parce que je ne ſuis pas du côté du cœur. Mais pour detromper vôtre Alteſſe de la penſée qu'elle a, que l'intérêt eſt capable de me faire rechercher l'amitié de ce Miniſtre, je lui proteſte & lui donne ma parole que je ne veux ni paroître à la Cour, ni y prendre aucun emploi, que je n'aye la joye d'y voir vôtre Alteſſe dans le rang qui lui eſt âû,* Liv. VI. 1652.

Liv. VI. 1652. *Le Comte de Tavannes se retire.*

Aprés que le Comte de Tavannes eut fait cette genereuse protestation, il prit congé de Mr. le Prince, & se retira dans sa terre du Pailly proche de Langres, où il a toûjours demeuré depuis sans emploi du côté de la Cour, & sans reconnoissance de la part de Mr. le Prince.

1653. *Le Cardinal retourne à la Cour.*

Comme le Roi n'avoit consenti à l'éloignement du Cardinal Mazarin, que pour ôter tout pretexte de continuer la guerre civile & pour rétablir la paix dans son Royaume, il le rappella dés que l'état des affaires le lui permit. Aprés que ce Ministre, qui ne se tenoit gueres éloigné, & qui ne laissoit pas de continuer à agir pour les intérêts de sa Majesté, & à avoir un étroit commerce avec elle, eut vû la Picardie delivrée des courses des Ennemis, il retourna à la Cour. Il arriva à Paris le troisiéme de Février avec autant de pompe & au milieu d'autant d'acclamations que s'il ne fut jamais sorti pour les raisons qu'on a vûës. Il sembloit qu'on ne se souvint d'aucune des choses qui s'étoient passées, ou qu'on eut dessein de braver le Prince de Condé absent. Le Roy alla au devant du Cardinal, & lui fit l'acueil le plus obligeant du monde.

Mariage du Prince de Conty.

Aussi-tôt que le Cardinal Mazarin se vit entiérement rétabli, il ne songea qu'a

qu'à affermir son pouvoir par des Alliances considérables : & comme il connut que le Prince de Conty n'avoit nulle inclination pour l'Eglise, quoy qu'il y fût destiné, il lui fit proposer une de ses Nieces fille d'un Gentilhomme Romain, belle & doüée de toutes sortes de vertus. Le mariage se fit à la satisfaction des parties interessées.

La rebellion continue en Bourgogne & en Guienne.

Pendant qu'à Paris & à la Cour on ne pensoit qu'à des mariages & à des divertissemens, la Bourgogne & la Guyenne persistoient dans leur revolte : mais cette rebellion ne dura pas long-temps. Dans toute la Bourgogne il n'y avoit que la Ville de Bellegarde qui continuât à tenir le parti du Prince de Condé. Le Duc d'Espernon, qui étoit Gouverneur de la Province, assiegea cette Place, & s'en rendit maître, aprés que le Comte de Bouttevil e qui y commandoit, l'eut defenduë quelque temps avec beaucoup de bravoure & d'opiniatreté.

Exploits du Maréchal de la Ferté.

Le Maréchal de la Ferté Senneterre Gouverneur de Lorraine ayant eû avis que les troupes du Prince de Condé n'étoient pas éloignées de lui, les attaqua proche de Varennes, & les defit entiérement. Ce Maréchal investit ensuite le Château d'Orne dans le Verdunois, qui se rendit à l'approche du Canon.

Liv. VI. 1653. Canon. La reduction de ce Château fut suivie de celle de Sorbec. Véritablement le Gouverneur refusa d'abord de se rendre : mais quand il vit que le Canon avançoit, il proposa de capituler, mais le Marêchal de la Ferté Senneterre ne voulut pas lui donner quartier, & le fit pendre à la porte. Cét exemple de severité épouvanta tellement les Gouverneurs des autres places, qu'ils se rangerent à leur devoir, sans attendre d'être assiegez.

Ensuite le Marêchal de la Ferté alla joindre le Marêchal de Turenne, & ils marcherent ensemble vers la Champagne pour procurer la tranquilité à cette Province, & enlever les Places qui tenoient le parti du Prince de Condé. Ils assiegerent Rhetel, où commandoit le Marquis de Persan, & aprés en avoir emporté les dehors, ils obligerent ce Gouverneur de se rendre.

Prise de Commercy.

Le Comte de Brinon, qui commandoit les troupes du Roi dans la Lorraine, assiegea Commercy, dont on croyoit la prise tres-difficile à cause des fortifications que les ennemis y avoient faites : mais l'absence du Gouverneur, & la vigueur avec laquelle le siege fut poussé, obligerent les assiegés de demander à capituler.

Aprés la reduction de ces Places il

y

y avoit lieu d'esperer qu'on rangeroit bien-tôt les rebelles à leur devoir. En effet, la revolte ne continua plus avec éclat que dans la Guienne. Le Duc de Candale y fut envoyé pour commander l'Armée du Roi. Il prit d'abord le Château de Poujols, & puis se rendit maître des Villes d'Eguillon & de Marmande, Aprés, il défit les troupes que Marsin envoyoit au Mont de Marsan pour y prendre leur quartier d'Hyver : si bien que par-là il dissipa la plus grande partie des factions qui subsistoient encore. Plusieurs Villes du Limousin & du Perigord, étoient alors puissamment sollicitées à la revolte : mais les unes se remirent paisiblement sous la domination de leur legitime Souverain ; & les autres furent contraintes par la force des armes à s'y ranger & à abandonner entiérement le parti de Mr. le Prince.

Succés des Armes du Roy en Guienne.

Il n'y avoit que la Ville de Bordeaux qui persistât dans la rebellion. Cette Cabale qui s'appelloit, *l'Hormée*, se donnoit toûjours beaucoup de mouvement, & elle esperoit recevoir bientôt par mer un secours considérable d'Angleterre & d'Espagne. Pour empécher que ces gens-là ne recussent le secours qu'ils attendoient, le Duc de Vendôme, Grand Amiral, eut ordre de faire approcher ses Vaisseaux & de lever

L'Hormée persiste dans la rebellion.

Liv. VI. 1653. lever une armée navale. Le Duc, aprés avoir fait approcher les vaisseaux, fit construire deux forts sur la Garonne, pour se rendre maître de ce fleuve. Il se saisit aussi de plusieurs Places qui étoient le long du rivage, & fit debarquer quelques troupes pour joindre à celles du Duc de Candale.

Les Bourgeois de Bordeaux bien intentionnez regardoient avec douleur la continuation de la revolte : mais comme le nombre des seditieux étoit plus considérable que le leur, ils n'osoient entreprendre de leur résister. Néanmoins, quand ils virent arriver les troupes du Roi, ils formerent le dessein d'étouffer entiérement la rebellion. Ils s'assemblerent à l'Hôtel de Ville pour y conclure une paix générale. Ils prirent des rubans blancs, & éleverent au Haut des Clochers des étendars de la même couleur, en signe de paix, & pour se distinguer des Hormeistes, dont les enseignes étoient de couleur rouge, en signe de guerre, & pour marquer qu'ils s'étoient alliez à l'Espagne. Tout cela obligea les seditieux à mettre bas les armes. Et comme les choses furent disposées à une bonne paix, on en donna avis au Duc de Vendôme, qui dépêcha aussitôt son Secretaire pour connoître les véritables intentions de Bordelois. M. de

Paix de Bordeaux.

de Marsin voulut rendre cét Envoyé suspect, afin qu'on ne lui donnât point d'audience: mais trois cens bourgeois l'allerent prendre pour le conduire à la Maison de la Bourse, où il donna sa Lettre de créance: & le même jour on envoya deux bourgeois au Duc de Vendôme avec des articles de paix. Et parce que ces députez s'appercurent que M. de Marsin envoyoit aussi deux Officiers au Duc pour faire des propositions de sa part, qui pouvoient empêcher l'effet de leur négociation, ils témoignerent à ce Prince en particulier quelles étoient les intentions de ceux de la part de qui ils venoient: si bien que le traitte de paix fut conclu & signé. Aprés cela, le Duc de Vendôme & le Duc de Candale entrerent dans Bordeaux, où leur présence acheva de dissiper toutes les Factions. Le Parlement, qui avoit été transferé tantôt à Agen, tantôt à la Reolle, à cause qu'il favorisoit le parti des Princes, fut rétabli dans Bordeaux: & la paix n'eut pas été plutôt publiée, qu'on fit sortir de la Ville le Colonel Baltazar avec ses troupes. Le Prince de Conty se retira d'abord à Cadillac & de là à Pezenas. La Princesse de Condé alla trouver son Epoux en Flandre; & la Duchesse de Longueville eut

Liv. VI. 1653.

Liv. VI. 1653.

eut ordre de se retirer à Montreüil-Bellay.

Les desordres étant ainsi finis dans Bordeaux, à l'avantage du Roy, on vit en peu de temps regner dans toute la Guienne une tranquillité parfaite. On rapporte qu'au commencement des troubles & de la sedition de cette province, Marsin, qui commandoit les Troupes sous l'Autorité du Prince de Conty, envoya à Cromvel de gens habiles pour tâcher d'attirer dans le parti du Prince de Condé ce Protecteur d'Angleterre; mais qu'il refusa d'y entrer & de donner aucun secours, soit qu'il jugeât que son Autorité n'étoit pas encore assez bien établie, soit qu'il fût persuadé que cette sedition n'auroit pas de suite, & que le Roy sçauroit bien-tôt ranger les gens à leur devoir, soit enfin qu'il eut une guerre considerable à soûtenir avec les Hollandois.

Cromvel ne voulut point épouser le parti du Prince de Condé.

Cependant le Prince de Condé qui s'étoit imaginé que la sedition excitée dans la Guienne auroit de grandes suites, & dureroit long-temps, qu'elle donneroit méme le branle à toutes les autres provinces du Royaume, se proposa de faire quelques expeditions de son côté sur la frontiére de Picardie; & afin de réüssir mieux, il implora le secours du Roy d'Espagne, qui luy envoya des Troupes sous la conduite du Com-

Le Prince de Condé prend Roye.

Comte de Fuensaldagne. Mr. le Prince avoit envie de se saisir de la Ville de Han: mais comme il craignit de ne pas reussir dans cette entreprise, il tourna ses armes vers Roye, qu'il envoya investir par des Lorrains, commandez par le Chevalier de Guise. La noblesse des environs qui s'étoit refugiée dans la Place, fit connoître, quand on la somma de se rendre, qu'elle étoit résolûe de se défendre jusqu'à l'extrémité. Mais parce qu'au fonds Roye n'étoit pas une Ville assez fortifiée, ni assez remplie de gens de guerre, pour pouvoir résister long-temps à une Armée de quinze mille hommes, elle se rendit à composition aprés avoir repoussé les efforts des Ennemis autant qu'il luy avoit été possible. Liv. VI. 1653.

Mouzon pris par l'Armée France.

Durant que toutes ces choses se passoient, l'Armée de France mit le siege devant Mouzon: & cette Place, aprés s'être quelque-temps défenduë, fut contrainte de se rendre. Les Généraux presserent ce siege vigoureusement dans le dessein de secourir Rocroy que les Ennemis tenoient assiegé: mais Rocroy fût pris avant que les Troupes Françoises arrivassent.

Rocroy pris par l'Armée Espagnole.

S. Menehoult pris par le Marêchal du Plessis.

Le Marêchal du Plessis-Prâlin, pour reparer cette perte, assiegea, dans le mois de Novembre, S. Menehoult, qui ne résista pas long temps. Le Prince

Liv. VI. ce de Condé, quoy qu'il se trouvât ma-
1653. lade d'une fievre quarte, fit tous ses efforts pour empêcher cette conquête. Mais la vigueur avec laquelle le Siege fut pressé & les attaques furent données, fut cause que l'on s'en rendit maître. La présence du Roy, qui n'étoit pas
1654. éloigné, contribua beaucoup aussi à la reduction de cette Place.

Le Parlement fait le procés à Mr. le Prince.

Cependant le Roi voyant que le Prince de Condé demeuroit toûjours dans les intérêts des ennemis de la France voulut que le Parlement de Paris, qui est la Compagnie des Pairs lui fit son Procés. On informa contre ce Prince, à la requête du Procureur Général du Roi: & le Parlement ordonna que dans quinze jours aprés la publication de l'Arret, Mr. le Prince comparoitroit en la Grand Chambre pour répondre sur tous les chefs de l'acusation faite contre lui. Mais Mr. le Prince n'ayant eu garde de satisfaire à cet Arret, le Roi disposa de ses Gouvernemens. Il donna la Charge de Grand Maître de sa Maison au Prince Thomas, on établit des Commissaires pour regir & gouverner ses biens: & le Roi s'étant rendu au Palais, le vingt-huitiéme d'Avril, on fit la lecture du Contenu aux informations faites contre le Prince & il intervint

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0216
DFG

tervint Arret par lequel il fut declaré Criminel de Leze-Majesté. Liv. VI. 1654.

La Cérémonie du Sacre du Roi se fit a Rheims dans le mois de Juin & ce fut dans cette Ville qu'on resolut d'assieger Stenay. Le siege de cette Place fut formé au commencement de Juillet, sous le commandement du Marquis de Faber Gouverneur de Sedan & le Roi y assista lui même. Les Espagnols qui s'imaginerent que toutes les forces des François étoient occupées à ce siege & qui voulurent faire diversion, resolurent d'assieger Arras. Cette entreprise n'eut pas été plûtôt resoluë, que l'Archiduc assembla ses troupes aux environs de la Bassée feignant d'en vouloir à cette Place, aprés quoi il marcha droit à Arras. Les Espagnols qui se flatoient d'emporter cette Ville eurent bien-tôt achevé leur circonvalation, quoi quelle tint plus de six lieuës de circuit & ils ouvrirent en suite la tranchée: mais parce qu'ils l'ouvrirent, du coté qui étoit le plus fort, cette faute fit perdre, aux attaques, prés de trois mille cinq cens hommes: & aprés avoir consumé plus de deux mois, ils ne se virent maitres que d'une petite Demilune & de quelques Travaux peu considerables. Le Comte de Montdejeu qui commandoit dans Arras se voyant attaqué de ce

Siege de Stenay & d'Arras.

Liv VI 1654. ce côté là fut fort content. Il avoit été surpris, sa Garnison étoit foible & il craignoit qu'on ne fit deux attaques tout à la fois, ce qui l'eût entierement déconcerté, mais les Espagnols le tirerent de peine, car n'ayant pas été obligé de diviser le peu de troupes qu'il avoit, il se défendit avec succés. Le Maréchal de Turenne s'étoit aproché cependant des lignes des Espagnols avec une Armée de quinze à seize mille hommes afin de les tenir en échec & se prevaloir des ocasions qui pourroient incommoder leur Camp, en attendant de plus grandes forces pour secourir la Place.

Le Comte de Ligneville jugeant bien que le Voisinage de cette Armée ne pouvoit que leur être incommode si on donnoit le temps aux François de se rétrancher, opinoit qu'il falloit les attaquer brusquement. M. le Prince qui commandoit l'Armée Espagnole, se rangeoit à cet avis. Mais le Comte de Fuensaldagne comme Plenipotentiaire retint l'Archiduc dans son sentiment qui fut de ne pas abandonner les attaques qu'on avoit projettées, soutenant que quand on seroit assez heureux pour défaire Mr. de Turenne on seroit hors d'état de continuer le siége, parce qu'on ne pourroit perdre que beaucoup de monde dans une occasion de

de cette nature. Comme ces deux Chefs étoient les maîtres il falut passer par ce qu'ils voulurent si bien que l'on donna temps à Mr. de Turenne de se fortifier si bien dans son Camp qu'il étoit impossible de le forcer à combatre, ce dont M. le Prince enrageoit. Liv. VI. 1654.

Stenay se rendit quelque temps aprés, ce qui donna moyen aux François d'envoyer un second corps d'Armée sous la conduite du Maréchal d'Hocquincourt qui s'alla poster à l'opposite de Mr. de Turenne à l'Abbaye de S. Eloi, aprés en avoir délogé, à coups de Canon, l'Infanterie qu'on y avoit jettée. Les troupes étoient si prés les unes des autres, que les Vedettes se pouvoient parler. De sorte que les Espagnols se trouverent alors autant assiegez qu'assiegeans ce qui fit qu'ils commencerent bien-tôt à manquer de pain, n'ayant plus la liberté de la Campagne pour les convois. Cependant le Comte de Fuensaldagne s'opiniatroit toûjours à continuer les attaques, où l'on n'avançoit gueres, quoi qu'on y perdit beaucoup de monde. Le Prince de Condé voyant le train que prenoient les affaires vouloit absolument qu'on levât le siége & qu'on eût la gloire, en se retirant, de passer sur le ventre de l'Armée du Maréchal d'Hocquincourt, ce qui étoit extrémement aisé parce qu'elle

Liv. VI. 1654. le étoit de deux tiers plus foible que celle des Eſpagnols, mais il n'y eut jamais moyen de le faire conſentir à cela : & ſe confiant plus à la fermeté Eſpagnole qu'au jugement des plus ſenſez, il aima mieux regarder la perte générale de toute l'armée que de la ſauver par une voye ſi glorieuſe.

Mr. de Turenne, de ſon côté, apprenant par ſes Eſpions l'état où étoient les Eſpagnols, la perte d'hommes qu'ils avoient faites à leurs attaques & le murmure général de l'Armée Eſpagnole qui auguroit mal du ſiége reſolut enfin de ſecourir la Place. L'entrepriſe étoit perilleuſe & difficile à executer, car les Eſpagnols ſe voyant à la veille d'être attaquez ſe fortifioient tous les jours & ils avoient fait de grands trous pour empêcher la Cavalerie d'y paſſer & pour y faire perir l'Infanterie, mais on pourvut à ces inconveniens. Ce qui chagrinoit Mr. de Turenne eſt que le Gouverneur d'Arras n'avoit peu trouver encore le moyen de faire ſçavoir de ſes nouvelles. Un Soldat ſe hazarda enfin & ſortit de la place avec un billet enfermé dans une petite boëte d'or qu'on lui avoit fait avaler. Ce Soldat arriva au quartier de Mr. de la Ferté Senneterre & ayant demeuré un jour tout entier ſans aller à Selle, on lui fit donner des lavemens. Mais ni deux

ni

ni trois n'y firent rien. On luy fit donner encore un breuvage qui ne produisit aucun effet. Le Maréchal de la Ferté qui s'impatientoit étoit presque sur le point de faire éventrer le Soldat, disant qu'il valoit bien mieux perdre un homme qu'une Place aussi importante que celle d'Arras. Mais on lui redonna un bruvage si fort qu'il faillit à crever, mais il rendit enfin la petite boëte. Le Gouverneur disoit dans ce billet; qu'il ne craignoit point la force des ennemis, quand ils seroient même sur les Ramparts : mais qu'il n'y avoit qu'une seule chose qu'il apprehendât; il n'en disoit pas d'avantage. Cela mit extremement en peine les Généraux & aprés avoir long-temps medité, tout le monde conclut que Mr. de Montdejeu craignoit que l'Archiduc ne laissât gouverner le Prince de Condé & que le secours ne fut taillé en pieces, ce qui certainement étoit à craindre. Liv. VI. 1654.

Ce billet, ni toutes les précautions que pouvoient avoir prises les Espagnols n'empécherent pas que Mr. de Turenne n'executât sa resolution. Le dix-neuviéme d'Août il passa la riviére de Scarpe à la téte de la Cavalerie & s'alla poster entre le Camp des Espagnols & le Mont S. Eloy, & le Maréchal d'Hocquincourt attaqua l'Abbaye si vigoureusement avec son Infanterie, qu'elle se

Liv. VI. 1654. rendit le même jour. Le lendemain Mr. de Turenne reconnut les lignes qui étoient du côté du Mont S. Eloy & voyant qu'elles étoient gardées par peu de Soldats & que Mr. le Prince en étoit si éloigné, qu'il étoit impossible qu'il y fût à temps pour les secourir, il resolut de les attaquer par cet endroit. Le vingt deuxiéme il alla reconnoître le quartier de Mr. le Prince afin de tenir les Espagnols dans l'incertitude du lieu par où il avoit fait dessein d'attaquer les lignes & ayant rencontré ce Prince qui étoit sorti à la tête de dix Escadrons il y eut une Escarmouche, où le Duc de Joyeuse reçeut une blessure dont il mourut quelques jours aprés. Enfin le vingt-quatriéme dés le matin, les trois armées Françoises dont la premiére étoit commandée par le Maréchal de Turenne, la seconde par le Maréchal de la Ferté & la troisiéme par le Maréchal d'Hocquincourt donnerent par cinq Bataillons de front à la tête desquels étoient à quatre pas de distance des gens détachez pour leur fournir des fascines & les outils dont on pouvoit avoir besoin. Les Espagnols laisserent passer aux François plusieurs endroits sans tirer un seul coup de mousquet parce qu'ils y avoient fait des trous, pour se mettre à couvert, qui étoient de cinq pieds de profondeur. Mais du moment qu'ils

les

les virent arriver sur le bord du premier fossé, ils firent une décharge épouvantable, qui n'empêcha pas néanmoins que les François ne surmontassent tout ce qui s'opposoit à leur passage. D'abord il commencerent à arracher les palissades & à combler les trous: Et dans trés peu de temps tous les travaux des Espagnols, les retranchemens & les parapets de leurs lignes furent entierement ruinez. On avoit commandé aux troupes Françoises de ne pousser pas plus avant dans l'apprehension où l'on étoit que les assiegeans ne les attendissent & ne fissent quelque effort extraordinaire. mais aucunes troupes n'ayant paru, les François s'avancerent jusqu'à ce qu'ils eurent trouvé une barriere qui les arrêta. Mr. de Bellefons qui commandoit les enfans perdus l'ayant fait ôter & ayant par ce moyen ouvert le passage, tous les Bataillons qui étoient entrez dans les lignes avancerent sans perdre temps, parce que les Espagnols ne se mirent nullement en état de faire réfistance. Dans ce moment-là quelques Regimens ayant ouvert les lignes par un autre endroit pousserent les Espagnols qui se rencontrerent derriere les Epaulemens: & alors toute la Cavalerie du Maréchal de Turenne donna sans qu'elle trouvât le moindre obstacle, parce qne le quar- 1654.

Liv. VI. 1654. tier des Lorrains avoit laché le pied & avoient laissé entrer le Maréchal d'Hocquincourt. Il n'en fut pas de même des troupes du Maréchal de la Ferté, elles trouverent une résistance à laquelle elles ne s'attendoient pas, parce que les gens qui venoient du quartier de l'Archiduc & du Comte de Fuensaldagne pour secourir celui que Mr. de Turenne attaquoit les rencontrerent & s'opposerent à leur passage, avec une vigueur incroyable. Tout le bagage même des Espagnols qui se trouva dans le Camp servit comme de Barriere pour empêcher que les François n'avancassent aussi facilement qu'ils eussent souhaité: & ce qu'il y eut encore de facheux pour eux fut une ravine fort large qui coupoit la ligne de Circonvalation. Ce fut là que Mr. de Turenne qui la voulut passer fut obligé d'essuyer le feu des Espagnols & d'en venir aux mains avec Mr. le Prince qui combattit à son ordinaire avec un courage qu'il seroit impossible d'exprimer. Mr. de Turenne fut blessé dans cette occasion au côté gauche, au défaut de la cuirasse, mais il eut l'avantage d'arrêter la fougue de ce Prince qui ne se trouva pas bien secondé.

Cependant le Marquis de Castelnau ayant poussé six Escadrons qui s'opposoient à lui entra dans Arras, aprés avoir

avoir forcé une Barriere qui étoit puiſſamment défenduë. Il en ſortit auſſitôt par un côté avec ce qui lui reſtoit de Cavalerie : & le Comte de Mont dejeu étant ſorti par un autre ils contraignirent le Prince de Condé de ſe retirer, aprés avoir laiſſé derriere lui quelques Eſcadrons pour le ſoûtenir & pour favoriſer ſa retraite & alors le combat redoubla. Mr. le Prince fit des choſes extraordinaires dans cette ocaſion : & par cette retraite qui a été autant admirée que les Batailles qu'il a gagnées, il ſauva l'armée Eſpagnolle qui ne fut jamais ſi expoſée ni ſi en danger d'être taillée entierement en pieces. Il abandonna néanmoins ſon Infanterie, ſon Canon, & ſon Bagage, mais ce fut en quoi il parut qu'il étoit grand en toutes choſes & qu'il n'avoit pas moins de prudence que de bravoure de l'aveu même de ſes ennemis. Si cette retraite fut glorieuſe à Mr. le Prince, elle aquit auſſi beaucoup de reputation à Mr. de Turenne & aux autres Généraux qui dégagerent enfin la Ville d'Arras & contraignirent les Eſpagnols d'en lever le Siege ; ce fut le vingt-cinquiéme d'Août.

Liv. VI. 1654.

Levée du Siege d'Arras.

La priſe de Stenay & la levée du Siege d'Arras furent ſuivies de la priſe du Queſnoy, de Clermont, du Catelet,

Liv. VI. 1655. let, de Landrecy, de Condé & de S. Guillain, que les François emporterent, parce que M. le Prince étoit si outré de ce qu'on n'avoit pas suivi ses sentimens à Arras & même si mortifié qu'il ne voulut pas s'aller exposer à recevoir de nouvelles mortifications à la défense de ces Places.

1656. *Siege de Valenciennes.* Il n'en fut pas de même l'Année suivante. Les François assiegerent Valenciennes. Cette Place fut investie le quinziéme de Juin & Mr. le Prince ayant mis tout en usage pour la secourir, il réüssit dans son dessein. Comme il s'agissoit de reparer l'honneur des Espagnols, il prit l'Avantgarde de leur Armée, & ayant reconnu les lignes des François, il se saisit d'une hauteur qu'ils n'avoient pas encore occupée & sur laquelle il se logea, ce qui les incommoda extremement. Cela n'empecha pas néanmoins que la tranchée ne fut ouverte & que le siege ne fut poussé avec une vigueur incroyable jusqu' au seixieme de Juillet. Mais Mr. le Prince qui faisoit entrer toutes les nuits des gens dans la Place ayant fait avertir le Gouverneur qu'il faloit qu'il lachât les Ecluses ce jour là, qui étoit le jour qu'il avoit choisi pour commencer d'attaquer les lignes des François, la chose fut executée. Les assiegez leverent leurs écluses qui rompirent tout d'un coup les

les digues des Francois & les ponts qu'ils avoient faits sur l'Escaut : & la campagne fut tellement inondée que le Maréchal de Turenne ne put jamais secourir le Marechal de la Ferté dont le quartier fut attaqué vigoureusement par Dom Juan d'Autriche alors Gouverneur des Pais-Bas & par Mr. le Prince : & quelque resistance que ce Marechal fit, il ne put empêcher que ses lignes ne fussent forcées & que les Espagnols n'entrassent dans la ville avec un secours tres considérable, ce qui obligea l'Armée Françoise de se retirer & de lever le siege. On dit que Mr. de Turenne avertit deux fois le Maréchal de la Ferté de se tenir sur ses gardes & que les Espagnols devoient attaquer cette nuit là. On ajoute même qu'il lui envoya des gens pour fortifier ses lignes, lui faisant connoitre qu'ayant à faire à Mr. le Prince il ne faloit pas qu'il s'endormit, mais que la jalousie qui étoit entre eux fut cause que ce Général mépriſa cet avis & cette offre. Quoi qu'il en soit il est certain que Mr. le Prince qui vouloit à quelque prix que ce fût, delivrer la Place, attaqua le quartier du Maréchal de la Ferté avec tant de fureur qu'il fût venu à bout de son entrepriſe quelque secours qu'il eût receu de Mr. le Maréchal de Turenne. Ce Prince n'eut pas plûtôt

Liv. VI. 1656.

Levée du siege de Valenciennes.

Liv. VI. 1656. paru, que la Cavalerie Francoise épouvantée fit un Caracol, abandonna le Maréchal de la Ferté & au lieu d'aller aux Espagnols tourna le dos & se retira. Le desordre fut si grand parmi cette Cavalerie, que ne trouvant point un pont pour passer l'Escaut par ce qu'ils avoient été tous submergez, elle se jettoit en bas du haut de certaines Dunes qu'il y avoit dans cet endroit-là & tomboient pêle-mêle sur les tentes de Mr. de Bellefons. Mr. de la Ferté fut fait prisonnier & sans son Capitaine des Gardes il eut été tué, mais il en couta la vie à ce Gentilhomme, qui s'étant mis au devant du Maréchal receut un coup dans la tête dont il mourut, quelques jours aprés; M. de Moret, le Comte d'Etrées, le Lieutenant des Chevaux Legers du Cardinal, l'Enseigne & beaucoup d'Officiers, Gens d'Armes & Chevaux Legers furent faits aussi prisonniers & il y eut plus de quinze cens Cavaliers qui furent noyez avec leurs chevaux. Mr. le Maréchal de la Ferté fut conduit dans la Place & logé dans la maison de Mr. de Bournonville qui en étoit Gouverneur, où Mr. le Prince le fut voir. Il le trouva dans le lit, où il le fut d'abord embrasser Aprés quoi il lui dit ces paroles: J'eusse souhaité que vôtre Camarade eût été pris & que vous ne l'eussiez

fiez point été. Ce n'eſt pas que je le craigne en campagne, je vous apprehenderois bien plus que lui, mais je me fuſſe fait un plaiſir de lui voir reſſentir une diſgrace dont je le crois plus digne que vous. Tout ce que j'ai à vous dire, puis que vous étes mon priſonnier, eſt que vous ſerez en liberté le plûtôt qu'il me ſera poſſible, mais parce que je ſuis obligé de garder des meſures avec les Eſpagnols, cela m'enpechera de vous renvoyer des demain. Pour de rançon de vous je n'en veux point, ni de vôtre argent, mais je veux bien toucher celui que le Roi donnera pour vous retirer. Mr. de la Ferté lui fit cent remercimens & quelques-jours aprés il fut mené à Rocroi. Liv. VI. 1656.

Cette diſgrace étonna un peu la Cour & anima le Maréchal de Turenne, qui ne perdant pas l'eſperance de faire d'autres Conquétes dans les Pays-Bas, tourna ſes Armes contre la Capelle qu'il reprit ſur les Eſpagnols avec tant de diligence qu'il leur fut impoſſible de la ſecourir, Mr. le Prince ne pouvant pas être par tout.

Dans le temps que les François aſſiegoient la Capelle, les Eſpagnols avoient formé le ſiege de S. Guillain, mais ils le leverent pour lors afin de ramaſſer toutes leurs forces. Cependant la levée de ce ſiege n'ayant pû empecher 1657.

Liv. VI. 1657. les François de venir à bout de leur entrepriſe, Mr. le Prince voulut qu'on attaquât de nouveau S. Guillain l'année ſuivante : & le Gouverneur des Pays-Bas, le Marquis de Ceracene & les autres Généraux y ayant conſenti, ils marcherent droit à cette Place & l'emporterent, le vingt-deuxieme de Mars. Quelques-temps aprés il ſe rendirent maitres de Condé.

Priſe de S. Guillain & de Condé

Mr. de Turenne aſſiege Cambray.

Mr. de Turenne qui étoit faché des conquétes que faiſoient les Eſpagnols voulut ſe dédommager ſur Cambrai des pertes que les François venoient de faire. Pour cet effet, s'étant mis une nuit à la tête d'un petit corps d'Armée ſans communiquer ſon deſſein à perſonne, il alla inveſtir cette place, où il n'y avoit dedans pour toutes troupes que la Mortepaye & cinquante Maîtres, ou environ : & ce qu'il y avoit encore de plus facheux pour le Roy d'Eſpagne, c'eſt que le Gouverneur & les habitans avoient quelques démelez enſemble.

La Place étant inveſtie de tous côtez & le reſte de l'Armée Françoiſe étant arrivé, on fit les ponts de Communication & en méme temps on donna aux Troupes tout ce qui pouvoit être néceſſaire pour travailler en diligence à faire les lignes.

Mr. le Prince en fut bien tôt averti, & ſachant le peu de monde qu'il y avoit

voit dans Cambrai & que l'Armée d'Espagne n'étoit pas prete pour aller secourir cette Place, il y marcha lui même avec sa Cavalerie qui faisoit dix-huit Escadrons. Comme il faloit qu'il passat par Valenciennes, dés qu'il en fut à deux ou trois lieuës, il prit les devans pour s'informer, de ceux qui commandoient dans la ville s'ils sçavoient des nouvelles de l'Armée de France. On luy répondit qu'on n'en sçavoit point, mais que ce qu'il y avoit de certain étoit que depuis vingt-quatre heures on avoit ouy tirer des coups de canon, du côté de Cambray; Je ne doute point, dit alors Mr. le Prince que cette Place ne soit assiegée, mais je veux tacher de la secourir, avant que les ennemis ayent achevé de fermer leurs lignes. Aprés quoi il pria le Gouverneur de lui faire preparer passage pour ses troupes. Quoi que ceux de Valenciennes n'eussent pas acoutumé de laisser passer des gens de guerre dans leur ville ils dirent néanmoins que s'il y vouloit passer, ils vouloient bien lui acorder le passage. Mr. le Prince accepta le parti & fit traverser cette ville à ses Troupes. Il fit repaitre ceux qui étoient passez les premiers. Dés que ceux là furent à un quart de lieuë de la ville il fit marcher les autres un peu plus loin & apres que ces derniers eurent repeu, il prit ceux Liv. VI 1657.

Liv. VI. 1657. qui avoient passé les premiers & s'avança avec cinq cens chevaux sur une hauteur d'où il aperceut le Camp & les lignes des François. Il vit même qu'on travailloit. Dés qu'il se fut convaincu par ses propres yeux que Mr. de Turenne avoit assiegé Cambrai, il revint à ses Troupes & faisant approcher tous les Officiers il leur dit que si l'on demeuroit trois jours sans donner du secours à cette Place, les lignes auxquelles les ennemis travailloient avec toute la diligence possible seroient en état de ne pouvoir être forcées; que l'Armée Espagnolle étoit trop loin pour l'attendre & que puis qu'il n'y avoit point d'autre reméde, il faloit entrer dans cette ville; que pour cet effet il avoit resolu d'y marcher sur les sept à huit heures du soir.

Il n'eut pas plûtôt communiqué son dessein qu'il disposa sa Cavalerie en trois lignes. Il y avoit six Escadrons à chacune. Il voulut commander la seconde. L'heure de marcher étant venuë, Mr. de Guitaut qui la commandoit s'avanca dans la resolution de forcer tout ce qui se presenteroit à lui & qui feroit la moindre resistance, mais heureusement pour lui il tomba dans la Garde du Regiment de Palluau qui demandant aux Troupes de Mr. le Prince : *qui vive ?* les laissa passer ayant cru qu'elles disoient Palluau, au lieu de Guitaut, à cause de la

1657.

la terminaiſon des noms. Mr. le Prince ſuivit avec la ſeconde ligne qui trouva les Troupes qui s'étoient reſſerrées. Il paſſa auſſi & les forca. L'autre ligne paſſa encore & entra, aprés avoir perdu quelques Officiers : enſuite de quoi ils furent à la paliſſade & entrerent dans la Contreſcarpe. La Cavalerie Françoiſe fut ſi ſurpriſe & ſi épouvantée qu'elle ne fit pas ſeulement mine de les pourſuivre. Tellement que le jour étant venu, Mr. de Turenne chagrin de ce qui venoit de ſe paſſer dit qu'il vouloit que l'Armée ſe retirat. En effet, elle batit aux champs : & en attendant qu'elle fut diſpoſée pour marcher, on depécha un Courrier à la Cour pour donner avis que Mr. le Prince étoit entré dans Cambray avec dixhuit Eſcadrons & qu'on alloit lever le ſiege. Cette Place avoit été inveſtie vers la fin de May.

Mr. le Prince entre dans Cambray & en fait lever le ſiege.

Le Cardinal voyant que le ſiege de Cambrai n'avoit pas réuſſi envoya ordre à Mr. de la Ferté, qui avoit des Troupes vers les Fontieres de Champagne d'inveſtir Montmidi, ce qu'il fit & cette Place fut emportée. Dans le temps que Montmidi étoit aſſiegé, les Eſpagnols firent une tentative ſur Calais, mais ils furent obligez de ſe retirer. Outre Montmidi, ils perdirent S. Venant, on leur fit lever le ſiege d'Ardres & ou leur prit Bourbourg,

Mar-

Liv. VI. 1658. Mardik, la Mothe-aux-Bois & quelques autres Places.

Siege de Dunkerque.

Les François avoient resolu le siege de Dunkerque, des l'année precedente & ils s'étoient déja saisis de tous les postes avantageux qui en pouvoient défendre les avenuës, afin de s'en rendre maîtres plus facilement. Mr. de Turenne bloqua cette Place par terre, du côté du Canal qui regarde Mardik & de l'autre jusqu'aux Dunes. L'Armée Angloise composée de dix-huit à vingt Vaisseaux l'investit par mer & en empêcha l'entrée: & la circonvallation étant faite, on commenca à ouvrir la tranchée le cinquieme de Juin. Les assiegez firent des sorties vigoureuses dans les premiers jours, mais ils furent toûjours repoussez. Les Espagnols qui voyoient bien de quelle importance étoit la perte de cette Place se mirent en état de la secourir. Mr. le Prince s'étoit déja même fort avancé. Mais Mr. de Turenne qui n'oublioit rien pour faire réussir son entrepriſe se tint si bien sur ses gardes, qu'il fut impossible de le surprendre. Il se fit plusieurs autres sorties, où il perit une infinité d'Officiers & de Soldats, de côté & d'autre. Cependant tandis que le siege se poussoit Mr. de Turenne eut avis que Dom Juan d'Autriche, le Prince de Condé & le Marechal d'Hocquincourt qui s'étoit jetté dans le parti

parti des Espagnols étoient partis d'Ypres pour Nieuport & qu'ils étoient resolus de tout hazarder pour delivrer Dunkerque. En effet le lendemain qui étoit l'onzieme on apprit qu'ils étoient campez auprés de l'Abbaye aux Dunes & qu'ils se mettoient en état d'aller attaquer les assiegeans. Le Maréchal d'Hocquincourt se detacha avec soixante Chevaux pour reconnoître les lignes des François, mais s'étant trop aproché d'une redoute, où quelques Soldats étoient à couvert, il fut blessé de cinq ou six coups de Mousquet dont il mourut deux heures aprés. Les François voyant bien que les Espagnols en vouloient venir aux mains & qu'on ne pouvoit pas l'éviter, leur allerent presenter le combat, le quatorziéme. Leur Aile droite commandée par Mr. de Turenne eut en tête le Prince de Condé qui se signalla dans cette Bataille autant qu'il l'avoit fait dans les autres. Il eut un Cheval tué sous luy, ce qui fallit à le faire tomber entre les mains de ses ennemis, mais son Capitaine des Gardes s'étant trouvé là luy donna le sien, aimant mieux être fait prisonnier luy même que si ce grand Prince l'eut été. Le Combat fut rude & sanglant : Mais malgré les perils où s'exposa Mr. le Prince & les grandes actions qu'il y fit, les Espagnols

Bataille des Dunes

Liv. VI. 1658. gnols furent défaits & du moment que la Bataille eut été perduë le Gouverneur de Dunkerque perdit tellement courage, que cinq ou six jours aprés, il demanda à capituler; ce fut le vingt-troisiéme du mois de Juin. La Place fut remise entre les mains des Anglois. La Prise de Dunkerque fut suivie de celle de Bergue, de Gravelines, d'Oudenarde, d'Ypres, & de plusieurs autres Places.

1659. Quoi que les François eussent eu de trés grands avantages sur les Espagnols ils ne laissoient pas de souhaiter la Paix. Déja la Reine qui la desiroit ardemment avoit dépéche en Espagne Mr. de Lionne pour en jetter les fondemens avec Don Louis d'Haro. Quoi que Mr. de Lionne fût *incognitò* à Madrid, les négociations de ce Ministre avoient reussi de la maniere que la Reine le pouvoit souhaiter. On étoit convenu des Articles généraux & il y avoit suspension d'armes. Mais le Roi d'Espagne ayant fait connoitre qu'il vouloit que le Prince de Condé fût compris dans le Traité de Paix, le Ministre de France dit qu'il avoit ordre de n'écouter pas une semblable proposition, que le Roi son Maitre vouloit disposer des graces qu'il croyoit devoir être acordées à ce Prince & qu'il ne vouloit pas permettre qu'en cela

cela on lui donnât la Loi. Depuis ce temps-là les conferences furent rompuës. Liv.VI. 1659.

Le Cardinal Mazarin connoissant bien que cette difficulté n'étoit pas facile à lever la communiqua au Pape qui étoit Mediateur entre les deux Couronnes, afin qu'il persuadât au Roi d'Espagne qu'il devoit se relacher sur les intérêts de Mr. le Prince, mais il ne put rien obtenir. Enfin la Paix entre la France & l'Espagne fut concluë de la maniere que tout le monde sçait. Le Cardinal Mazarin consentit d'abord que M. le Prince fut compris dans le Traité, mais il vouloit que pour ce qui regardoit son retablissement dans ses Dignitez & ses biens, on en laissât la disposition entiere au Roi. La chose fut longtemps débatuë. Néanmoins, aprés plusieurs contestations l'affaire fut terminée de la maniere que sa Majesté Catholique l'avoit souhaité, c'est à dire à l'avantage de Mr. le Prince. Voici les Articles qui le concernent tels qu'ils se trouvent inserez dans le Traité de Paix fait en l'Ile de Faisans l'An 1659. entre Philippe IV. Roi d'Espagne & Louis XIV. Roi de France.

I. Mr. le Prince de Condé ayant fait dire à Mr. le Cardinal Mazarin, Plenipo-

Liv. VI 1659 nipotentiaire du Roy Trés-Chrêtien son Souverain Seigneur, pour le faire sçavoir à Sa Majesté, qu'il a une extreme douleur, d'avoir depuis quelques années tenu une conduite, qui a été desagreable à Sa Majesté : qu'il voudroit pouvoir racheter de la meilleure partie de son sang, tout ce qu'il a commis d'hostilité dedans & hors de la France, à quoy il proteste, que son seul malheur l'a engagé plutôt qu'aucune mauvaise intention contre son service : & que si Sa Majesté a la generosité d'user envers luy de sa bonté Royale, oubliant tout le passé, & le retenant en l'honneur de ses bonnes graces, il s'efforcera, tant qu'il aura de vie, de reconnoître ce bien-fait, par une inviolable fidelité, & de reparer le passé par une entiere obeissance à tous ces commandemens. Et que cependant, pour commencer, & faire voir par les effets qui peuvent être presentement en son pouvoir, avec combien de passion il souhaite de rentrer en l'honneur de la bienveuillance de Sa Majesté ; il ne pretend rien en la conclusion de cette Paix, pour tous les interêts qu'il y peut avoir, que de la seule bonté, & du propre mouvement dudit Seigneur Roy son Souverain Seigneur ; & desire mêmes, qu'il plaise à Sa Majesté de disposer pleinement, & selon

son

son bon plaisir, en la maniere qu'Elle voudra, de tous les bien-faits que le Seigneur Roy Catholique voudra luy accorder, & luy a déja offert soit en Etats & Pais, soit en places ou en argent, qu'il remet tout aux pieds de Sa Majesté. En outre, qu'il est prêt de licentier & congedier toutes ses troupes, & de remettre au pouvoir de Sa Majesté les places de Rocroy, le Châtelet, & Linchamp, dont les deux premieres luy avoient été remises par Sadite Majesté Catholique. Et qu'aussi tôt qu'il en aura pû obtenir la permission, il envoyera une personne expresse audit Seigneur, pour luy protester encor plus precisement tous ces mêmes sentimens, & la verité de ses soûmissions, & donner à Sa Majesté tel Acte ou Ecrit signé de luy, qu'il plaira à Sa Majesté, pour asseurance qu'il renonce à toutes Ligues, Traitez, & Associations qu'il pourroit avoir faites par le passé, avec Sa Majesté Catholique. Et qu'il ne prendra ny recevra à l'advenir aucun établissement, pension, ny bienfait, d'aucun Roy ou Potentat Etranger. Et enfin, pour tous les interêts qu'il peut avoir, en quoy qu'ils puissent consister, il les remet entiérement au bon plaisir & disposition de Sa Majesté, sans pretention aucune. Sadite Majesté Trés-Chrêtienne, ayant

Liv. VI. 1659.

été

Liv. VI. 1659. été informée de tout ce que dessus, par son dit Plenipotentiaire, & touchée de ce procedé & soûmission dudit Sieur Prince, a desiré & consenty, que ses interêts soient terminez dans ce Traitté en la maniere qui suit, accordée & convenuë entre les deux Seigneurs Roys.

II. Premierement, Que ledit Sieur Prince desarmera, au plus tard dans huict semaines, à compter depuis le jour & date de la signature du present Traitté, & licentiera effectivement toutes ses troupes, tant de Cavallerie que d'Infanterie, Françoises ou étrangeres, qui composent le corps d'armée qu'il a dans les Pais-bas, & cela en la maniere qu'il plaira à Sa Majesté Très-Chrêtienne luy ordonner : à la reserve des Garnisons de Rocroy, du Châtelet, & de Linchamp, lesquelles seront licentiées au temps de la restitution desdites trois places. Et sera ledit désarmement & licentiement fait par ledit Sieur Prince reéllement & de bonne foy, sans transport, prêt ny vente, vraye ou simulée, à d'autres Princes ou Potentats quels qu'ils puissent être, amis ou ennemis de la France, ou de ses Alliez.

III. En second lieu, Que ledit Sieur Prince, envoyant une personne expresse à Sa Majesté, pour luy confirmer

mer plus particulierement toutes les choses cy-dessus dites en son nom, donnera un Acte signé de luy, à Sadite Majesté, par lequel il se soûmettra à l'execution de ce qui a été arrêté entre les deux Seigneurs Roys pour le regard de sa Personne & de ses interêts, & pour les personnes & interêts de ceux qui l'ont suivi. Et en consequence, declarera qu'il se depart sincerement, & renonce de bonne foy, à toutes Ligues, Intelligences, & Traittez d'association, ou de protection, qu'il a pû faire & contracter avec Sa Majesté Catholique, ou quelconques autres Roys, Potentats, ou Princes étrangers, & autres telles personnes que ce puisse être, tant au dedans, que hors le Royaume de France: avec promesse, de ne prendre ni recevoir en aucun temps à l'advenir, desdits Roys ou Potentats étrangers, aucunes pensions, établissemens, ni bien-faits, qui l'obligent à avoir dépendances d'eux, ni aucun attachement à quelque autre Roy ou Potentat, qu'à Sa Majesté son Souverain Seigneur: à peine, en cas de contravention audit Ecrit, d'être décheu délors de la rehabilitation & rétablissement qui luy sont accordez par le present Traité, & de retourner au méme état qu'il étoit à la fin du mois de Mars de la presente année. Liv. VI. 1659.

IV. En

Liv.VI. 1659. IV. En troisiéme lieu, Que ledit Sieur Prince, en execution de ce qui a été cy-devant arrêté & convenu entre lesdits deux Seigneurs Roys, remettra réellement & de fait, entre les mains de Sa Majesté Trés-Chrêtienne, les Places de Rocroy, le Châtelet, & Linchamp, au temps & jour qui sera dit ci-aprés, dans un autre Article de ce méme Traitté.

V. Moyennant l'execution de ce que dessus, Sa Majesté Trés-Chrétienne, en contemplation de la Paix, & en consideration des offices de Sa Majesté Catholique, usant de sa Clemence Royale, recevra sincerement & de bon cœur, ledit Sieur Prince en ses bonnes graces, luy pardonnera, & oubliera, avec la même sincerité, tout ce qu'il a par le passé fait & entrepris contre son service, soit dedans ou hors le Royaume; trouvera bon qu'il revienne en France, mêmes où sera la Cour de Sa Majesté. Ensuite dequoy Sadite Majesté remettra & rétablira ledit Sieur Prince réellement & de fait en la libre possession & jouissance de tous les biens, honneurs, dignitez, & privileges de Premier Prince de son Sang. Sans néanmoins, pour ce qui regarde lesdits biens, de quelque nature qu'ils soyent, que ledit Sieur Prince puisse jamais rien pretendre pour le passé, à

la

la restitution des fruits desdits biens, quelques personnes qui en ayent joüy par ordre de Sa Majesté, ni au payement & restitution de ses pensions, appointemens, ou autres rentes & revenus qu'il avoit sur les Domaines, Fermes, ou Receptes Generales dudit Seigneur Roy ; non plus que pour raison, ou sous pretexte de ce qu'il pouvoit pretendre luy être dû par Sa Majesté avant sa sortie du Royaume, ni pour les demolitions, degradations, ou dommages faits par les ordres de Sa Majesté, ou autrement, en quelque maniere que ce soit, dans ses biens, villes, places, fortifiées ou non fortifiées, Seigneuries, Chastellenies, Terres & Maisons dudit Sieur Prince. Liv. VI. 1659.

VI. Et pour ce qui regarde les Charges & Gouvernemens de Provinces ou de Places, dont ledit Sieur Prince étoit pourveu, & qu'il possedoit avant sa sortie de France, Sa Majesté Tres-Chrêtienne auroit long-temps constamment refusé de l'y retablir, jusques à ce qu'étant touchée du procedé & de la soûmission cy dessus dite dudit Sieur Prince, quand il a remis pleinement à son bon plaisir & disposition tous ses interêts, sans pretention aucune, & tout ce qui luy étoit offert par Sa Majesté Catholique, pour son dedommagement : Sadite Majesté Trés-Chrêtienne

Liv. VI. 1659. tienne s'est enfin portée à luy accorder ce que ensuit, à certaines conditions cy-aprés spécifiées; dont lesdits Seigneurs Roys ont convenu, & ainsi accordé. Sçavoir est, que moyennant que le Seigneur Roy Catholique de sa part, au lieu de ce qu'il avoit intention de donner audit Sieur Prince pour dedommagement, tire la Garnison Espagnole qui est dans la Ville, Place & Citadelle de Julliers, pour laisser ladite place & citadelle libres de ladite Garnison à Mr. le Duc de Neubourg, aux conditions & en la maniere, qui sera plus particulierement cy-aprés spécifiée dans un autre Article du present Traitté. Comme aussi, moyennant que Sadite Majesté Catholique, outre ladite sortie de la Garnison Espagnole des Ville & Citadelle de Julliers, mette entre les mains de Sa Majesté Trés-Chrêtienne, la Ville & Place d'Avennes, située entre Sambre & Meuze, avec ses appartenances, dépendances, annexes & Domaines, en la maniere que Sadite Majesté Catholique s'y est cy-dessus obligée, par un Article dudit present Traitté (laquelle place d'Avennes Sadite Majesté avoit aussi, entre autre chose, intention de donner audit Sieur Prince) moyennant ce que dessus, comme il est dit; c'est à dire, en compensation de ladite remise & cession

ceſſion d'une deſdites places faite audit Seigneur Roy Tres-Chrêtien, pour être unie & incorporée à jamais, à la Couronne de France; & de la ſortie de la garniſon Eſpagnole de l'autre, en faveur d'un Prince ami & allié de Sa Majeſté Tres-Chrêtienne, qu'Elle a deſiré d'obliger en vertu du Traitté de ladite alliance: Sadite Majeſté Tres-Chrêtienne, pour toutes choſes, generalement quelconques qui peuvent concerner les Charges & Gouvernemens que ledit Sieur Prince avoit poſſedez, ou que pouvoient avoir lieu d'eſperer ceux qui luy appartiennent, ſans nul excepter, donnera audit Sieur Prince le Gouvernement de la Province de Bourgogne & Breſſe; ſous leſquels s'entendent compris les Païs de Bugey, Gex, & Veromey: comme auſſi, luy donnera les Gouvernemens particuliers du Chateau de Dijon, & de la Ville de Saint Jean de Laune: & à Mr. le Duc d'Enguien ſon fils, la Charge de Grand Maître de France, & de ſa Maiſon; avec des Brevets d'aſſeurance audit Sieur Prince, pour la conſerver, en cas que ledit Sieur Duc d'Enguien vint à deceder avant luy. Liv. VI. 1659.

VII. Sadite Majeſté fera expedier ſes Lettres Patentes d'Abolition en bonne forme, de tout ce que ledit Sieur Prince, ſes parens, ſerviteurs, amis,

Liv. VI. 1659. adherens & domestiques, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, ont & peuvent avoir fait ou entrepris par le passé contre son service : en sorte qu'il ne luy puisse jamais, ni à eux, nuire ni prejudicier en aucun temps, ni à leurs heritiers, successeurs, & ayans cause, non plus que s'il n'étoit jamais advenu. Et ne fera Sadite Majesté, en aucun tems, aucune recherche envers ledit Sieur Prince, ni les siens, ni envers ses serviteurs, adherens, & domestiques, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, des deniers que lui ou eux ont pris dans les Receptes generales ou particulieres, ou dans les Bureaux de ses Fermes : & ne les obligera à aucune restitution desdits deniers, ni de toutes levées de contributions, impositions, exactions sur le Peuple, & actes d'hostilité commis dans la France, en quelque maniere que ce puisse être. Ce qui sera plus particulierement contenu dans lesdites Lettres d'Abolition, pour l'entiere seureté dudit Sieur Prince, & de ceux qui l'ont suivi, de n'en pouvoir jamais être recherchez, inquietez, ni molestez.

VIII. Aprés que ledit Sieur Prince aura satisfait de sa part au contenu dans les trois Articles 2. 3. & 4. du present Traitté, tous Duchez, Comtez, Terres, Seigneuries & Domaines, mê-

mêmes ceux de Clermont, Stenay & Dun, comme il les avoit avant sa sortie de France, & celuy de Jamets aussi, en cas qu'il l'ait eu, lesquels appartenoient cy-devant audit Sieur Prince: ensemble tous & quelconques ses autres biens meubles & immeubles, de quelque qualité qu'ils soient en la maniere cy-dessus dite, luy seront restituez réellement & de fait, ou à ceux que ledit Sieur Prince, étant en France, commettra & deputera, pour prendre en son nom la possession desdits biens, & le servir en leur administration. Comme aussi luy seront restituez, ou à sesdits Deputez, tous les Titres, Enseignemens, & autres Ecritures delaissées au temps de sa sortie du Royaume, dans les maisons de sesdites Terres & Seigneuries, ou ailleurs. Et sera ledit Sieur Prince reintegré en la vraye & réelle possession & jouïssance de sesdits Duchez, Comtez, Terres, Seigneuries, & Domaines, avec tels droits, autoritez, & Justice, Chancellerie, Cas Royaux, Greniers, Presentations & Collations de Benefices, Nominations d'Offices, graces & préeminences, dont luy & ses Predecesseurs ont joüy, & comme il en jouissoit avant sa sortie du Royaume. Bien entendu, qu'il laissera Bellegarde & Montrond en l'état qu'ils se trouvent

Liv. VI. 1659. à present. Sur quoy luy seront depéchez, en aussi bonne forme qu'il le desirera, toutes Lettres Patentes de Sa Majesté à ce necessaires, sans qu'il puisse être troublé, poursuivi, ni inquieté en ladite possession & joüissance, par ledit Seigneur Roy, ses Hoirs, Successeurs, ou ses Officiers, directement ni indirectement, nonobstant quelconques donations, unions, ou incorporations, qui pourroient avoir été faites desdits Duchez, Comtez, Terres, Seigneuries & Domaines, Biens, Honneurs, Dignitez & prerogatives de Premier Prince de son sang, & quelconques clauses derogatoires, Constitutions & Ordonnances à ce contraires. Comme aussi ledit Sieur Prince, ni ses Hoirs & Successeurs, pour raison des choses qu'il peut avoir faites, soit en France avant sa sortie, soit hors du Royaume aprés ladite sortie, ni pour quelconques Traittez, ou Intelligences, par luy faites & euës avec quelconques Princes, & Personnes de quelque état & qualité qu'ils soient, ne pourront être molestez ni inquietez, ni tirez en cause. Mais toutes procedures, Arrêts, mêmes celui du Parlement de Paris du vintsept Mars, de l'Année 1654. Jugemens, Sentences, & autres Actes, qui déja auroient été faits contre ledit Sieur Prince, tant en matiere civile que criminel-

minelle, (si ce n'est qu'en matiere civile il ait volontairement contesté) demeureront nulles, & de nulle valeur, & n'en sera jamais fait aucune poursuite, comme si jamais ils ne fussent advenus. Et à l'égard du Domaine d'Albret, dont ledit Sieur Prince jouissoit avant sa sortie de France, & duquel Sa Majesté a puis disposé autrement. Elle donnera audit Sieur Prince le Domaine du Bourbonnois, aux conditions que l'échange desdits deux Domaines avoit déja été adjusté, avant que ledit Sieur Prince sortit du Royaume. Liv. VI. 1659.

IX. Quant aux Parents, Amis, Serviteurs, Adherens ou Domestiques dudit Sieur Prince, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, qui ont suivi son Parti, ils pourront, en consequence des Pardon & Abolition cy-dessus dits en l'Article 7. revenir en France, avec ledit Sieur Prince, & établir leur sejour en tel lieu qu'ils desireront. Et seront rétablis comme les autres Sujets des deux Roys, en la paisible possession & jouïssance de leurs biens, Honneurs & Dignitez (à l'exception & reserve des Charges, Offices & Gouvernemens qu'ils possedoient avant leur sortie du Royaume) pour jouïr par eux desdits biens, Honneurs, & Dignitez, ainsi qu'ils les tenoient & possedoient. Sans pouvoir neantmoins pretendre aucune

Liv. VI. 1659. restitution des joüissances du passé, soit de ceux à qui Sa Majesté en auroit fait don, ou en quelque autre maniere que ce soit. Comme pareillement, seront rétablis en leurs droits, noms, raisons, actions, successions & heritages à eux survenus, ou aux enfans & veufves des deffunts, pendant leur absence du Royaume: comme aussi leurs meubles delaissez leur seront restituez, s'ils se trouvent en être. Et Sa Majesté, en contemplation de la Paix, declare nulles & de nulle valeur & effet (hors pour le regard de leurs dites Charges, Offices & Gouvernemens) toutes Procedures, Arrêts, mêmes celuy du Parlement de Paris du vintsept Mars 1654. Sentences, Jugemens, Adjudications, Donations, Incorporations, & autres Actes, qui contre eux ou leurs heritiers pourroient avoir été faits, pour raison d'avoir suivi le Parti dudit Sieur Prince; & ce tant en matiere civile, que criminelle (si ce n'est en matiere civile, qu'ils ayent volontairement contesté) sans qu'eux, ni leurs hoirs, puissent jamais en être recherchez, troublez ou inquietez. Sur toutes lesquelles choses cy-dessus dites, Sa Majesté Trés-Chrétienne fera expedier, tant audit Sieur Prince, qu'à ses Parens, Amis, Serviteurs, Adherens, & Domestiques, soit Ecclesiastiques ou Seculiers, toutes

Lettres

Lettres Patentes neceſſaires, contenans ce que deſſus, en bonne & ſeure forme. Leſquelles Lettres Patentes leur ſeront remiſes, quand ledit Sieur Prince aura accompli de ſa part le contenu aux trois Articles 2. 3. & 4 du preſent Traitté. Liv. VI. 1659.

X. En conformité de ce qui eſt contenu en l'Article VI. du preſent Traitté, par lequel Sa Majeſté Très-Chrêtienne s'oblige de donner audit Sieur Prince de Condé, & audit Sieur Duc d'Enguien ſon fils, les Gouvernemens, & la Charge qui y ſont ſpecifiez; & Sa Majeſté Catholique promet & s'oblige de ſa part, en foy & parolle de Roy, de faire ſortir de la Ville, Citadelle ou Château de Juliers, la garniſon Eſpagnolle qui eſt dans ladite Ville, Citadelle ou Château, & les autres troupes qui y auroient entré depuis peu, ou y pourroient de nouveau entrer, pour renforcer la garniſon: laiſſant dans ladite Ville & Citadelle, toute l'Artillerie qui ſera marquée aux Armes de la Maiſon de Cleves & de Juliers, ou qui luy aura appartenu: & pour le reſte de ladite Artillerie, armes, munitions & inſtrumens de guerre, que Sadite Majeſté a dans ladite Ville & Château de Juliers, Elles les pourra faire tirer: laiſſant ladite Ville, Citadelle, ou Château de Juliers, à M. le Duc de Neu-

Liv. VI. 1659. bourg, ou à ceux qui auront charge de luy de la recevoir, en la même qualité qu'il a la posſeſſion de l'Etat de Juliers: ledit Sieur Duc mettant auparavant entre les mains de Sa Majeſté Catholique, un Ecrit en bonne forme, ſigné de ſa main, & à la ſatisfaction de Sadite Majeſté Catholique, par lequel il s'oblige de ne pouvoir vendre, aliener ni engager ladite Ville, Citadelle ou Château, à aucun, ni aucuns autres Princes, ni à perſonnes particulieres; & qu'il n'y mettra, ni établira aucune garniſon que de ſes propres troupes: comme auſſi d'accorder à Sadite Majeſté Catholique, quand Elle en aura beſoin, le paſſage de ſes troupes, ſoit par ladite Ville, ſoit par l'Etat de Juliers; Sadite Majeſté payant à ſes frais la dépence des paſſages deſdites troupes, qui ſe feront a journées reglées, & marches raiſonnables, ſans pouvoir ſejourner dans le Pais, & ledit Sieur Duc prenant en telles occaſions les precautions neceſſaires pour la ſeureté de ladite Ville & Citadelle. Et en tout cas, que ledit Sieur Duc manquât d'accomplir ce à quoi il ſera obligé, tant de n'aliener, que de mettre aucune autre garniſon dans ladite place & Citadelle, que la ſienne propre, ou qu'il refuſât de donner paſſage aux troupes de Sa Majeſté Catholique, en payant: ledit Seigneur

gneur Roy Trés-Chrêtien promet, en foy & parole de Roy, de ne point assister ledit Sieur Duc, d'argent ni de Gens de guerre, ni en aucune autre maniere, par soy-même, ou par personnes interposées, pour soûtenir ladite contravention; & qu'au contraire, il donnera ses propres forces, s'il est necessaire, pour l'accomplissement de ce qui a été dit cy-dessus. Liv. VI. 1659.

Aprés que la Paix eut été conclue, Mr. le Prince retourna en France. Il y entra par la Capelle & alla passer à Soissons, où il ne voulut recevoir aucunes Harangues ni visites des Corps de Ville, protestant qu'il n'en vouloit point qu'il n'eut eu l'honneur de voir le Roi auparavant. Il partit le lendemain de Soissons lui quatriéme dans un Carosse, sçavoir Mr. le Duc d'Anguien, Mrs. de Boutteville & Guitaut. Il se rendit à Meaux & delà à Coulomiers chez Mr. de Longueville d'où il partit pour aller trouver le Roi qui étoit alors en Provence, en attendant l'accomplissement de son Mariage avec l'Infante d'Espagne, qui fut comme le premier fruit de la Paix.

1660. *Le Roi recoit M. le Prince.*

Le Roi qui avoit fait un Voyage à Toulouse avec la Reine, Monsieur & Mademoiselle, où se rendit le Cardinal, en partit vers le commence-

Liv. VI. 1660. ment de Janvier de l'Année 1660. Il arriva le douziéme du même mois à Arles & le dix septiéme à Aix, où deux jours aprés Mr. le Prince se rendit. Le Cardinal Mazarin le presenta au Roi, qui le receut avec une infinité de demonstrations de bonté & avec des asseurances reiterées qu'il oublieroit tout ce qui s'étoit passé. Il suivit la Cour & se trouva à la Magnifique Entrée de leurs Majestez à Paris, le vint-sixieme d'Août suivant.

1662. Il y avoit long temps que le Roi avoit dessein de reconnoitre les services de quelques personnes distinguées par leur naissance, en les honorant du Colier de l'Ordre du S. Esprit. La longueur de la guerre y avoit apporté de l'obstacle, mais la Paix se trouvant affermie il executa son dessein & fit soixante Chevaliers & huit Commandeurs. Le Cérémonie en fut faite dans l'Eglise des Grands Augustins à Paris avec toute la Magnificence possible, le dernier du mois de Decembre 1661. Les Prelats furent les premiers à qui l'Ordre fut conferé: & aprés l'Office le Roi fit la Cérémonie pour les Chevaliers Laiques, commençant par Mr. le Prince & continuant par le Duc d'Enguien, le Prince

Mr. le Prince est fait Chevalier de l'Ordre du St. Esprit.

Prince de Conti & le Duc de Verneuil. 1667.

Guerre en Flandres.

Philippe IV. Roi d'Espagne mourut le dix septieme de Septembre 1665. Lors qu'on commença les négotiations de la Paix & qu'on parla du Mariage du Roi de France avec l'Infante, les Espagnols s'y opposerent d'abord, dans l'apprehension où ils furent que la France ne les croisât quelque jour, au sujet des droits de cette Princesse : & ce qu'ils craignoient leur arriva; Comme le Roi de France prétendoit que le Duché de Brabant avec ses Annexes appartenoit à la Reine par le droit de Devolution, depuis la mort du Prince Balthasar son frere, qui mourut le neuvié ne d'Octobre 1649. il fit demander ce Pays à la Reine d'Espagne. On se moqua à Madrid de ces pretentions : & ce fut sur ce refus auquel on s'attendoit bien, que la France porta ses Armes dans les Pays-Bas, après avoir fait publier un Manifeste par lequel cette Couronne tachoit de faire voir qu'en se mettant en possession d'un Pays qui appartenoit à la Reine, il ne donnoit aucune atteinte au dernier Traité qui avoit été fait avec l'Espagne.

Le Roi partit de S. Germain le quatorzieme du mois de Mai & se mit en Campagne, le vingt-quatrieme. Il choisit pour son Lieutenant Général

Liv. VI. Mr. de Turenne. Il envoya du côté de
1667. Dunkerque le Maréchal d'Aumont pour y commander un Corps de sept ou huit mille hommes. Le Marquis de Crequi qui vivoit éloigné de la Cour, depuis cinq ou six ans y fut rappellé & envoyé sur la Frontiere vers Luxembourg avec trois ou quatre mille hommes. Mais Mr. le Prince n'eut point d'employ. Bergue, Furnes, Tournai, Doüai, Courtrai & l'Ile furent les fruits de cette Campagne : & les Espagnols furent toûjours batus.

1668. Cependant le Roi de France ne se voulant pas borner aux progrez qu'il avoit faits en Flandres voulut se rendre maître de la Franche-Comté & il n'attendit pas le Printemps pour entreprendre cette conqueste. Mr. le Prince qui avoit été dans l'inaction dans ses Gouvernemens, tandis que Mr. de Turenne avoit tant d'occasions de se distinguer dans les Pays-Bas, fut envoyé devant la Ville de Bezancon le sezieme de Fevrier, de l'année suivante. Le Roi qui étoit parti de Paris pour se trouver à cette expedition arriva à Dijon le lendemain. Et le même jour Mr. le Prince fit sommer la ville de se rendre. Les habitans de cette ville qui avoient été surpris & qui ne pouvoient faire aucune resistance prirent d'abord le parti de se rendre, en disant qu'ils

Bezan se rend à Mr. le Prince

pour-

vouloient bien se soumettre au Roi de France & le recevoir, mais comme dans une ville Imperiale Cependant Mr. le Prince leur ayant fait entendre que leur Ville avoit cessé d'être ville Imperiale par le Traité de Munster, & que si elle ne balancoit point à obeir on la conserveroit dans tous ses privileges, ils se rendirent purement & simplement & ouvrirent leurs portes. Dans le même temps le Duc de Luxembourg entra dans Salins, & Dole fut investi le neuviéme. Aprés que le Roi & Mr. le Prince furent convenus des mesures qu'il faloit prendre pour reduire cette ville avec la même facilité que Bezançon & Salins, le Comte de Chamilli, l'un des Maréchaux de Camp de l'Armée eut ordre d'aller sommer les habitans de se rendre avec promesse de leur conserver tous leurs droits, s'ils se soumettoient volontairement, mais en même temps avec menaces de ne leur faire aucun quartier s'ils faisoient la moindre resistance. Mr. de Chamilli ne receut pas la réponse qu'il souhaitoit, si bien qu'il fut resolu de l'emporter par force & le douziéme on fit trois attaques, où Mr. le Prince s'exposa beaucoup. Les assiegez se défendirent & il y eut des Officiers distinguez qui furent tuez dans cette occasion. Le Roi ayant veu

Liv. VI. 1668.

Prise de Salins, de Dole, Grai & autres Places.

Liv. VI. 1668. veu la resistance que faisoient ceux qui gouvernoient dans la Place envoya le lendemain le Comte de Grammont pour representer au Parlement la necessité qu'il y avoit de se rendre, ou d'être exposé à la fureur d'une Armée commandée par un Roi en personne, & par le Prince de Condé que la Victoire accompagnoit par tout. Il fit voir que non seulement il y avoit de la temerité de resister à des Troupes si fortes & commandées par des Chefs auxquels rien n'avoit resisté jusqu'alors, mais qu'il y avoit même du peril, puis que le Roi étoit resolu de donner un assaut général & de passer tout au fil de l'épée. Il ajouta à cela qu'on conserveroit aux Bourgeois de Dole tous leurs privileges; que pour changer de Domination ils n'en seroient pas moins heureux & qu'on n'avoit qu'à se determiner sur le champ. Le Parlement fut bien embarassé. Mais ayant fait réflexion qu'il valoit mieux se rendre aux conditions qu'on lui proposoit que de Courir le risque de voir brûler une ville entiere & d'être exposé aux hostilitez des Soldats, il donna satisfaction entiere au Comte de Grammont, qui amena des ôtages pour l'assurance de la reduction de la Place. La Capitulation fut signée, le quatorzieme.

zieme. Le Roi prit encore Grai le dix neuvieme. Les Chateaux de Jou & de S. Anne se rendirent aussi. De sorte que dans moins d'un mois toute la Franche-Comté fut reduite. Liv. VI. 1668.

Les Espagnols qui vouloient arrêter le cours des Conquetes de la France demanderent une suspension d'Armes qui leur fut accordée jusqu' au mois de Mai : & par le Traité d'Aix la Chapelle qui se fit la même année la Franche Comté fut renduë au Roi d'Espagne.

Il ne se passa rien de considerable, par rapport à Mr. le Prince, jusqu' à l'année 1672. que le Roi de France déclara la guerre à la Hollande Nous n'entrerons ici dans aucun détail. Il n'y a personne qui ne sache les motifs & les pretextes de cette guerre, dans laquelle les Provinces-Unies faillirent a être envahies par une Couronne qui se vouloit rendre maitresse de toute l'Europe & qui ne pouvoit venir qu'à ses fins si elle eût subjugué cette Florissance Republique, dont Dieu s'est déclaré le Protecteur jusques ici. Nous dirons seulement que dés que le Roi de France eut resolu cette guerre & assemblé pour cet effet une Armée de plus de cent mille hommes, il en forma trois Corps, dont il prit le commandement du principal & donna les deux au- 1672. *Guerre de Hollande.*

Liv. VI. 1672. autres à Mr. le Prince & au Comte de Chamilli. Les Troupes que le Roi commandoit s'assemblerent auprés de Charleroi & celles du Prince de Condé autour de Sedan ; elles étoient composées de quarante mille hommes. Mr. le Prince partit le premier, le Roi le second & le Comte de Chamilli les alla joindre : aprés quoi ils prirent tous trois le chemin de Mastricht, & s'allerent camper à cinq ou six lieues de cette Place. Quelques jours aprés il se tint un Conseil de guerre, où le Duc d'Orleans, le Prince de Condé & Mr. de Turenne assisterent. Les premiers avis furent qu'il faloit assieger Mastricht, mais ayant consideré que cette entrepriſe étoit perilleuse, on prit le chemin du Rhin. Le Corps d'Armée que commandoit Mr. le Prince marcha le premier, celui que le Roi commandoit suivit : & les deux Armées firent une marche de sept ou huit jours, sans avoir rencontré aucunes troupes, si l'on en excepte deux cens hommes qu'on trouva retranchez & que Mr. le Prince fit prisonniers, ce fut dans cette occasion que le Chevalier de la Rochefoucault frere du Prince de Marsillac fut tué.

Mr. le Prince assiege & prend Wesel.

Mr. le Prince ayant passé outre alla mettre le siege devant Wesel, tandis que le Roy assiegeoit Orsoy & Mr. de Turenne Burik. Mr. le Prince ne fut pas

pas plûtôt devant cette Place qu'il fit dresser une Batterie sur le Bord du Rhin, pour en ôter la communication & aprés avoir pris encore quelques précautions, il fit faire les lignes & attaqua avec tant de vigueur le Fort de la Lippe, qu'il l'emporta. C'étoit un Fort qui pouvoit beaucoup incommoder dans le siege. La prise de ce poste mit les assiegez dans une si grande consternation qu'ils demanderent une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midi : & cette suspension leur ayant été accordée, deux Deputés representerent à Mr. le Prince qu'ils étoient extremement surpris que Sa Majesté Trés Chrêtienne les eut attaquez ; qu'ils étoient sujets de l'Electeur de Brandebourg ; que les Etats Généraux n'avoient dans la Place, que les portes, les murailles, les ramparts & les Fortifications sans y exercer aucune Jurisdition ; & qu'ainsi ils demandoient que leur ville fut déclarée neutre : mais cette proposition ne fut point écoutée. Mr. le Prince continua ses attaques, fit travailler à la Tranchée porter des fascines à la saignée du fossé & disposa enfin toutes choses pour faire passer le Mineur. Cependant les assiegez ayant fait conduire sur les Ramparts quelques pieces de Canon la plupart démontées, ils firent un feu si épouvantable, que plus de quatre mille François fu-

Liv. VI. 1672.

Liv. VI. 1672. furent tuez. Cette défense quelque vigoureuse qu'elle fût n'empêcha pas qu'on ne poussât le siege. Mr. le Prince fit attaquer la Contrescarpe : & du moment qu'elle eut été emportée & qu'on s'y fut logé les assiegez capitulerent. Comme cette Place étoit importante & qu'elle se pouvoit defendre plus long-temps qu'elle ne fit, le Gouverneur fut condamné à avoir la tête tranchée, mais ayant fait voir qu'il avoit de bonnes raisons pour s'être rendu dans le temps qu'il le fit, on n'executa pas la Sentence.

Le Prince de Condé passa de Wesel à Rées qui se rendit d'abord, & de Rées à Emerik qui ne fit point aussi de resistance. Rhinbergue que le Roi avoit assiegé dans ce temps-là ouvrit les portes : mais il en couta la tête à celui qui y commandoit.

Le Roi de France qui ne s'étoit pas promis que ces Places deussent être aussi faciles à prendre qu'elles le furent & qui vouloit pousser ses conquestes se vit arreté par les Troupes des Etats Généraux qui étoient accourues pour défendre l'Issel, qui est une riviere qui couvre tout le Pays dont il avoit dessein de se rendre maître. Il resolut de passer cette riviere, mais comme elle est extremement profonde & que les bords en sont difficiles;

avant

avant que de rien entreprendre il voulut sçavoir l'avis du Prince de Condé auquel il écrivit sur ce sujet. Quelque acoutumé que fût Mr. le Prince aux grandes entrepriſes il trouva celle-là perilleuſe & repondit au Roi qu'elle étoit impraticable, mais qu'il faloit tenter de paſſer le Rhin, où les Hollandois ne ſe tenoient pas ſur leurs gardes. Ce Prince qui vouloit faciliter au Roi la Conquete de la Hollande ayant gagné un Gentilhomme du Pays, ce Gentilhomme lui montra un Gué vers Tolhuis, où l'eau étoit ſi baſſe à l'entrée & à la ſortie, qu'il n'y avoit pas deux cens pas à nager. Le Comte de Guiche eſſaia ſi ce qu'avoit dit le Gentilhomme étoit veritable: & ce Comte ayant éprouvé que le fleuve étoit guayable dans cet endroit, l'ayant paſſé lui même auec un de ſes Ecuyers & en ayant fait rapport à Mr. le Prince, Mr. le Prince en fit avertir en même temps le Roi, cette nouvelle fit tant de plaiſir à ce Monarque qu'il partit d'abord de ſon Camp avec ſa Maiſon: & ayant laiſſé le commandement du reſte de ſon Armée à Mr. de Turenne il alla joindre Mr. le Prince. Les Hollandois eurent quelque vent du deſſein qu'avoit formé le Roi de France. Ils envoyerent des troupes du côté, où les François avoient deſſein

Liv. VI. 1672. dessein de passer le Rhin, mais à cause de certains contretemps qu'il étoit impossible de prevoir, ces troupes n'eurent pas le temps de ce retrancher.

Passage du Rhin. Cependant le Roi de France ne fut pas plutôt arrivé sur les bords du Rhin qu'il fit mettre quelques pieces de Canon en Batterie & les troupes commencerent à passer. Il y eut un trés grand nombre de Volontaires & grands Seigneurs qui passerent, comme le Duc de Vivonne, les Comtes de Saulx, de Lionne, de Chauvigni & le Comte de Nogent qui se noya.

Mr. le Prince passe. Le Prince de Condé qui voulut avoir part à cette action passa aussitôt dans un petit Bateau avec le Duc d'Enguien son fils. Le Duc de Longueville son neveu passa à la Nage.

Ces deux Seigneurs n'eurent pas plûtôt passé qu'ils coururent à toute bride vers une barriere où quelques troupes étoient postées & sur lesquelles il commencerent à faire des décharges.

Ces troupes furent si surprises & au même temps si épouvantées qu'elles demanderent quartier. Mr. le Prince le leur acorda. Mais le Duc de Longueville qui avoit fait un peu la debauche, franchit la barriere. Le Duc d'Enguien le suivit : & ces troupes s'étant défendües, le Duc de Longue-

ville

ville fut tué. Mr. le Prince courut à eux pour moderer l'ardeur indiscrete de ces jeunes Seigneurs, mais il arriva trop tard & il fut même blessé d'un coup de Mousquet à la main gauche. Quoi que sa blessure l'incommodât beaucoup, il ne se retira point du combat que toutes ces troupes n'eussent été passées au fil de l'épée. La blessure que receut Mr. le Prince ne fut pas dangereuse, mais parce qu'elle étoit à la main où il avoit la goute ordinairement, elle lui étoit si incommode ne pouvant reposer ni nuit, ni jour, il se vit hors d'état de servir & se retira à Arnhem dont les François se rendirent Maîtres, comme de plusieurs autres Places. Chacun sait ce qui se passa dans les commencemens de cette guerre. Liv. VI. 1672. *Mr. le Prince est blessé.*

La Ville d'Utrecht se rendit comme plusieurs autres Villes & le Marquis de Rochefort en alla prendre possession. Le Prince de Condé qui étoit gueri de sa blessure y arriva, le premier de Mai de l'année suivante. Il y fut receu au bruit du Canon & du son des cloches. Mr. Stoupe Lieutenant de Roi lui presenta à son entrée les Clefs de la Ville dans un Bassin d'Argent. Aprés les avoir tenües quelque temps entre ses mains il les rendit, ensuite de quoi il fut conduit 1673. *Honneurs rendus à Utrecht à Mr. le Prince.*

au

Liv. VI. 1673. au logis qu'on lui avoit preparé, par la Garnison qui étoit sous les armes.

Quelque temps aprés que Mr. le Prince fut arrivé à Utrecht il se transporta en plusieurs endroits pour voir s'il pourroit entreprendre quelque chose: mais il trouva un si bon ordre par tout qu'il s'en retourna sans rien faire, se contentant d'avoir fait bâtir deux ponts sur le Leck à Culembourg & à Wick, afin d'avoir communication avec les troupes qui étoient dans le Betau. Il fut malade pendant quelque temps & comme il fut obligé de garder la chambre plusieurs jours il avoit toûjours avec lui tout ce qu'il y avoit de gens sçavans à Utrecht auxquels il faisoit les dernieres honnetetez. On dit qu'il voulut voir Spinoza & qu'il lui dit en riant que s'il le vouloit suivre en France il lui donneroit les moiens de vivre conformément aux Principes de sa Theologie, qu'il ne manquoit à Paris ni belles femmes, ni plaisirs. Cependant quoi qu'il le regardât comme un Deiste & comme un homme qui n'avoit aucune Religion, il ne laissa pas d'être charmé des conversations qu'il eut avec lui.

La plupart des Catholiques Romains du Païs de Gueldre furent si contens de se voir sous la domination d'un

d'un Roi Catholique, qu'on ne sçauroit exprimer leur joye. Dans l'esperance où ils étoient que leur Religion deviendroit la dominante, ils envoyerent des Deputez à M. le Prince pour le prier de leur donner les Eglises du plat Païs, dont les Protestans étoient en possession, le Prince qui voyoit bien que ces gens-là ne sçavoient ce qu'ils demandoient leur répondit par certaines railleries qui les déconcerterent. Aprés quoi il leur dit; qu'il n'avoit aucun ordre de sa Majesté pour ce qui concernoit leur demande; qu'au cas que le Roi vint à se rendre Maître de tout le Païs, ils auroient tout autant d'Eglises qu'ils en voudroient; mais que comme cela n'étoit pas encore seur, il leur conseilloit de demeurer en repos, & de n'accepter pas même aucun des Temples des Protestans quand on voudroit les leur acorder, pour n'avoir pas la mortification de les rendre dés que l'Armée Françoise se seroit retirée. Liv. VI. 1673.

Mr. le Prince sçavoit fort bien qu'il étoit impossible au Roi de France de conserver toutes les Places qu'il avoit emportées sur les Hollandois avec cette rapidité surprenante dont tout le Monde a oüi parler. Les Etats Généraux qui ne s'attendoient à rien moins qu'a la guerre qui leur fut déclarée furent 1674.

Liv. VI. 1674. rent surpris. Mais dans la suite étant revenus de leur épouvante & de leur surprise, ayant fait une Alliance avec la Maison d'Autriche & mis à la tête le Roi d'Angleterre aujourd'hui regnant, la France se vit obligée d'abandonner tout d'un coup presque toutes les Conquetes quelle avoit faites & elle commença à craindre à son tour. Dans l'apprehension où fut cette Couronne de se démeler avec honneur & avec avantage, d'une guerre qu'elle avoit commencée avec tant de hauteur, elle crût qu'il faloit avoir recours à l'intrigue. Pour cet effet tachant de diviser les Hollandois d'avec leurs Alliez, elle leur fit faire des propositions avantageuses s'ils vouloient donner les mains à la Paix. Elle offrit de leur rendre Mastricht & Grave qui étoient les seules Places qu'elle avoit conservées; mais les Hollandois n'y voulurent point entendre & aimerent mieux tenter le hazard de la guerre que d'abandonner l'Empereur, le Roi d'Espagne & les autres Princes qui s'étoient liguez avec eux & dont ils avoient receu un secours qui avoit deconcerté les François. Le Roi de France voyant qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là tâcha de flater l'ambition du Prince d'Orange par des promesses éclatantes:

mais

mais ce grand Prince les rejetta avec mépris & fit confidence aux Etats Généraux des propositions qui lui avoient été faites, les assurant qu'il viendroit à bout de chasser les François de leur Païs & qu'il leur feroit même ressentir quelque échec considerable, si ses sentimens étoient suivis & ses resolutions executées. Liv. VI. 1674.

Les differens interêts des Princes ligués faisoient que les choses n'alloient pas de la manière que l'eut souhaité ce grand Prince. Les uns vouloient qu'on assiegeât Grave, ou Mastricht, parce que ces deux Places leur devoient revenir. Les autres pour une semblable raison eussent souhaité qu'on eût fait le siege de Charleroi. Il y en avoit d'autres qui ne se soucioient point qu'on assiegeât aucune Place pourvû qu'on arretât l'Armée Françoise & qu'on l'empechât d'envoyer du secours à Mr. de Turenne. La France cependant profitoit de ces irresolutions. Le Prince d'Orange étoit au desespoir de ce qu'il ne pouvoit rien entreprendre quoi qu'il eût une Armée de prés de soixante mille hommes; il trouvoit des oppositions par tout. Enfin aprés beaucoup d'obstacles ce Prince l'enporta dans un Conseil de guerre, où il fut resolu qu'on assiégeroit Grave, ce qui fut executé

Liv. VI. 1674. par M. de Rabenhaut. Mais la prise de cette Place n'ayant pas été si facile qu'on l'avoit cru, on fut prés de trois mois à s'en rendre maître, dans ce temps-là le dessein du Prince d'Orange étoit d'attaquer Charleroy. Néanmoins il faisoit mine d'en vouloir à quelque autre Place. Le Prince de Condé à qui il n'étoit pas facile de faire prendre le change se campa à Pieton, entre Charleroi & Fontaine-l'Evêque, ayant la Sambre derriere lui & deux bois assez prés de la tête de son armée, entre lesquels il faloit que le Prince d'Orange passât nécessairement pour l'aller combatre, ce qui rendoit les approches des Hollandois comme impossibles. Le Prince d'Orange pour faire quitter au Prince de Condé le poste qu'il occupoit fit un détachement de sept ou huit mille hommes qui marcherent du côté de la Meuse : Mais Mr. le Prince se doutant bien qu'on n'avoit dessein que de lui faire faire quelque fausse démarche se contenta d'y envoyer du monde, ce qui rompit les mesures du Prince d'Orange. Ces deux Princes s'estimoient & se craignoient reciproquement : mais l'un étoit mieux servi que l'autre. Le Prince d'Orange formoit tous les jours de nouveaux desseins sans en pouvoir mettre aucun à execution, & le Prince de Condé ne proposoit rien qu'il n'executât

tât en même temps. Ce dernier qui se prevaloit de la mesintelligence des Alliez cotoyoit l'armée du Prince d'Orange, & ayant remarqué que dans une marche que cette armée faisoit, le terrain l'obligeoit de se separer, il fit monter la Cavalerie à Cheval & avant que la tête pût secourir la queuë il combâtit avec tant de bonheur, qu'on peut dire qu'il eut d'abord l'avantage, mais dans la suite les choses changerent, comme on le verra cy aprés. La Bataille dont nous allons parler se donna à Senef l'onziéme du mois d'Août. Liv. VI. 1674.

Le succés de cette Bataille a été si differemment rapporté qu'il n'est pas facile de juger qui fut celui qui remporta la victoire; l'un & l'autre parti l'ont prétenduë & l'un & l'autre, peut-être, sans beaucoup de raison, les choses furent fort égales.

Pendant que les armées étoient aux environs de Nivelle les Confederez avoient cherché le combat avec autant de passion & de soin que les François en avoient eu pour l'éviter, dans la resolution qu'ils avoient prise de n'en venir aux mains avec le Prince d'Orange que l'avantage ne fût visible de leur côté. On en attribuoit la raison, premierement à l'ardeur qu'avoit le jeune Prince d'Orange de s'ouvrir un chemin en France par la victoire, afin de vanger *Bataille de Senef.*

Liv. VI. 1674. son Pais des ravages qu'y avoient faits les François & de faire en même temps son premier coup d'essai de Bataille rangée contre un Général aussi fameux & aussi habile qu'étoit le Prince de Condé. On disoit en second lieu que le Prince de Condé qui étoit un vieux Général croyoit qu'il hasarderoit trop sa gloire s'il entroit en lice avec un Prince de vingt trois ans. Il y avoit une autre raison qui retenoit l'ardeur naturelle du Prince de Condé quoi que l'armée qu'il commandoit fût composée de bons Officiers, de Soldats choisis, bien disciplinez, preparez de longue main au combat & animez par le bonheur continuel qui les avoit accompagnez pendant deux guerres, ce qu'on ne pouvoit pas dire de celle que commandoit le Prince d'Orange. Cette raison étoit, que faisant reflexion qu'ayant été sur un trés méchant pied à la Cour de France, depuis le regne de Louis XIV. il consideroit qu'il seroit beaucoup plus responsable qu'un autre s'il arrivoit quelque grand malheur à son armée, parce que les Confederez auroient eu par là un chemin ouvert pour entrer en France, dont les Frontieres étoient sans défense de ce côté-là. Et certainement une Bataille perdue de la part de la France ne pouvoit qu'avoir de terribles suites & ébranler la grandeur de cette Couronne à cau-

à cause des mécontentemens qu'il y avoit dans le Royaume & dans lesquels on soupçonnoit que Mr. le Prince avoit part. Ces deux differentes dispositions obligeoient les deux Généraux, l'un à chercher soigneusement le combat & l'autre à l'éviter. Enfin le Prince d'Orange croyant qu'il n'y avoit point de moyen d'attirer les François à une Bataille qu'en entreprenant le siege de quelque Place considerable qui les attirât au secours, décampa & marcha du côté de Senef. Il divisa son armée en trois Corps. Les Allemands sous le commandement du Comte de Souches eurent l'Avantgarde. Les Espagnols sous le Prince de Vaudemont firent l'Arrieregarde. Et les Hollandois commandez par le Comte de Waldeck eurent le Corps de Bataille. Liv. VI. 1674.

Le Prince de Condé qui étoit retranché assez prés de là ayant observé leur marche, & veu comme nous l'avons dit, qu'il falloit nécessairement qu'ils passassant quelques défilez fort étroits, attendit que l'Avantgarde & le Corps de Bataille fussent passez. Mais dés qu'il eut veu que l'Arrieregarde commencoit à défiler, il sortit de ses retranchemens & chargea vigoureusement les Espagnols qui ne firent pas beaucoup de resistance. De sorte que presque dans un moment il tua sur la

Liv. VI. 1674. place plus de quinze cens hommes, pilla ou brula une partie des équipages, prit des Etandards & fit plusieurs prisonniers de marque. Le Prince d'Orange qui étoit à la tête de ses troupes fut fort surpris de ce qui se passoit à la queuë, & étant acouru à toute bride il vit tous ses gens en desordre, & le Prince de Condé qui pour profiter de son avantage tachoit de couper une partie de l'armée qui étoit separée de l'autre, par des bois. Ce Prince n'eut que le temps de s'emparer d'une hauteur qui étoit au delà du Village de Senef, où il posa sa Cavalerie, poussant devant elle trois gros Bataillons pour garder un défilé. Mais il lui fut impossible de secourir les Espagnols qui ayant été rompus se renverserent sur les Hollandois & les mirent dans un desordre effroyable. De sorte que le Prince de Condé poussant sa pointe acheva de les rompre fort aisément.

Si M. le Prince se fut contenté de ce succés, il est certain qu'on ne lui pouvoit point disputer la victoire, mais attiré par l'esperance d'en remporter une complete & croyant que les Hollandois qu'il estimoit être les plus méchantes troupes du monde ne feroient jamais ferme, aprés l'entiere défaite des Espagnols fit avancer toute son armée. Ce Prince qui venoit de faire

l'action

l'action du monde la plus vigoureuse & la plus hardie, & dont il eût remporté une gloire immortelle s'il en eût demeuré là, dit au Chevalier de Fourilles, Lieutenant Général qu'il faloit attaquer le Prince d'Orange. Le Chevalier lui répondit qu'il iroit par tout où il lui commanderoit, mais que s'il lui étoit permis de lui dire son sentiment, le Prince d'Orange occupoit un poste si avantageux, qu'il ne pourroit que perdre beaucoup de monde, s'il en venoit à une Bataille. Mr. le Prince qui ne l'aimoit pas lui repartit, d'un ton mépriſant qu'il ne lui demandoit pas son avis, à quoi il ajoûta qu'il ne s'étoit jamais trompé dans le jugement qu'il avoit toûjours fait de lui, sçavoir qu'il étoit bien plus propre à donner des conseils & à raisonner qu'à combatre. Ces paroles piquerent jusques au vif cet Officier qui certainement étoit brave. Il partit du moment sans repliquer davantage, passa un défilé pour aller charger la Cavalerie du Prince d'Orange qui étoit en Bataille, & executa les ordres de Mr. le Prince, mais ce fut aux dépens de sa vie & de la plupart des Officiers qui le suivirent. Il ne veçut qu'environ une heure, & un moment avant que d'expirer, il dit qu'il ne se soucioit pas de mourir parce qu'il mouroit pour le service de son Prince, mais qu'il

Liv. VI. 1674. qu'il eût bien souhaitté de vivre encore quelques heures pour voir de quelle maniere le Prince de Condé se tireroit d'affaires, ou plûtôt pour le voir succomber.

Cependant le Prince d'Orange marchoit au secours des Espagnols & des Escadrons qu'il avoit détachez: mais il fut d'abord envelopé par les fujards, qu'il ne pût jamais arréter, ni par paroles, ni par coups, ni par promesses, ni par reproches. Les Allemans avertis de ce qui se passoit arriverent à propos pour renforcer les Hollandois, & ce fut alors que la Bataille s'engagea & commença avec une grande furie, de part & d'autre. Comme le Prince de Condé venoit de faire perir plusieurs Braves gens il étoit tellement animé, qu'il s'exposa comme le moindre de ses soldats. Les Hollandois firent une resistance incroyable. Mais le Prince d'Orange voyant qu'il aloit être delogé de son poste fit avancer trois Bataillons pour soutenir ceux qui y étoient. Il est vrai qu'avant qu'il les eût postez ses gens pressez par le Prince de Condé se retirerent au Fay, village tout proche fortifié d'un Château & d'une Eglise & d'ailleurs entouré de hayes. Mr. le Prince qui ne sçavoit plus ce que c'étoit que de menager son monde, sans se soucier

des

des pertes qu'il avoit faites dans les deux actions precedentes, fit marcher des troupes de ce côté-là & ayant trouvé dans son chemin les trois Bataillons dont nous avons parlé qui n'avoient peu encore joindre les autres, il les mit en fuite. Liv. VI. 1674.

Il s'agissoit de chasser du Fay le Prince d'Orange. Mais la chose n'étoit pas aisée, parce que ce Prince qui donna dans cette occasion tant de marques de prudence & de Bravoure avoit un marais qui le couvroit d'un coté & de l'autre un bois qu'il avoit garni d'Infanterie, cependant comme rien ne paroissoit impossible au Prince de Condé, il envoya le Duc de Luxembourg du côté de ce Bois, pendant qu'avec ses meilleures troupes il entreprit de forcer le Village. Mais il trouva à qui parler, de tous côtez. Le Duc de Luxembourg fut obligé de se retirer, aprés avoir perdu ce qu'il avoit de meilleurs Officiers & l'élite de ses soldats: & si Mr. le Prince ne fit pas la même chose c'est qu'il vouloit vaincre, à quelque prix que ce fut pour se dedomager de la perte de tant de Braves gens qu'il avoit exposez sans aucune nécessité. Ce qui restoit d'Officiers voyant le premier Prince du sang exposé aux plus grands perils les voulurent partager avec lui. Jamais

Liv. VI. 1674. on n'a veu aller au feu avec tant de fureur, mais en même temps on n'a veu jamais une plus vigoureuse resistance. Les François repoussez par tout firent de nouveaux efforts, ils pousserent jusqu'à une ravine deux Bataillons d'Infanterie qui s'y étoient allés poster & passerent sur le ventre des Escadrons qui les soutenoient, mais ils perdirent dans cette ocasion tant de monde qu'ils n'eurent pas sujet de se glorifier des avantages qu'ils avoient remportez. Cette furieuse journée dura huit heures du jour & deux heures à la clarté de la Lune, qui vint à manquer, au grand chagrin des deux Généraux.

Le Prince d'Orange, pendant toute cette action, donna tous les ordres nécessaires avec une prudence admirable. Il ne negligea aucun avantage dont il put profiter, & chargea plusieurs fois les François à la tête de ses Escadrons avec cette Bravoure & ce courage qu'il a fait paroitre en tant de rencontres. Il fit ferme aussi bien contre ses gens rompus qui se renversoient sur lui que contre ses ennemis qui poursuivoient leur Victoire avec beaucoup de vigueur, & demeura engagé pendant plus de six heures dans le plus chaud du combat, jusqu'à ce qu'il fut emporté par les fuyards. Il les

rallia

rallia plusieurs fois & les ramena à la charge, enfin il s'exposa aussi bien que le Prince de Condé, à plus de dangers que le moindre soldat : de sorte que le Comte de Souches dans une lettre qu'il écrivit aux Etats Généraux sur ce Sujet, dit que pendant tout le combat ce Prince avoit témoigné la conduite d'un vieux Général & la valeur d'un César, ses Alliez & ses amis ne furent pas les seuls à lui donner la gloire qu'il meritoit. Ses ennemis en convinrent avec eux. Ils dirent que le Prince de Condé s'étoit comme multiplié pendant le combat & qu'il avoit trouvé par tout le Prince d'Orange. Mais le plus grand témoignage qu'il receut & celui qu'on doit regarder comme le plus glorieux fut celui du Prince de Condé lui même, qui dit en parlant de ce grand Monarque, qu'il avoit agi en tout en vieux Capitaine, excepté en s'exposant à trop de dangers, en quoi il avoit agi en jeune homme. Cependant le Prince de Condé tout vieux qu'il étoit, étoit tombé lui-même dans la même faute : car comme nous l'avons déja fait sentir, il s'exposa dans cette journée autant que le plus jeune Cavalier de son Armée lors qu'il vit que la Bataille étoit si sanglante & qu'il s'agissoit de tout gagner ou de tout perdre,

Liv. VI. 1674.

Liv. VI. 1674. tant le succés paroissoit incertain. Le Combat fut opiniatre de part & d'autre, & les deux Généraux s'engagerent si avant dans le peril, qu'on jugea bien qu'ils aimoient bien mieux mourir que de perdre la Bataille.

Comme les deux Armées étoient assez égales en nombre quand le combat commença, aussi compta-t-on que le nombre des morts fut à peu prés égal d'un côté & d'autre, & qu'il y avoit peri quinze à seize mille hommes, mais beaucoup plus d'Officiers du côté de la France que de celui des Alliez.

La nuit ayant separé les Armées plûtôt que la lassitude & la foiblesse des Combattans, les François se retirerent dans leur Camp, & deux heures aprés le Prince d'Orange se rendit dans celui qu'il avoit designé pour son Armée, le jour auparavant. Les Alliez prétendirent la Victoire, parce qu'ils étoient demeurez Maitres du Champ de Bataille & les François se l'attribuerent, à cause d'un plus grand nombre de prisonniers & d'Etandards qu'ils amenerent. Mais sans decider qui eut l'honneur de cette journée on peut dire que le Prince d'Orange remporta une grande Victoire en ce qu'il ne fut pas vaincu par le Prince de Condé, & que le Prince de Condé n'en

n'en remporta pas une moins grande, en ce qu'il ne fut pas vaincu par le Prince d'Orange. Liv. VI. 1674.

Aprés que les deux Armées se furent rafraichies & qu'on eut reparé autant qu'on le put les dommages qu'elles avoient souffert dans cette sanglante Bataille, elles se remirent en Campagne & firent attendre qu'avant que de la finir elles en viendroient encore aux mains. Le Prince d'Orange fit tout ce qu'il put pour cela, mais le Prince de Condé choisit toûjours des postes si avantageux & se retrancha si bien, qu'il fut impossible de le forcer sans desavantage. Il se contenta d'observer les mouvemens des Alliez, de conserver les Conquêtes que les François avoient faites & d'empêcher l'Armée Alliée d'entrer en France, qui étoit le dessein que les Confederez avoient projetté.

Siege d'Oudenarde levé.

Le Prince d'Orange voyant bien qu'il n'étoit pas possible d'en venir à une action avec le Prince de Condé qui ne se tenoit que sur la défensive, mit le siege devant Oudenarde, ou mois de Septembre: & par là il parvint à son but qui étoit d'attirer les François & de les faire sortir de leurs retranchemens. En effet le Prince de Condé ayant receu dans ce temps là un secours de troupes que le Maréchal

Liv.VI. chal d'Humieres lui devoit amener se
1674. mit incessamment en marche pour tâcher de delivrer cette Place. l'Armée Françoise n'eut pas plûtôt paru que le Prince d'Orange fit assembler un Conseil de guerre, où il proposa de sortir des lignes & d'aller attaquer le Prince de Condé, avant que ses troupes eussent le temps de se delasser & la chose étoit fort bien prise. Les Espagnols furent de son avis, mais le Comte de Souches n'y voulut jamais donner les mains, ce qui fit perdre cette ocasion & naitre une si grande mesintelligence entre les Oficiers Généraux, que le lendemainn les Allemands quitterent la tranchée & s'allerent poster à une lieuë de là, ce qui facilita aux François le moyen de faire entrer dans la Ville tout le secours qu'ils voulurent. Cette démarche obligea le Prince d'Orange à lever le siege. Sur quoi un Officier François ayant dit au Prince de Condé que ce Prince étoit malheureux, il lui repliqua qu'il l'étoit autant qu'il étoit Brave & qu'il se formoit là un Général qui ne se feroit pas moins redouter à la France que ses Ayeux l'avoient fait à l'Espagne.

1675. La Campagne suivante le Roi de France prit le Chateau de Dinan, mit le siege devant Huy & l'enporta, vers

vers le commencement de Juin : & le neuviéme du même mois il fit investir Limbourg. Le treiziéme on commença à travailler aux lignes de circonvalation. Le même jour le Prince de Condé & le Duc d'Enguien arriverent au Camp avec huit Escadrons de Cavalerie & le lendemain le Marechal de Crequi s'y rendit avec trois mille Chevaux. Tellement que le méme jour on ouvrit la tranchée. Le Prince d'Orange se mit en état d'aller secourir cette Place. Mais elle se rendit sans faire aucune resistance, avant que ce Prince fut arrivé. Liv. VI. 1675.

L'Armée Francoise étoit trop fatiguée pour faire quelque autre entrepriſe : & d'ailleurs la Campagne d'Allemagne aprochant, il faloit envoyer des Troupes à Mr. de Turenne qui en avoit grand besoin. On fit pour cet effet un détachement qu'on lui envoya & n'y ayant plus rien à faire en Flandres, le Roi de France se retira à Versailles & laissa le commandement de son Armée à Mr. le Prince. Ce détachement qu'on avoit envoyé en Allemagne fit que les affaires changerent de face, car au lieu que c'étoit auparavant le Prince d'Orange qui étoit sur la défensive, ce fut alors le Prince de Condé qui fut obligé de s'y tenir & il ne fut pas peu embarrassé, ce pen-

Liv. VI. 1675. pendant comme les Aliez n'entreprirent rien, cette Campagne finit sans éclat, d'un côté & d'autre.

Mort de Mr. de Turenne.

Tandis qu'on étoit comme dans l'inaction en Flandres on se disposoit à se bien batre en Allemagne & le Vicomte de Turenne y fut tué à la veille d'une Bataille qu'il avoit fait dessein de livrer aux Imperiaux, le 27. de Juillet. Le Prince de Condé receut ordre d'aller commander en Alsace aprés la mort de ce Général & il partit de Flandres, le dixieme d'Août, ayant laissé au Duc de Luxenbourg le commandement de l'Armée. Les Imperiaux avoient assiegé Haguenau le vingtieme du même mois. Mr. le Prince joignit en ce temps là avec un secours de quinze mille hommes l'Armée de France qui étoit campée auprés de Sledstadt, & ayant été averti du siege que Montecuculi avoit fait, il partit incontinent avec les Troupes qu'il avoit amenées & prit la route de Benfeldon & d'Erstein pour se rendre prés de la riviere de Prents & se campa, le vingt deuxieme, à Holtheim, faisant courir le bruit qu'il vouloit attaquer les Imperiaux, ou leur empêcher la communication avec Strasbourg. Montecuculi étant averti de cette marche partit le même jour de Haguenau, pour aller livrer Bataille à Mr. le Prince & laissa quatre mille hommes devant

vant la Place. Le lendemain il arriva à Gartnervelt, où les Troupes qu'il avoit laissées devant Haguenau le furent joindre & s'approcha si fort qu'il n'y avoit que la riviere de Prents entre les deux Armées. Mais il fit de si grandes pluyes dans ce temps-là qu'aucun des Généraux n'osa rien entreprendre. Les Imperiaux firent seulement quelques prisonniers entre lesquels se trouva le Maître d'Hotel de Mr. le Prince. Ils jetterent aussi un pont à Howart prés de Strasbourg, pour aller attaquer l'Armée Françoise. Liv. VI. 1675.

Comme cette ville avoit favorisé les desseins de Montecuculi dans le siege de Haguenau qu'il fut obligé de lever, les Magistrats n'eurent pas plûtôt apris l'arrivée de Mr. le Prince qu'ils lui envoyerent des deputez pour s'excuser de ce qu'ils avoient fait. Mais ils n'eurent pas la reponse qu'ils souhaitoyent Mr. le Prince leur repondit qu'aprés qu'il auroit couru au plus pressé il les iroit voir, si le Roi l'en vouloit croire. Cette réponse avoit été trop brusque & trop fiere pour n'avoir pas allarmé une ville qui connoissoit la reputation & l'humeur de ce Prince & qui avoit déja éprouvé dequoi il étoit capable, car au commencement de la guerre, Ricousse Officier de sa Maison avoit fait

une

Liv. VI. 1675. un entrepriſe ſur le pont de Strasbourg pour de bien moindres choſes, laquelle avoit été conceûe dans ſon Cabinet.

Pour revenir à Montecuculi, il ne ſe fut pas plûtôt approché du poſte où ſe retrancha Mr. le Prince, que Mr. le Prince fit tirer deux coups de Canon pour lui preſenter le combat. Les Armées étoient fort égales en forces. Mais le Général de l'Empereur apprehendant le premier feu des François & la reputation d'un Prince qui paſſoit pour le meilleur Capitaine de ſon ſiecle, ne voulut rien hazarder & ſe retira ſous le Canon de Strasbourg. Il fit ranger néanmoins tous les équipages ſur le bond du foſſé de cette ville afin que s'il prenoit envie à Mr. le Prince de l'attaquer il n'en fût point incommodé. Mais ce Prince n'avoit garde de l'aller attaquer dans ce poſte. Il ſe retira du côté des montagnes & delà à Chatenois, où il y avoit beaucoup de fourages.

Montecuculi alla camper à Obernheim, où il receut d'abord un renfort conſiderable de Cavalerie & d'Infanterie. Mr. le Prince qui le ſçeut & qui apprehenda que ce Général ne le vint attaquer ſe fortifia dans ſon Camp avec une diligence ſurprenante & quelques temps aprés ayant receu lui

lui même un renfort de deux mille Chevaux & de quelque Infanterie, il fut entierement rassuré. Il avoit fait dessein de quitter le poste où il s'étoit rétranché, mais parce qu'il fermoit les passages de Lorraine sur laquelle les Imperiaux avoient des desseins, il demeura dans son Camp, si bien que Montecuculli ne pensa plus qu'à se fortifier en Alsace, où il fit quelques petites Conquetes Pour donner néanmoins de la jalousie à Mr. le Prince il fit assieger Saverne : mais Mr. le Prince ne s'en emut point sachant que la Place étoit tres-bien fortifiée & que le Gouverneur étoit homme à se bien défendre. En effet on fut obligé de lever le siege. Le Marquis de Bade Dourlak qui en avoit le commandement entra dans le Brisgaw aprés la levée du siege, ce qui obligea quatre mille Chevaux que le Prince de Condé y avoit envoyez pour faire diversion, de s'aller joindre au gros de l'Armée. C'est ainsi que finit en Allemagne la Campagne de 1675. & celles de Mr. le Prince. Liv. VI. 1675.

La perte que le Roi de France avoit faite en perdant Mr. de Turenne lui avoit été extremement sensible, par une infinité de raisons. Mais quand ce n'eût été que pour le bien de son Royaume, il ne pouvoit assez regreter ce Général. En effet, il y avoit 1676.

Liv. VI. 1676. avoit si peu de personnes capables de remplir sa place que quand le Roi y eut fait réflexion, il eut peine à en trouver un seul sur qui il pût jetter les yeux, parmi tous les Princes & les Maréchaux de France. Il n'y avoit à proprement parler que Mr. le Prince, dont la valeur & le merite étoient reconus généralement de tout le monde : mais il ne plaisoit pas à Mr. de Louvois & le Roi ne faisoit rien que par les conseils de ce Ministre. On ne scauroit dire de quoi se plaignoit Mr. de Louvois de Mr. le Prince, mais il est certain qu'il ne l'aimoit pas & qu'il éloigna le Roi autant qu'il le put de l'envoyer commander l'Armée en Allemagne. Il convenoit à la verité, que le Prince de Condé étoit un des plus grands Capitaines du siecle & qu'on ne lui pouvoit pas disputer une gloire qu'il s'étoit aquise par une infinité de Batailles qu'il avoit gagnées : mais en même temps il disoit que c'étoit un Prince trop vif & trop entreprenant ; qu'on voyoit par la Bataille de Senef qu'il cherchoit plûtôt sa propre gloire que le bien du Royaume ; qu'un Général plus sage eût remporté la Victoire entiere & eût conservé les Troupes qu'il fit perir aprés les premiers avantages qu'il avoit eus sur ses ennemis, & qu'il n'ozeroit le garantir que ce Prince fût aussi bon François qu'il l'avoit

voit promis lors qu'il fit sa paix avec sa Majesté. Liv. VI. 1676.

Quelque grand coup qu'eût frapé Mr. de Louvois pour obliger le Roi à ne point donner le commandement de son Armée à Mr. le Prince, ce Monarque étoit si persuadé de son habileté, de sa prudence, de sa bravoure & même de la fidelité qu'il lui avoit promise, qu'il n'eût eu aucun égard pour le coup aux remonstrances de son Ministre. Mais Mr. le Prince se priva lui même de ce commandement qui lui fut offert, par les conditions qu'il voulut faire avec le Roi. Il luy demanda que le Duc d'Anguien commandat l'Armée conjointement avec lui, promettant qu'il ne feroit rien que par son ordre & que ce n'étoit que pour avoir le contentement de voir son fils qu'il aimoit avec passion en état d'aquerir de la gloire. Mais le Roi qui n'aimoit pas trop le Duc d'Anguien & qui d'ailleurs étoit bien aise que les graces vinssent de lui sans qu'on les lui arrachât ne voulut point entendre parler de cette proposition. Si bien que le Marquis de Louvois profitant de la conjoncture lui proposa le Duc de Luxembourg qui fut agréé en même temps. *Pourquoy Mr. le Prince n'a pas le Commandement de l'Armée d'Allemagne.*

Dés que le Duc de Luxembourg eut receu ses Ordres il partit pour l'Alsace, où étoit le rendevous de l'Armée qui n'avoit jamais été si belle, ni si nombreuse. Mais tous les Officiers recom-

Liv. VI. 1676. connurent bien-tôt, que le Roi lui avoit donné un fardeau qui étoit au dessus de ses forces & qu'il n'y avoit que le Prince de Condé qui se pût tirer avec honneur de ce Commandement dans la disposition où étoient les affaires. On en eut bien-tôt une preuve dans le siege de Philisbourg que fit le Duc de Lorraine. Cette Place soutint le siege pendant quatre mois, sans que le Duc de Luxembourg fut en état de la secourir, quoi qu'il fut à la tête d'une Armée de cinquante mille hommes, à la vûe presque des Assiegeans. Le Roi fut bien fâché lors qu'on lui apporta la nouvelle de la prise de cette Ville de n'avoir pas envoyé le Prince de Condé en Allemagne, mais il n'y avoit plus de reméde. Il lui demauda cependant ce qu'il eût falu faire pour sauver cette Place. *Sire*, lui repondit le Prince, *il faloit que le Duc de Luxembourg empechât que Mr. de Lorraine y mit le siege : & puis que la faute étoit faite il faloit qu'il hazardât l'Armée & qu'il allat forcer l'ennemi dans ses retranchemens au peril de mille vies, s'il en eût eu autant. Il n'y avoit que ce seul parti à prendre.*

Quoi que la guerre continuât & qu'elle se fit même avec une vigueur inimaginable, il y avoit des Conferences à Nimegue pour la paix, laquelle fut enfin conclue, de la maniere que tout le monde sçait. ME-

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
LOUIS DE BOURBON,
PRINCE DE CONDE'.

LIVRE SEPTIE'ME.

Aprés la Paix de Nimegue, le Prince de Condé résolut de demander au Roy la permission de se retirer à Chantilly. Il dit donc à Sa Majesté, d'une maniere soûmise & respectueuse, que son âge & ses indispositions l'obligeoient à la supplier de consentir à cette retraite. Le Roy y consentit. Aprés quoy M. le Prince quitta

Le Prince de Condé se retire à Chantilly.

L. VII. 1679. quitta la Cour & s'en alla à cette Maison, pour y mener une vie privée.

Divers raisonnemens sur cette retraite.

On raisonna diversement sur les motifs qui avoient porté un si grand Prince à vouloir mener dans une Maison de Campagne une vie qui sembloit si peu conforme à son rang. Les uns crurent que ses indispositions luy avoient fait prendre ce parti, & qu'elles luy avoient fait craindre non seulement que sa santé ne devint encore plus mauvaise dans l'agitation de la Cour, mais aussi que l'empêchant de faire exactement sa Cour au Roy, Sa Majesté n'attribuât quelquefois à un manquement de consideration & de respect, ce qui n'auroit dû être attribué qu'à des infirmitez. D'autres ne concevant que des idées nobles & sublimes des motifs de la retraite d'un tel Héros, disoient, qu'aprés avoir aquis tant de gloire dans le mouvement & dans l'action, il avoit voulu en aquerir d'une nouvelle sorte dans le repos & dans la solitude; qu'aprés tant de Batailles & le tumulte des armes, il avoit souhaité de goûter ces vertus paisibles & cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le Soldat, non plus qu'avec la fortune, où tout charme & rien n'ébloüit, qu'on regarde sans être étourdi ni par le son des trompettes ni par le bruit du canon, ni par les cris des blessez, où un Héros reduit à lui-même & se possedant lui-méme paroît aussi

aussi grand & aussi respecté que lors qu'il commande des armées, que tout marche à sa parole, qu'il donne des Combats & remporte des victoires. D'autres alleguoient, que M. le Prince recevoit de temps en temps, à la Cour, des mortifications de la part du Roy, qui se souvenant du passé luy donnoit quelquefois des marques d'un secret ressentiment & d'une aversion qui n'avoit jamais pû être entiérement deracinée; que le Prince de Condé, qui y avoit toûjours pris garde, avoit sagément conçû qu'il devoit ôter de devant les yeux de Sa Majesté un objet qui ne lui étoit pas tout à fait agréable, & qui renouvellant le souvenir des choses passées pouvoit nuire à la fortune de M. le Duc d'Enguien son fils. Liv. VII 1679.

Il est constant qu'aprés la paix de Nimegue & depuis même que Mr. le Prince se fût rétiré à Chantilly, Son Alteſſe reçût de fâcheuses mortifications. Lors que le Prince de Conty se maria avec Mademoiselle de Blois fille du Roy & de Madame de la Valliere, Mr. le Prince eut le deplaisir de voir que dans le contract de Mariage, qu'il devoit signer, on ne luy donnoit point le tître de *Haut & Puissant Seigneur*; qu'on lui avoit toûjours donné. Aussi quand Mr. Colbert lui présenta ce contract à signer, il refusa de le faire, &

Li. VII. 1679. alla porter ses plaintes au Roy, qui aprés les avoir entenduës, lui dit d'une maniére secche, *Mon Cousin, signez, signez.* Alors M. le Prince fit une profonde reverence, & alla signer. Il se voyoit aussi dans la facheuse nécessité de ne pas tenir son rang dans les occasions où il se rencontroit avec les fils naturels du Roy. Car pour lui plaire & faire sa Cour, il agissoit avec eux comme avec ses égaux, quelque jeunes même qu'ils fussent. Ainsi, dans le temps du méme Mariage du Prince de Conty, le Roy s'étant informé si Mr. le Prince avoit rendu visite au Comte de Vermandois frére de Mademoiselle de Blois, & le Prince qui n'avoit pas rendu cette visite, en ayant été d'abord averti, partit de la main & alla voir Mr. de Vermandois pour luy faire des complimens sur le Mariage de Mademoiselle sa Sœur avec son Neveu. Et parce que le Comte de Vermandois ne prenoit pour lui qu'un siége pliant aprés avoir fait présenter à Mr. le Prince un fauteuil, Mr. le Prince n'osa pas le prendre, mais se fit donner un siége pliant aussi. Cela plût fort au Roy, qui pourtant dit à Mr. le Prince, la premiére fois qu'il le vit: *Mon Cousin, il falloit prendre le fauteuil; & j'entends que Vermandois vous respecte.* Mr. le Prince donna encore d'autres marques

ques du soin qu'il prenoit de faire sa cour au Roy, par l'estime & la consideration singuliere qu'il témoignoit avoir pour les fils naturels de Sa Majesté : il en donna, dis-je, d'autres marques dans la méme conjoncture, de la maniére que je vais rapporter. Comme il s'entretenoit avec quelques courtisans, le Duc du Maine & quelques autres jeunes Seigneurs qui n'étoient pas éloignez, ajant fait du bruit & troublé cét entretien, qui étoit assez serieux & dans lequel Mr. le Prince paroissoit fort appliqué, Son Alteſſe dît en se fachant. *Qu'on empêche ces enfans de faire tant de bruit.* Le jeune Duc du Maine qui n'étoit alors qu'un enfant ayant entendu cela, & adressant la parole à Mr. le Prince, profera ces paroles toutes pleines d'esprit & de feu: *Monsieur, je m'estimerois fort heureux si un jour je faisois autant de bruit que vous en avez fait par tant de belles actions & par tant de glorieuses victoires que vous avez remportées.* Le Prince de Condé n'eut pas plûtôt entendu ces paroles, qu'il alla les rapporter au Roy, pour luy plaire & gagner ses bonnes graces. L. VII. 1679.

Au fonds, tous ces differens motifs qui furent alleguez touchant la retraite de M. le Prince, peuvent être joints, & pûrent tous ensemble le faire resou-

Li. VII. 1679. dre à passer le reste de ses jours à Chantilly, envelopé dans son propre mérite & dans sa propre vertu, quoyque dans cette conjoncture on déliberât en Pologne de l'élever sur le Trône. En effet, dans cette aimable solitude, où il ne vivoit que de lait à cause de la goûte, dont il étoit fort tourmenté, il conserva prez de vingt ans une vie qui n'auroit peut-être pas duré si long-temps dans le tumulte de la Cour; il aquit un nouveau genre de gloire très-considérable; & comme il n'alloit à la Cour que par intervalles, trois ou quatre fois l'an, & qu'alors il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit plaire au Roy, il gagna entiérement ses bonnes graces, & l'engagea à concevoir de plus en plus des sentimens d'affection pour le Duc d'Enguien.

Occupations du Prince de Condé à Chantilly

Le Prince de Condé ne fut pas plûtôt retiré à Chantilly, qu'il s'attacha à orner & embellir sa solitude de toutes les maniéres possibles: en quoy il réussit admirablement. Cette Maison de Chantilly n'avoit été qu'une ancienne masure de la Maison de Montmorency, & qu'un vieux Château tout au plus qui n'avoit rien de beau ni de regulier. Mais Mr. le Prince en fit un Palais enchanté. Et certes, il luy faloit une demeure non seulement proportionnée à la grandeur de sa naissance, mais

mais encore à la gloire qu'il venoit d'aquerir dans le monde. C'eſt pourquoy, il imagina un trés-beau projet & l'exécuta tres-noblement, l'amenant à une ſi grande perfection que dans l'ordre & l'arrangement de ſa demeure on découvroit de tous côtez des traits de la grandeur de ſon genie & des marques de la nobleſſe de ſon cœur. Outre la ſymmetrie & les beautez de l'Edifice ; les bocages, les ruiſſeaux, les berceaux, les fontaines, les canaux, les allées, les jets d'eau qui ne ſe taiſoient ni jour ni nuit, tout marquoit l'élevation de ſon ame & la politeſſe de ſon eſprit. Li. VII. 1679.

C'eſt dans ce charmant ſéjour qu'il s'occupoit ſans ceſſe d'une maniére digne de lui. Il n'y avoit aucun livre conſidérable qu'il ne lût, & dont il ne jugeât avec un goût trés exquis & avec un diſcernement tres-juſte. Il obſervoit avec ſoin toutes les bien ſéances. Il joüiſſoit & faiſoit joüir tous ceux qui l'alloient voir, de tous les plaiſirs innocens, & de tous les divertiſſemens honnêtes. Il faiſoit, dans les heures deſtinées à la retraite, des reflexions continuelles ſur tous les évenemens de ſa vie, & en retiroit des leçons tres-importantes pour la conduite de la vie. Auſſi ſe defit-il dans ſa retraite, de divers defauts qui avoient terni le luſtre

Li. VII. de sa gloire. Il faisoit part de ses lu-
1679. miéres aux uns, de ses conseils aux autres, & donnoit des témoignages de son affection à tous.

Les Courtisans les plus ambitieux & les plus attachez à la Cour alloient souvent étudier ce grand homme dans sa glorieuse solitude, & ils en revenoient toûjours & plus éclairez & plus habiles. Chantilly n'étoit frequenté que par des gens d'esprit, & par ceux qui avoient assez bon goût pour prendre plaisir à écouter & à entendre ce Prince raconter les divers évenemens de sa vie, & mille autres choses curieuses qu'il avoit coûtume de dire si agréablement sur tous les sujets dont il parloit. Tellement que l'utile se trouvant à Chantilly avec l'agréable dans un
1680. eminent degré, on oublioit avec joye tous les autres lieux quand on se trouvoit en celuy-là.

Passion du Prince de Condé pour la guerre.

Au reste, parce que le Prince de Condé conservoit toûjours beaucoup de passion pour cette gloire qu'on aquiert à la guerre, il ne laissoit pas, tout retiré qu'il étoit, d'aimer le mouvement & l'action. Piqué d'une noble jalousie, il n'entendoit presque point parler de la guerre, dans les premiéres années de sa retraite, qu'il ne prît feu aussitôt. Mais la Paix ne luy permettant pas de paroître à la tête des armées, il

s'attâ-

s'attâchoit à receuillir & à faire receuillir à tous ceux qui luy venoient faire leur cour, les plus doux & les plus utiles fruits de ses victoires & de ses éclatantes actions. L. VII. 1679.

Visites que le Prince de Condé rendoit au Roy.

Il sortoit de temps en temps de sa retraite pour aller à S. Germain & à Versailles rendre des visites au Roy, surtout dans les occasions extraordinaires. De tous les Courtisans c'étoit celuy qui approchoit du Trône avec le plus de respect & qui parloit à Sa Majesté avec le plus de soûmission. Aussi, les plus sages & les plus habiles le suivoient en ces rencontres pour étudier la maniére dont il faisoit sa cour au Roy. 1681.

Tout le monde s'empresse d'aller voir le Prince de Condé à Chantilly.

L'éclat de sa retraite & de ses éminentes qualitez attira de toutes les Provinces de la France & des Etats les plus éloignez une infinité de gens qui voulurent voir les merveilles qu'on en publioit. Ils en trouverent toûjours plus qu'on ne leur en avoit dit. L'accueil favorable qu'il leur faisoit, la maniére obligeante dont il les traittoit, l'application avec laquelle, sans rien épargner, il donnoit ses ordres pour les divertir, ce qu'ils lui voyoient faire, ce qu'ils lui entendoient dire, tout les ravissoit; & ils disoient ensuite par tout qu'ils ne l'avoient pas trouvé moins admirable à

L. VII. 1681. Chantilly que dans les sieges & dans les combats. Aussi, quelque soin qu'on prit de montrer aux Etrangers qu'on consideroit, ce qu'il y a de plus beau & de plus curieux en France, il leur tardoit de pouvoir faire la reverence à Mr. le Prince, & de l'entretenir: & quand ils étoient de retour en leur pais, ils ne manquoient jamais de dire, *nous avons vû le Prince de Condé.*

Le Roi va voir le Prince de Condé à Chantilly.

Mais de toutes les visites que Mr. le Prince reçût à Chantilly, la plus glorieuse sans doute fut celle que le Roi lui fit l'honneur de lui rendre, & pour laquelle Son Alteſſe témoigna une tres-grande gratitude. Mr. le Prince recût sa Majesté avec tout le respect, toute la joye, & toute l'allegresse possibles: & en cette occasion il fit éclater une magnificence & une liberalité extraordinaire; il depensa cinquante mille écus pour traitter splendidement le Roi & toute la Cour.

Derniére maladie du Prince de Condé.

Aprés que ce grand Prince eût passé prez de vingt ans dans sa retraite de Chantilly de la maniére que je viens de rapporter, le fil d'une si belle vie fut tranché par un accident qui fit connoître jusqu'à quel point la vie du Roi lui étoit chére, & la sienne propre indifferente, lors qu'il s'agissoit de son devoir.

Ayant appris que Madame la Duchesse

cheſſe de Bourbon ſa petite fille, & L. VII
fille naturelle du Roi étoit attaquée 1686.
de la petite verole à Fontainebleau,
il partit de Chantilly, tout indiſpoſé
qu'il étoit, l'onziéme du mois de No-
vembre 1686. pour aller voir cette
Princeſſe. Il trouva en y allant
Mr. le Duc de Bourbon & Made-
moiſelle qui revenoient de Fontaine-
bleau, par un ordre que le Roi leur
avoit fait donner ſur le premier
bruit de la petite verole. Ce jeune
Prince & cette jeune Princeſſe tâche-
rent d'obliger Mr. le Prince à retour-
ner ſur ſes pas, & à attendre à Paris
des nouvelles de ce qui ſe paſſeroit à
Fontainebleau. Ils n'oublierent ni ten-
dreſſes, ni priéres, ni larmes: mais
ils ne purent rien obtenir. M. le Prince
continua ſon chemin; & il ne fut pas
plûtôt arrivé, qu'il prit toutes les pré-
cautions imaginables, & employa tous
les moiens poſſibles pour détourner un
accident pareil à celui que la petite
verole avoit cauſé dans ſa Famille en
1685. par la mort de Mr. le Prince
de Conty. Et comme il vit que le
Roi vouloit entrer dans la chambre de
Madame la Ducheſſe de Bourbon, il
ſe mit ſur la porte, & par une réſi-
ſtance également forte & reſpectueuſe
il empêcha Sa Majeſté d'entrer dans un
lieu, dont le mauvais air auroit pû lui

L. VII. 1686. être funeste : aprés quoi il alla tomber évanoui à quatre pas. Tout malade qu'il étoit il se faisoit porter plusieurs fois chaque jour dans la Chambre de la Princesse : mais enfin le mauvais air joint à la fatigue de ce dernier voyage le fit tomber dans un état qui termina sa vie dans peu de temps.

Le bruit de l'état où se trouvoit M. le Prince, s'étant répandu à la Cour & dans Paris, une infinité de couriers vinrent lui faire des complimens de la part de tout ce qu'il y avoit de gens considérables dans le Royaume. Le Roi qui étoit alors à Versailles, en envoya deux ou trois, que Son Altesse reçût avec des marques d'une grande reconnoissance & d'un grand respect.

Comme Mr. le Prince étoit retenu à Fontainebleau, par cét état qui faisoit tant craindre pour sa vie ; & que Mr. le Prince de Conty, avoit ordre de demeurer à Chantilly : ce Prince disgracié écrivit une lettre où il disoit, que dans l'inquietude où il étoit de la maladie de Mr. le Prince il ne pouvoit plus s'empêcher d'en aller sçavoir lui même des nouvelles ; qu'il soustroit depuis trois semaines une extrême violence en se conformant éxactement à la defense que Son Altesse lui avoit faite de ne point sortir de Cantilly ;

que

que l'air de la petite verole ne l'embaraſſoit point; & que Sa Majeſté ne trouveroit point mauvais qu'il quittât ſa demeure ordinaire, en cette occaſion, pour s'aquiter d'une partie de ſes devoirs. Celui à qui cette lettre avoit été écrite en ayant rendu compte à M. le Prince, *Répondez*, lui dit ſon Alteſſe, *à Mr. le Prince de Conty, que je lui ſuis tres-obligé de l'amitié qu'il me témoigne; mais s'il m'aime, qu'il demeure où il eſt; je ſeray dans deux jours à Paris, je l'y verray.* Dans ce moment il arriva un Courrier de Mr. le Duc, auquel on avoit ſoin de donner trois ou quatre fois par jour des nouvelles de la ſanté de Mr. ſon Pere, ſuivant les ordres qu'il en avoit laiſſez, toutes les fois qu'il étoit venu à Fontainebleau depuis que la Cour en étoit partie. Par ce Courrier Mr. le Duc demandoit inſtamment que Mr. ſon Pére voulût bien lui permettre de ſe rendre auprés de lui. Il l'avoit déja renvoyé deux ou trois fois de Fontainebleau à Verſailles pour ſe tenir auprés du Roi, à qui on avoit fait une grande operation, & pour obſerver tous les momens favorables où il pourroit rendre de bons Offices à Mr. le Prince de Conti. Il avoit obéi; mais il ne pouvoit plus ſe ſentir éloigné de Mr. ſon Pere. Comme donc on ſu-

L. VII. 1686.

L. VII. 1686. plioit instamment Mr. le Prince de permettre que Mr. son fils vint le voir, il répondit, qu'il ne doutoit point de l'envie que son fils avoit d'être auprés de lui, qu'il auroit une grande joie de l'y voir, mais qu'il faloit que l'un & l'autre sacrifiassent leur propre satisfaction à leurs devoirs; qu'il souhaitoit qu'il demeurât à la Cour; que quand il faudroit qu'il se rendit auprés de lui, il le lui feroit sçavoir, que ce seroit peut-être plûtôt que l'un & l'autre ne le voudroient. Il soupira ensuite, & serra la main de celui à qui il parloit: ce qui fit soupçonner qu'il se sentoit plus mal, & qu'il ne pourroit pas avoir la force de faire le voyage de Paris en trois jours, comme il avoit resolu.

En effet, depuis ce temps-là son état empira, & fit bien-tôt croire qu'il n'avoit pas long temps à vivre. Et comme M. Morin le Medecin lui touchant le pouls, avoüa franchement qu'il y trouvoit beaucoup d'embaras & d'inégalité: *Mais n'y a-t-il point de danger?* dit Son Alteſſe. *Ne le dissimulez point.* Mr. Morin répondit que puisqu'il lui commandoit de dire ce qu'il pensoit, il croyoit qu'il seroit bon de songer aux Sacremens de l'Eglise. *Voilà parler*, repartit

Son

Son Alteſſe. Aprés quoi ce Prince ordonna de dépêcher un Courrier en toute diligence au P. Dechamps Jéſuite, qui étoit ſon Confeſſeur, & de le prier inſtamment de ſa part de venir le plus promtement qu'il pourroit pour le confeſſer, & le diſpoſer à mourir. L. VII. 1686.

Enſuite il demanda Madame la Ducheſſe, & Mr. de Gourville: & pendant qu'on les appelloit, il profera quelques paroles. Mr. de Gourville s'étant aproché, il lui dit d'un air tranquille: *Hé bien, Gourville, mon ami, il faut nous ſeparer, c'en eſt fait.* Il alloit lui en dire davantage, quand il apperçut Madame la Ducheſſe fondant en larmes, il la conjura avec un viſage ſerein de ne point s'affliger, & de dépêcher à Mr. le Duc & à Mr. le Prince de Conty pour les faire venir. N'envoyera-t-on pas querir auſſi Mr. le Duc de Bourbon, lui dit-on, qui vous aime ſi tendrement, & qui depuis pluſieurs jours fait demander à vôtre Alteſſe avec tant d'inſtances de pouvoir lui rendre ſes reſpects? *J'aurois une fort grande joye de le voir*, répondit-il, *je l'aime de tout mon cœur, & tout autant qu'un Pére peut aimer ſon enfant, mais il eſt unique, il faut le conſerver, & ne pas l'ex-*

L. VII. 1686. *l'exposer à un méchant air & plein de petite verole.*

Aprés, il demanda du papier & une plume, il écrivit une page entiére de sa propre main, qu'il fit lire à Madame la Ducheſſe & à Mr. de Gourville, & qu'il commanda enſuite de cacheter, & de donner aprés sa mort à Mr. le Duc. Cét écrit regardoit principalement Madame la Princeſſe sa femme. Il prenoit méme dans cét écrit la liberté de conjurer le Roi d'étendre ſes ſoins juſques ſur cette Princeſſe, & de vouloir bien luy preſcrire la maniere dont il faloit qu'elle vêcût : ce que le Roi luy accorda.

Mr. le Prince ne ſe contenta pas de témoigner par ſes ſoins juſqu'à quel point les intérêts de ſes proches luy étoient chers ; il n'y eut aucun de ſes domeſtiques à qui il ne laiſſât des marques de ſon affection. Il ſe ſouvint auſſi des pauvres auxquels il fit des legs conſidérables & ordonna de bâtir une Egliſe pour ſervir de paroiſſe à Chantilly. Quoy-que depuis plus d'un an il eût déclaré ſes volontez ſur cinquante mille écus qu'il avoit conſacrez à de bonnes œuvres, il recommanda avec ſoin qu'on éxécutât inceſſamment ce qu'on avoit commencé là-deſſus par ſes ordres.

Il

Il y avoit plus de dix-huit mois qu'il avoit fait une chose bien louable pour satisfaire au desir sincere qu'il avoit de payer entiérement toutes les dettes de sa Maison. Il voulut, & commanda à Mr. de Gourville qu'on éxaminât serieusement, méme avec rigueur contre luy & avec indulgence pour ses creanciers, tout ce qu'on pouvoit luy demander. Il avoit dit, que sa volonté étoit, sans qu'il fût besoin de nouveaux ordres de sa part, qu'on payât les sommes grandes & petites qu'on auroit jugé qu'il étoit obligé de payer; qu'il se reservoit seulement les dettes de graces, pour en user comme il trouveroit à propos. *Je ne veux*, disoit-il, *faire tort à personne, & j'aime beaucoup mieux qu'on ait de mon bien, que d'avoir un sou de celuy des autres. J'ay assez de choses sur ma conscience sans la charger encore d'un aussi pesant fardeau qu'est celuy du bien d'autruy.* L. VII. 1686.

Pendant que Mr. le Prince s'occupoit dans le lit de la mort à faire du bien, & à témoigner de l'estime, de la reconnoissance, de l'affection à diverses personnes, il souhaita d'écrire au Roy: *Je veux écrire au Roy*, dit-il. Mais ne le pouvant faire alors de sa propre main, parce que ses forces diminuoient continuellement, il dicta la lettre toute

L. VII. 1686.

toute entiére, & mot pour mot : la voicy.

Lettre du Prince de Condé au Roy.

Je suplie tres-humblement Vôtre Majesté de trouver bon que je luy écrive pour la derniére fois de ma vie : je suis dans un état où apparemment je ne seray pas long-temps sans aller rendre compte à Dieu de toutes mes actions. Je souhaiterois de tout mon cœur que celles qui le regardent fussent aussi innocentes que presque toutes celles qui regardent Vôtre Majesté. Je n'ay rien à me reprocher sur tout ce que j'ay fait quand j'ay commencé à paroître dans le monde. Je n'ay rien épargné pour le service de Vôtre Majesté, & j'ay tâché de remplir avec plaisir tous les devoirs auſquels ma naiſſance & le zéle ſincére que j'avois pour la gloire de Vôtre Majesté m'obligeoient. Il eſt vray que dans le milieu de ma vie j'ay eû une conduite que j'ay condamnée le premier, & que Vôtre Majesté a eû la bonté de me pardonner. J'ay enſuite tâché de reparer ma faute par un attachement inviolable à Vôtre Majesté ; & mon deplaiſir a toûjours été depuis ce temps-là de n'avoir pû faire d'aſſez grandes choſes qui méritaſſent les bontez que Vous avez eües pour moy. J'ay au moins cette ſatisfaction de n'avoir rien oublié de ce que j'avois de plus cher & de plus précieux pour marquer à Vôtre Majesté que j'avois pour

Elle

Elle & pour son Etat tous les sentimens que je devois avoir. Après toutes les bontez dont vôtre Majesté m'a comblé, oserois je encore luy demander une grace laquelle, dans l'état où je me voy reduit, me seroit d'une consolation tres-sensible? C'est en faveur de Mr. le Prince de Conty. Il y a un an que je le conduis; & j'ay cette satisfaction de l'avoir mis dans des sentimens tels que Vôtre Majesté le peut souhaiter. Le Pére de la Chaîse en scait la vérité; il le pourra témoigner à Vôtre Majesté, quand il luy plaira. Ce Prince a assûrément du merite: & si je ne luy avois pas reconnu pour Vôtre Majesté toute la soûmission imaginable, une envie tres-sincére de n'avoir point d'autre regle de sa conduite que la volonté de Vôtre Majesté, je ne la prierois pas, comme je fais tres-humblement, de vouloir bien luy rendre ce qu'il estime plus que toutes choses du monde, l'honneur de ses bonnes graces. Il y a plus d'un an qu'il soûpire, & qu'il se regarde en l'état où il est comme s'il étoit en purgatoire. Je conjure Vôtre Majesté de l'en vouloir tirer, & de luy accorder un pardon général. Je me flatte peut-être un peu trop: mais que ne peut-on esperer du plus grand Roy de la terre, de qui je meurs comme j'ay vécu tres-humble & tres-obéïssant & tres-zélé serviteur & sujet.

LOUIS DE BOURBON.

Mr.

L. VII. 1686. Mr. le Prince ayant signé cette lettre, il ordonna de la tenir toute prête pour l'envoyer à l'heure qu'il jugeroit à propos. Aprés quoy il se remit à penser à ses affaires domestiques, & ne s'occupa qu'à les bien regler avec Mr. de Gourville.

On ne pouvoit assez admirer sa maniere d'agir froide & tranquille dans un temps où les plus braves tombent dans des foiblesses que cause presque toûjours l'apprehension d'une mort prochaine. Il fût dans ces circonstances ce qu'il avoit été toute sa vie, infiniment au dessus des autres hommes.

Quand il eut cessé de s'entretenir avec Mr. de Gourville, & donné tous les ordres qu'il jugea à propos pour le bien de ses affaires, on prit la liberté de luy demander s'il n'avoit rien oublié sur quoy il falût déclarer sa volonté. *Je ne le croy pas*, répondit-il : *Mais si j'ay oublié quelque chose, on n'a qu'à s'adresser à mon Fils ; je sçay l'amitié qu'il a pour moy, je connois son cœur, il l'a bon, il l'a grand, il fera tout ce que je pourrois faire moy-même, & au delà.*

La nuit du II. du mois de Decembre, sur les onze heures, il se mit dans un fauteuil auprés du feu, en robe de chambre, & les jambes sur deux sieges plians:

plians : & deux heures aprés il envoya querir un Jesuite, qui étoit alors à Fontainebleau. Il luy dit qu'il se trouvoit plus mal, & que n'y ayant plus pour luy d'autre voyage que celuy de l'éternité, il faloit y songer tout de bon. On luy parla encore de Mr. le Duc de Bourbon ; mais il continua à répondre, que la satisfaction de le voir ne devoit point l'emporter sur le danger auquel on l'exposeroit en le faisant venir à Fontainebleau.

Arrivée du Duc d'Enguien

Il étoit six heures du matin quand Mr. le Duc arriva. Il fut saisi d'une douleur extréme en voyant Monsieur son Pere si proche de la mort. Il commença par luy dire, qu'en sa considération le Roy pardonnoit de bon cœur tout le passé à Mr. le Prince de Conty ; & qu'il étoit chargé de la part de Sa Majesté de l'en assurer. Cette nouvelle luy donna d'autant plus de joye, qu'il la souhaitoit depuis un an avec une ardeur proportionné à l'estime & à la tendresse qu'il avoit pour ce Prince. Il témoigna aussi une grande reconnoissance pour les bontez de Sa Majesté ; & comme la lettre qu'il luy avoit écrite le soir, n'étoit pas partie, il la fit décacheter pour y ajoûter ses remercimens, en ces termes.

Mon Fils vient de m'apprendre en ar-

L. VII. 1686. *Addition à la lettre que le Prince de Condé écrivit au Roy.*

arrivant la grace que Vôtre Majesté a eu la bonté de me faire en pardonnant à Mr. le Prince de Conty. Je suis bien heureux qu'il me reste assez de vie pour en faire mes tres-humbles remercimens à Vôtre Majesté. Je meurs content si Elle veut bien me faire la justice de croire que personne n'a pû pour Elle des sentimens si remplis de respect, & de dévotiment, & si je l'ose dire, de tendresse. Ie-

LOUIS DE BOURBON.

Mr. le Prince n'eut pas plûtôt signé ce qu'il venoit d'ajoûter à sa Lettre, qu'il témoigna à Mr. le Duc le bon gré qu'il luy sçavoit d'avoir si bien pris son temps pour faire rentrer M. le Prince de Conty dans les bonnes graces du Roy. Ensuite, ils s'entretinrent quelque temps tous deux avec beaucoup de tendresse de part & d'autre, & se donnerent toutes les marques de la plus sincére & de la plus grande amitié qui fût jamais peut-être entre un Pere & un Fils. Quand ils eurent fini leur entretien. Mr. le Prince pria Madame la Duchesse de s'avancer. Il dit à l'un & à l'autre les choses du monde les plus touchantes & les plus belles sur la conduite qu'ils devoient tenir, à l'égard de Dieu, à l'égard du Roy, à l'égard de

de leurs Enfans, qu'il leur nomma tous en particulier. Il leur parla ensuite de l'union étroite qui avoit toûjours été entre eux, & de leurs devoirs reciproques, les conjurant de continuer à vivre dans cette parfaite intelligence, dans laquelle ils avoient vécu avec l'admiration de tout le monde. Il finit un discours si beau par leur marquer la maniére dont ils en devoient usér envers leurs amis, envers leurs domestiques, envers les personnes de qualité, & de toutes conditions. Aprés quoy, il les embrassa, & leur donna sa bénédiction pour eux & pour leurs enfans, en leur souhaitant toutes celles du Ciel & de la Terre. L. VII. 1686.

Le Prince de Condé donne sa bénédiction à ses proches.

Mr. le Duc pénétré également de douleur & de reconnoissance, prit du même temps les mains de Monsieur son Pere, & les baisa en luy rendant mille actions de graces pour toutes ses bontez. Mr. le Prince ne recevoit pas avec indifference ces marques d'amitié de Monsieur son Fils, il y étoit trop sensible: mais faisant réflexion qu'il se laissoit trop aller aux sentimens de la nature dans un temps où il ne devoit songer qu'à mourir luy dit: *Mon Fils, vous n'avez plus de Pere.*

Ils en demeurerent là, & furent quelque temps sans se parler que des yeux,

L. VII. 1686. yeux. Ils rompirent ce silence pour déterminer avec une satisfaction reciproque les emplois qu'il falloit donner aux principaux Officiers de la Maison de Son Altesse, qui témoigna être tout-à-fait contente d'eux, & désirer qu'ils fussent retenus dans le service à cause de leur mérite & de leur fidelité.

Aprés quoy il se tourna vers Mr. de Gourville, & lui dit: *Par l'amitié que vous avez pour moy, ne me celez pas le temps que j'ay encore à vivre. Demandez-le aux Medecins.* Il fit la même demande durant tout le jour: & on lui répondit, chaque fois, suivant l'état où il se trouvoit.

Quand ses yeux rencontroient Mr. le Duc & Madame la Duchesse, ils marquoient assez les sentimens de son cœur, sans qu'il fût besoin qu'il les exprimât par ses paroles. Il ne pouvoit pourtant s'empêcher de dire tout bas à un Jesuite qui étoit fort prés de son lit. *La tendresse que je voy pour moy dans mon fils & dans Madame la Duchesse, me touche sensiblement.* De quart d'heure en quart d'heure Madame la Duchesse de Bourbon envoyoit sçavoir de ses nouvelles: elle seroit venuë elle même, si sa maladie qui la retenoit au lit, ne l'en eût empéchée. Il vouloit presque toûjours voir ceux qui venoient de sa

de sa part, & leur répondoit des choses trés-obligeantes pour cette jeune Princesse, à qui il témoigna jusqu'à la fin une extréme tendresse. L. VII. 1686.

Sur les neuf heures, voyant M. le Duc dans un grand accablement, il luy fit dire qu'il étoit touché de son amitié, qu'il étoit content de luy, & au delà de ce qu'il pouvoit exprimer par ses paroles.

A onze heures & demie Mr. le Prince de Conty arriva. Les tendresses recommencerent de part & d'autre. En suite dequoi Son Alteſſe embrassant Mr. le Duc, & Mr. le Prince de Conty, leur dit tout ce qu'un bon Pere pouvoit dire à ses enfans; les conjura de s'aimer comme deux freres. Il ajouta, qu'ils ne seroient jamais ni grands hommes, ni grands Princes, ni honnêtes gens qu'autant qu'ils seroient gens de bien, fideles à Dieu & au Roi. *Arrivée du Prince de Conty.*

A midi & un quart le Pere Dechamps arriva, Son Alteſſe lui tendit les bras pour l'embrasser, témoignant une grande joye de le voir. Tout le monde se retira. Mr. le Prince s'entretint avec ce Jesuite de tout ce qu'il avoit résolu avec lui depuis deux ans sur ses devoirs & ses obligations &, se confessa à lui. *Arrivée du P. Dechamps.*

Sur

L. VII. 1686. *Le Prince de Condé souhaite que son corps soit porté à Valeri, & son cœur à l'Eglise des Jesuites*

* *Dans le dioceſe de Sens.*

† *C'eſt l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites.*

Sur les deux heures, Mr. le Duc, Madame la Ducheſſe, & Mr. le Prince de Conty s'étant mis auprés de lui, il leur parla comme il avoit déja fait, leur témoignant toûjours toute la tendreſſe imaginable. En ce temps-là il fit dire à Mr. le Duc, que ſon intention étoit, qu'on portât ſon corps à * Valery; qu'il le laiſſoit néanmoins le maître de tout, & qu'il pouvoit faire là deſſus ce qu'il jugeroit à propos, & pour le lieu, & pour le temps, & pour la maniére de l'y faire porter: qu'en cela & en toute autre choſe il abandonnoit tout à ſa diſpoſition, voulant tout ce qu'il voudroit, & y donnant dés ce moment un plein conſentement, qu'il ſeroit ſeulement bien aiſe qu'on portât ſon cœur dans l'Egliſe de S. Loüis † à Paris, pour l'y mettre avec celui de Mr. Son Pere.

Mr. le Duc reçût ces ordres avec la ſoumiſſion qu'il devoit. Et comme ſa préſence auſſi-bien que celle de Madame la Ducheſſe & de Mr. le Prince de Conty, l'attendriſſoit & l'empêchoit de donner toutes ſes penſées à Dieu; il les fit prier de ſe retirer. Il dit même aux Medecins, aprés les avoir remerciez, qu'ils pouvoient s'en aller; qu'il n'avoit plus beſoin de leur aſſiſtance: & en montrant le Curé de Fontainebleau, le Pere Dechamps

ſon

son Confeſſeur, & les autres Eccleſiaſtiques préſens, *Voilà maintenant*, ajouta-t il *mes véritables Medecins, qui me feront faire tout ce qu'il faut pour bien mourir.*

Cependant Mr. le Duc, Madame la Ducheſſe & Mr. le Prince de Conti le firent prier qu'il eût la bonté de leur permettre de le voir encore une fois Il y conſentit, à condition qu'ils ſe retiraſſent incontinent aprés. Ils ſortirent effectivement de ſa chambre aprés cette entrevüe; mais il ne fut pas long-temps ſans ſonger à eux: car une demi heure aprés, il pria un Jeſuite de les aller trouver de ſa part, & de leur dire le dernier adieu. Puis M. de Marege, qui eſt au ſervice de Mr. le Prince de Conty, étant entré dans ſa chambre, il le reçût de cette maniére obligeante dont il avoit coûtume de recevoir tout le monde, particuliérement ceux qu'il aimoit & qu'il eſtimoit, comme il faiſoit ce Gentilhomme. Il luy dit: *Vous avez toûjours bien ſervi vôtre Maître mon Neveu: continuez, & ne faites jamais rien qui ſoit indigne de l'honneur que vous avez d'être auprés de luy. Il a confiance en vous: vous pouvez luy dire de ma part ce que je reconnois maintenant mieux que jamais être véritable, Qu'il faut être homme de bien durant ſa vie, &* Belles paroles du Prince de Condé.

L. VII. 1686.

qu'il n'y a que cela de ſolide. Il demeura enſuite quelque-temps ſans rien dire. Comme il eut recommencé à parler & qu'il eut donné quelques nouveaux ordres, un Religieux s'étant hazardé à luy dire qu'il avoit vécu en grand Homme, qu'il faloit mourir de méme, mais ſur tout en bon Chrétien, il luy prit la main en diſant, *Vous me loüez, & je ne le mérite pas.* Depuis ce moment il ne fit rien de particulier & il expira ſi doucement qu'on ne s'en apperceut preſque point. Ainſi mourut ce grand Prince l'onzieme le Decembre de l'année 1686. aprés avoir vécu ſoixante cinq ans trois mois & trois jours.

Mort du Prince de Condé

On lit à la Cour la lettre du Prince de Condé.

Pendant que le Prince de Condé étoit à l'agonie à Fontainebleau, le Roy faiſoit lire à Verſailles la lettre que ce grand Homme venoit de luy écrire. Lors qu'on y vit dans les trois temps qu'il marquoit, qu'il paſſoit ſes ſervices ſi legérement au commencement & à la fin de ſa vie, & que dans le milieu il faiſoit une ſi ſincere reconnoiſſance de ſes fautes; il n'y eut perſonne qui ne s'attendrit à l'entendre parler de luy-méme avec tant de modeſtie, & le Roi même ne peut retenir ſes larmes en diſant qu'il perdoit un Grand Prince; ce furent ſes propres paroles. Et lors qu'on vint à l'endroit du remercîment,

cîment, où le Prince marquoit qu'il mouroit content & trop heureux d'avoir encore assez de vie pour témoigner au Roi sa reconnoissance, son devouement, & s'il l'osoit dire, sa tendresse, tout le monde lui rendit ce témoignage, qu'il avoit écrit ces choses sincerement. Le même jour Mr. le Duc écrivit trois lignes au Roi pour lui aprendre la mort du Prince son Pere, L. VII. 1686.

Mr. le Duc va à Versailles.

Mr. le Duc alla le quinziéme de Decembre à Versailles rendre au Roy ses tres-humbles respects. Il en fut reçû avec toutes les marques de bonté qu'il en pouvoit attendre; & Sa Majesté luy fit connoître en cette occasion les sentimens obligeans qu'Elle conservoit pour luy, & pour Mr. le Prince. Il avoit mené avec luy Mr. le Prince de Conty. Il le présenta au Roy, qui luy parla d'une maniére à persuader qu'il ne se repentoit point de la grace qu'il luy avoit accordée trois jours auparavant, à la consideration de Mr. le Prince, & à la priére de Mr. le Duc.

Il retourne à Paris

Mr. le Duc ne demeura pas longtemps à Versailles, il s'en rétourna bientôt à Paris. Du reste dans l'un & l'autre endroit toute la Cour & toute la Ville, en luy rendant ce qu'elles luy devoient, lui firent connoître que la mort de Mr. le Prince avoit fait une profonde im-

L. VII. impression sur leurs cœurs & sur leurs esprits

1686. Cependant, on éxécutoit les ordres qui avoient été donnez pour porter à Valery le corps de Mr. le Prince. Tout étant prêt, Mr. le Duc partit avant tous, le vingt unieme de Decembre, & alla à Fontainebleau attendre Mr. le Prince de Conty, qui y vint de la part du Roy. Le Corps de Mr. le Prince, fut porté à Valery le vingt deuziéme, & le cœur dans l'Eglise de la Maison Professe des Jesuites à Paris le vingt-quatriéme, veille de Noël. Tout fut grand dans ces Cérémonies, tout fut magnifique : & Mr. le Duc, qui voulut être par tout, ne manqua à aucun des devoirs ausquels la bonté de son cœur & la reconnoissance l'obligeoient.

On porte le corps du Prince de Condé à Valery & le Cœur à l'Eglise de S. Loüis, à Paris.

1687. Ensuite, les bouches les plus éloquentes du Royaume furent employées pour prononcer des discours funébres à la loüange & à l'honneur du Prince de Condé. Le Roy, aprés avoir pleuré ce grand Prince, au milieu de toute sa Cour & avoir dit plusieurs fois en soûpirant qu'il venoit de perdre le plus grand homme de son Royaume, assembla dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Paris le dixiéme de Mars, ce qu'il y avoit de plus Auguste dans son Royaume pour y rendre des devoirs publics à la mémoire de ce Prince ; & il voulut que

Oraisons funébres prononcées en l'honneur du Prince de Condé.

Mr.

Mr. l'Evêque de Meaux, y prononcât l'Oraiſon funebre. Cette Oraiſon eſt tres-belle ; elle eſt digne de ſon Auteur, & du Prince en l'honneur de qui elle a été prononcée. Le vingt-ſixiéme d'Avril, le P. Bourdaloue, qui environ trois ans & demi auparavant avoit prononcé dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe de Sa Societé, en préſence de Mr. le Prince, l'Eloge funebre de Henry de Bourbon ſon Pere, prononça auſſi dans la méme Egliſe une Oraiſon funebre à la loüange de ce grand Prince dont je finis les Memoires. Cette Oraiſon eſt tres-éloquente & tres-magnifique. Cét endroit ſur tout où le P. Bourdaloue parle ſans diſſimulation & avec étenduë de la conduite du Prince de Condé dans la guerre civile, eſt un endroit admirable. On n'a jamais vû une hardieſſe ſi habile & ſi heureuſe : & cette ſorte d'audace d'Orateur, ſi je puis uſer de cette expreſſion, ſemble remettre vivement devant les yeux cette audace & cette fierté héroïque que le Prince de Condé avoit coûtume de faire paroître dans les Batailles & dans les plus grands périls, & qui étoit ſuivie de ſi grands ſuccés. Mr. l'Abbé du Jarry prononça auſſi une Oraiſon funebre en l'honneur du même Prince, dans l'Egliſe de Mau-

L. VII. 1687.

L. VII. 1687. buisson, en présence de Madame la Princesse Palatine, qui étoit Abbesse de cette Maison Religieuse, & dont il a été parlé diverses fois dans ces Memoires. Dans ce dernier Eloge funebre, il y a de beaux traits. Il se fit plusieurs autres Oraisons dans plusieurs Provinces du Royaume.

Au reste, comme dans ces sortes de discours, on a coûtume d'étaler les vertus de ceux qui en sont le sujet, & d'en dissimuler les defauts; que d'ordinaire si l'on ne dit point ce qui n'est pas, au moins ne dit-on pas tout ce qui est; qu'on y supprime ce qui ne se peut loüer; qu'on deguise ce qui ne se peut cacher; & que par un faux jour où l'adresse de l'Orateur sçait placer habilement son Héros, il soûtient les endroits foibles, il couvre & passe legérement les défectueux: il faut necessairement avoir recours à l'Histoire pour être bien instruit de tout, mais à une Histoire fidéle, telle qu'est celle-cy. C'est avec la méme fidelité qu'elle à été écrite, que je vais tracer le Portrait du Prince de Condé.

Portrait du Prince de Condé,

Louis de Bourbon. Second du nom, Prince de Condé; Premier Prince du Sang; Duc de Bourbon, de Chateaureux, de Montmorency, & de Bellegarde, Gouverneur de Bourgogne, & de Bresse; Premier Pair; Grand Maître de France; Comte de Clermont,

mont, de Stenay, de Dun, & de Jamets; Chevalier des Ordres du Roy; & Général de ſes Armées, avoit la taille belle, aiſée, & au deſſus de la mediocre, les cheveux friſez, les yeux vifs, le nez aquilin & ſerré, les joües creuſes & decharnées, la forme de viſage longue, la phyſionomie noble & fiere, les dents mal rangées & mal propres, l'air negligé, & peu de ſoin de ſa perſonne. Il étoit d'un temperament ſanguin, bilieux, & robuſte. Il aimoit la chaſſe, le jeu, la joye, les plaiſirs & les divertiſſemens. Il aimoit auſſi les femmes, mais ſans aucune attache particuliere; n'ayant jamais aimé veritablement que Madame de Châtillon. Dans ſa jeuneſſe il s'abandonnoit quelquefois à de petites débauches: & alors il faiſoit des vers fort jolis & fort divertiſſans, ſur tous les ſujets qui ſe préſentoient; c'étoient des *In promptu* qu'aucun Poëte ne pouvoit égaler. Il avoit beaucoup de vivacité, une netteté d'eſprit, une force de jugement, & une facilité de s'exprimer ſans égale. Il avoit de la foy & de la probité dans les grandes occaſions. Il n'étoit pas liberal; mais auſſi il n'étoit pas avare. Il rioit beaucoup, mais deſagreablement. Il uſoit avec hauteur de railleries extrémement piquantes. Il ne menageoit perſonne. Il avoit l'humeur aigre, difficile, impetüeuſe, empor- Li. VII. 1687.

Li. VII. 1687. tée, & ce fut par là qu'il ruina tous les avantages que la Nature & la Fortune avoient mis à l'envi en sa personne, & qu'il rendit inutiles toutes ces excellentes qualitez dont il étoit doué, & qui étoient telles, qu'il auroit surpassé la gloire des plus grands hommes des siécles passez, si la douceur, & la complaisance eussent été jointes à ces vives lumiéres qui brilloient en luy & à cette valeur supréme qui ravissoit tout le monde en admiration.

Il avoit le genie admirable pour la guerre, & particuliéreme it pour les Batailles. Il étoit né pour les expeditions militaires, en sorte qu'il ne luy falut aucun apprentissage pour le former. La superiorité de son genie luy tint lieu d'art & d'experience; & il commença par où les Conquerans les plus fameux auroient tenu à gloire de finir. Il avoit une ardeur Martiale qui luy faisoit tout oser & tout entreprendre; un feu qui dans l'exécution luy rendoit tout possible & tout facile, une fermeté d'ame qu'aucun obstacle n'arrêtoit, qu'aucun péril n'épouvantoit, qu'aucune réfistance ne lassoit ni ne rebutoit; une vigilance que rien ne surprenoit; une étenduë de pénétration avec laquelle, dans les plus hazardeuses occasions, il envisageoit d'abord tout ce qui pouvoit troubler, ou favoriser

riſer l'évenement des choſes, une extréme promtitude à prendre ſon parti; la promtitude de ſon action ne donnant pas le loiſir de la traverſer. Il ſçavoit admirablement bien profiter des conjonctures & de ces momens rapides d'où dependent les victoires. Rien ne pouvoit égaler ſon activité. Dans un jour de Bataille, cette activité faiſoit, qu'en ſe partageant pour ainſi dire, il ſe trouvoit par tout, qu'il ſuppleoit à tout, qu'il ralioit tout, qu'il maintenoit tout. Tellement qu'il étoit Soldat & Général tout à la fois, & par ſa préſence il inſpiroit à tout un corps d'armée, juſqu'aux plus vils membres qui le compoſoient; ſon courage & ſa valeur. Il ne laiſſoit pas de conſerver dans la chaleur du combat un grand ſang froid, & une tranquilité dont il n'étoit jamais plus ſûr que quand on en venoit aux mains, & dans l'horreur de la mêlée. Dans le feu, dans le choc, dans l'ébranlement on voyoit naître en luy tout à coup quelque choſe de ſi net, de ſi poſé, de ſi vif, de ſi ardent, de ſi doux, de ſi agréable pour les ſiens, de ſi fier & de ſi ménaçant pour les Ennemis, qu'on ne ſçavoit d'où luy venoit le mélange de qualitez ſi contraires. Li. VI 1687.

Quelque grandes & glorieuſes que fuſſent ſes actions, on ne le vit jamais

Li.VII. 1687. s'en applaudir. La Cour, qui luy preparoit, à son arrivée, les applaudissemens qu'il méritoit, admiroit la modestie avec laquelle il les recevoit. S'il parloit de ses victoires, c'étoit avec une retenuë dont jamais ni sa complaisance pour ceux qui l'écoutoient, ni leur curiosité, ne le fit relacher. S'il racontoit le gain d'une Bataille, on eût dit qu'il n'y avoit eû nulle part : ce n'étoit que pour louër ceux qui y avoient montré de la valeur, que pour leur en donner la gloire, que pour les faire connoître à la Cour : jamais plus éloquent, ni plus officieux que quand il leur rendoit cette justice, & jamais plus en garde que quand on vouloit ou surprendre ou forcer sa modestie, pour luy faire dire ce qui le touchoit personnellement. Si l'on osoit le loüer, il repoussoit les loüanges comme des offenses, & indocile à la flaterie, il en craignoit jusqu'à l'apparence. Il avoit pour maxime que dans les grandes actions, il faut uniquement songer à bien faire, & laisser venir la gloire aprés la vertu.

Il réüssissoit dans les Siéges comme dans les Batailles. Il inventoit tous les jours de nouveaux moyens pour avancer la prise des Places. Il exposoit fort les troupes, mais il exposoit fort sa personne aussi, & il croyoit que c'étoit ménager ses gens que d'abreger le temps des

périls

périls par la vigueur des attaques. Il est certain qu'en général il ne suivoit gueres les maximes qu'on suit ordinairement à la guerre. Son humeur impetueuse ennemie des mesures & des précautions, lui faisoit negliger la discipline militaire, & le portoit à faire les choses de hauteur, à tenter toûjours la fortune, à la braver même, à croire que pour vaincre il n'avoit qu'à combattre, & que la victoire n'oseroit hésiter, pour ainsi dire, à se déclarer en sa faveur. De sorte que jamais homme n'a été plus semblable à Alexandre, ni moins semblable à César, si l'on excepte le courage & la valeur. Auſſi avoit on coûtume de dire de luy : *Qu'il étoit grand Prince par sa naissance, Grand homme par la fortune, & grand Capitaine par son courage.* Li. VII. 1687.

Il vouloit regenter le Cabinet & agir à la Cour & à la Ville de la même maniére & avec la même hauteur qu'il agissoit à la guerre : & c'est ce qui fut la cause de tous ses malheurs. Car parce qu'il ne suivit point les regles de la bonne politique, de la douceur & de l'adresse, il ne reüssit point, fit plusieurs fautes capitales, & se porta à des extrémitez, qui lui causérent de mortels deplaisirs.

Dans sa retraite, il reconnut lui-même ces defauts & ces fautes. Il

L. VII. 1687. en gemît, & par ſes ſages reflexions il devint un nouvel homme. Il devint grand Politique, prudent, doux, civil, & obligeant. Il menageoit avec ſoin ceux qui étoient dans la faveur. Il conſentoit, avec toutes les apparences de ſatisfaction & de joye, à tous les mariages & à toutes les alliances que le Roi témoignoit déſirer. Il étoit un modele d'attachement; de devouement, de ſoumiſſion, & d'obéiſſance à ce Monarque. Il n'y avoit point de Courtiſan qui n'apprit de lui à faire ſa cour. Dans ſa vie privée, ce n'étoit plus de ces promtes ſaillies, de ces paroles aigres, de ces railleries piquantes, de ces expreſſions libres; ce n'étoit que douceur, que civilité, que paroles honnêtes & édifiantes. Il fit même déclarer, & declara lui même à ſes domeſtiques, qu'il vouloit qu'ils s'aquitaſſent des devoirs auſquels la profeſſion de chrêtiens les obligeoit, & commanda qu'on chaſſât de ſa maiſon ſans remiſſion ceux qui par leurs debauches & par leurs diſcours cauſeroient du ſcandale. Il étoit d'un commerce aiſé & commode. Quand on converſoit avec lui, on ne ſe ſentoit point embaraſſé ni gêné du reſpect qu'on avoit pour ſa perſonne, quoi qu'on en fut pénétré. Il avoit ſoin de temperer

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0328
DFG

LVII. 1687.

ce respect en se familiarisant avec les uns, s'abaissant avec les autres, s'ouvrant & se confiant à ceux cy, entrant dans les affaires de ceux là, s'accommodant & se proportionnant à tous. Et parce que durant toute sa vie il avoit aimé les sciences & la lecture, & qu'à Chantilly il lisoit toutes sortes d'ouvrages considérables, même de Religion & de Controverse; sa conversation étoit tres-utile. Son grand genie embrassoit tout, le Sacré, le Profane, l'Antique, le Moderne; l'Histoire; la Philosophie; la Théologie, toutes les Sciences & tous les Arts, jusqu'aux moindres secrets de la Méchanique. Il n'y avoit livre qu'il ne lût; il n'y avoit aucun homme excellent ou dans quelque speculation, ou dans quelque ouvrage, qu'il n'entretint. Et comme d'ailleurs il avoit le discernement exquis, le gout fin, la comprehension vive, la maniére de penser & de s'énoncer juste & noble, & qu'il pouvoit juger de tout en Maître; tous sortoient d'avec lui plus éclairez, & rectifioient leurs pensées ou par ses pénétrantes questions, ou par ses réflexions judicieuses. Sa conversation étoit un charme; parce qu'il sçavoit parler à chacun selon ses talens, & non seulement aux gens de guerre de leurs entrepriſes, aux Courtisans de leurs

L. VII. 1687. leurs intérêts, aux Politiques de leurs négociations, mais encore aux voyageurs curieux de ce qu'ils avoient découvert ou dans la nature, ou dans le gouvernement, ou dans le commerce, à l'Artisan de ses inventions, & enfin aux Sçavans de toutes les sortes de ce qu'ils avoient trouvé de plus merveilleux.

Il avoit une affection & une tendresse extrême pour sa Famille, particuliérement pour M. le Duc d'Enguien son fils: & c'étoit sur tout parce qu'il souhaitoit avec passion de conserver, & d'avancer sa fortune, qu'il se conduisoit avec tant de prudence dans le dernier periode de sa vie, & qu'il menageoit avec tant de soin & d'adresse l'esprit du Roi & celui des Favoris.

Il a toûjours conservé & fait paroître beaucoup d'aversion pour les louanges, comme nous l'avons dit. Toute l'Europe étoit remplie du bruit de son nom & retentissoit de la gloire de ses Exploits; mais on n'en entendoit presque pas parler à Chantilly. C'étoit une espéce de crime, de le loüer sur tout en sa présence: l'on n'eût osé même entreprendre de le loüer, en le voyant au dessus de toutes les loüanges par sa modestie. Quand on l'obligeoit, dans ce séjour, à raconter ce qu'il avoit fait

fait de beau en ſes Campagnes, on l'embaraſſoit. A la vérité c'étoit un grand plaiſir de l'entendre : mais il faloit bien de l'adreſſe pour l'engager à parler ſur ce ſujet, & à moins de le ſurprendre, on ne pouvoit lui rien arracher. L. VII. 1687.

Bien des gens ont été ſurpris qu'il n'ait pas écrit les Mémoires de ſa vie : choſe qu'il auroit faite ſi dignement, & dont la poſterité lui auroit eû une obligation éternelle. Avec quelque inſtance qu'on l'en ait preſſé, on n'a pû jamais obtenir rien de lui : il a même réſiſté toûjours là deſſus aux priéres de Mr. ſon Fils, qu'il aimoit fort tendrement. Il faut attribuer ce refus à ſa modeſtie, ou à ſa politique. En effet, quand on le prioit d'écrire les Mémoires de ſa vie, il répondoit : *tout ce que j'ay fait n'eſt bon qu'à être oublié : il faut ecrire l'Hiſtoire du Roi ; toute autre deſormais ſeroit ſuperflue.* D'autres fois il diſoit : *Je ne pourrois le faire ſans parler de moy avantageuſement, & peut-être des autres avec deſavantage : & c'eſt à quoy je ne puis me reſoudre, en rendant même témoignage à la verité.* Nous finiſſons par un Parallele qui fut fait l'an 1674. entre ce grand Prince & le Maréchal de Turenne, au ſujet des vertus eminentes

L. VII. 1687. nentes qu'ils poſſedoient tous deux dans les affaires de la guerre.

Parallele entre M. le Prince & M. de Turenne.

On voit en M. le Prince la grandeur du Genie, une lumiere toûjours preſente, un courage impetueux, ſans trouble & ſans precipitation.

M. de Turenne a l'avantage du ſang froid, la capacité, l'experience, une valeur ferme & aſſurée.

Celuy-là reſout dans les conſeils, n'eſt jamais embaraſſé dans les deſordres, prenant mieux ſon parti qu'homme du monde.

Celui cy ſe fait un plan de la guerre, diſpoſe toutes choſes à ſa fin, prevoit tous les obſtacles avec plus de jugement que de lenteur.

L'activité du premier va plus loin que les choſes néceſſaires pour ne rien oublier qui puiſſe être utile.

L'autre eſt auſſi agiſſant qu'il le doit être, mais ne faiſant rien de ſuperflu, pour ne pas diſſiper & ruiner les Troupes par des fatigues hors de ſaiſon.

M. le Prince dans le commandement eſt également craint & eſtimé.

M. de Turenne plus agreable n'eſt pas moins eſtimé, laiſſant plus de ſatisfaction, mais ſe gardant un peu moins d'autorité.

Il n'y a point aſſez de précautions contre les attaques du premier, & les poſtes

postes les plus seurs ont pour luy des foiblesses.

L'autre trouve par tout des suretés, & voit des jours pour se garantir dans toutes les apparences de sa perte.

Aux combâts l'ordre de l'un & de l'autre est quasi semblable.

M. le Prince sçait pousser ses avantages, & rétablir ses desordres; Il tire des Troupes tout ce qu'il en peut tirer: Il s'abandonne tout entier à l'action, & il semble qu'il est resolu de vaincre, ou de ne pas survivre à ses défaites.

M. de Turenne n'oublie rien de ce qui peut donner le gain d'un combat: s'il est heureux, il profite de tout, conserve ce qu'il peut s'il ne l'est pas, & laisse toûjours quelque ressource pour une meilleure fortune: soit par l'égalité de son naturel, soit par une longue experience des bons & des mauvais succés, il reçoit toute sorte d'accidents d'un même visage.

Les disgraces trouvent M. le Prince plus sensible que M. de Turenne, mais sa fierté s'en irrite davantage, & sa vertu excitée par les malheurs se trouve assez forte pour les vaincre.

Enfin M. le Prince est le premier homme du monde pour une journée, & M. de Turenne pour une Campagne: L'un est plus propre à finir glorieuse-

ment

Li. VII. 1687. ment des actions, & l'autre à terminer utilement une guerre.

M. le Prince fait la guerre avec plus d'éclat pour sa reputation, & M. de Turenne avec plus d'avantage pour les intérêts du Parti où il se trouve.

FIN.



Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0334
DFG

lloit rendre Liv. IV.
, & que le 1651.
auroit plus
ris. Il con-
pas nouveau
es & de So-
llées par les
& les plus
absenter dans
& ſi auguſte
riſer trop ou-
devoit tenir,
henter même
déja conçus
onc au moins
nt pour colo-

ſervit de l'en-
ilhomme Ve-
dre à la Reine
res affaires à
Longueville,
avoit grand
minaſſent au
Gentilhomme
iché au Car-
la Cour : il
Reine par ſon
rvices qu'il luy
es rencontres,
l. Ainſi, il
re agréer à Sa
Prince deſiroit
avoir

Le Prince de Conde ne veut pas ſe trouver à la Cérémonie de la Majorité.

Universitäts Bibliothek Rostock
http://purl.uni-rostock.de/rosdok/ppn787617318/phys_0341
DFG